

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA
CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Vingt-neuvième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle IV (Fontenoy)
du 12 au 15 juin 2017

RAPPORT FINAL

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne représente pas et ne garantit pas l'exactitude ou la fiabilité des avis, opinions, déclarations et autres informations ou documentations fournis par les Etats au Secrétariat de l'UNESCO.

La publication de tels avis, opinions, déclarations, informations ou documentations sur le site internet de l'UNESCO et/ou dans les documents de travail n'implique nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'UNESCO concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région, ou de leurs limites.

Liste des contenus

Point	Page
I. Ouverture par le Président du CIC	2
II. Observations préliminaires de la Directrice générale de l'UNESCO	3
III. Rapport du Président du CIC (Rapport complet à l'annexe 2)	4
IV. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail	5
V. Rapport du Secrétaire du Programme MAB	5
VI. Rapports sur les actions entreprises par les États membres / les Réseaux MAB régionaux et thématiques dans le cadre du MAB en mettant l'accent sur le Plan d'action de Lima	10
VII. Mise en œuvre de la Stratégie de sortie	18
VIII. Rapports de l'Examen périodique des réserves de biosphère et suivi des recommandations reçus depuis la dernière réunion du Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB)	24
A. Recommandations des nouveaux rapports périodiques reçus depuis la dernière réunion du CIC	24
B. Suivi des recommandations reçus depuis la dernière réunion du CIC-MAB	76
IX. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des Réserves de biosphère (RMRB)	128
A. Nouvelles nominations	129
B. Extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des Réserves de biosphère (RMRB)	132
C. Retraits volontaires	135
X. Compte-rendu de la Stratégie de communication du MAB et du Plan d'Action	135
XI. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques	
I. Sélection des Bourses du MAB pour les Jeunes Scientifiques (MAB YSA)	137
II. Proposition de révision des critères et d'amélioration du Programme de bourses MAB pour jeunes scientifiques	138
XII. Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserves de biosphère	139
XIII. Mise en œuvre du Plan d'action de Lima	140
XIV. Présentation du prototype des directives opérationnelles relatives au Programme MAB et au Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB)	143
XV. Gouvernance du programme MAB	146
XVI. Date et lieu de la 30^{ème} session du CIC-MAB	148
XVII. Questions diverses	148
XVIII. Adoption du rapport	148
XIX. Clôture de la session	148
Annexe 1. Liste des participants	150
Annexe 2. Rapport complet du Président du CIC (Didier Babin, France)	173
Annexe 3. Document SC-17/CONF.229/8	175
Annexe 4. Nouveaux critères et conditions de sélection des lauréats de bourses	208

1. La 29e session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris, en France, du 12 au 15 juin 2017.

2. Au total 263 participants, y compris les représentants des membres ci-après du Conseil du MAB élus par la Conférence générale de l'UNESCO à ses 37e et 38e sessions, ont pris part à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Cameroun, Chine, Colombie, Espagne, Fédération de Russie, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Slovaquie, Suède, Togo et Turquie.

3. Assistaient à cette session, en qualité d'observateurs, les représentants des États membres suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Biélorussie, Belize, Bolivie, Botswana, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Haïti, Honduras, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Mozambique, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République de l'Union du Myanmar, République Dominicaine, République du Salvador, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Venezuela (République bolivarienne du).

4. La liste complète des 263 participants figure en annexe 1 au présent rapport.

I. Ouverture par le Président du CIC

5. M. Didier Babin, Président du Conseil international de coordination (CIC-MAB), a déclaré la session officiellement ouverte. Il a souhaité la bienvenue à tous les membres ainsi qu'aux délégations présentes en qualité d'observatrices, et a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la session. Il a également souligné l'importance de cette session et le rôle des réserves de biosphère dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable associés (ODD).

6. M. Babin a rendu hommage à plusieurs personnalités liées au MAB décédées depuis la dernière session du CIC-MAB : M. Bonaventure Guedegbe du Bénin, qui a été très actif dans la mise en œuvre des réserves de biosphère dans son pays et dans la région ; et le professeur Samir Ibrahim Ghabbour de l'Égypte, qui était un membre très éminent du MAB-Égypte et de l'ArabMAB. Enfin, il a évoqué le tragique accident de voiture dans lequel M. Moutassim Bassim Nimir du Soudan et M. Azanaw Mudgeta de l'Éthiopie ainsi que leur chauffeur ont perdu la vie. Les deux scientifiques ont travaillé conjointement sur une nouvelle réserve de biosphère à cheval sur la frontière entre les deux pays. Le Conseil a observé une minute de silence en mémoire des cinq membres de la famille MAB disparus.

II. Observations préliminaires de la Directrice générale de l'UNESCO

7. Mme Flavia Schlegel, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles, a souhaité, au nom de la Directrice générale, la bienvenue à tous les membres du CIC-MAB et aux observateurs.

8. Elle a rappelé qu'un an s'était écoulé depuis le Congrès mondial des Réserves de biosphère et la 28e session du CIC-MAB, tenus à Lima (Pérou), et l'adoption du Plan d'action de Lima pour la période 2016-2025. Elle a souligné que l'élan imprimé à Lima avait été très bien soutenu au cours des derniers mois à travers des événements de suivi, tels que les réunions d'EuroMAB, d'ArabMAB, de SeaBRnet et d'autres rencontres régionales.

9. Mme Schlegel a également évoqué les réunions du MAB au Kazakhstan et au Nigeria, le prochain Forum de la jeunesse du MAB 2017 qui se tiendra en Italie ainsi que le nouveau projet MAB important concernant le lac Tchad. Elle a remercié les États membres et les partenaires pour leur soutien qui a permis de concrétiser ces événements et développements.

10. La Sous-Directrice générale a fait remarquer que cette session du CIC-MAB se penchera sur la « stratégie de sortie », qui a été adoptée par le Conseil afin de consolider le Réseau mondial des réserves de biosphère, conformément à son cadre statutaire. Elle a indiqué que tous les pays concernés par la stratégie de sortie ont répondu, ce qui montre leur volonté de demeurer membres du réseau. Elle a félicité tous les pays pour les efforts qu'ils déploient pour améliorer le fonctionnement et la qualité du réseau afin de le hisser au rang de principal réseau pour la mise en œuvre des ODD.

11. Mme Schlegel a souligné que sur les 270 réserves de biosphère concernés initialement par la stratégie de sortie 120 sites avaient depuis amélioré considérablement leur fonctionnement, et l'UNESCO a réaffirmé son soutien à part entière à cet égard.

12. Dans ce contexte, elle a également mentionné le soutien fort que d'autres initiatives nationales telles que les centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO et d'autres structures, apportent au Programme MAB.

13. Mme Schlegel a également indiqué que les réserves de biosphère sont considérées comme des modèles privilégiés destinés à guider notre monde vers une durabilité environnementale et sociale renforcée. Elle a fait remarquer que dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la mise en œuvre réussie d'une réserve de biosphère permet d'avancer vers la réalisation d'au moins 14 des 17 objectifs de développement durable, en particulier les ODD sur l'action en faveur du climat (13), la vie sur terre (15) et l'égalité des sexes (5), mais aussi la vie marine (14), un axe majeur de la conférence des Nations Unies sur les questions relatives aux océans tenue à New York au mois de juin.

14. Mme Schlegel a indiqué que plus de 200 millions de personnes vivent dans des réserves de biosphère, des lieux qui leur offrent des possibilités de concilier la conservation de la biodiversité et son utilisation durable, et de mettre à l'essai des approches

interdisciplinaires en vue de comprendre et de gérer les changements ainsi que les interactions entre les systèmes sociaux et écologiques, y compris la prévention des conflits et la gestion de la biodiversité.

15. Elle a déclaré que plus de 200 millions de personnes dans 120 pays ont la possibilité d'utiliser les sites de l'UNESCO comme observatoires durables des sciences citoyennes et de la résilience, y compris des sites de prévention des conflits et de promotion de la coopération transfrontière. Ces réserves de biosphère forment un réseau noble qui peut contribuer à assurer un monde meilleur, a-t-elle déclaré.

16. Mme Schlegel a terminé son propos en remerciant M. Babin, toutes les Commissions nationales, tous les comités nationaux du MAB et toutes les réserves de biosphère, le Secrétariat du MAB et tous les États membres. Elle a souhaité à tous les membres du CIC-MAB de fructueuses et constructives délibérations à l'occasion de la 29^{ème} réunion du Conseil du MAB.

III. Rapport du Président du CIC

17. Le Président du CIC-MAB, M. Babin, a remercié Mme Schlegel pour son message d'encouragement et les membres du Bureau du MAB pour leur travail efficace. Il a ensuite souligné qu'à la suite du Congrès de Lima, le Programme MAB n'a ménagé aucun effort pour une plus grande crédibilité du Réseau mondial des réserves de biosphère dans la promotion d'un monde meilleur.

18. M. Babin a relevé deux questions majeures comme points d'orgue du présent CIC-MAB : la mise en œuvre des ODD sur la base du Plan d'action de Lima et la mise en œuvre de la stratégie de sortie. Il a fait noter la nécessité d'un soutien fort au Secrétariat du MAB pour ce faire. Il s'est félicité des bons et loyaux services de M. Han en qualité de Secrétaire et a rappelé sa première rencontre avec le Secrétariat en avril 2016 ; il a saisi l'occasion pour adresser ses remerciements à toute l'équipe pour le travail effectué et les succès engrangés.

19. M. Babin a pris note du rôle du Comité consultatif dans la mise en œuvre de la feuille de route. Il a évoqué l'organisation de deux réunions du Bureau et a remercié le Comité consultatif international pour la préparation de tous les détails techniques.

20. M. Babin a aussi fait référence à sa rencontre avec le Président de la Conférence générale et à ses discussions sur la gouvernance du Programme MAB. Au mois de décembre 2016, le Président a pris part au Sommet Muchtanbal sur l'expérience autochtone, tenu au Mexique, au cours de laquelle il s'est entretenu avec les présidents sortant et entrant de la Convention sur la diversité biologique dans l'optique d'explorer les voies et moyens d'améliorer la coopération avec le Programme MAB. Il a également rencontré le chef du Conseil économique et social afin d'échanger des informations sur les programmes internationaux qui mettent l'accent sur l'élimination de la pauvreté. M. Babin a souligné l'importance de ce thème pour le Réseau mondial des réserves de biosphère dans son action en faveur de la construction de sociétés résilientes. Le rapport complet du

Président du CIC MAB figure à l'annexe 2.

IV. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail

21. Le CIC-MAB a adopté l'ordre du jour et le calendrier de travail de la 29e session sans modifications.

V. Rapport du Secrétaire du Programme MAB

22. Le Secrétaire du Programme MAB a présenté le document SC-17/CONF.229/4, qui a fourni au Conseil du MAB un aperçu général du développement du MAB depuis sa dernière session tenue à Lima en mars 2016. Le rapport, accompagné d'une présentation de diapositives, est disponible en ligne tout comme les autres documents du CIC-MAB.

23. Le Secrétaire a indiqué que le Plan d'action de Lima (2016-2025) et la Déclaration de Lima ont été approuvés par le Conseil exécutif à sa 200e session, grâce au ferme appui de nombreux membres dudit Conseil. Il a fait noter que la Stratégie MAB 2015-2025, le Plan d'action de Lima et la Déclaration de Lima étaient désormais tous disponibles dans les six langues de l'ONU, en ligne et en version imprimée.

24. Le Secrétaire du Programme MAB a indiqué que la préparation du budget et du plan de travail (projet 39C/5-2018-2021) de l'UNESCO était achevée ; le Programme MAB suit de près les objectifs stratégiques généraux de l'UNESCO, avec une utilisation marquée des nouvelles méthodes de budgétisation axée sur les résultats. Sous réserve d'approbation par la 39e Session de la Conférence générale, le MAB aura, dans le 39C/5, un résultat escompté propre et un résultat escompté conjoint avec le Programme international de géoscience et géoparcs sur les sites de l'UNESCO pour les ODD.

25. Le Secrétaire a également indiqué que la mise en œuvre et l'établissement de rapports dans le cadre du plan de travail en cours (38C/5 - 2016-2017) du MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère se sont déroulés comme prévu.

26. Il a mentionné que le Bureau du MAB a tenu deux sessions en septembre 2016 et en mars 2017, respectivement, dans le cadre de la suite à donner au Congrès de Lima et de la préparation de la présente réunion du CIC-MAB de juin 2017 (l'ordre du jour, les documents et les rapports du Bureau du MAB sont disponibles en ligne). Il a fait noter que les documents établis pour la présente session du CIC-MAB sont le fruit de consultations entre le Bureau et le Secrétariat.

27. Le Secrétaire a indiqué que la 23e session du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère s'est tenue en janvier 2017 ; le Secrétariat a communiqué ses recommandations au Bureau du MAB et à tous les États membres concernés dans un délai raisonnable. Il fait noter que 25 nouveaux dossiers de candidature ont été présentés au Comité consultatif international sur les réserves de biosphère ; ils portent sur 4 réserves de biosphère transfrontalière, 12 propositions d'extension et 5 retraits. En outre, le Secrétariat a reçu 96 rapports d'examen périodique et 104 communications sur le suivi. La 1ère

réserve de biosphère transfrontalière en Amérique latine et la 1ère réserve de biosphère transrégionale entre la Russie et Kazakhstan revêtent un intérêt particulier. Sur ce point, le Secrétaire a invité le CIC-MAB à exprimer sa sincère gratitude aux membres du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère pour la haute qualité et le professionnalisme qui caractérisent leur travail ; les membres du CCI ont entrepris des tâches supplémentaires énormes dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de sortie.

28. Le Secrétaire a indiqué que le processus d'ensemble sur l'amélioration de la gouvernance des programmes de l'UNESCO piloté par les États membres était suivi de près, avec un document spécifique sur la gouvernance du MAB élaboré pour la présente session du CIC-MAB.

29. Après cette introduction générale, M. Han a présenté certains des faits saillants des activités du Programme MAB depuis le Congrès de Lima. Il a fait noter que les comités nationaux du MAB, les réseaux régionaux et thématiques et les réserves de biosphère individuelles ont fait preuve de dynamisme sur nombre de fronts. Le rapport du Secrétaire n'a nullement la possibilité ni l'intention de couvrir globalement un éventail aussi large d'activités, a-t-il déclaré. Son rapport se limite à la présentation des principales activités MAB auxquelles le Secrétariat du MAB et les Bureaux hors siège de l'UNESCO ont contribué depuis Lima.

30. M. Han a déclaré qu'au total, le Réseau mondial des réserves de biosphère couvre tous les principaux écosystèmes, et que plus 200 millions de personnes vivent dans les réserves de biosphère désignées par l'UNESCO. Sur les trois désignations de site de l'UNESCO, les réserves de biosphère occupent de loin la plus grande superficie.

31. Le Secrétaire a souligné que le MAB avait largement contribué aux activités de l'UNESCO en matière de lutte contre le changement climatique. Le MAB copréside le Groupe de travail de l'UNESCO sur le changement climatique par le biais d'un membre du personnel dédié, et contribue ainsi à la coordination générale des activités de l'UNESCO en matière de changement climatique. Ceci comprend la préparation de la stratégie d'action actualisée de l'UNESCO sur le changement climatique, approuvée par le Conseil exécutif lors de sa 201e session, et l'engagement de l'UNESCO avec la CCNUCC et la conférence CdP 22 de la CCNUCC de Marrakech, au Maroc. Le MAB et le RMRB ont été dûment pris en compte dans la stratégie de l'UNESCO en matière de changement climatique et en relation avec la conférence CdP 22, où des événements parallèles spéciaux sur les sites désignés par l'UNESCO ont été organisés au Pavillon de l'UNESCO. Dans ce contexte, M. Han a également laissé entendre que des préparatifs étaient en cours pour présenter le MAB et le RMRB à la CdP 23 de la CCNUCC de Bonn, en Allemagne, en 2017.

32. Dans la poursuite des efforts engagés, le Secrétaire a présenté le projet du lac Tchad : ce projet intersectoriel coordonné par le MAB implique le MAB, le Patrimoine mondial et le Programme hydrologique international (PHI) avec la Commission du bassin du lac Tchad. Ce projet est financé par la Banque Africaine de Développement à hauteur d'environ 6,5 millions de dollars des États-Unis. Il vise à conserver la biodiversité et à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés du lac Tchad en appliquant l'approche de réserve de biosphère et la Convention du patrimoine mondial, : il sera un

projet phare du MAB en Afrique.

33. M. Han a annoncé la tenue prochaine du Forum des jeunes du MAB du 18 au 22 septembre 2017 dans la réserve de biosphère du delta du Po, en Italie. Le Bureau de l'UNESCO de Venise est chargé de la préparation, de la mobilisation des ressources et de la collaboration intersectorielle pour ce premier Forum des jeunes au titre du Programme MAB, avec la contribution du PHI, du Secteur des sciences humaines et sociales (SHS), du Secteur de la culture (CLT) et du Secteur de la communication et de l'information (CI) de l'UNESCO.

34. M. Han a également évoqué la prochaine réunion sur le « tourisme durable dans les réserves de biosphère de la Méditerranée », organisée par le Centre international pour les réserves de biosphère de la Méditerranée (un centre UNESCO de catégorie II) en septembre cette année.

35. M. Han a fait remarquer que le Secrétariat du MAB a représenté l'UNESCO au Forum de haut niveau de la COP13 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et a participé au Sommet Muchtanbal sur l'expérience autochtone liée à la biodiversité et à la diversité culturelle en décembre 2016. Il a également pris part au Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) en septembre 2016. Il a participé à la 5e session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en mars 2017, en tant que point focal pour l'UNESCO en vue de faire participer le MAB à l'examen du rapport d'évaluation mondiale qui sera présenté en 2018. Ces contacts et cette participation ont abouti à une coopération possible du MAB avec la CDB sur le suivi relatif aux objectifs d'Aichi, particulièrement l'objectif 14 sur le partage des avantages.

36. M. Han a indiqué que le Secrétariat a apporté des contributions à l'intention des messages de la Directrice générale sur les journées internationales liées au MAB, dont la Journée mondiale de la faune de l'ONU (2 mars), la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai), la Journée mondiale de l'environnement (2 juin), la Journée mondiale de lutte contre la désertification (17 juin), et la Journée internationale pour la conservation des écosystèmes de mangroves (26 juillet).

37. En ce qui concerne l'achèvement de la mise en œuvre de la stratégie de sortie du MAB, le Secrétaire du programme a indiqué qu'il y a eu une amélioration considérable au cours des quatre dernières années, dans un grand nombre de sites concernés par la stratégie de sortie : au moment de la rédaction, 126 des 270 RB concernées ont été considérées comme répondant aux critères de Séville, et de nombreux autres sites sont engagés vers un renforcement du respect de ces critères. Ceci représente une excellente amélioration de la qualité pour le MAB et le RMRB. Toutefois, il a également fait remarquer que, en plus des retraits volontaires, il existe encore 138 sites dans 49 pays qui ne répondent pas encore aux critères. Il est prévu que le Conseil du MAB achève la mise en œuvre de la stratégie de sortie lors de sa session actuelle, et qu'il aille de l'avant.

38. Le Secrétaire a souligné qu'une lacune majeure au niveau de la participation du MAB/du RMRB a été identifiée à Lima : 75 États membres de l'UNESCO n'ont toujours pas

de réserves de biosphère désignées sur leur territoire. Il a également fait noter que des efforts ont été déployés par le Secrétariat pour combler cette lacune, et, actuellement, plus de 10 pays se sont engagés dans un dialogue et une consultation technique MAB. Bien que ceci représente une tâche de longue haleine, il est prévu que deux à trois nouveaux pays rejoignent le RMRB chaque année.

39. Le Secrétaire a également informé que des instruments et outils du MAB sont en cours d'élaboration, dont un avant-projet de Directives opérationnelles pour le RMRB et une stratégie de communication pour le MAB - qui ont tous deux été présentés lors de la session du Conseil - ainsi qu'une fonctionnalité complète du site internet du MAB et des informations sur les RB, des plateformes de médias sociaux, des enquêtes en ligne et un système de suivi.

40. M. Han a signalé que le lancement de la stratégie du MAB et le Plan d'action de Lima s'étaient produits à un moment optimal ; ceci a coïncidé avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris pour le climat. Il a fait remarquer que les progrès dans la mise en œuvre, bien qu'à un stade initial, sont sur la bonne voie. Toutefois, il a également souligné qu'un soutien collectif des États membres devrait permettre d'aller plus loin.

41. À la fin de son exposé, M. Han a donné un bref aperçu des réunions régionales et thématiques : (i) réunion du réseau ArabMAB (Algérie, mai 2017) pour le 20^e anniversaire du réseau ArabMAB et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du MAB pour 2016-2025 dans la région arabe, avec un atelier sur « la gouvernance, la gestion financière et l'économie verte » ; (ii) réunion EuroMAB (Sarlat, RB Dordogne, France, avril 2017) explorant les nouveaux types de partenariats nécessaires à une transition écologique et impliquant des acteurs socio-économiques, scientifiques et universitaires, ainsi que des artistes et des spécialistes de la communication ; (iii) la 8^e réunion du Réseau MAB pour l'Asie du sud et l'Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, le 24 et 25 octobre 2016) sur les réserves de la biosphère et le développement durable ; (iv) réunion sur les rôles des administrations locales dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lima (Réserve de biosphère de Wakatobi, Indonésie, juin 2016), pour poursuivre la discussion de Lima concernant les rôles des administrations locales dans le développement des RB, avec des recommandations spécifiques concernant la gouvernance et la plateforme des administrations locales dans le cadre du MAB, la gestion des ressources naturelles et la durabilité, les économies vertes et la création d'emplois verts ; (v) la 3^e réunion du réseau de réserves de biosphère d'Asie-Pacifique (Bali, Indonésie, juillet 2016) sur la promotion de la collaboration entre les programmes et réseaux de sciences naturelles de l'UNESCO ; (vi) un atelier régional (Réserve de biosphère Mata Atlantica, Brésil, septembre 2016) sur les partenariats avec le secteur privé et d'autres acteurs.

42. Le Secrétaire du MAB a donné des exemples d'ateliers régionaux et thématiques et de projets du MAB, tels que les projets d'économie verte dans les réserves de biosphère au Ghana, au Nigéria et en Tanzanie au titre du financement KOICA octroyé à l'UNESCO, l'initiative pan-africaine sur le développement des académies vertes pour l'éducation, les excursions dans les réserves de biosphère pour les jeunes entre l'Éthiopie et les Émirats Arabes Unis, le projet d'éducation en milieu rural en Mongolie-intérieure sur financement de

la Fondation Elion de la Chine, une production conjointe de chocolat par le biais de la coopération entre deux réserves de biosphère au Pérou et en Suisse ainsi qu' un projet de promotion du leadership des jeunes en matière de lutte contre le changement climatique à l'aide des réserves de biosphère et de sites du Patrimoine mondial en Indonésie, financé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche au titre du partenariat UN CC:Learn.

43. Le Secrétaire a fourni des informations sur un nouveau projet de reforestation en Haïti, financé par l'Espagne, sur un nouveau projet d'économie verte dans des réserves de biosphère africaines intitulé Evamab et sur un atelier de sensibilisation national qui s'est tenu au Suriname.

44. M. Han a déclaré qu'il y a de nouveaux exemples intéressants en matière d'éducation au développement durable ainsi que dans l'économie verte. Par exemple, le projet de Choba Choba (mentionné plus haut) entend produire du chocolat avec du lait de la réserve de biosphère d'Entlebuch en Suisse et du cacao provenant de la réserve de biosphère de Gran Pajatén au Pérou.

45. Le Secrétaire a souligné qu'il est essentiel pour le MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère d'aller vite et de s'engager pleinement dans le programme de développement en cours aux niveaux local, national, régional et mondial. Le MAB doit explorer de nouvelles possibilités de coopération et de partenariats et parvenir à cette fin à une compréhension nouvelle et plus complète des acteurs du MAB (en particulier les groupes de jeunes, les administrations locales, les organisations de la société civile et les chefs d'entreprise engagés dans le développement vert et inclusif), ainsi que de définir de nouvelles modalités d'intervention pour des changements positifs. Le MAB doit servir d'incubateur pour les idées novatrices et les promouvoir.

46. Pour clore son propos, M. Han a indiqué qu'une nouvelle stratégie de communication sera présentée au cours de cette session du Conseil. Dans un proche avenir, une intégration renforcée du MAB est nécessaire et il convient d'élargir les partenariats ; un programme de recherche clair, piloté par pays et par région, devrait être défini pour le MAB.

47. Le Secrétaire a terminé sa présentation en déclarant qu'il était temps de fédérer les efforts pour la mise en œuvre de la Stratégie du MAB 2015-2025 et du Plan d'action de Lima 2016-2025. L'action immédiate consiste à développer des plans pour une mise en œuvre aux niveaux national, local et régional afin que la stratégie globale du MAB et son plan d'action définissent les conditions et les priorités spécifiques aux niveaux national, local et régional. Il a remercié le Comité national du MAB autrichien, la Fondation Abertis et le Gouvernement espagnol pour avoir financé la publication du rapport d'activité du MAB. Il a également remercié le Gouvernement allemand pour son généreux soutien qui a permis d'assurer la continuité et la production dans les temps de la carte mondiale des Réserves de biosphère.

48. Le Président a ensuite donné la parole aux participants qui souhaitaient faire des observations sur le rapport du Secrétaire du MAB.

49. Le délégué du Royaume-Uni s'est félicité de la nécessité d'un programme de recherche nouveau et plus fort pour le MAB. Il a indiqué que la prochaine réunion des chaires UNESCO en science à Genève pourrait réaliser des progrès à cet égard. Cette réunion devrait déboucher, entre autres, sur une étude sur le nombre de chaires UNESCO travaillant dans les réserves de biosphère.

50. La République de Corée a félicité le Secrétariat pour son travail précieux depuis le Congrès de Lima, malgré des délais serrés et des ressources financières et humaines limitées. Elle se réjouit également des résultats du projet d'économie verte en Afrique financé par KOICA et a salué le travail du Secrétariat du MAB et des trois comités nationaux du MAB en Afrique impliqués.

51. La Malaisie a remercié le Secrétariat et informe qu'elle prend une part active à la gestion des réserves de biosphère et au renforcement des capacités dans le cadre du Plan d'action de Lima. Elle a également accueilli favorablement la contribution du MAB à l'Accord de Paris pour le climat en encourageant la gestion durable des forêts pour atténuer les effets du changement climatique.

52. Le Maroc a remercié le Secrétariat pour son extraordinaire travail sur le développement durable, particulièrement en ce qui concerne la COP21 et la COP22 de la CCNUCC. Cependant, il a déploré l'inactivité du groupe de travail précédemment établi par le Secrétariat sur les économies de qualité et qui mettait l'accent sur les réserves de la biosphère. Le Maroc a proposé le rétablissement de ce groupe de travail.

53. Saint-Vincent-et-les Grenadines a remercié le Secrétariat pour son rapport détaillé, bien préparé et très clair, malgré le manque de ressources financières et humaines. Il se félicite des résultats attendus dans le nouveau C/5 concernant le Programme MAB et l'organisation du Forum des jeunes du MAB et a suggéré que l'événement soit répliqué sur tous les continents.

54. L'Italie a remercié le Programme MAB pour l'organisation du Forum des jeunes du MAB.

55. La Chine a remercié M. Han pour sa présentation concise et l'ensemble du Secrétariat pour le travail effectué. Elle a pris note du fait que les activités sur le changement climatique, le Forum des jeunes du MAB, et l'économie verte sont des domaines extrêmement importants pour le MAB.

56. Enfin, l'Algérie a remercié l'ADG/SC, le Secrétariat du MAB, M. Han, Mme Skandrani et M. Dogsé pour leur intérêt et leur soutien au réseau ArabMAB.

57. Pour terminer, Mme Schlegel a remercié tous les États membres pour leurs observations et a promis de relancer le programme de recherche MAB. Elle s'est également félicitée de toutes les observations faites sur le prochain atelier des chaires UNESCO prévu à Genève, en Suisse.

VI. Rapports sur les actions entreprises par les États membres / les Réseaux MAB

régionaux et thématiques dans le cadre du MAB en mettant l'accent sur le Plan d'action de Lima

58. **Le Maroc** a noté la création de la réserve de biosphère du Cèdre de l'Atlas en 2016, devenue la 4^{ème} réserve du pays, et souligné la grande superficie désormais couverte par ces sites. Le Maroc a en outre rappelé que les réserves de biosphère sont des lieux particuliers et exigent des structures de gestion spécifiques qui permettent d'en assurer la durabilité à l'échelle régionale.

59. **La Malaisie** a décrit les activités menées en soutien à la mise en œuvre du Plan d'action de Lima, et pris note des difficultés rencontrées par les pays dans ce domaine – y compris les impacts du changement climatique et le risque d'un développement non réglementé, ainsi que des questions de gestion et des questions législatives.

60. **Le Japon** a mis en avant le travail entrepris pour diffuser la Stratégie du MAB et le Plan d'action de Lima – ainsi que les directives et les conseils sur leur mise en œuvre – dans les réserves de biosphère du pays. Le Japon a en outre mis en évidence les activités organisées dans le cadre du réseau national des réserves de biosphère, y compris les échanges avec d'autres pays de la région, ainsi que des activités éducatives organisées avec des écoles dans les zones de transition des réserves de biosphère du pays.

61. **L'Indonésie** a souligné les travaux en cours pour assurer la gestion efficace et le développement durable des réserves de biosphère, avec un accent particulier sur les aspects liés au zonage et à la législation ainsi que sur l'image institutionnelle de la réserve de biosphère. En outre, l'Indonésie a annoncé son intention de proposer de nouvelles réserves de biosphère à court et plus long terme, et évoqué les efforts en cours pour établir des relations entre les réserves de biosphère et d'autres programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO.

62. **La République de Corée** a souligné les activités en soutien au Plan d'action de Lima, notamment l'élaboration d'un Plan d'action national, l'organisation d'ateliers nationaux, et la publication de documents de recherche sur les politiques fournissant aux gestionnaires des réserves de biosphère des orientations sur des questions telles que les économies locales viables et l'éducation pour le développement durable. Enfin, la République de Corée a pris note que la mise en place d'un nouveau centre UNESCO de catégorie 2 est en cours d'établissement dans la province autonome de Jeju. Il s'agit du Centre mondial de recherche et de formation pour la gestion des zones désignées internationales.

63. **L'Azerbaïdjan** a souligné l'importance des programmes de sciences naturelles de l'UNESCO, en particulier de ceux du MAB dans un contexte de changement climatique. L'Azerbaïdjan a mis en avant l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale sur l'utilisation durable de la diversité biologique, et pris note de sa coopération internationale en soulignant combien l'appartenance au CIC aide le pays à s'engager activement auprès des communautés du MAB dans d'autres pays.

64. **La France** a mis l'accent sur deux principales réalisations dans le cadre de ses travaux au sein du programme MAB : les prix consacrés aux réserves de biosphère et la

publication sur les meilleures pratiques des réserves de biosphère françaises en rapport avec le Programme 2030.

65. **Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** a mis en évidence ses multiples efforts de collaboration internationale, notamment le programme européen pour la périphérie nordique et l'Arctique sur le patrimoine naturel et culturel et le tourisme, en coopération avec un certain nombre de pays nordiques, son soutien à des examens périodiques dans d'autres pays, et un programme mondial de collaboration pour la recherche en science marine avec plusieurs autres pays.

66. **L'Algérie** a souligné le travail du Comité du MAB pour l'élaboration du plan d'action algérien fondé sur le Plan d'action de Lima, qui fait de la gouvernance un domaine prioritaire. Le représentant a également relevé que l'Algérie a entrepris un inventaire des réserves de biosphère.

67. **L'Espagne** a mis en avant ses activités de sensibilisation par le biais de la gastronomie et l'élaboration d'un livre de recettes de la réserve de biosphère ; elle a noté que le comité du MAB procédait à un inventaire des réserves de biosphère espagnoles, notamment en ce qui concerne le patrimoine géologique ; et que le pays était en train de transposer le Plan d'action de Lima dans le cadre national espagnol.

68. **L'Afrique du Sud** a relevé l'importance de la création de synergies entre le MAB et d'autres programmes. Elle a également souligné le travail effectué par le Comité du MAB pour traduire le Plan d'action de Lima en une stratégie et un plan d'action nationaux en matière de réserves de biosphère. Le représentant a également porté à l'attention de la réunion la tenue d'un atelier avec différents acteurs sur l'intégration de la protection des réserves de biosphère dans le cahier des charges des industries extractives.

69. **Le Nigéria** a souligné le travail qu'effectue actuellement le Comité du MAB sur les économies vertes, le renforcement des liens entre le Comité et le milieu universitaire, notamment dans le domaine de la conservation de la biodiversité, ainsi que les actions du Comité pour sensibiliser les élèves aux réserves de biosphère. Outre la promotion des réserves de biosphère nationales, il travaille également à l'élaboration de propositions transfrontalières avec le Cameroun. Le représentant a remercié le Secrétariat pour sa contribution dans le développement du projet du lac Tchad.

70. **La Turquie** a indiqué qu'elle a préparé un plan d'action national pour les réserves de biosphère en Turquie. Le comité du MAB s'est principalement concentré sur les activités de sensibilisation du public au cours des deux dernières années et a préparé une brochure sur la sensibilisation des sites de l'UNESCO, y compris les réserves de biosphère.

71. **La Suède** a présenté une récente publication sur les réserves de biosphère de la Suède comme arènes de mise en œuvre du Programme 2030. En outre, la Suède a rappelé l'engagement pris lors de la récente Conférence des Nations Unies sur les océans à New York pour faciliter l'apprentissage et le partage d'expériences relatifs aux réserves de biosphère dans la région de la mer Baltique, et a invité les parties intéressées de la région à développer davantage cette initiative. Enfin, la Suède a mis en exergue l'activité éducative récurrente « Biosphere Challenge », devenue un événement international qui

pourrait être présenté au cours du Forum des jeunes du MAB 2017.

72. **La Hongrie** a déclaré que l'adoption du Plan d'action de Lima a permis d'améliorer le zonage, la gouvernance et la gestion des réserves de biosphère. Des accords officiels ont été signés entre les gestionnaires des réserves de biosphère, les autorités locales et d'autres parties prenantes ; les plans de gestion des réserves de biosphère ainsi que les rapports d'étape ont été mis à jour et harmonisés.

73. **L'Allemagne** a souligné l'importance qu'elle accorde à la stratégie de sortie pour assurer des normes de qualité au Réseau mondial des réserves de biosphère. L'Allemagne a par ailleurs indiqué qu'un plan national de mise en œuvre du Plan d'action de Lima est en cours de finalisation, et souligné son important engagement mondial auprès des réserves bénéficiaires du Réseau mondial des réserves de biosphère à travers un large éventail de projets et initiatives de conservation et gestion.

74. **Le Mexique** a attiré l'attention sur ses efforts en cours pour assurer la cohérence entre les plans et stratégies existants et le Plan d'action de Lima. Le Mexique a en outre souligné une série de formations organisées à l'intention des gestionnaires et des techniciens et touchant presque tous les gestionnaires de réserves de biosphère dans le pays. Il a également noté l'examen et l'extension actuels de plusieurs réserves de biosphère existantes, et a pris note de l'engagement accru du programme MAB mexicain dans les zones urbaines.

75. **La Chine** a évoqué les travaux en cours pour accorder son réseau national de réserves de biosphère avec la stratégie du MAB et le Plan d'action de Lima, en mettant l'accent sur des présentations et des discussions qui ont eu lieu lors de réunions et cours de formation du réseau national au cours de l'année passée. La Chine a également attiré l'attention sur un nouveau régime de bourses nationales, visant à reconnaître les excellentes réalisations de jeunes scientifiques et gardes forestiers de réserves de biosphère. Enfin, la Chine a indiqué poursuivre l'élaboration d'un plan d'action national, qui sera publié en 2018 pour le 40^e anniversaire de l'engagement du pays dans le programme.

76. **Le Honduras** a remercié le Secrétariat pour son soutien dans l'examen périodique du site de Rio Platano et l'élaboration d'une proposition pour un nouveau site nommé San Marco de Colon. Le représentant a mis l'accent sur le renforcement de l'interconnexion des réserves de biosphère dans le pays, ainsi qu'au niveau international avec le site Trifinio-Fraternidad, et sur l'importance d'œuvrer à la formation, au renforcement des capacités et à la sensibilisation des communautés.

77. **Le Kazakhstan** a mis en lumière son important réseau de réserves de biosphère. Il a souligné l'intégration des réserves de biosphère dans la législation nationale, et indiqué comment cette démarche avait encouragé la participation des jeunes au sein du comité national du MAB.

78. **La Slovaquie** a indiqué que le comité du MAB a été restructuré cette année, et que différents groupes y sont désormais représentés, et non exclusivement des scientifiques. Le représentant a mis en avant les mécanismes de gouvernance flexibles des réserves de biosphère slovaques. Le pays procédait à des examens périodiques des réserves de

biosphère nationales et transfrontalières, et une stratégie nationale de communication du MAB est en cours d'élaboration.

79. **L'Autriche** a informé qu'elle dispose d'un budget de recherche dédié au MAB, qu'elle a lancé un appel à projets de recherche l'année dernière et a récemment choisi cinq projets de recherche à financer à hauteur de 400 000 euros, en collaboration avec plusieurs pays. Elle a évoqué l'organisation d'un atelier sur les énergies durables au sein des réserves de biosphère autrichiennes.

80. **Le Pérou** a noté que le Plan d'action de Lima avait donné davantage d'élan au programme au Pérou, notamment pour la création de nouvelles réserves de biosphère. Il a remercié le Gouvernement de la Flandre et le Secrétariat de l'UNESCO pour leur soutien à travers le projet BRESEP. Il a mis en évidence plusieurs ateliers, notamment sur les économies vertes et la recherche. Il a également indiqué mettre en application le Plan d'action de Lima au niveau national.

81. **Saint-Vincent-et-les Grenadines** a remercié les autres pays pour leurs rapports, notamment dans la mesure où ils ont permis d'identifier les meilleures pratiques qui seraient les plus bénéfiques aux petits États insulaires. Elle a demandé aux pays d'indiquer à quels défis ils sont confrontés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lima, et exprimé son souhait d'en savoir davantage sur la façon dont les communautés autochtones et locales sont impliquées dans les sites.

82. **Madagascar** a pris note des travaux en cours dans plusieurs réserves de biosphère, exprimant son soutien pour un « Fond pour la biosphère » afin de garantir un appui soutenu. Madagascar a également présenté les échanges organisés avec les Comores au titre du MAB, ainsi que la préparation de plans pour l'amélioration des réserves de biosphère existantes.

Rapports du réseau régional et thématique

83. L'Algérie a pris la parole pour **ArabMAB**, notant que le réseau comprend 30 réserves de biosphère, et implique plusieurs milliers de personnes. La représentante a noté que les comités du MAB dans la région se sont donné pour mission de satisfaire aux exigences du Plan d'action de Lima. Elle a mis l'accent sur deux principaux événements : la réunion de Tanger qui a rassemblé plus de 100 participants venus de la région, dont les gestionnaires des réserves de biosphère, le PHI, les acteurs locaux et la société civile, qui a préparé un appel aux réserves de biosphère de la COP 22 à utiliser les réserves de biosphère comme laboratoires du développement durable. Le deuxième événement majeur était une réunion organisée à Alger sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du MAB, en plus d'un atelier thématique sur la gouvernance, les finances et l'économie verte.

84. La France a pris la parole pour **EuroMAB** et a noté qu'elle avait organisé la réunion d'EuroMAB cette année, avec plus de 200 délégués venus de 41 pays, y compris de la partie sud de la Méditerranée. Les Objectifs de développement durable ainsi que le Plan d'action de Lima ont constitué le cadre de référence pour toutes les discussions. 15 ateliers différents ont été organisés sur les thèmes suivants : les communications, l'image de marque, les groupes autochtones, les affaires urbaines, le changement climatique, la

gouvernance, les questions transfrontières, la mise en réseau, le soutien aux examens périodiques, etc. L'importance de la recherche (notamment la recherche transdisciplinaire), la gouvernance et la création de réseaux ont constitué les thèmes clés qui ont émané de cette réunion. La France a fait observer que l'Irlande accueillerait la réunion EuroMAB en 2018.

85. Le Ghana a présenté un rapport sur les domaines prioritaires **d'AfriMAB**, notamment la nécessité d'assurer un financement pour le bureau d'AfriMAB, l'importance des outils de communication pour assurer la collaboration entre les réserves de biosphère d'Afrique, le renforcement des capacités des gestionnaires des réserves de biosphère, et la mise en place d'un fonds commun pour faciliter la gouvernance (AfroBiofund). Le baptême d'un bébé gorille au nom d'AfriMAB et la collaboration engagée entre les réserves de biosphère de différents pays d'Afrique dans le secteur économique figurent parmi les activités clés mises en avant par le Ghana. Le représentant a mis en exergue la mise en œuvre au sein de la région du Plan d'action de Lima, notamment dans le domaine de l'économie verte. Il a souligné l'étude menée sur le braconnage dans les réserves de biosphère, et les activités menées dans la région en matière d'extraction durable.

86. L'Indonésie pour **SeaBRnet**. Une réunion régionale sur le rôle des autorités locales dans la gestion des réserves de biosphère s'est tenue en 2016 dans la réserve de biosphère de Wakatobi en Indonésie, et a débouché sur l'élaboration des Recommandations de Wakatobi. En 2016, une discussion régionale sur la coopération entre les programmes de l'UNESCO en soutien au Programme 2030 a été organisée à Bali, en Indonésie ; les quatre réseaux sous-régionaux d'Asie et du Pacifique y ont participé. La 10e réunion SeaBRnet s'est tenue en 2017, avec la participation du PIGG et les programmes du Patrimoine mondial. Au cours de cette rencontre, un l'accent a été mis sur l'élaboration de priorités nationales et sous-régionales pour la mise en œuvre du PAL. Enfin, plusieurs camps de formation aux fonctions de direction de la jeunesse indonésienne pour les changements climatiques ont été organisés, avec la participation d'un groupe diversifié de jeunes venus de toute l'Indonésie.

87. République de Corée pour **l'EABRN** : Les États membres élaborent actuellement des plans d'action nationaux, conformément au Plan d'action de Lima – la Chine va lancer son plan national l'année prochaine, pour le 40e anniversaire de son engagement dans le programme MAB. L'EABRN a contribué activement à la discussion tenue à Bali en juillet 2016, à laquelle plusieurs pays membres de l'EABRN ont apporté des contributions. La 15e réunion de l'EABRN se tiendra au Kazakhstan cet été, et le 7e stage de formation de l'EABRN sera organisé en Chine et en République de Corée cet automne.

88. Mexique pour **IberoMAB** : IberoMAB couvre 183 réserves de biosphère dans 23 pays. Toutes ont très activement participé au Congrès de Lima, et une série d'ateliers a été organisée à la suite de l'événement. Des discussions ont eu lieu sur l'adaptation du Plan d'action de Lima au réseau, ainsi que sur l'égalité des sexes et le rôle des femmes dans les réserves de biosphère. La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les plans du MAB devrait devenir une priorité. Les réserves de biosphère devraient être considérées comme des centres stratégiques pour le développement durable, tout particulièrement sur les questions clés telles que le changement climatique. La coopération transfrontière a été encouragée entre les membres d'IberoMAB, ce qui a donné lieu à des

projets faisant intervenir plusieurs pays ; par exemple, le Chili, l'Équateur, la Colombie et le Panama en matière de coopération côtière et marine. D'autres discussions sont prévues, la Colombie devant accueillir la 18e réunion IberoMAB.

89. La Suède (pour **NordMAB** : NordMAB rassemble les communautés du MAB dans l'hémisphère nord. Deux réunions ont été organisées depuis le Congrès de Lima, conduisant à la formulation de plans d'activités et l'organisation de formations afin de renforcer la confiance des gestionnaires des réserves de biosphère. D'autres activités sont également menées, notamment Youth On Ice, qui rassemble les jeunes pour des visites dans l'Arctique et des discussions sur des questions telles que le changement climatique.

90. République de Corée pour les Réserves **de biosphère insulaires et côtières**. Une réunion annuelle du réseau se tient dans la réserve de biosphère de Jeju. Le réseau soutient un ensemble de programmes éducatifs et de recherche ciblant des questions telles que les impacts du changement climatique. Un bulletin biannuel est publié avec des contributions actives des membres du réseau.

Observateurs

91. **L'Égypte** a mis l'accent sur la recherche scientifique, notamment en offrant des récompenses aux jeunes chercheurs. Elle a indiqué que six projets de recherche avaient été sélectionnés de réserves de biosphère et d'autres zones protégées dans le pays. L'Égypte a également présenté des rapports sur des publications récentes concernant les réserves de biosphère, l'utilisation des territoires et les espèces menacées d'extinction, dans quatre numéros du bulletin d'information Egypt MAB et dans des examens périodiques réalisés pour plusieurs sites. L'Égypte a informé que le comité du MAB avait été renouvelé et que des directives pour les propositions de sites étaient en cours d'élaboration.

92. **La Tanzanie** a concentré son intervention sur l'extension des réserves de biosphère, notamment sur les économies vertes, sur la sensibilisation de 185 agriculteurs, l'identification des économies vertes, le miel, l'écotourisme, l'agriculture. Le représentant a présenté un rapport sur l'étude sur la diversité biologique du pays et fait remarquer que sa priorité dans les années à venir porterait sur la formation sur le processus de proposition des réserves de biosphère ; la recherche de financements pour appuyer les propositions de réserves de biosphère, la promotion des échanges, la recherche et l'élaboration de supports de promotion du MAB.

93. **Le Kenya** a signalé que les six réserves de biosphère avaient fait l'objet d'examens périodiques. Le représentant a relevé que le Kenya entendait élaborer un plan d'action national basé sur le Plan d'action de Lima entre 2017 et 2018. Il a souligné l'importance que les travaux de recherche soient étroitement liés et appliqués à la gestion des réserves de biosphère. Il s'est félicité du soutien du Royaume-Uni au pays dans diverses activités, et a évoqué des ateliers de renforcement des capacités organisés sur plusieurs sites.

94. **Les États-Unis d'Amérique** ont rappelé qu'ils étaient parmi les premiers partenaires du MAB, et qu'ils procédaient actuellement à un examen majeur de leurs réserves de biosphère, tirant des leçons de l'expérience de Rocky Mountain l'année

précédente. Le représentant a présenté un rapport sur un atelier de formation du personnel des réserves de biosphère sur le processus d'examen périodique, tenu au mois d'août 2016, au cours duquel 15 sites présents en plus du secrétariat, ainsi que des experts internationaux, ont révisé les examens périodiques, conduisant à une meilleure compréhension de la voie à suivre pour la mise en œuvre du programme MAB. Il a décrit la réactivation du Comité du MAB l'année précédente, et le fait qu'un point focal a été désigné pour assister les réserves de biosphère dans les examens périodiques. Il a fait un compte-rendu des examens périodiques réalisés par le réseau, notant que 14 sites avaient été favorablement examinés, et que 17 autres avaient volontairement renoncé, plusieurs d'entre eux se retirant afin de faire à nouveau acte de candidature ou d'être incorporés dans des sites plus importants.

95. **L'Australie** a indiqué du fait que les Ministères australiens des affaires étrangères et de l'environnement ont récemment pris activement part aux questions liées au MAB, soulignant que l'Australie poursuivra activement la stratégie de sortie. L'Australie a en outre révélé qu'elle entend développer de futures réserves de biosphère en impliquant étroitement les populations autochtones, et a réitéré son intention de se concentrer sur les sites ayant une désignation double et de les examiner, afin d'éviter une dilution des buts et objectifs de gestion.

96. **Cuba** a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour le travail qu'il effectue, souvent dans des conditions financières particulièrement difficiles. Cuba, qui est maintenant engagé au sein de l'UNESCO depuis 70 ans, a réaffirmé son attachement à la coopération avec l'UNESCO et en particulier le MAB, et a encouragé la poursuite des échanges et de leur coopération. Cuba a fait remarquer que la mise en œuvre du MAB au niveau national est conforme aux engagements nationaux et internationaux en matière de développement. Enfin, Cuba a mis en exergue le Congrès international sur l'environnement et le développement qui est organisé régulièrement depuis 20 ans, et qui a reçu des contributions actives pour la session de cette année par le biais du Comité du MAB.

97. **La Suisse** a exprimé sa gratitude à la France et à EuroMAB pour le succès des récentes réunions, et a attiré l'attention sur un projet de collaboration avec le Pérou qui porte principalement sur le chocolat issu de réserves de biosphère. La Suisse a en outre mis en avant la coopération internationale en cours au sein du programme scientifique de l'UNESCO, et a souligné la nécessité de se concentrer sur l'assurance qualité dans le MAB et dans la gestion des réserves de biosphère.

98. **Le Ghana** a mis en exergue sa participation aux activités d'AfriMAB, et a réitéré sa volonté de renforcer davantage la gestion de ses réserves de biosphère, attirant l'attention sur les projets portant sur la qualité de l'eau et les échanges coopératifs entre différentes réserves, y compris les échanges avec des experts britanniques sur le capital social.

99. **Le Sri Lanka** a souligné son suivi permanent des rapports d'examen périodique et des commentaires transmis, de même que son intention d'harmoniser les réserves de biosphère du Sri Lanka avec le Plan d'action de Lima. Le Sri Lanka a mis l'accent sur le fait que la promotion de l'image de marque de la réserve de biosphère constitue un domaine d'intérêt particulier. À cela s'ajoutent des échanges entre réserves de biosphère et la promotion de concepts relatifs au MAB et à la réserve de biosphère auprès d'un public plus

large au moyen de la mise en place d'un réseau de réserves nationales basé sur le modèle de réserve de biosphère.

VII. Mise en œuvre de la Stratégie de sortie

100. Le Secrétariat a présenté ce point en rappelant que l'objectif de la stratégie de sortie est d'améliorer la crédibilité et la qualité du Réseau mondial des réserves de biosphère et d'aider les États membres à satisfaire aux normes requises pour que leurs réserves de biosphère deviennent pleinement fonctionnelles conformément aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et aux recommandations de Pampelune relatives aux sites transfrontaliers. Lors de son adoption en 2013, la stratégie de sortie concernait 270 sites dans 75 pays, dont 4 sites transfrontaliers. Deux pays (le Royaume-Uni et l'Autriche) ont procédé à 5 retraits de sites depuis l'adoption de la stratégie de sortie. Deux autres pays devraient annoncer le retrait de sites lors de la présente session. Le taux de réponse global est très élevé : en mai 2017, tous les pays avaient en effet envoyé une réponse. Après la réunion du Comité consultatif en mars 2017, 126 sites sur les 270 concernés répondaient aux critères, parmi lesquels 3 sites transfrontaliers appliquant les recommandations de Pampelune. Plus de 80 % des sites concernés avaient été désignés avant l'adoption du Cadre statutaire.

101. Le Secrétariat a mis en avant plusieurs résultats encourageants, un nombre important de réserves de biosphère ont amélioré leur zonage, la gouvernance et la gestion dans le délai imparti ; elles remplissent donc à présent les critères. Plusieurs ateliers nationaux ont été organisés pour discuter du processus d'examen périodique et d'établissement de rapports dans les pays concernés ; par ailleurs, un atelier de renforcement des capacités ainsi que des missions techniques du Secrétariat, des Bureaux hors siège de l'UNESCO et des experts des sites du Réseau mondial des réserves de biosphère ont été organisés.

102. Le Secrétariat a fourni quelques statistiques globales détaillées par région et a présenté un tableau annexé au document de travail sur ce point, qui compile le statut des sites qui ne répondent pas aux critères, ou qui ne se sont pas conformés au Cadre statutaire en ne soumettant pas de rapport périodique. Le Secrétariat a annoncé que le Bureau examinera les informations supplémentaires reçues et que la version finale du tableau sera diffusée en temps opportun pour décision par le Conseil du MAB. Le Secrétariat a également indiqué que le Bureau a formulé quelques propositions pour examen par le Conseil, relatives aux sites concernés inclus dans le tableau, y compris sur les prochaines étapes pour garantir un processus de qualité constante.

103. Suite à la présentation du Secrétariat, le président a mentionné que cette stratégie de sortie était en réalité une stratégie d'amélioration du Réseau mondial et qu'elle est déjà une réussite, même si elle n'est pas encore totale à ce jour. Il a salué le travail des pays car un nombre important de sites ont répondu, ont envoyé un rapport et ont amélioré leurs sites. Il a remercié son prédécesseur du Mexique et a salué son courage de lancer cette stratégie en 2013, a remercié également le secrétariat ainsi que les bureaux régionaux et nationaux de l'UNESCO, les comités nationaux du MAB pour leur important travail. Enfin il

a salué chaleureusement le travail considérable du Comité consultatif au cours de ses dernières années.

104. Il a rappelé que cette stratégie est à la fois ambitieuse et courageuse et implique un effort d'exigence. C'est l'opportunité pour le réseau mondial de se positionner comme un réseau d'excellence qui démontre au monde ce que les réserves de biosphère peuvent apporter comme expérience en matière de développement durable et de conservation de la biodiversité. Un énorme travail a déjà été fait et l'objectif est de ne laisser personne de côté, pour que le moins possible de sites de quitter le Réseau et de soutenir ceux concernés.

105. Il a aussi mentionné la suite à donner à cette stratégie et la nécessité de se projeter dans les prochaines années, au-delà de cette stratégie. L'objectif n'étant pas d'avoir le plus de sites possibles mais des sites qui fonctionnent et qui inspirent comme modèles. Enfin il a rappelé que le Conseil était à un moment historique, celui de saisir l'opportunité de s'améliorer collectivement, de soutenir les sites qui en ont besoin à travers un mouvement solidaire, fort et exigeant. Suite à sa demande, le secrétaire a confirmé au Président et aux Membres du Conseil, que le Conseil a le pouvoir de prendre une décision sur le retrait des sites au réseau mondial des sites concernés par la stratégie d'un point de vue juridique.

106. De nombreux pays Membres et observateurs ont pris la parole pour s'exprimer sur ce point.

107. Tous les pays ont salué l'importance de cette stratégie pour renforcer le réseau et assurer sa crédibilité ainsi que celui du programme MAB. Tous les pays ont indiqué qu'il était nécessaire de changer le nom de cette stratégie qui pouvait être interprété de manière négative alors qu'elle visait au renforcement du Réseau et à l'amélioration du fonctionnement des sites. Une grande majorité de pays a salué le net succès de cette stratégie avec un taux de réponse élevé, certains sites qui remplissent désormais les critères, des améliorations importantes dans le zonage et la gouvernance des sites, les efforts fournis par les pays, le Secrétariat, les bureaux de l'UNESCO et le comité consultatif. Une grande majorité de pays a convenu qu'il fallait conclure cette stratégie et la porter à son terme. Une grande majorité a également indiqué qu'il convenait de créer un nouveau mécanisme permanent ou un processus visant à poursuivre de manière continue cette amélioration de la qualité du Réseau mondial et à mobiliser des moyens et des solutions pour soutenir les sites et les pays qui ont en besoin.

108. Les inquiétudes exprimées concernaient principalement les conséquences et les implications d'une éventuelle décision du Conseil de retirer des sites. Des questions et des interrogations ont été soulevées concernant les délais supplémentaires pouvant être octroyés aux pays et aux sites qui ont fourni un effort pour continuer le travail initié ; les conséquences politiques si le Conseil décidait de retirer des sites du réseau mondial ; la nécessaire capitalisation des acquis et expériences du Réseau, notamment de l'expertise au sein du Comité consultatif international ; la nécessité de rester flexible dans la procédure et de prendre en compte des spécificités socio-culturelles, y compris au niveau du zonage; la possible démotivation des pays et des sites concernés s'ils étaient invités à soumettre un nouveau dossier de nomination ; le manque de clarté dans les procédures et d'un guide opérationnel sur le processus de l'examen périodique ; la possibilité de modifier la périodicité de l'examen périodique à 5 ans ; les moyens disponibles pour soutenir les pays

et les sites en difficulté pour mieux les accompagner ; le fait que certains sites n'arriveront pas à remplir les critères malgré leur bonne volonté ; la nécessaire prise en compte des populations et des communautés locales impliquées ; la réputation du programme MAB et du Réseau mondial si une décision claire n'était pas prise en ce qui concerne les sites qui ne remplissent pas les critères ou qui n'appliquent pas le cadre statutaire ; l'importance de donner une date limite pour les sites encore concernés ; la nécessité de mettre en place une procédure de suivi et un processus pour poursuivre l'amélioration de la qualité du Réseau mondial et donc d'identifier les mécanismes et les moyens pour aider les pays à éviter le retrait de sites du RMRB.

109. Enfin, l'importance du processus d'examen périodique a été salué par beaucoup comme essentiel dans l'amélioration de la qualité de leurs sites au niveau national.

110. Le Président a également rendu compte du travail qui a été fait lors du dernier Bureau pour l'examen des informations additionnelles reçues et a indiqué que le nombre des réserves de biosphère concernées par la stratégie avait encore diminué et était passé sous la barre des 100 sites, à 85. Il a précisé que les rapports reçus pour la première fois au 15 mai 2017 et qui n'avaient donc pas encore été examinés par le Comité consultatif international n'avaient pas été examinés lors du Bureau, en accord avec les procédures d'évaluation.

111. Un groupe de travail ouvert a été créé par le Conseil pour améliorer le projet de décision présidé par Martin Price du Royaume Uni de Grande Bretagne. Ce groupe s'est réuni plusieurs fois. Le Conseil a demandé au secrétariat de préparer un tableau pour les sites concernés par catégories (sites transfrontaliers ; sites en conflits ; sites qui n'ont pas envoyé de rapport ; sites qui ont envoyé un rapport hors délai n'ayant pu être examiné par le comité consultatif ; les autres sites restants).

112. Après des consultations individuelles avec les États membres et les observateurs et en tenant compte des discussions en plénière et au sein du groupe de travail, le Président a présenté une proposition de projet de décision qui a été soumise au Conseil pour discussion. Après discussion, le Conseil a adopté la décision suivante :

Le Conseil du MAB décide de finaliser la « Stratégie de sortie » en 2020 et d'instaurer un « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial » afin de s'assurer que les sites servent de modèles pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD).

Le Conseil du MAB décide ce qui suit au sujet des sites concernés par la « Stratégie de sortie » :

1. **Pour les sites qui ont fourni les informations et répondent aux critères**, le Conseil du MAB félicite chaleureusement les États Membres concernés et remercie tous les acteurs qui se sont mobilisés pour ce processus important.

2. En outre, le Conseil du MAB encourage le Secrétariat du MAB, les commissions nationales pour l'UNESCO, les comités nationaux du MAB et les réserves de biosphère concernées à transmettre des messages positifs pour

informer et célébrer ce succès.

3. De plus, le Conseil a pris note de la décision de certains États membres de retirer des sites relevant de leur juridiction du Réseau mondial et les félicite de leur engagement en ce sens.

4. **Pour les réserves de biosphère situées en zones de conflit**, le Conseil du MAB décide que ces sites restent dans le RMRB tant que ces conflits se poursuivent sans obligation d'envoyer un rapport. Le Secrétariat et le RMRB soutiendront la réserve de biosphère concernée dans la mesure du possible. Lorsque le conflit cessera, la réserve de biosphère devrait être soutenue par le Comité national du MAB et le Secrétariat, les réseaux régionaux et le RMRB une évaluation de la situation sera réalisée pour conseiller la réserve de biosphère et le Comité national sur la manière dont le réserve de biosphère peut s'acquitter de ses obligations en référence au cadre statutaire.

5. **Pour les réserves de biosphère transfrontières**, le Conseil MAB adopte le processus suivant :

- a. Les États membres doivent soumettre le rapport périodique national au plus tard le 30 septembre 2017 ;
- b. Ce rapport sera évalué par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB en 2018 ;
- c. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires après évaluation par le Comité consultatif ;
- d. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 si le site répond aux critères ;
- e. Le Secrétariat du MAB et le Réseau mondial soutiendront les réserves de biosphère transfrontières dans leurs défis spécifiques.

6. **Pour les réserves de biosphère qui ont fourni des informations complètes, qui ont été évaluées par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB, mais dont le site ne répond pas aux critères**, le Conseil adopte le processus suivant :

- a. Les États membres doivent fournir des informations / réponses complémentaires au Secrétariat du MAB au plus tard le 30 septembre 2017 ou 2018 ;
- b. Cette information sera évaluée par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB en 2018 et / ou 2019 ;
- c. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires après l'évaluation par le Comité consultatif ;
- d. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 et en 2019 si le site répond aux critères ;
- e. Dans le cas où la réserve de la biosphère répond aux critères, le Conseil le reconnaîtra formellement ;
- f. Les États membres auront la possibilité de présenter un nouveau formulaire de proposition de réserve de biosphère avant le 30 septembre 2018 ou 2019 ;
- g. Les États membres auront la possibilité de demander une extension du site, au plus tard le 30 septembre 2018 ou 2019, selon le cas ;

- h. La décision selon laquelle le site ne répond pas aux critères et cesse d'être considéré comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau entrera en vigueur dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020.

7. Pour les réserves de biosphère qui ont fourni un rapport d'examen périodique ou d'autres informations appropriées mais qui n'ont pas encore été évaluées par le Comité consultatif et le Conseil du MAB, le Conseil adopte le processus suivant :

- a. Le rapport d'examen périodique / l'information reçue sera évalué(e) par le Comité consultatif internationale et ensuite par le Conseil du MAB en 2018 ;
- b. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires avant le 30 septembre 2017 ou après l'évaluation par le Comité consultatif international ;
- c. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 si le site répond aux critères ;
- d. Dans le cas où la réserve de biosphère répond aux critères, le Conseil le reconnaîtra formellement ;
- e. La décision selon laquelle le site ne répond pas aux critères et cesse d'être considéré comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau entrera en vigueur dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020 ;
- f. Dans le cas où la réserve de biosphère ne satisfait pas aux critères, son examen ultérieur suivra la procédure telle que décrite au paragraphe 6.

8. Pour les réserves de biosphère qui n'ont fourni aucun rapport d'examen périodique qui permet d'évaluer si la réserve de biosphère satisfait aux critères, le Conseil du MAB décide que l'aire cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020, et adopte le processus suivant : l'État membre peut soumettre :

- a. Un rapport d'examen périodique d'ici le 30 septembre 2017 qui permettra au site de suivre le processus décrit au paragraphe 7 ; ou
- b. Un engagement formel de l'État membre avec une explication des enjeux et des besoins du site ainsi qu'un plan de travail et un calendrier détaillés, soumis avant le 30 septembre 2017, afin de soumettre le rapport d'examen périodique au plus tard le 30 septembre 2018 ou 2019 ; ou
- c. Un nouveau formulaire de proposition de réserve de biosphère conformément au cadre statutaire du RMRB le plus tôt possible et avant le 30 septembre 2019, afin d'être évalué en 2020 par le Comité consultatif international puis le Conseil du MAB.

9. Dans les cas où les réserves de biosphère ne peuvent satisfaire aux critères, le Conseil du MAB encourage l'État membre concerné à retirer le site du Réseau Mondial conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 9 du Cadre statutaire.

10. En ce qui concerne toutes ces décisions du Conseil, le Secrétariat du MAB communiquera la décision aux niveaux appropriés de l'État membre concerné, avec copie à la Délégation permanente et à la Commission nationale de l'UNESCO, dans les quatre semaines suivant la décision du Conseil, en précisant les exigences pour chaque réserve de biosphère concernée. Les récipiendaires devront confirmer la réception de la communication.

11. Le Conseil du MAB demande au Secrétariat du MAB d'être précis dans toutes les communications, lors de la transmission des recommandations, des décisions, etc.

12. En outre, le Conseil du MAB encourage tous les États membres, les comités nationaux du MAB et les réserves de la biosphère, ainsi que les réseaux régionaux, à partager leur expérience des rapports d'examen périodique au sein du RMRB et à offrir, selon le cas, un soutien à la réserve de biosphère afin de satisfaire aux critères.

13. Le soutien aux sites qui ne répondent pas aux critères ou qui rencontrent des difficultés à rendre compte des résultats de leur processus d'examen périodique est proposé ci-dessous :

- a. Organiser des ateliers techniques spécifiques visant les difficultés telles que le zonage et la gouvernance. Les pays hôtes devraient couvrir les coûts de ces ateliers. De tels ateliers pourraient également être systématiquement organisés et facilités lors des réunions des réseaux régionaux (tels que le réseau EuroMAB avec un atelier de soutien organisé pour les nouvelles propositions de réserve de la biosphère et les rapports d'examen périodique) ;
- b. Encourager les commissions nationales éligibles de l'UNESCO et les comités nationaux du MAB à demander un soutien financier dans le cadre du Programme de participation de l'UNESCO ;
- c. Solliciter les chaires et centres UNESCO existants (comme ERAIFT, la chaire MAB en France, le Centre UNESCO en Espagne) pour fournir des cours et des modules de formation à la demande de sites et de pays ;
- d. Mobiliser l'expertise et les ressources humaines existantes pour les missions techniques et de soutien, y compris l'invitation des experts du Comité consultatif international (actifs et des mandats précédents), d'autres membres du personnel des réserves de biosphère, du Secrétariat de l'UNESCO et des bureaux hors siège de l'UNESCO ; chaque fois que cela est possible, les coûts du voyage et de l'hébergement devraient être pris en charge par les pays hôtes, avec le soutien de l'UNESCO, et aucun honoraire ne devrait être demandé conformément aux pratiques courantes du programme MAB ;
- e. Utiliser les directives opérationnelles (en préparation) pour partager les problèmes typiques rencontrés par les réserves de biosphère et les solutions en utilisant la diversité du RMRB ;
- f. Utiliser le soutien par les pairs pour l'examen périodique. Une réserve de biosphère qui répond aux critères peut soutenir et guider un site qui

rencontre des difficultés à entreprendre le rapport d'examen périodique et à respecter les critères. Ce processus de soutien par les pairs devrait être effectué sur une base volontaire ;

- g. Les États membres pourraient être invités à contribuer et faire un don au Fonds MAB pour soutenir certaines des activités mentionnées ci-dessus, afin que le Réseau mondial soit utilisé comme un outil puissant pour renforcer la crédibilité et la qualité de ses sites et pour démontrer la coopération et la solidarité en action.

VIII. Rapports de l'Examen périodique des réserves de biosphère et suivi des recommandations reçus depuis la dernière réunion du Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB)

113. En préambule, le Secrétariat a indiqué que le Comité consultatif international a examiné un nombre élevé de rapports en raison de la stratégie de sortie. Les tableaux du rapport d'examen périodique et du suivi des recommandations ont été présentés en utilisant un code couleur comme lors des sessions précédentes du MAB. Il a été précisé que plusieurs sites ont fourni des informations complémentaires et que le Bureau les a examinées, conformément à la requête du Comité consultatif international. Le Secrétariat a également précisé à quel moment la recommandation a été modifiée et indiqué que la version finale du rapport tiendra compte des recommandations mises à jour.

114. Plusieurs membres ont demandé la parole pour s'enquérir de certaines recommandations particulières, de sites spécifiques et du processus d'établissement de rapports nationaux pour les pays concernés par des réserves de biosphère transfrontalières. Le Secrétariat a invité les pays à répondre aux recommandations et à lui transmettre toute information supplémentaire et tout éclaircissement pour que ceux-ci soient pris en compte et transmis. Eu égard aux rapports nationaux relatifs à des réserves de biosphère transfrontalières, un calendrier précis sera communiqué aux pays concernés.

115. Le Conseil du MAB a ensuite approuvé les recommandations du Comité consultatif, tout en apportant des modifications à celles-ci pour certains sites qui ont fourni des informations supplémentaires et qui ont été examinées par le Bureau du MAB.

116. Outre les recommandations approuvées et modifiées par le Conseil du MAB ci-dessus, la décision spécifique prise par le Conseil du MAB pour les sites concernés par la stratégie de sortie (voir le paragraphe 112) s'appliquera aux sites concernés et sera reflétée mentionnée dans les recommandations finales envoyées aux pays par le Secrétariat du MAB.

A. Recommandations des nouveaux rapports périodiques reçus depuis la dernière réunion du Conseil du MAB

117. **Réserve de biosphère de Laguna Blanca (Argentine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport périodique de la Réserve de biosphère de Laguna Blanca (Argentine), désignée en 1982. La réserve de biosphère est une steppe typique sans arbres de la Patagonie avec des roches cristallines, y compris des roches

sédimentaires avec des fossiles des genres *Ostrea* et *Trigonia*. Cette zone est particulièrement intéressante pour ses oiseaux, et a été en fait établie pour protéger le cygne à col noir (*Cygnus melanocoryphus*), que l'on trouve ici en abondance.

118. Suite à des recommandations antérieures, la réserve de biosphère a mis en place un comité de gestion, encouragé l'utilisation durable de la fibre de vigogne, suivi et réalisé une étude des zones humides des hautes Andes faisant partie de la réserve de biosphère, mis en œuvre un programme de recherche-action participative sur le patrimoine archéologique et amélioré le statut de la réserve de biosphère dans le cadre législatif provincial. En 2009, deux sous-sites de la réserve de biosphère, Lagunas Altoandinas et Puneñas de Catamarca, ont été inscrits comme zone humide RAMSAR.

119. Le Comité consultatif a conclu que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire. Toutefois, le Comité consultatif a noté dans les documents présentés que le zonage n'a pas changé depuis l'examen périodique précédent (2000), bien que la superficie totale de la réserve de biosphère soit passée de 973 270 ha (zone centrale : 163 450 ha ; zone tampon : 48 170 ha ; zone de transition : 761 650 ha) à 640 505,9 ha (zone centrale : 113 838,2 ha ; zone tampon : 37 551,7 ha ; 489 116 ha). Le Comité consultatif a également noté que la zone tampon n'est pas complètement entourée d'une zone de transition. Par conséquent, d'autres informations sont requises avant le 15 mai 2017.

120. **Réserve de biosphère de Nacuñan (Argentine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport périodique de la Réserve de biosphère Nacuñan (Argentine), désignée en 1986. Nacuñan est située dans la province de Mendoza au pied des plaines des Andes. La région est constituée de prairies semi-arides de hautes terres, de steppes arbustives et de broussailles, de forêts arbustives et herbacées, ainsi que de zones humides.

121. Suite aux recommandations précédentes, la réserve de biosphère a amélioré sa conservation globale en étendant la zone de transition de 6 718 ha en 2000 à 26 218 ha. L'objectif de cette extension était d'intégrer les champs de bétail limitrophes inclus dans le système de Paiement pour services environnementaux (PSE), élaboré par le Programme provincial de forêts indigènes (*Programa Provincial de Bosques Nativos – Ley 8195*) qui a pris en compte le zonage révisé.

122. Cette intégration de la nouvelle zone de transition avec la ville de Nacuñán et les champs de bétail voisins est en cours. Un programme de recherche a été élaboré pour évaluer l'impact et mettre au point un mécanisme de surveillance et de contrôle des espèces envahissantes. Un accent particulier a été mis sur l'orientation des projets de recherche vers les questions socio-économiques. Le financement de la réserve a été divisé entre plusieurs institutions provinciales et nationales.

123. La réserve de biosphère dispose d'un comité de gestion bien établi et d'un plan de gestion.

124. Le Comité consultatif a félicité la réserve de biosphère pour le travail de recherche solide qu'elle a effectué et a conclu que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire.

125. **Réserve de biosphère de Costero del Sur (Argentine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport périodique de la Réserve de biosphère de Costero del Sur (Argentine), désignée en 1985. La réserve de la biosphère est située dans la province de Buenos Aires, dans la partie sud de l'estuaire du Rio de la Plata, sur la côte atlantique. Elle est située dans une région humide et marécageuse qui comprend des pampas caractérisées par des sols profonds et fertiles. Elle comprend les zones côtières, les marécages inondés et non déblayés, les zones humides et les forêts sèches.

126. Sur la base des recommandations précédentes, les nouvelles actions des municipalités ont impliqué, pour la première fois, des actions conjointes efficaces et consensuelles pour la gestion de la réserve. Le résultat initial de ces actions a été la formation d'un comité de gestion participatif composé d'institutions des deux municipalités en novembre 2014. Ce comité est opérationnel depuis cette date et tient des réunions mensuelles, répondant aux exigences de coordination de la réserve. Il élabore également un plan de gestion avec une équipe interdisciplinaire de la Faculté des Sciences Naturelles et du Musée de La Plata. Le Comité de gestion et ces deux partenaires travaillent actuellement à la révision d'un zonage de la réserve de biosphère afin d'y inclure une zone tampon et une zone de transition.

127. La réserve de biosphère a organisé diverses activités d'éducation environnementale, des conférences avec des spécialistes de l'environnement, des visites guidées et des études d'observation de la flore et de la faune. Elle a également conclu un accord de jumelage avec la Réserve de biosphère côtière de l'Argentine et de l'Uruguay.

128. Le Comité consultatif a conclu que le site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire. Le Comité consultatif a noté que le Comité de gestion travaille actuellement à la révision du zonage et a demandé une copie comprenant la taille exacte de la réserve de biosphère, étant donné que trois zones différentes sont attribuées (1 337 ha, 375 km² et 25 000 ha). Le Comité consultatif demande de soumettre de nouveau un réexamen périodique au plus tard le 15 mai 2017.

129. Le Conseil du MAB a accueilli avec satisfaction les informations complémentaires de zonage transmises par les autorités nationales. Cependant, il a conclu que le zonage devait être revu car il ne satisfait toujours pas aux critères du Cadre statutaire.

130. **Réserve de biosphère de Yabotí (Argentine).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport périodique de la Réserve de biosphère de Yabotí (Argentine), désignée en 1995. Yabotí est situé dans la région biogéographique de la forêt tropicale brésilienne. La réserve de biosphère constitue un riche écosystème forestier subtropical, avec une grande diversité d'espèces dans les couches herbacées, de sous-bois et d'arbres. La faune est diverse, composée de bon nombre d'espèces de reptiles, d'oiseaux et de mammifères rares et en voie de disparition.

131. À la lumière des recommandations précédentes, une étude au sol a été effectuée pour réviser le zonage de la réserve de biosphère. Pour répondre aux préoccupations liées à l'évaluation des risques, une nouvelle route côtière qui tient compte des objectifs de conservation a été conçue, et a fait l'objet de discussions lors des réunions du Comité de gestion.

132. Le Comité consultatif a noté l'absence de changements dans le zonage de la réserve, mais a observé de petites différences à l'issue d'une comparaison avec le premier examen périodique. Dans l'examen de 2006, la réserve de biosphère avait une superficie totale de 236 613 ha (zone centrale : 20 658 ha ; zone tampon : 21 921 ha ; zone de transition : 194 034 ha) ; toutefois, l'examen actuel donne une superficie totale de 236 013 ha, ce qui implique une augmentation de la taille de la zone centrale et de la zone tampon, mais une diminution de la zone de transition (zone centrale : 21 194 ha ; zone tampon : 22 335 ha ; zone de transition : 192 484 ha).

133. Le Comité consultatif a également noté que la réserve de biosphère ne disposait toujours pas d'un plan de gestion et que le zonage ne correspond pas aux chiffres avancés. Par conséquent, le Comité consultatif a conclu que le site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire, et demande des informations plus détaillées sur le zonage d'ici le 15 mai 2017.

134. **Réserve de biosphère de Kosciuszko, Réserve de biosphère de Prince Regent, Réserve de biosphère sans nom, Réserve de biosphère d'Uluru (Réserve de biosphère d'Ayers Rock), Réserve de biosphère de Yathong, Réserve de biosphère Hattah-Kulkyne et Murray Kulkyne, Réserve de biosphère du promontoire de Wilson et Réserves de biosphère de Riverland (Australie).** Le Comité consultatif a pris note de la lettre officielle demandant une prorogation du délai de présentation des rapports d'examen périodique des réserves de biosphère énumérées ci-dessus, jusqu'au 30 septembre 2017. La lettre fournissant une justification contenait également des informations sur le travail continu mené avec les gouvernements infranationaux concernés et les principales parties prenantes pour résoudre la question du statut des réserves de biosphère australiennes. La nécessité de négocier des résultats de ces processus avec toutes les parties prenantes clés et les communautés impliquées dans ces réserves de biosphère a été soulignée. Tel est notamment le cas pour les consultations avec les propriétaires aborigènes traditionnels, afin de s'assurer que les difficultés liées à l'accès et à la gestion des terres traditionnelles sont convenablement prises en compte. La justification laissait également entendre que ce processus ne devait pas être accéléré inutilement, car cela risquerait de compromettre les relations et l'engagement des parties prenantes, ainsi que l'avenir de ces réserves de biosphère.

135. Étant donné que tous ces sites sont concernés par la Stratégie de sortie, l'échéance demandée sera soumise pour examen au Bureau du Conseil du MAB à sa prochaine session.

136. **Région du W.** Le Conseil du MAB a accusé réception de l'examen périodique du côté du Bénin de la réserve de biosphère transfrontalière W. Ce rapport envoyé après la date limite n'a pas été examiné par le Comité consultatif.

137. **Réserve de biosphère du Cerrado (Brésil).** Le Comité consultatif s'est félicité du premier examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1994 et prolongée en 2000 et 2001. La réserve comprend plusieurs types de forêts, de savanes et d'autres écosystèmes associés au biome du Cerrado, qui est un point chaud de biodiversité pour les priorités de conservation. La partie sud de la réserve borde la capitale Brasília.

138. Au cours des vingt-et-un dernières années, la Réserve de biosphère du Cerrado a beaucoup changé, avec une importante expansion urbaine dans le territoire du District fédéral et ses environs. Les territoires couverts par les États du Maranhão, du Tocantins et du Piauí ont connu une déforestation croissante aux fins de l'agriculture à grande échelle, en plus des projets d'élevage extensif et de grands projets forestiers, qui représentent une grande partie de la production brésilienne de céréales et de fibres. En ce qui concerne la gouvernance, les informations disponibles montrent de faibles niveaux de mise en œuvre et d'efficacité, en l'absence de formalisation des Comités.

139. Sur une note positive, les quatre États et les gouvernements du District fédéral ont l'intention de mettre en œuvre la Réserve de biosphère du Cerrado. À cet égard, des efforts sont nécessaires pour repenser la Réserve de biosphère du Cerrado en termes de limites géographiques et pour élaborer un modèle de gouvernance afin d'assurer une gestion efficace par les institutions publiques et privées au niveau local. Un plan d'action pour la Réserve de biosphère a également été élaboré avec l'engagement des cinq États concernés.

140. Le Comité consultatif a estimé que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif fait les recommandations suivantes aux autorités nationales :

- soumettre un rapport sur l'activation du comité de gestion au plus tard le 30 septembre 2017 ;
- soumettre une carte de zonage révisée, avec des frontières géoréférencées claires ainsi que la superficie totale des zones centrale, de tampon et de transition au plus tard le 30 septembre 2017 ;
- promouvoir la communication sur la Réserve de biosphère du Cerrado et sa vision comme une entité et non comme un territoire partagé par cinq États ;
- assurer la participation effective de la société civile et des autres parties prenantes à la gestion de la réserve de biosphère.

141. **Réserve de biosphère d'Ali Botouch (Bulgarie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse des autorités bulgares et des mesures prises comme indiqué dans la « Feuille de route » pour l'amélioration des Réserves de biosphère bulgares désignées dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère. Il a également noté avec satisfaction la tentative d'explorer le potentiel du site pour satisfaire aux critères en étendant le site aux municipalités adjacentes.

142. Le Comité consultatif a souligné l'importance de la participation des communautés locales au processus de mise à niveau du site et a reconnu les défis de la communication avec les parties prenantes concernées. Il a également noté le manque d'intérêt et de soutien au cours des trois dernières années, ce qui semble indiquer que la désignation de réserve de biosphère n'est pas perçue par les municipalités respectives comme un atout pour le développement régional.

143. Le Comité consultatif s'est félicité de la récente tentative des autorités bulgares de soutenir le processus d'amélioration. Dans le cas où les communautés locales ne donnent aucune réponse ou donnent une réponse négative au 15 mai 2017, le Comité consultatif

appuie la proposition des autorités bulgares de retirer ce site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

144. **Réserve de biosphère de Bistrishko Branishte (Bulgarie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse des autorités bulgares et des mesures prises comme indiqué dans la « Feuille de route » pour l'amélioration des Réserves de biosphère bulgares désignées dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère. Il a également noté avec satisfaction la tentative d'explorer le potentiel du site pour satisfaire aux critères en étendant le site à la municipalité adjacente.

145. Le Comité consultatif a souligné l'importance de la participation des communautés locales au processus de modernisation du site et a reconnu les efforts déployés pour inviter les représentants de la municipalité de Sofia à participer à la réunion avec les experts de l'UNESCO en mai 2016. Le Comité consultatif a reconnu les défis de la communication avec les parties prenantes concernées. Il a également noté le manque d'intérêt et de soutien au cours des trois dernières années, ce qui semble indiquer que la désignation de réserve de biosphère n'est pas perçue par les municipalités respectives comme une priorité pour le développement régional.

146. Le Comité consultatif s'est félicité de la récente tentative des autorités bulgares de soutenir le processus d'amélioration. Dans le cas où les communautés locales ne donnent aucune réponse ou donnent une réponse négative au 15 mai 2017, le Comité consultatif appuie la proposition des autorités bulgares de retirer ce site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

147. **Réserve de biosphère de Dupkata (Bulgarie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse des autorités bulgares et des mesures prises comme indiqué dans la « Feuille de route » pour l'amélioration des Réserves de biosphère bulgares désignées dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère. Il a également pris note avec satisfaction des efforts déployés par les autorités bulgares pour prendre des mesures permettant à la Réserve de biosphère de Dupkata de satisfaire aux critères du MAB. Il a également noté que ce site faisait partie de l'effort national d'amélioration des réserves de biosphère bulgares pendant la période 2015-2016.

148. Le Comité consultatif a regretté que les difficultés majeures exprimées par les parties prenantes n'aient pas pu être surmontées et que le site ne soit pas en mesure de satisfaire aux critères sans intérêt ni participation des parties prenantes.

149. Le Comité consultatif s'est félicité de la récente tentative des autorités bulgares de soutenir le processus d'amélioration. Dans le cas où les communautés locales ne donnent aucune réponse ou donnent une réponse négative au 15 mai 2017, le Comité consultatif appuie la proposition des autorités bulgares de retirer ce site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

150. **Réserve de biosphère de-Bayuvi dupki – Dzhindzhiritza Bulgarie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse des autorités bulgares et des mesures prises comme indiqué dans la « Feuille de route » pour l'amélioration des Réserves de biosphère bulgares désignées dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère. Il a

également noté avec satisfaction les efforts déployés pour répondre aux critères du MAB en élargissant le site à l'ensemble du territoire du Parc national de Pirin, qui constituera les zones centrales et les zones tampons, ainsi que la création de zones de transition telles que les municipalités adjacentes.

151. Le Comité consultatif a également pris note des mesures prises par le ministère de l'Environnement et de l'Eau au cours des trois dernières années ainsi que des activités du Groupe d'experts pour l'amélioration des réserves de biosphère bulgares. Il regrette toutefois que, malgré tous ces efforts, aucun résultat satisfaisant n'ait été obtenu en ce qui concerne le soutien et l'intérêt pour la réserve de biosphère dans les municipalités respectives lorsque l'engagement global des parties prenantes est crucial.

152. Le Comité consultatif s'est félicité de la récente tentative des autorités bulgares de soutenir le processus d'amélioration. Dans le cas où les communautés locales ne donnent aucune réponse ou donnent une réponse négative au 15 mai 2017, le Comité consultatif appuie la proposition des autorités bulgares de retirer ce site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

153. **Réserve de biosphère de Chuprene (Bulgarie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse des autorités bulgares et des mesures prises comme indiqué dans la « Feuille de route » pour l'amélioration des Réserves de biosphère bulgares désignées dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère. Il a également pris note des efforts déployés pour satisfaire aux critères en élargissant le site et en invitant les représentants des communautés respectives à prendre part à la réunion avec les experts de l'UNESCO en mai 2016, dans le but de mieux comprendre la stratégie de Séville et ses critères. Il a également noté que ce site faisait partie de l'effort national d'amélioration des réserves de biosphère bulgares pendant la période 2015-2016.

154. Le Comité consultatif a regretté que, malgré les discussions multilatérales, la communauté ait déjà refusé de participer au processus d'amélioration.

155. Le Comité consultatif s'est félicité de la récente tentative des autorités bulgares de soutenir le processus d'amélioration. Dans le cas où les communautés locales ne donnent aucune réponse ou donnent une réponse négative au 15 mai 2017, le Comité consultatif appuie la proposition des autorités bulgares de retirer ce site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

156. **Réserve de biosphère de Kamchia (Bulgarie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse des autorités bulgares et des mesures prises comme indiqué dans la « Feuille de route » pour l'amélioration des Réserves de biosphère bulgares désignées dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère. Le Comité consultatif a pris acte des efforts déployés par les autorités bulgares pour améliorer la réserve de la biosphère de Kamchia. Il a également noté que ce site faisait partie de l'effort national d'amélioration des réserves de biosphère bulgares pendant la période 2015-2016.

157. Le Comité consultatif a regretté que, malgré toutes les mesures prises, les parties prenantes n'aient pas accepté la proposition de participation à la modernisation du site et ont exprimé d'autres priorités.

158. Le Comité consultatif s'est félicité de la récente tentative des autorités bulgares de soutenir le processus d'amélioration. Dans le cas où les communautés locales ne donnent aucune réponse ou donnent une réponse négative au 15 mai 2017, le Comité consultatif appuie la proposition des autorités bulgares de retirer ce site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

159. **Réserve de biosphère de Kupena (Bulgarie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse des autorités bulgares et des mesures prises comme indiqué dans la « Feuille de route » pour l'amélioration des Réserves de biosphère bulgares désignées dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère. Le Comité consultatif a pris acte des efforts déployés par les autorités bulgares pour adopter les mesures nécessaires à l'amélioration de la réserve de biosphère de Kupena. Il a également noté que ce site faisait partie de l'effort national d'amélioration des réserves de biosphère bulgares pendant la période 2015-2016.

160. Le Comité consultatif a regretté que, malgré toutes les mesures prises, les parties prenantes ne soient pas favorables à l'idée de la désignation d'une réserve de biosphère.

161. Le Comité consultatif s'est félicité de la récente tentative des autorités bulgares de soutenir le processus d'amélioration. Dans le cas où les communautés locales ne donnent aucune réponse ou donnent une réponse négative au 15 mai 2017, le Comité consultatif appuie la proposition des autorités bulgares de retirer ce site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

162. **Réserve de biosphère de Mantaritsa (Bulgarie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse des autorités bulgares et des mesures prises comme indiqué dans la « Feuille de route » pour l'amélioration des Réserves de biosphère bulgares désignées dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère. Le Comité consultatif a reconnu les efforts déployés par les autorités bulgares pour adopter les mesures nécessaires visant à améliorer la Réserve de biosphère de Mantaritsa pour la rendre conforme aux critères, en élargissant le site pour mettre en œuvre un zonage approprié et en engageant la participation des municipalités adjacentes aux activités et à la gestion des réserves de la biosphère. Il a également noté que ce site faisait partie de l'effort national d'amélioration des réserves de biosphère bulgares pendant la période 2015-2016.

163. Le Comité consultatif a encouragé les autorités bulgares à continuer de travailler avec les parties prenantes pour clarifier toutes leurs préoccupations liées à l'amélioration du site.

164. Le Comité consultatif s'est félicité de la récente tentative des autorités bulgares de soutenir le processus d'amélioration.

165. Le Comité consultatif s'est félicité de la récente tentative des autorités bulgares de soutenir le processus d'amélioration. Dans le cas où les communautés locales ne donnent aucune réponse ou donnent une réponse négative au 15 mai 2017, le Comité consultatif appuie la proposition des autorités bulgares de retirer ce site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

166. **Réserve de biosphère de Parangalitsa (Bulgarie).** Le Comité consultatif a salué la réponse des autorités bulgares et les mesures prises comme indiqué dans la « Feuille de route » pour l'amélioration des Réserves de biosphère bulgares désignées dans le cadre du Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO. Il reconnaît les efforts déployés par les autorités bulgares pour adopter les mesures nécessaires afin de transformer la réserve de biosphère de Parangalitsa pour répondre aux critères du MAB.

167. Le Comité a regretté qu'en dépit de toutes les actions adoptées au cours de la période 2014-2016, notamment l'invitation adressée à la municipalité de Blagoevgrad et à la Direction du parc national de Rila à entreprendre des démarches pour la révision du site de Parangalitsa et pour la mise à jour du site, aucun résultat positif n'a été obtenu, la municipalité et l'administration du parc national de Rila n'ayant manifesté aucun intérêt pour la création d'un site post-Séville. Par conséquent, en raison du manque d'intérêt, de soutien et de participation des parties prenantes, le site ne peut satisfaire aux critères.

168. Le Comité consultatif a salué la contribution de la réserve de biosphère de Parangalitsa au réseau mondial par le passé et a recommandé au Comité national MAB bulgare d'envisager de retirer le site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

169. **Réserve de biosphère de Tonle Sap (Cambodge).** Le Comité consultatif a pris note de la lettre officielle du Cambodge demandant une prorogation de la soumission des rapports d'examen périodique de la réserve de biosphère Tonle Sap jusqu'à la mi-septembre 2018. Cette demande était justifiée par les raisons suivantes : la gestion de la Réserve de la biosphère de Tonle Sap (TSBR) relève de plusieurs agences gouvernementales et locales et le Ministère de l'Environnement du Cambodge est responsable des zones centrales et en partie de la zone tampon de la TSBR. Par conséquent, le rapport d'examen périodique de la TSBR nécessite une série de réunions de coordination de l'agence intergouvernementale afin de recueillir toutes les informations et données pertinentes, qui ont à leur tour nécessité plus de temps et de ressources que prévu.

170. 50. Étant donné que ce site est concerné par la Stratégie de sortie, l'échéance demandée sera soumise pour examen au Bureau du Conseil du MAB à sa prochaine session.

171. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction que les autorités cambodgiennes ont soumis des informations exhaustives sur la mise en œuvre des recommandations de suivi du CIC de 2012. Le Conseil a estimé que ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

172. **Réserve de biosphère de Dja (Cameroun).** Le Comité consultatif s'est félicité de ce deuxième examen périodique, envoyé après la date limite de la Stratégie de sortie. Désignée en 1981, la réserve de biosphère est située dans la partie sud du pays et fait partie de la forêt du Bassin du Congo dotée d'un vaste écosystème et d'une biodiversité variée de la flore et de la faune. La réserve de la biosphère comprend un site naturel du patrimoine mondial.

173. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que, en ce qui concerne la demande de 2008 du CCI du MAB, les communautés locales ont été mieux impliquées dans la gestion de la zone et la revitalisation du forum des acteurs. De nombreuses réunions des parties prenantes ont été organisées à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve de biosphère.

174. Le Comité consultatif a noté qu'il existe une confusion avec les caractéristiques des réserves de biosphère et celles du site du patrimoine mondial. Les termes tels que « mission de suivi réactif » et « valeur universelle exceptionnelle » sont utilisés dans le rapport d'examen périodique des réserves de biosphère (page 10).

175. Le Comité consultatif a relevé des incohérences entre la description de la réserve de biosphère et deux zones (zone centrale : 526 004 ha ; zone de transition : 950 000 ha), les chiffres fournis à la page 11 (zone centrale : 526 004 ha ; zone tampon : 76 000 ha et zone de transition : 950 000 ha) et la légende de la carte des réserves de biosphère présentée en page 19. En outre, la zone tampon (76 000 ha) est signalée comme étant en cours de développement à travers la mise en œuvre d'un projet spécifique qui n'est pas encore terminé.

176. En ce qui concerne la gestion, la zone centrale est soumise à un régime de protection stricte tandis que la zone de transition est définie comme « un couloir pour des activités écologiquement durables où les activités humaines sont réglementées et/ou contrôlées conformément aux principes de « droits d'utilisation », qui devraient s'appliquer à une zone tampon.

177. Le Comité consultatif a estimé que le zonage n'est pas clair et que la gestion de la zone de transition n'est pas conforme aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

178. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **ne satisfait pas** aux critères du RMRB.

179. Le Comité consultatif a recommandé que les autorités nationales soumettent de nouveau un nouveau formulaire de nomination avec toutes les annexes demandées lorsque le zonage sera terminé.

180. **Informations générales de la République centrafricaine.** Le comité consultatif a pris note des informations fournies par les autorités nationales en avril 2015, exprimant leur souhait que la réserve de biosphère de Bamingui Bangoran et la réserve de biosphère de Basse Lobaye restent dans la liste des réserves de biosphère.

181. **Réserve de biosphère de Juan Fernández (Chili).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième Rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de l'Archipel Juan Fernández, au Chili, désignée en 1977. La réserve de biosphère de Juan Fernandez est située à 650 km de la côte chilienne dans l'océan Pacifique. Elle comprend l'archipel entier avec l'île Robinson Crusoe, l'île Alejandro Selkirk, l'île Santa Clara et tous les îlots de la région. D'origine volcanique, l'Archipel Juan Fernandez est caractérisé par des chaînes de montagnes escarpées et accidentées et des ravins profonds.

182. La réserve de biosphère a amorcé les travaux sur la proposition d'extension, qui comprend les zones marines précédemment protégées par les décrets présidentiels et la ville de San Juan Bautista, dans le but d'intégrer les zones tampons et de mettre pleinement en œuvre le concept de réserve de biosphère. Simultanément, des travaux ont été entrepris en vue de la création d'un plan de gestion impliquant tous les acteurs de l'archipel. L'expansion et la gestion de la réserve sont un processus complet qui requiert la participation effective du plus grand nombre possible d'institutions et de la communauté locale. L'articulation de ce processus implique du temps et des ressources qui sont recherchées à partir de différentes sources de financement.

183. L'examen périodique propose une extension significative de la superficie totale de la réserve de biosphère. Auparavant, le site se composait d'une zone centrale (9 967 ha). Le nouvel examen propose une superficie totale de 1 216 483,45 ha (zone centrale : 117 613,01 ha ; zone tampon : 4 722,85 ha ; zone de transition : 1 094 147,59 ha). On estime que la demande de prorogation pourrait être envoyée à l'UNESCO à la mi-2017 et qu'un plan de gestion sera disponible d'ici la fin de l'année.

184. Toutefois, le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **ne satisfait pas** encore aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, car elle ne dispose toujours pas du zonage approprié. Afin de satisfaire aux critères, le Comité consultatif a demandé la soumission d'un zonage approprié, un plan de gestion et la constitution d'un comité de gestion au plus tard le 15 mai 2017.

185. Le Conseil du MAB a salué les informations complémentaires et le travail abattu par les autorités et la population locale depuis 2015 pour mettre en place un zonage et une structure de gouvernance appropriés pour le site et explorer les moyens de remplir son rôle en faveur du développement. Toutefois, le Conseil a conclu que cette information technique devra être examinée par le Comité consultatif à sa prochaine session.

186. **Réserve de biosphère des Araucarias (Chili).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport périodique de la Réserve de biosphère des Araucarias (Chili), désignée en 1983 et prolongée en 2010. La réserve de la biosphère des Araucarias est située dans la chaîne des Andes dans le centre-sud du Chili. Elle comprend le parc national Conguillío et la réserve nationale Alto Bío-Bío. La principale caractéristique de cette réserve de biosphère est la présence massive d'araucarias.

187. Un plan de gestion pour la zone centrale a été adopté et les recommandations précédentes ont été suivies.

188. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a noté que cet examen périodique devrait être considéré comme un rapport de suivi puisque le prochain rapport d'examen périodique devrait être soumis en 2019.

189. **Réserve de biosphère de Cabo de Hornos (Chili).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport périodique de la Réserve de biosphère de Cabo de Hornos, désignée en 2005. Ce rapport d'examen périodique a été soumis au Secrétariat du MAB après la date limite du 30 septembre 2016 (une lettre a été envoyée au

Secrétariat du MAB le 30 septembre, expliquant le retard et le 9 octobre le rapport d'examen périodique a été soumis).

190. Cette réserve de biosphère fait partie de la forêt humide sous-polaire de Magallanes (ou sous-antarctique) et contient une mosaïque d'écosystèmes contrastés aux caractéristiques uniques et singulières.

191. Des changements ont été enregistrés dans la configuration spatiale de la réserve de biosphère entre 2005 et 2015. Simultanément, les ministères et services concernés ont proposé l'extension de la réserve de biosphère pour protéger les zones terrestres et marines d'une valeur biologique inestimable. La conservation à long terme de la biodiversité sur ce site doit être abordée dans le cadre de planification territoriale de la commune de Cabo de Hornos et doit tenir compte de l'intégration des zones terrestres et marines.

192. Le tourisme à faible impact a été proposé comme une stratégie de développement durable, conformément au plan de développement stratégique du gouvernement pour la région. La coïncidence des limites biogéographiques, administratives et culturelles (relatives à la répartition ancestrale du groupe ethnique d'origine) dans la réserve de la biosphère permet de développer des formes de tourisme qui seront économiquement viables à long terme.

193. L'examen périodique propose une extension significative de la superficie totale de la réserve de biosphère. Auparavant, le site se composait d'une zone centrale d'une superficie totale de 4 907 657,2 ha. Le nouvel examen propose une superficie totale de 15 125 611,34 ha, y compris les îles Diego Ramirez.

194. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a noté que cet examen périodique devrait être considéré comme un rapport de suivi puisque le prochain rapport d'examen périodique devrait être soumis en 2019.

195. En raison de la taille de l'extension proposée, le Comité consultatif recommande aux autorités chiliennes de présenter un dossier d'extension approprié.

196. **Réserve de biosphère de La Campana-Peñuelas (Chili).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport périodique de la Réserve de biosphère de La Campana-Peñuelas (Chili), désignée en 1984 et prolongée en 2009. Cette réserve de biosphère comprend le parc national Campana et la réserve nationale Lago Peñuelas. La zone possède un relief légèrement ondulé avec des petites collines et plusieurs ravins. Les sommets les plus élevés sont « El Roble » (2 222 m d'altitude) et « La Campana » (1 920 m). Le type de végétation majeur est la garrigue (*Cryptocarya alba*), une espèce de la famille des Lauraceae, le boldea fragran (*Peumus boldus*) et l'écorce d'hiver (*Drimys winteri*).

197. Un plan de gestion de la réserve de la biosphère a été adopté et les recommandations antérieures ont été suivies, mais il manque des informations car le formulaire d'examen périodique demandé n'a pas été utilisé.

198. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a noté que cet examen périodique devrait être considéré comme un rapport de suivi puisque le prochain rapport d'examen périodique devrait être soumis en 2019.

199. **Réserve de biosphère de Laguna San Rafael (Chili).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport périodique de la Réserve de biosphère de Laguna San Rafael (Chili), désignée en 1979. Située dans la région biogéographique de la forêt valdivienne / Nothofagus chilienne, la Laguna San Rafael est une région de grande beauté scénique avec une topographie très variée. Elle englobe la chaîne de Patagonie continentale avec des fleuves et des lacs, la chaîne insulaire de la Patagonie, la plaine centrale et les glaciers de la Patagonie.

200. Bien que les autorités soient conscientes de l'importance d'étendre la réserve de biosphère et de définir une zone tampon et de transition, cela n'a pas été fait et la réserve de biosphère actuelle ne se compose que d'une zone centrale. Un plan de gestion a été rédigé mais n'a pas été approuvé. La réserve de biosphère ne dispose pas non plus d'un comité de gestion.

201. Le Comité consultatif a conclu que le site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire. Afin de satisfaire aux critères, le Comité consultatif a demandé la soumission d'un zonage approprié, un plan de gestion et la constitution d'un comité de gestion au plus tard le 15 mai 2017.

202. Le Conseil du MAB a salué les informations complémentaires et l'engagement des autorités à mettre en place un zonage et une structure de gouvernance appropriés pour le site.

203. Toutefois, le Conseil du MAB a conclu que cette information technique devrait être examinée par le Comité consultatif à sa prochaine session.

204. **Réserve de biosphère de Lauca (Chili).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport périodique de la Réserve de biosphère de Lauca (Chili), désignée en 1981. Cette réserve de biosphère est située dans la région biogéographique de la Puna, dans la partie nord du Chili, qui fait partie de la chaîne andine. L'un des habitats les plus importants est celui des Bofedales, qui constituent une source de nourriture et d'eau pour la faune sauvage et la faune domestique.

205. La participation communautaire aux accords de gestion de la réserve de biosphère de Lauca a été réactivée en 2014. L'année suivante, un comité de gestion publique a été créé pour définir les politiques publiques régionales et veiller à ce que le concept de réserves de biosphère soit considéré comme un instrument de gestion des terres pour la région. Le Comité obtiendra les ressources financières et de gestion nécessaires à la mise en œuvre du Plan de gestion avec la participation publique et privée.

206. Le Comité consultatif a conclu que le site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire. Afin de satisfaire aux critères, le Comité consultatif a demandé la soumission d'un zonage approprié, un plan de gestion et la constitution d'un comité de gestion au plus

tard le 15 mai 2017.

207. Le Conseil du MAB a salué les informations complémentaires et l'engagement des autorités à mettre en place un zonage et une structure de gouvernance appropriés pour le site. Toutefois, le Conseil a conclu que cette information technique devra être examinée par le Comité consultatif à sa prochaine session.

208. **Réserve de biosphère de Torres del Paine (Chili).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième Rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Torres del Paine, au Chili, désignée en 1978. Torres del Paine se trouve entre les Andes et la steppe patagonique dans le sud du Chili, et donne sur la côte atlantique. La région est une grande beauté avec de nombreuses crêtes, falaises, glaciers, cascades, rivières, lacs et lagons.

209. Une équipe de travail de professionnels a été formée pour créer une proposition pour l'extension de la réserve de la biosphère avec un zonage approprié. Les communautés locales ont été contactées et se sont rencontrées au cours de plusieurs réunions, et un nouveau zonage est actuellement en cours d'élaboration. Actuellement, la réserve de biosphère collabore avec la communauté locale sur l'élaboration d'un plan d'action. Des ateliers participatifs avec des associations, des municipalités, des centres de recherche et des centres d'élevage ont été mis sur pied.

210. Toutefois, le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **ne satisfait pas** encore aux critères du Cadre statutaire, car elle ne dispose pas de zonage approprié. Afin de satisfaire aux critères, le Comité consultatif a demandé la soumission d'un zonage approprié, un plan de gestion et la constitution d'un comité de gestion au plus tard le 15 mai 2017.

211. Le Conseil du MAB a salué les informations complémentaires et le travail considérable abattu par les autorités et la population locale depuis 2014 pour parvenir à un zonage et à une structure de gouvernance appropriés pour le site. Toutefois, le Conseil a conclu que cette information technique devra être examinée par le Comité consultatif à sa prochaine session.

212. **Recommandations générales à l'attention de la Chine.** Le Comité consultatif a hautement apprécié la procédure d'évaluation de l'état des sites mise en œuvre dans les rapports d'examen périodique : chaque réserve de biosphère avait tiré parti d'un séminaire national d'examen périodique auquel ont participé des experts en conservation, des scientifiques, des fonctionnaires, et des délégués d'autres réserves nationales de la biosphère, qui ont formulé des recommandations pertinentes sur chaque site.

213. **Réserve de biosphère de Dinghushan (Chine).** Ce site est concerné par la Stratégie de sortie. Le Comité consultatif a pris note des informations officielles fournies par les autorités chinoises selon lesquelles le rapport de la Réserve de la biosphère de Dinghushan sera soumis d'ici le 15 mai 2017 en raison d'un processus de traduction.

214. Le Conseil du MAB a pris acte de la soumission du rapport d'examen périodique qui comprenait la réponse aux recommandations du CIC 1998. Toutefois, il ne peut pas

prendre de décision car le rapport d'examen périodique n'a pas été examiné par le Comité consultatif.

215. **Réserve de biosphère de Xilingol (Chine).** Ce site est concerné par la Stratégie de sortie. Le Comité consultatif a également noté que la demande officielle de soumettre une demande d'examen périodique de la Réserve de biosphère de Xilingol jusqu'au 30 septembre 2017 avait été reçue par le Secrétariat du MAB.

216. **Réserve de biosphère de Changbai (Chine).** La réponse a été soumise au Secrétariat du MAB après la date limite du 30 septembre 2015. Le Comité consultatif s'est félicité de la présentation du deuxième examen périodique de la Réserve de biosphère de la montagne de Changbai. Le site est situé dans le sud-est de la province de Jilin. La réserve naturelle nationale de la montagne de Jilin Changbai s'étend du comté d'Antu, de la préfecture autonome coréenne de Yanbian, au comté de Fusong, à la ville de Baishan et au comté autonome coréen de Changbai. Elle est bordée par la République populaire démocratique de la Corée au sud-est. Dotée d'abondantes ressources animales et végétales sauvages, la réserve de la biosphère de montagne de Changbai, connue sous le nom de « réserve génétique d'espèces » et « musée naturel », est un complexe naturel typique de l'Eurasie du Nord qui possède l'écosystème forestier le plus complet et le plus typique du monde.

217. Le Comité consultatif a félicité les autorités d'avoir pris des mesures concernant les recommandations du précédent rapport d'examen périodique.

218. Le Comité consultatif a reconnu l'approche pluridisciplinaire utilisée pour mener l'examen périodique et les vastes recherches et consultations engagées dans le processus d'examen.

219. Le Comité consultatif a reconnu que la réserve de la biosphère avait mené des études socioéconomiques pour développer une base solide nécessaire au développement et à la gestion de l'écotourisme afin d'accroître le nombre de touristes et les revenus des résidents proches, et de stimuler l'économie locale. La réserve a redoublé d'efforts sur la publicité, l'amélioration des installations pour les services touristiques, la tenue de conférences et de forums internationaux afin d'accroître sa popularité internationale, d'attirer les touristes au pays et à l'étranger et de promouvoir le développement sain de son écotourisme.

220. Le Comité consultatif a reconnu que la réserve de biosphère avait réalisé des progrès considérables dans son économie communautaire en tirant parti des avantages liés au modèle gestion et aux ressources. Il a noté que les résidents locaux sont impliqués dans l'élaboration de mesures de conservation et du plan de gestion pour la réserve de montagne de Changbai.

221. Le Comité consultatif reconnaît également que la réserve a coopéré avec les communautés voisines, les fermes forestières, les forces de la frontière et la police forestière pour mener des actions spéciales pour la conservation.

222. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères

du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

223. Le Comité consultatif a invité les autorités chinoises à soumettre la carte de zonage en anglais. Il les a également invités à fournir des informations sur la manière de promouvoir davantage la coopération avec la Réserve de biosphère du Mont Paekdu en RDP de Corée dans le domaine de la recherche et de la gestion dans la zone transfrontalière, afin de répondre pleinement aux recommandations précédentes.

224. **Réserve de biosphère de Fanjingshan (Chine).** La réponse a été soumise au Secrétariat du MAB après la date limite du 30 septembre 2015. Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième examen périodique très bien rédigé de la Réserve de biosphère de Fanjingshan, située dans une région où les trois comtés de Jiangkou, Yinjiang et Songtao se rencontrent dans le nord-est de la province de Guizhou.

225. Depuis sa création, la Réserve de biosphère de la montagne de Fanjing attache une grande importance à ses travaux de recherche. En tant que tel, la réserve occupe une position de leader parmi les autres réserves chinoises du même type en termes d'efforts scientifiques. En particulier, les scientifiques ont mené des recherches intensives sur les singes à bec noir et les colombes, fournissant des prestations scientifiques du plus haut niveau. Ces enquêtes et recherches constituent une base scientifique fiable pour la planification, la protection et la gestion de la réserve.

226. Le Comité consultatif a félicité les autorités d'avoir pris des mesures concernant les recommandations du précédent rapport d'examen périodique.

227. Le Comité consultatif a reconnu l'approche pluridisciplinaire utilisée pour mener l'examen périodique et les vastes recherches et consultations engagées dans le processus d'examen.

228. Le Comité consultatif a reconnu que la réserve avait signé plusieurs protocoles d'entente et accords de coopération bilatéraux internationaux.

229. Il s'est félicité que le mécanisme de cogestion ait été amélioré grâce à la création des organisations communautaires de cogestion, à l'effet de co-gérer les ressources forestières et minérales de la réserve et de prévenir, dans le cadre d'une action conjointe, les incendies de forêt. De plus, des coopératives communautaires ont été créées pour développer l'économie communautaire.

230. Il a noté que de grands changements ont eu lieu dans les communautés proches de la réserve. Tout d'abord, l'écotourisme dirigé par le gouvernement a favorisé le développement économique des communautés voisines.

231. Le Comité consultatif a noté que la réserve a remporté huit prix de progrès scientifiques et technologiques aux niveaux national et provincial au cours de la dernière décennie grâce à son propre développement en matière de surveillance scientifique en découvrant : 5 nouvelles espèces de spermatophytes, 2 nouvelles espèces record en Chine, 1 nouvelle espèce record en Chine continentale, un nouveau record de distribution de 123 espèces de plantes appartenant à 52 genres et 25 familles au Guizhou, 1 nouvelle

sous-espèce d'amphibiens, 4 nouveaux records au Guizhou, 1 nouveau record pour les reptiles, 5 nouveaux genres d'insectes, 115 nouvelles espèces et 30 nouveaux records dans le Guizhou.

232. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

233. **Réserve de biosphère de Wolong (Chine).** La réponse a été soumise au Secrétariat du MAB après la date limite du 30 septembre 2015. Le Comité consultatif s'est félicité de la présentation du deuxième examen périodique de la Réserve de biosphère de Wolong.

234. Le Comité consultatif a félicité les autorités d'avoir pris des mesures concernant les recommandations du précédent rapport d'examen périodique.

235. Le Comité consultatif a reconnu l'approche pluridisciplinaire utilisée pour mener l'examen périodique et les vastes recherches et consultations engagées dans le processus d'examen.

236. Le Comité a noté que le site a réalisé le projet de protection des forêts naturelles où les ressources forestières, y compris les forêts naturelles de la zone expérimentale et de la zone tampon de la réserve, sont entretenues par les villageois de Wolong Town et Gengda Town dans le cadre de contrats négociés.

237. Il a noté que grâce au projet de grain vert/bambou, l'environnement écologique de la zone expérimentale de la réserve a été amélioré ; et à travers la surveillance de l'habitat du panda et la surveillance du bambou, des données ont été recueillies sur la façon dont les plantes et les animaux sauvages représentés par les pandas géants sont protégés.

238. Le Comité consultatif s'est félicité que les populations locales aient été motivées et impliquées dans la protection des ressources forestières naturelles conformément aux accords.

239. Le site a formulé le *plan de développement de l'écotourisme de Wolong* et a mené à bien le programme Smart Wolong sur la plate-forme de Digital Wolong.

240. Grâce à la reconstruction après le tremblement de terre du 12 mai 2008, Wolong a considérablement amélioré ses compétences de recherche, sa capacité de protection et son matériel communautaire.

241. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

242. **Réserve de biosphère de Shennongjia (Chine).** La réponse a été soumise au Secrétariat du MAB après la date butoir du 30 septembre 2015. Le Comité consultatif a salué la présentation du deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Shennongjia. Il a également félicité les autorités chinoises pour avoir répondu aux recommandations du CIC-MAB de 2001 dans le premier rapport d'examen périodique.

243. La réserve protège principalement les plantes et les animaux rares comme le singe d'or, l'environnement écologique et le terrain d'origine.

244. En 2006, la Réserve de biosphère de Shennongjia a été reconnue comme réserve naturelle nationale et comme organisation modèle nationale pour la gestion des réserves naturelles par l'Administration générale de l'État en charge de la protection de l'environnement et l'Administration forestière de l'État. Elle a également reçu la distinction d'organisation modèle provinciale et d'organisation modèle provinciale pour la conservation de la faune. En 2011, elle a été répertoriée comme organisation pilote nationale pour le tourisme forestier par l'Administration forestière de l'État et l'Office national du tourisme de la Chine. En 2012, elle a été classée comme aire panoramique nationale 5A, et comme une organisation pilote nationale de tourisme forestier.

245. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que les fonctions de l'autorité de réserve ont été renforcées, que la force de sécurité publique forestière a été renforcée et que les institutions de conservation de base ont été renforcées. Une plate-forme de recherche a été lancée et un certain nombre de projets de recherche sur le singe d'or et d'autres sujets ont été réalisés en coopération avec les institutions nationales et étrangères concernées.

246. Les infrastructures liées à l'écotourisme de la zone expérimentale ont été améliorées. En outre, aucun effort n'a été ménagé pour développer le tourisme écologique dans la zone tampon et la zone de transition avec un accent sur les expositions scientifiques et la recherche.

247. Des efforts ont également été déployés pour obtenir davantage de fonds et organiser, et guider le développement communautaire. Le gouvernement local a organisé une réunion de coordination avec les intervenants et l'Office provincial des forêts a organisé des réunions de communication avec les réserves naturelles voisines. Jusqu'à 60% des habitants de la région participent à la conservation de la biosphère. Les moyens de participation comprennent : 1. la participation directe aux patrouilles pour la conservation des ressources, 2. le rôle de ménages d'agriculteurs, 3. le rôle de superviseurs agricoles, 4. la participation aux services de tourisme écologique, 5. la participation indirecte au service de tourisme écologique.

248. Après plus de dix ans d'efforts, la réserve naturelle de Shennongjia a mis en place 23 règlements et lancé un système de gestion des ressources et de conservation avec des responsabilités clairement définies et assignées. Par ailleurs, son travail a été très efficace. Sa couverture forestière est passée de 63,4 % au début des années 1980 à 96 %, les espèces phares représentées par le singe d'or ont vu une augmentation de la population de 501 en 1985 à 1 280 en 2013 et 65 nouvelles espèces ont été enregistrées par le biais d'enquêtes successives.

249. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

250. Le Comité consultatif a invité les autorités chinoises à soumettre la carte de zonage

en anglais et dans une police plus grande. Il les a également invités à fournir une justification du zonage et des informations sur l'état des zones centrales qui ne sont pas entourées par des zones tampon et de transition. Il a encouragé les autorités nationales à élaborer un plan de gestion.

251. **Réserve de biosphère de Dimonika (Congo).** Le Comité consultatif s'est félicité de ce premier examen périodique de la réserve de biosphère, envoyé après la date limite de la Stratégie de sortie. Le site, désigné en 1988, est situé dans la partie sud du pays. La zone comprend des espèces clés telles que le chimpanzé et le gorille que l'on retrouve principalement dans les forêts de l'Afrique centrale et occidentale.

252. Le Comité consultatif a félicité le pays pour la promotion de mécanismes de gestion durables par la conservation de la biodiversité, la relance des activités de recherche et l'adoption de mesures visant à impliquer les communautés locales dans la gestion de la zone. Tout cela est guidé par un plan de gestion dédié.

253. Le Comité consultatif a noté que la légende de la carte de zonage n'est pas en adéquation avec les chiffres fournis p. 6 (zone centrale : 910 km² ; zone tampon : 270 km² ; zone de transition : 180 km²) ; néanmoins après avoir procédé à un rapprochement entre la carte et les chiffres, le Comité consultatif a conclu que le plan de zonage était correct et qu'il s'agissait d'une erreur typographique.

254. Le Comité consultatif a estimé que la réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

255. Le Comité consultatif a demandé aux autorités d'envoyer une nouvelle carte avec une légende révisée.

256. **Réserve de la biosphère d'Odzala déclarée Réserve de biosphère d'Odzala-Kokoua (Congo).** Le Comité consultatif s'est félicité de ce premier examen périodique de la réserve de biosphère, envoyé après la date limite de la Stratégie de sortie. Désignée Réserve de biosphère d'Odzala en 1977, la zone est située dans la partie nord-est du pays. Elle comprend de grands blocs intacts de forêt de basse altitude et abrite un grand nombre d'espèces de grands mammifères. Elle présente une grande diversité de la faune et la densité de ces animaux est élevée. Cette zone est également célèbre pour le grand nombre d'espèces endémiques qu'elle contient. En effet, c'est l'une des régions du monde abritant la plus grande diversité des primates. Odzala est également une zone importante pour les oiseaux.

257. Le Comité consultatif a félicité le pays pour l'adoption du plan de gestion qui consacre son zonage et spécifie les mesures de gestion qui impliquent les communautés locales et autochtones. Toutefois, le plan de gestion est dénommé plan de gestion du parc et non plan de gestion de la réserve de biosphère.

258. Le Comité consultatif a noté que les autorités n'utilisent pas la terminologie appropriée pour la zone tampon appelée « zone tampon ou de transition » et pour la zone de transition appelée « zone de développement écologique ». À l'issue de la réconciliation, le Comité consultatif a conclu que la gestion des zones était conforme au cadre statutaire

des réserves de biosphère : la zone centrale (828 000 ha) est une zone délimitée pour le développement touristique ; la zone tampon (243 900 ha) ; et la zone de transition est la zone d'éco-développement (223 000 ha).

259. Le Comité consultatif a noté que la zone est co-gérée par les autorités nationales en charge des aires protégées et le réseau des parcs africains, qui a créé une fondation pour soutenir les activités de conservation et de développement principalement liées au tourisme.

260. Le Comité consultatif a noté que le site est dénommé Réserve de biosphère d'Odzala-Kokoua dans le rapport d'examen périodique et non pas Odzala comme initialement indiqué dans le formulaire de nomination. Le Comité consultatif a remis en question la raison d'être de ce changement de nom et un éventuel lien avec le zonage révisé, c'est-à-dire une extension de la réserve de biosphère.

261. Le Comité consultatif a conclu que les renseignements fournis dans le rapport d'examen périodique **n'étaient pas suffisants pour permettre de déterminer si ce site satisfait ou non** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

262. C'est pourquoi le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales d'envoyer au Secrétariat du MAB, d'ici le 15 mai 2017 :

- les explications complètes sur le changement de nom du site, y compris sa raison d'être et, le cas échéant, le changement des limites de la réserve de biosphère depuis sa nomination en 1977 ;
- une carte de zonage révisée avec la terminologie appropriée (zone centrale, zone tampon et zone de transition) ;
- les informations sur la façon dont les communautés sont impliquées dans la gestion de la réserve de biosphère et les impacts des conflits dans la région.

263. En outre, le Comité consultatif a vivement encouragé l'organe de gestion de la réserve de biosphère à explorer, outre le tourisme, d'autres possibilités de subsistance substantielles pour les groupes d'utilisateurs défavorisés.

264. Le Conseil a salué les informations complémentaires fournies sur l'implication des communautés locales et la raison d'être du changement de nom du site, qui ont été jugées satisfaisantes. Cependant, la carte de zonage et les explications connexes fournies étaient toujours non conformes à la terminologie et à la fonction de la réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a conclu que ce site ne répondait pas aux critères.

265. **Réserve de biosphère de Velebit (Croatie).** Le Comité consultatif s'est félicité du troisième examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1978 et située dans la partie occidentale de la Croatie, près de la mer Adriatique, qui a été reçu après la date limite de la Stratégie de sortie. La zone se distingue par un haut niveau de biodiversité dans les forêts, les prairies subalpines des hautes terres et les prairies sèches et de montagne.

266. Le Comité consultatif a souligné que la fonction de conservation est très bien développée. Il a également noté que les activités de tourisme sont encouragées par les

autorités des réserves de la biosphère et les partenaires de concession. En outre, il a indiqué que les autorités ont participé à plusieurs projets de formation et de promotion du développement durable tels que le projet CARDS 2003 : développement durable et promotion de l'artisanat traditionnel dans la zone élargie de Velebit, conservation des écosystèmes karstiques. Il a également noté l'implication très modeste des communautés locales dans le processus décisionnel et les activités de développement.

267. Le Comité consultatif s'est félicité des informations fournies à la suite des recommandations du Comité consultatif en 2003. En 2007, les autorités ont préparé des plans de gestion pour les trois aires protégées incluses dans la réserve de biosphère (parc national de Paklenica, Parc national de Velebit et Parc naturel de Velebit). Toutefois, il a noté que le plan de gestion conjointe des réserves de biosphère n'était pas préparé. Il a également noté avec satisfaction la création d'une zone de transition sur la partie côtière de la réserve de la biosphère, couvrant 7 963 ha, sur une superficie totale de 203 519 ha. Il a également indiqué que la gestion des forêts dépendait de la protection juridique des zones centrales. Par exemple, la gestion durable est mise en œuvre dans le Parc naturel de Velebit, tandis que dans deux autres zones centrales, la forêt est gérée par la société commerciale Hrvatske šume, certifiée FSC pour la gestion forestière depuis 2002.

268. Il a également noté que l'organe de coordination n'était pas encore établi et que les gestionnaires des aires protégées discutent d'actions conjointes fondées sur des plans de travail annuels.

269. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé à l'autorité de gestion de mener les actions suivantes avant le 15 mai 2017 :

- soumettre un projet de plan de gestion global pour l'ensemble de la réserve de biosphère avec des informations détaillées sur les mécanismes mis en œuvre pour la participation de la communauté locale, des parties prenantes et des partenaires aux activités conjointes ;
- créer un organe de coordination qui englobera les communautés et les autorités locales ;
- réviser le plan de zonage et élargir la zone de transition, puisqu'il ne permet pas de réaliser la fonction de développement.

270. Le Conseil du MAB a salué les informations complémentaires fournies par les autorités sur les progrès réalisés. Il a pris acte de la mise sur pied du Conseil de coordination de la réserve de biosphère du massif du Velebit. Les représentants du parc national de Velebit du Nord, du parc national de Paklenica et du parc national de Velebit ainsi que ceux des groupes d'action locaux de Lika et de Bura siègent audit Conseil. Il a également noté que le projet de memorandum de coopération a été fourni et que le plan de gestion du site est en cours d'élaboration conformément à la nouvelle Stratégie du MAB et au Plan d'action de Lima. Il a noté que le zonage est en révision.

271. **Réserve de biosphère de Krivoklatsko (La République tchèque).** Le Comité consultatif s'est félicité de ce premier examen périodique de la réserve de biosphère, qui a été reçu après la date limite de la stratégie de sortie, établie en 1977 et située dans la partie centrale de la République tchèque, à 40 km à l'ouest de la ville de Prague.

272. Elle couvre une superficie de 63 000 ha. Le paysage se distingue par la vallée de la rivière Berounka et ses affluents. La région fait partie de Natura 2000, attire de nombreux touristes et est soumise à une forte pression touristique.

273. La réserve de biosphère est gérée par l'« Administration de la réserve de biosphère de Krivoklatsko et de la réserve protégée ». Tous les aspects pertinents de la réserve de biosphère sont intégrés au nouveau plan de gestion de RB/PLA de Krivoklatsko pour la période 2007-2016.

274. Le Comité consultatif s'est félicité des informations fournies en ce qui concerne les recommandations de 2002. Il a également noté que les autorités de gestion ont pris des mesures pour étudier les moyens d'améliorer les avantages du tourisme pour la population locale et qu'un programme de développement pour la région a été élaboré. Il a en outre noté les mesures fournies par les autorités pour mener des recherches accrues sur les ressources biologiques terrestres et la biosphère déclarée comme les sites tchèques de recherche écologique de longue durée.

275. Toutefois, le Comité consultatif a regretté que la carte de zonage fournie ne spécifie pas les différentes zones du cadre statutaire en anglais. Il a également estimé que les informations disponibles concernant la mise en œuvre de la fonction de développement étaient encore insuffisantes.

276. Le Comité consultatif a conclu qu'il **n'était pas en mesure de déterminer si la réserve de biosphère remplissait ou non les critères** du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a donc demandé aux autorités de fournir une carte de zonage spécifiant les trois zones selon le cadre statutaire et de fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre de la fonction de développement et l'implication des communautés locales dans cette dernière et dans la gestion de la réserve de biosphère d'ici le 15 mai 2017.

277. Le Conseil du MAB a salué les progrès réalisés et les informations fournies. Il a noté que la zone centrale se compose de plusieurs groupes. Il a été pris note du fait que nombre d'entre eux ne sont pas entourés par la zone tampon. Il a demandé davantage de précisions sur la partie centrale des groupes de zones centrales non entourées de zones tampons, ainsi qu'une partie au sud-ouest et au nord. Le Conseil a également noté que plusieurs petites parties de la zone tampon ne sont pas entourées par une zone de transition, de même que des parties plus importantes au nord et à l'est. Il a également noté que la fonction de développement est principalement réalisée à travers le tourisme culturel et éducatif, la foresterie durable et que des projets d'agriculture durable ont été répertoriés. Il a finalement noté que les communautés locales sont impliquées dans plusieurs projets liés à la gestion du site et à la mise en œuvre de la fonction de développement. En conséquence, le Conseil du MAB a conclu qu'il était nécessaire de clarifier le zonage et d'expliquer davantage le processus d'établissement d'une zone de transition autour des zones tampons, d'encourager l'implication des communautés locales dans la gestion du site ainsi que dans le processus de prise de décision et de mettre en œuvre le développement durable.

278. **Réserve de biosphère de Šumava (République tchèque).** Le Comité consultatif s'est félicité de ce premier examen périodique de la réserve de biosphère, qui a été reçu après la date limite de la stratégie de sortie, établie en 1990 et située dans la partie sud-ouest de la République tchèque, près de la frontière allemande et autrichienne. La région se distingue par la forêt de montagne, les lacs glaciaires et la montagne ainsi que les tourbières hautes de la vallée. Les tourbières de Šumava figurent sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale depuis 1991 et la plus grande partie de la zone représente le réseau Natura 2000.

279. La recherche se concentre sur les principaux écosystèmes – forêts, tourbières, lacs, cours d'eau et prairies et sur les espèces fauniques et floristiques concernées (grouse, castor et moules perlières d'eau douce).

280. La principale source de revenus de la population locale est le tourisme, qui s'étend progressivement au-delà des limites du parc national. Les autorités de coordination de la réserve de biosphère assurent la durabilité du tourisme dans toutes ses activités.

281. La réserve de biosphère est gérée par les deux partenaires qui assurent une coordination conjointe selon un Mémoire de coopération mutuelle : l'Agence de développement régional de Šumava (RRAŠ) et l'Administration des parcs nationaux de Šumava (PN de Šumava). La dernière coordonne les partenaires du secteur privé et assure la promotion du tourisme, notamment à travers des projets tels que la réserve de biosphère de Šumava – un milieu de vie agréable. Le Comité consultatif a noté que le plan de gestion de la réserve de biosphère de Šumava n'avait pas encore été élaboré. Il a également noté que le programme d'éducation est mis en œuvre avec les écoles locales et que des activités éducatives et récréatives sont à portée des visiteurs. Le Comité consultatif a pris note des changements apportés à la taille des zones centrales, des zones tampons et des zones de transition en réponse à l'adoption de nouvelles technologies pour l'élaboration de cartes.

282. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

283. Le Comité consultatif a encouragé l'instance gestionnaire à poursuivre la mise en œuvre d'une approche participative dans la gestion de la réserve de biosphère et à finaliser le plan de gestion. Il a en outre recommandé de participer activement au Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

284. **Réserve de biosphère de Yasuní (Équateur).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième examen périodique de la Réserve de biosphère Yasuní (Équateur), désignée en 1989. Ce rapport périodique a été soumis au Secrétariat du MAB le 9 janvier 2017, après la date limite du 30 septembre 2016 (une lettre a été envoyée au Secrétariat du MAB au 30 septembre, expliquant le retard et le 9 octobre, l'examen périodique a finalement été envoyé).

285. À ce jour, des initiatives ont été prises pour gérer la réserve de biosphère dans le cadre d'une approche au développement durable au niveau communautaire et concernant son patrimoine naturel et culturel. L'objectif général du comité de gestion de la réserve de

biosphère est de maintenir l'intégrité écologique et culturelle de Yasuni par la participation d'acteurs impliqués dans la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles.

286. Ce rapport d'examen périodique s'apparente à une nouvelle soumission de la RB Yasuni, le zonage ayant été modifié de façon significative ; la zone centrale comprend actuellement presque toute la RB. Une zone tampon supplémentaire et une zone de transition sont requises lorsque la zone centrale est confrontée à la frontière de la réserve de biosphère.

287. Les autorités équatoriennes ont informé qu'une demande de prorogation officielle sera présentée en 2017.

288. Le Comité consultatif s'est félicité de cet examen périodique, en particulier de sa qualité et des changements proposés. Toutefois, il a noté que dans la partie ouest et nord de la RB, une zone tampon ou de transition n'entoure pas la zone centrale. De plus, les zones de transition situées dans les zones centrales sont consacrées à l'exploitation du pétrole.

289. Le Comité consultatif a, par conséquent, conclu que cette réserve de biosphère **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire et encourage les autorités équatoriennes à soumettre dès que possible la demande d'extension comprenant un plan de zonage approprié, et à indiquer exactement à quel emplacement du parc l'exploitation pétrolière aura lieu.

290. Le Conseil du MAB a salué les informations complémentaires transmises par les autorités sur un zonage approprié et sur l'extraction du pétrole dans la réserve de la biosphère. Toutefois, le Conseil a conclu que cette information technique devrait être examinée par le Comité consultatif à sa prochaine session

291. **Réserve de biosphère de la zone maritime de l'archipel (Finlande).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction ce rapport d'examen périodique très détaillé du site créé en 1996. Le Comité consultatif s'est félicité de l'examen des limites de la réserve de biosphère en vue d'élargir la zone de transition, qui compte aujourd'hui environ 3 500 habitants. Il a également apprécié le plan d'action annuel qui est examiné par le comité directeur ainsi que les activités déployées pour mobiliser davantage de résidents, y compris les activités visant à promouvoir de nouvelles possibilités économiques relatives à la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a en outre pris note avec satisfaction des changements apportés à la réorganisation des structures des administrations locales en Finlande, ce qui semble avoir permis une meilleure intégration de la réserve de biosphère au sein de ces structures et l'attribution d'un rôle plus important pour les municipalités. Il a par ailleurs noté que les liens de coopération ont été étendus à travers le programme Pro-Archipelago.

292. Enfin, le Comité consultatif s'est félicité de l'approche adoptée pour inclure les connaissances locales dans les fonctions de gestion et d'apprentissage/recherche de la réserve de biosphère, ainsi que de l'inclusion des immigrants récemment arrivés (réfugiés). Il a également constaté les difficultés à maintenir le budget défini chaque année et a demandé aux autorités de fournir plus d'informations sur la source de revenu dans les

années à venir.

293. Le Comité consultatif a estimé que le site **satisfait** aux critères.

294. **Réserve de biosphère de Fakarava (France).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le rapport détaillé sur l'examen périodique de ce site désigné en 1977, prolongé et renommé en 2006. Il a noté avec approbation qu'un plan de gestion a été élaboré pour les zones centrales de la réserve de biosphère. Le zonage a été amélioré et adapté à la législation locale et a été approuvé par la municipalité. Le Comité consultatif apprécie l'approbation par les communautés de la création de la nouvelle zone de transition, partie intégrante de la réserve de biosphère. Le comité de gestion a en outre été étendu à cinq associations couvrant les différents atolls, dans lesquelles les différents acteurs sont représentés.

295. Le rapport d'examen périodique indique qu'en 2006, il était difficile de calculer les surfaces précises désignées comme zones centrale, de tampon et de transition. En 2008, un service cadastral a été mis en place dans la région. Le tableau ci-dessous indique que certains changements dans les zones sont prévus – y compris une réduction de la superficie des zones terrestres centrales et une augmentation des zones marines centrales.

296. Le Comité consultatif a demandé à la direction de la réserve de biosphère de soumettre la délimitation finale et de fournir une justification des modifications. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction la création d'un Conseil de recherche interdisciplinaire qui vise à coordonner la recherche et à assurer la pertinence sociétale de la recherche et des liens avec les communautés. Le Comité consultatif a également noté que le rapport d'examen comprend une section détaillée sur l'importance continue des connaissances et des pratiques locales. S'il est clair et louable que des institutions sont en place pour assurer la transmission à la prochaine génération, un doute demeure néanmoins sur la façon dont ces connaissances et pratiques sont incluses dans la gestion de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif s'est félicité des initiatives locales visant à promouvoir l'utilisation du label de la biosphère pour attirer le tourisme et le financement, ainsi que des initiatives visant à promouvoir la réserve de biosphère par l'éducation.

297. Il a noté l'importante augmentation du nombre de touristes visitant la réserve de biosphère. Bien qu'il s'agisse d'un développement positif en ce qui concerne la promotion du développement local (surtout compte tenu du déclin de la culture de perles et de l'augmentation générale du chômage), le Comité consultatif a toutefois suggéré l'élaboration d'un plan de gestion pour assurer la durabilité du développement touristique. En outre, il a recommandé d'établir des liens entre le plan de gestion des réserves de biosphère et les plans régionaux plus larges, actuellement élaborés pour la région. Le Comité consultatif a estimé que le site **satisfait** aux critères.

298. **Delta du Rhône - Réserve de la biosphère de la Camargue (France).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction ce troisième rapport d'examen périodique détaillé de ce site désigné en 1977, prolongé et renommé en 2006. La réserve de la biosphère de Delta du Rhône est un site complexe regroupant de nombreux acteurs. Le Comité consultatif a d'ailleurs apprécié le caractère participatif de l'examen.

299. Le dernier examen périodique a été effectué en 2006, après quoi le Comité consultatif a encouragé la promotion du développement durable à l'échelle régionale et a demandé des éclaircissements supplémentaires sur le zonage. Il a également souligné la nécessité de rendre les zones plus compatibles avec les structures de gestion.

300. Depuis le dernier examen périodique (extension et changement de nom), la zone de la réserve de biosphère a été agrandie et le zonage a été adapté – la terre a été obtenue auprès de la Compagnie de Salins du Midi et plusieurs zones centrales ont été créées, y compris dans la partie ouest de la réserve de la biosphère. Le zonage satisfait aux critères du Cadre statutaire.

301. Le Comité consultatif s'est réjoui de la création du conseil scientifique et de l'observatoire pour coordonner les recherches menées dans la réserve de biosphère. Le Comité consultatif s'est également félicité des tentatives visant à assembler les connaissances scientifiques et locales. Le Comité consultatif s'est félicité des efforts visant à renforcer la cohérence dans la gestion de la réserve de biosphère dans son ensemble, notamment par la fusion du Parc de Camargue et du Syndicat mixte de la Camargue gardoise. En outre, deux contrats majeurs ont été conclus, l'un portant sur le delta (sur les questions relatives à l'eau) et le contrat SAGE. Le Comité consultatif a estimé que dans une réserve de biosphère si étendue, contenant différents sites protégés sous différentes formes de législation, cela représente un défi, même si ces sites font désormais partie intégrante du réseau Natura 2000. Le Comité consultatif a toutefois noté qu'il a été difficile de réunir le comité de gestion de la réserve de biosphère, dont les participants sont des représentants élus locaux. Le Comité consultatif recommande de promouvoir l'importance des réunions du comité de gestion, en particulier pour assurer la participation des parties prenantes, ainsi que pour surveiller et gérer les impacts des transferts de terrains privés et la croissance du tourisme.

302. Le Comité consultatif a noté l'absence des signatures des parties prenantes dans les documents fournis et dans certains des documents législatifs. Il a également souligné l'absence de l'accord entre les deux organes de gestion et de la version mise à jour des projets de recherche. Par conséquent, le Comité a demandé que tous ces documents soient fournis au 30 septembre 2017.

303. Il a en outre encouragé les autorités à poursuivre les efforts de gestion concertée entre les deux organes de gestion. Le Comité consultatif a estimé que le site **satisfait** aux critères.

304. **Réserve de la biosphère de la Haute Lusace et du paysage d'étangs (Allemagne).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport périodique de la Réserve de biosphère de la Haute Lusace et du paysage d'étangs, désignée en 1996. Le site, qui comprend le plus grand paysage d'étangs contigus en Allemagne, est situé au nord-est de Dresde et couvre plus de 30 100 ha. Outre les étangs historiques, la réserve de la biosphère se compose de tourbières, de landes, de forêts de pins, de plaines d'inondation ainsi que d'un paysage post-minier, présentant une zone où la formation des sols et la succession naturelle peuvent se dérouler sans entrave. La région possède également des valeurs culturelles spécifiques grâce à la minorité des Sorabes, un peuple slave occidental, qui vivaient dans la région depuis le 6^{ème} siècle et ont réussi à

maintenir leurs coutumes traditionnelles et leur langue à ces jours.

305. Le Comité consultatif a reconnu que le site a travaillé à la mise en œuvre des recommandations du Comité national allemand du MAB, notamment en motivant les propriétaires forestiers à participer à des programmes de certification, à participer à la prise de décision concernant le financement agricole de l'UE ou à utiliser des synergies par une approche coordonnée avec d'autres réserves de la biosphère allemandes.

306. Le Comité consultatif a félicité la réserve de biosphère pour l'ouverture de la Maison aux mille étangs, un centre d'information et d'éducation environnementale. Son exposition permanente sensibilise les visiteurs et les communautés locales à la réserve de biosphère, tout en contribuant à la réalisation des fonctions logistiques du site. Parmi les autres projets couronnés de succès, on peut citer le projet de la « Carpe organique de Haute Lusace » pour la désignation d'origine, la promotion de la pisciculture durable ou le projet Wild Bee, qui permet de tester les mélanges locaux de semences appropriés et les technologies en matière d'apiculture.

307. Le Comité consultatif a encouragé l'élargissement des programmes éducatifs axés sur le développement durable et la participation à la coopération internationale. Il a demandé des informations plus détaillées sur les activités menées dans la zone centrale de la partie nord.

308. Le Comité consultatif a estimé que le site **satisfait** aux critères.

309. **Réserve de biosphère de Bia (Ghana).** Le Comité consultatif s'est félicité de ce deuxième examen périodique de la réserve de biosphère de Bia envoyé après la date limite de la Stratégie de sortie. Le site, désigné en 1983, est situé dans la partie sud-ouest du pays. L'écosystème est le meilleur exemple de forêt tropicale qui reste au Ghana aujourd'hui. Soixante et une espèces de mammifères ont été enregistrées. Il s'agit notamment de 9 primates parmi lesquels l'on retrouve des singes Colobus et des chimpanzés. L'éléphant de forêt et le bongo gravement menacé sont également présents. Plus de 200 espèces d'oiseaux ont été enregistrées, y compris la pintade à poitrine blanche en voie de disparition au niveau international.

310. Le Comité consultatif a félicité le pays pour ses efforts visant à donner suite aux recommandations formulées par le CIC du MAB après la présentation de l'examen périodique de 1998. Une carte de zonage mise à jour a été élaborée et communiquée au Secrétariat du MAB en 2011. Après d'autres entretiens avec l'autorité de gestion, elle a été révisée en 2013.

311. Le Comité consultatif a pris acte des efforts déployés par les autorités nationales pour répondre aux préoccupations de toutes les parties prenantes, grâce au cadre de collaboration appelé CREMA (Zone de gestion des ressources communautaires), qui permet le partage des avantages avec les communautés locales. Un plan de gestion mis à jour en 2010 est actuellement utilisé. Une vaste sensibilisation de la communauté a également été faite sur l'importance de la réserve.

312. La réserve de la biosphère est impliquée dans un projet de création de corridors

transfrontières avec la Côte d'Ivoire lancé en 2014 par l'Alliance pour la conservation, pour lequel des études de base ont été menées à terme.

313. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère de Bia **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

314. Le Comité consultatif a noté que la zone tampon était étroite. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à agrandir la zone tampon en négociant avec les municipalités et les communautés afin d'augmenter la taille de la zone tampon et de renforcer la fonction de développement de la réserve de biosphère. Il a encouragé les autorités à présenter une demande d'extension de la réserve de biosphère avant le 30 septembre 2017 et à mobiliser les fonds nécessaires pour développer le projet de réserve de biosphère transfrontalière.

315. **Recommandations générales aux autorités nationales guinéennes.** Le Comité consultatif a reconnu que le Secrétariat du MAB avait envoyé toutes les lettres nécessaires, en suivant le processus décrit dans la Stratégie de sortie pour le pays, y compris plusieurs courriels. Il a également reconnu qu'une attention particulière a été accordée aux différentes recommandations du Conseil international de coordination (CIC) par les autorités nationales qui ont promis que les rapports périodiques des quatre réserves de biosphère de Badiar, Haut Niger, Mount Nimba et Zama seront soumis avant la fin de décembre 2016.

316. Le Comité consultatif a noté que le Secrétariat du MAB n'avait jamais reçu de rapports d'examen périodique des quatre sites Badiar, Haut Niger, Mount Nimba et Ziama dans le cadre de la Stratégie de sortie comme convenu à la fin de décembre 2016.

317. **Réserve de biosphère de Kerry - extension et renommage (ancienne réserve de biosphère de Killarney) (Irlande).** Le Comité consultatif s'est félicité du premier rapport d'examen périodique fourni par la Réserve de biosphère de Killarney, qui a été reçu après la date butoir fixée par la Stratégie de sortie. Cette réserve de biosphère a été désignée en 1982 dans le périmètre du parc national.

318. Le rapport propose d'étendre le zonage de la zone tampon et des zones de transition dans un cadre paysager plus large et de modifier son nom afin de faciliter la participation des communautés locales. La nouvelle réserve de biosphère de Kerry proposée possède une superficie de 10 260 ha constituée de l'unité du parc national, une zone tampon de 531 ha entre le parc national de Killarney et la ville de Killarney ainsi qu'une zone de transition de 54 210 ha. La limite entière reflète le bassin versant du Lough Leane. Cette région contient plusieurs rivières tributaires, ruisseaux et lacs, et draine une superficie de 560 km².

319. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction des progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'une gestion et d'une gouvernance efficaces pour la nouvelle réserve de biosphère qui intègre les parties prenantes locales.

320. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de clarifier le zonage car la nouvelle zone tampon semble assez petite et ne couvre pas la zone centrale ; ainsi que de clarifier la gestion de la faune, la gestion de l'industrie touristique et les efforts déployés pour des

études scientifiques et des activités durables de collaboration de la réserve de la biosphère.

321. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre l'amélioration et leur a demandé de fournir un rapport d'examen périodique complet pour documenter le processus de modernisation en cours, y compris les signatures des parties prenantes et des communautés qui feront partie de la réserve de biosphère étendue d'ici le 15 mai 2017. En outre, il a encouragé les autorités à poursuivre et à intensifier leurs efforts en faveur de mesures intégrées de conservation et de développement.

322. Le Conseil du MAB a salué les informations complémentaires fournies, y compris le rapport d'examen périodique complet ainsi que la carte de zonage révisée, et a félicité les autorités pour les efforts déployés en vue d'impliquer les parties prenantes et d'améliorer le site afin de satisfaire aux critères. Il a conclu que le site répondait aux critères et a encouragé les autorités à engager un dialogue étroit avec les parties prenantes afin de garantir leur engagement à long terme et de répondre à leurs préoccupations concernant la conservation de la faune et de fournir un rapport d'information à ce sujet au Secrétariat du MAB d'ici la fin de l'année 2018.

323. **Réserve de biosphère d'Amboseli (Kenya).** Le Comité consultatif s'est félicité de la présentation du deuxième examen périodique pour la réserve de biosphère après la date limite de la Stratégie de sortie. Désigné en 1980, le site est situé dans la partie sud du Kenya le long de la frontière avec la Tanzanie et comprend des forêts de savane et des marécages. Avec une zone centrale d'une superficie de 39 206 ha, une zone tampon de 213 921 ha et une zone de transition de 545 171 ha, la zone est habitée par environ 123 000 personnes et abrite plus de 120 espèces d'oiseaux, 300 espèces de mammifères et plus de 400 espèces de plantes vasculaires.

324. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour l'approche multipartite utilisée pour l'examen périodique ainsi que les activités de gestion, le zonage d'amélioration et la carte de zonage satisfaisante fournie.

325. Le Comité consultatif a fait observer que les moyens de subsistance traditionnels passaient du pastoralisme nomade à l'élevage en groupe et à l'élevage laitier. L'acceptation croissante de l'écotourisme, les activités de recherche menées par le Fonds pour l'éléphant d'Afrique et la recherche collaborative menée par les universités nationales ont également été reconnues.

326. Le Comité consultatif a noté la réduction de la zone tampon de 244 000 ha à 213 921 ha, l'augmentation de la zone de transition de 200 000 ha à 545 171,5 ha et la nécessité de préparer un plan de gestion participatif pour l'ensemble de la réserve de biosphère.

327. Le Comité consultatif a conclu que le site **satisfait** aux critères.

328. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à présenter avant le 30 septembre 2017 une demande d'extension de la réserve de biosphère.

329. **Réserve de biosphère de Kiunga (Kenya).** Le Comité consultatif s'est félicité de la

nouvelle pré-sentation du premier rapport d'examen périodique envoyé après la date limite de la Stratégie de sortie. Désignée en 1980, la réserve de biosphère est située dans la partie sud-est de la côte du Kenya dans le comté de Lamu et abrite la vieille ville de Lamu, ville classée au Patrimoine mondial. Les principaux types de végétation sont les arbustes et les mangroves forestières, caractéristiques des écosystèmes marins et saumâtres. La bande côtière dispose des plages de sable avec des dunes de sable qui fournissent une source d'eau propre dans la région, tandis que les îles se composent de récifs coralliens et de débris organiques. Les groupes de faune qui nichent dans la région comprennent les espèces d'oiseaux de mer, de tortues et de dugongs en voie de disparition.

330. Le Comité consultatif a reconnu les efforts déployés par les autorités nationales pour améliorer le zonage de la zone en respectant les critères des réserves de biosphère en délimitant un tampon pour protéger les zones centrales qui couvrent une superficie de 239 577,47 ha.

331. Le Comité consultatif a également salué la collaboration du comté avec l'autorité de gestion des ressources en eau pour protéger les bassins hydrographiques. Il a noté avec satisfaction l'implication du Kenya Forest Service et du Kenya Wildlife Service dans la gestion et le début de la participation communautaire par la formation d'associations forestières communautaires et d'associations d'utilisateurs des ressources en eau, réduisant ainsi l'incidence des activités illégales.

332. En ce qui concerne la fonction de développement, la réserve de biosphère a contribué à la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie, de la fabrication et de la construction et du tourisme depuis la désignation de la zone, avec un impact positif sur les moyens de subsistance et l'économie locale dans son ensemble.

333. Le Comité consultatif a cependant fait remarquer que certains renseignements clés nécessaires pour déterminer si la région était conforme ou non aux critères n'étaient toujours pas fournis.

334. Afin de permettre au CIC du MAB de déterminer si la zone satisfait ou non aux critères du cadre statutaire du RMRB, le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales de soumettre ces renseignements au Secrétariat du MAB avant le 15 mai 2017 :

- les copies électroniques et papier du zonage actuel indiquant clairement la configuration spatiale de chaque zone ;
- les données sur les populations et leurs répartitions dans les zones respectives ;
- le (s) plan (s) de gestion de la région et,
- la liste des espèces et la carte d'utilisation des terres.

335. Le Conseil du MAB a salué les informations complémentaires de zonage transmises par les autorités nationales. La carte électronique du site a été jointe à un plan de gestion, comprenant la liste des espèces ainsi qu'une carte d'utilisation des terres. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères.

336. **Réserve de biosphère de Malindi Watamu (Kenya).** Le Comité consultatif a pris note de la nouvelle présentation du premier rapport d'examen périodique envoyé après la

date limite de la Stratégie de sortie. Le site désigné en 1979 est situé à 100 km de Mombasa et est l'un des principaux centres récréatifs et touristiques au Kenya. La population est d'environ 20 000 habitants.

337. La zone comprend des écosystèmes marins et côtiers englobant le parc national marin de Malindi et le parc marin de Watamu ; elle est riche en récifs coralliens, mousse de mer et mangroves. Les récifs coralliens sont le site des secteurs de la pêche et du tourisme qui contribuent de façon significative à l'économie nationale.

338. Le Comité consultatif a félicité la diversité des parties prenantes impliquées dans le processus d'examen périodique, ainsi que dans les activités de gestion et de recherche par l'intermédiaire de l'Association maritime et des associations communautaires de pêcheurs. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour avoir élaboré en collaboration avec l'administration locale un plan d'aires protégées multiples pour l'ensemble de la réserve de biosphère qui comprend la forêt d'Arabuko Sukoke dans la zone centrale.

339. Il a noté avec inquiétude les écarts dans les données du précédent rapport entre les chiffres relatifs à la répartition de trois zones de la réserve de biosphère dans la première version du rapport périodique par rapport à la zone actuelle, y compris la disparition complète de la zone de transition marine dans le dernier.

340. Le Comité consultatif a noté que dans la version actuelle de l'examen périodique, l'ajout prévu d'une zone de transition terrestre de 13 341 ha, qui constituerait une extension de la réserve de biosphère, n'est pas encore effectif. Cependant, un partenariat a été noué visant à étendre la réserve de biosphère dans un proche avenir pour inclure la forêt d'Arabuko-Sokoke mondialement célèbre et ses types voisins dans la réserve de biosphère comme une autre zone centrale. Le Comité consultatif a également reconnu que des consultations ont été entamées à ce sujet, mais pas dans la mesure où cela permet un nouveau document de nomination.

341. Le Comité consultatif a conclu que les renseignements fournis au sujet du zonage actuel ne permettaient pas au comité de conclure si le site satisfait ou non aux critères.

342. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de soumettre au Secrétariat du MAB soit une carte consolidée et des chiffres pour le zonage fondés sur la proposition de candidature de 1979, soit une demande d'extension de la réserve de biosphère avec tous les plans de gestion pertinents d'ici le 15 mai 2017.

343. Le Conseil du MAB a salué les informations complémentaires de zonage transmises par les autorités nationales. La carte mise à jour fournie n'aborde pas la question soulevée par le Comité consultatif et des divergences subsistent entre les chiffres liés au zonage et la carte. Le Conseil du MAB a dès lors conclu que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

344. **Réserve de biosphère du mont Elgon (Kenya).** Le Comité consultatif s'est félicité de la présentation de ce premier rapport d'examen périodique de la zone, qui a été désignée en 2003 après la date limite de la stratégie de sortie du MAB. La région représente un massif volcanique situé au nord-est du lac Victoria à la frontière avec l'Ouganda et comprend le parc national Mt Elgon, la réserve forestière Mount Elgon et la

réserve nationale Chepkitale. Avec une population humaine de 805 903 qui possède une riche diversité culturelle, elle comporte plus de 240 espèces d'oiseaux, 30 espèces de mammifères et plus de 4 000 espèces de plantes vasculaires. La zone contribue de manière significative à l'économie nationale à travers les secteurs du tourisme, de la foresterie et de l'agriculture.

345. Le Comité consultatif a reconnu que la carte de zonage a été bien élaborée et a noté les dimensions accrues des trois zones comme suit :

- zone centrale de 16 916 ha à 85 900 ha ;
- zone tampon de 90 905 ha à 91 270 ha ;
- zone de transition de 101 000 ha à 189 200 ha.

346. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour l'utilisation d'organisations communautaires dans les activités d'écotourisme et pour la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier participatif. Le Comité consultatif a apprécié la participation des universités et des instituts de recherche, des administrateurs locaux tels que les chefs, les conservateurs de la zone du thé, le groupe de recherche sur le café et les groupes de jeunes autochtones et de femmes dans les activités de gestion et de recherche.

347. Le Comité consultatif a conclu que la zone **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

348. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à :

- élaborer un plan de gestion intégré pour l'ensemble de la zone ;
- soumettre une demande d'extension au plus tard le 30 septembre 2017 ;
- explorer les possibilités d'une réserve de biosphère transfrontalière avec l'Ouganda.

349. **La Encrucijada (Mexique).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de La Encrucijada, au Mexique, désignée en 2006. La réserve de biosphère est située dans la région physiographique des plaines du Pacifique. Elle se compose de deux grandes lagunes côtières qui correspondent à deux zones centrales (La Encrucijada et Palmarcito) et d'une grande variété d'écosystèmes naturels comme les mangroves, les châtaigniers de Malabar (*Pachira aquatica*), les scirpes des marais et marécages, ainsi que les parcelles de forêt saisonnière tropicale, les dunes côtières et les palmiers. La diversité biologique et la richesse du site sont extraordinaires et comprennent un grand nombre d'espèces sauvages.

350. La réserve de biosphère de La Encrucijada présente une superficie marine de 29 213,72 ha dans sa zone tampon, qui forme un continuum allant de la limite nord-ouest de la réserve à sa limite sud-est. Sur la base d'une recommandation à la suite de la désignation, une zone marine de 37 560,37 ha a été ajoutée à la zone de transition. Cette extension a renforcé la conservation des espèces de poissons (environ 150), ce qui se traduit par une forte production de ressources halieutiques.

351. La réserve est dotée d'un statut fédéral et est administrée par la Commission nationale des aires naturelles protégées (CONANP), un organisme décentralisé du

Secrétariat de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT). Dans le cadre juridique établi, le principal instrument juridique et de planification de la réserve est le Programme de gestion. Le SEMARNAT réglemente les activités de récolte des espèces sauvages par l'intermédiaire de la Direction générale de la faune, et les activités touristiques sont gérées par la CONANP, qui délivre également des permis de touristes.

352. Les pouvoirs de la CONANP sont déterminés en vertu du Règlement intérieur du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (2012). La Réserve de biosphère dispose d'un Conseil consultatif qui encourage la participation et l'intégration de la société civile à la conservation et au développement des aires naturelles protégées.

353. Le Comité consultatif a conclu que ce site **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

354. **Sierra de Huautla (Mexique).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Sierra de Huautla, au Mexique, désignée en 2006. La réserve de biosphère de la Sierra de Huautla est située dans le bassin de Balsas et abrite un riche réservoir d'espèces endémiques. Sa topographie se caractérise par sa variation altitudinale, qui varie de 700 à 2 240 mètres au-dessus du niveau de la mer, et un large éventail d'écosystèmes représentatifs, en particulier la petite forêt à feuilles caduques, la végétation des galeries et la forêt de pins et de chênes.

355. La Commission nationale des aires naturelles protégées (CONANP) administre la réserve de biosphère. Le Secrétariat de l'environnement et des ressources naturelles (SEMARNAT) réglemente les activités de récolte des espèces sauvages par l'intermédiaire de la Direction générale de la faune, dans un cadre juridique établi. Le Programme de gestion est le principal instrument juridique et de planification de la réserve de biosphère.

356. La co-administration de la réserve est effectuée avec l'université autonome de l'État de Morelos (UAEM) conformément à un accord signé. L'UAEM, par l'intermédiaire du Centre de recherche en biodiversité et conservation, s'est engagée à mettre en œuvre des mesures pour atteindre les objectifs de la réserve de Biosphère de la Sierra de Huautla.

357. La prise de décision dans le cadre du système de co-administration est effectuée par des mécanismes de communication établis entre le CONANP et l'UAEM. En l'absence d'un conseil consultatif, ces organismes procèdent à des consultations auprès des communautés sur des questions qui peuvent affecter leur vie. L'examen périodique a permis de corriger le zonage et d'inclure un plan de gestion.

358. Le Comité consultatif a conclu que ce site **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

359. **Volcán Tacaná (Mexique).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Volcán Tacaná, au Mexique, désignée en 2006. Volcán Tacaná est situé sur la frontière avec le Guatemala, et fait partie de la chaîne volcanique d'Amérique centrale. Il possède des écosystèmes fragiles riches en espèces de faune et de flore sauvages d'importance culturelle, scientifique,

économique et biologique. Des niveaux significatifs de biodiversité et d'endémisme se retrouvent notamment dans l'écosystème et les paysages de haute montagne et dans la zone volcanique qui présente des caractéristiques géophysiques à grande valeur scientifique et esthétique, représentatives des milieux humides d'origine andine trouvés au Mexique.

360. La coopération transfrontalière avec le Guatemala est relancée, avec des progrès conjoints sur d'autres aires protégées au Guatemala en attente de réactivation. En 2008, le Conseil consultatif de la réserve de la biosphère de Volcán Tacaná a été créé et se compose de représentants des communautés, de la société civile organisée, des établissements universitaires et des autorités municipales et étatiques. En outre, des programmes de paiement pour services écosystémiques (PSE) ont été mis en place dans les ejidos.

361. Les changements dans le zonage de la réserve de biosphère ont affecté la zone centrale et la zone tampon. La zone tampon n'entoure plus la zone centrale, comme ce fut le cas au cours du processus de désignation.

362. Le Comité consultatif a conclu que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire. Toutefois, le Comité consultatif recommande que la zone centrale soit entourée d'une zone tampon dans les zones où ce n'est pas le cas actuellement.

363. **Réserve de biosphère mongole de Dornod (Mongolie).** Le Comité consultatif a félicité les autorités pour la nouvelle présentation du premier rapport d'examen périodique sous la forme officielle du rapport d'examen périodique, axé sur l'ensemble de la réserve de biosphère.

364. Les réserves de biosphère, approuvées en 2005, se trouvent dans la grande zone géomorphologique de l'Asie centrale et la sous-zone de Nukht Davaa de la zone orientale mongole. Le relief est caractérisé par des montagnes de steppes de taille moyenne au-dessus de bosquets de 890 à 1 099 m, des monticules et des vallées étroites de plumes et d'herbes, peu plaines et riches en biodiversité comprenant des oiseaux de diverses espèces, des loups, des gazelles mongoles, des reptiles et des amphibiens.

365. Le Comité consultatif a salué les approches employées pour promouvoir le développement durable de la région, comme le partenariat avec les communautés locales, la formation sur la gestion des parcours, l'organisation de camps éducatifs et la sensibilisation du public pour les écoles, en particulier le Club des jeunes naturalistes. La promotion des valeurs indigènes et des relations avec les communautés locales grâce à l'autonomisation des communautés dans la protection des sources locales, la création d'un centre d'information employant les populations locales et l'élaboration d'un acte législatif concernant les coûts négociés pour la chasse aux loups. Il a également noté une collaboration avec la Chine et la Fédération de Russie.

366. Le Comité consultatif a pris note de la présentation de la nouvelle carte de zonage mais a noté qu'elle n'avait pas encore été approuvée par le gouvernement central. Il a également noté qu'une zone de la réserve de biosphère était réduite.

367. Après avoir examiné les documents présentés par les autorités mongoles, le Comité consultatif n'a pas pu conclure si le site satisfait ou non aux critères du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a donc demandé aux autorités de fournir une justification pour la réduction d'une zone de réserve de biosphère. Si un zonage est raisonnable, alors il est à approuver par le gouvernement central. Toutes ces informations doivent être soumises au Secrétariat du MAB au plus tard le 15 mai 2017.

368. **Réserve de biosphère du Grand Gobi (Mongolie).** La réponse a été soumise au Secrétariat du MAB après la date limite du 30 septembre 2015. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour la nouvelle présentation du premier rapport d'examen périodique sous la forme officielle du rapport d'examen périodique, axé sur l'ensemble de la réserve de biosphère.

369. Fondée en 1990 et située dans le sud-ouest de la Mongolie à la frontière avec la République populaire de Chine, la réserve de biosphère du Grand Gobi représente les déserts de l'Asie centrale.

370. Après avoir examiné les documents présentés par les autorités mongoles, le Comité consultatif a apprécié que les informations fournies lui permettent d'évaluer le site. Il a noté avec satisfaction la mise à disposition de la nouvelle carte de zonage.

371. Le Comité consultatif a noté qu'un plan de gestion a été élaboré, mais il a encouragé l'élaboration d'un plan de gestion global. Il a invité les autorités nationales à clarifier les divergences de données sur la population et à soumettre une carte de la végétation de la réserve de biosphère, non pas de la Mongolie entière.

372. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

373. **Réserve de biosphère du bassin de la rivière Tara (Monténégro).** Le Comité consultatif a accusé réception de la lettre concernant le manque de ressources humaines rencontré par la réserve de biosphère, reçue après la date limite de la Stratégie de sortie. Le Comité consultatif a apprécié le plan d'inclure dans l'examen périodique les résultats d'une mission d'experts du bureau de l'UNESCO à Venise. En l'absence du rapport, le Comité consultatif n'a pas pu déterminer si le site satisfaisait aux critères. Le Comité consultatif a demandé que le rapport d'examen périodique soit présenté au plus tard le 15 mai 2017, y compris davantage d'informations sur la question des ressources humaines actuelles et sur la manière dont cette question influencera les activités de la RB à l'avenir.

374. Le Conseil du MAB a salué ce premier rapport d'examen périodique et l'engagement des autorités ; il a reconnu le soutien du Bureau de l'UNESCO de Venise ainsi que celui de diverses organisations internationales et nationales pour élaborer une structure de gouvernance collaborative pour le site et étudier les façons de remplir la fonction de développement du site. Cependant, le Comité consultatif n'a pas pu examiner le rapport car il a été soumis hors délai.

375. **Réserve de biosphère Oasis du sud marocain (Maroc).** Le Comité consultatif s'est félicité de ce premier examen périodique de la réserve de biosphère établie en 2000, qui englobe les régions montagneuses du Haut Atlas au nord et de l'Anti-Atlas à l'ouest, les

plaines alluviales et les dépressions ainsi que les déserts pierreux. Située à la frontière avec l'Algérie, la diversité des écosystèmes de la réserve de biosphère de l'Oasis du Sud-Marocain (RBOSM) se révèle importante. : La biodiversité est donc élevée aux niveaux floristique et faunique. L'endémisme de la faune est élevé pour les poissons, les amphibiens et les reptiles, plus restreint pour les oiseaux et les mammifères. Comme son nom l'indique, la réserve comprend un riche système d'oasis riches en agrodiversité, y compris les palmiers dattiers. Ces agro-écosystèmes sont d'une importance capitale pour l'économie régionale et pour les habitants locaux qui s'y sont installés depuis mille ans.

376. Le Comité consultatif a félicité le pays pour le processus participatif de l'examen périodique aux niveaux local et national, auquel ont participé toutes les catégories de parties prenantes. Le Comité consultatif a noté qu'une nouvelle Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) a été créée, apportant un soutien précieux à la gestion globale de la réserve, aux niveaux régional et local. Le Comité consultatif a pris note des intérêts des réserves de biosphère et associe un éventail approprié d'intervenants, y compris le gouvernement, les communautés locales et les intérêts privés. Le Comité consultatif a également reconnu le programme de recherche initié impliquant une douzaine d'institutions et une centaine de chercheurs et que les résultats de la recherche sont appliqués sur le terrain. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction du lancement par le Maroc d'une nouvelle initiative au cours de la CdP 22 de la CCNUCC à Marrakech, au Maroc, en novembre 2016, intitulée « Initiative Oasis durable : reconnaissance, préservation et développement solidaire des Oasis en tant que modèles de résilience au changement climatique ». Il a également souligné que la réserve de biosphère y jouera un rôle important.

377. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère de l'Oasis du Sud-Marocain **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Le Comité consultatif a invité les autorités marocaines à envisager le partage des informations supplémentaires avec le Secrétariat du MAB en ce qui concerne les dispositions de gestion institutionnelle locale, compte tenu du fait que la réserve de biosphère couvre une région aussi vaste et complexe et que ANDZOA pourrait avoir renforcé sa politique d'appui à la gestion au cours des dernières années.

378. **Réserve de biosphère de Darién (Panama).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième examen périodique de la Réserve de biosphère de Darién, au Panama, désignée en 1983. La réserve de biosphère de Darién, parc national et site du patrimoine mondial, est située dans la province de Darién et couvre la région adjacente à la frontière colombienne. Cette réserve est un site unique, formant le pont entre les deux continents de l'hémisphère occidental. Dans sa partie terrestre, le site du Darién contient quatre des six écorégions du Panama, à savoir les forêts humides du Chocó-Darién, les forêts de montagne de l'est du Panama, les forêts sèches du Panama, les forêts humides du côté Pacifique de l'isthme et l'une des trois mangroves complexes du pays, notamment le Golfe de Panama. La réserve englobe également l'écorégion d'eau douce Río Tuira et une écorégion marine située dans la baie de Panama.

379. Le ministère de l'Environnement est chargé de l'administration de la réserve par l'entremise de ses organismes provinciaux, de district et locaux. Cependant, les structures de participation des citoyens impliquant les gouvernements locaux et les autorités

traditionnelles ont convenu de mettre en œuvre un programme commun pour appuyer la réserve. Le processus de décentralisation municipale a commencé en 2016, dans le but de promouvoir l'utilisation optimale et la plus efficace des ressources locales en coopération directe avec les communautés. Selon le plan de gestion de 2004, la réserve est gérée par un chef qui reçoit le soutien de différentes organisations (Natura Foundation, GEMAS) par le biais du Fonds Darién.

380. Ce rapport comprend les actions déclarées lors de l'évaluation du Plan d'action de Madrid pour la période 2011 - 2013, mais qui sont encore en cours d'exécution. Il s'agit de l'extension des limites de surface et marines de la réserve de biosphère du Darién. En 2015, la réserve a rejoint le projet MAB « Réserves de biosphère en tant qu'outil de gestion côtière et insulaire dans le Pacifique du Sud-Est (BRESEP) ». Les fonds obtenus grâce à ce projet ont permis la mise en œuvre de l'extension de la réserve de biosphère dans les zones côtières et marines du Pacifique.

381. La description des coordonnées géographiques dans le secteur Garachiné et la levée de l'information dans la partie marine pour incorporer la Réserve de biosphère de La Amistad demeurent attendues.

382. Le Comité consultatif a conclu que le site satisfait aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial de la réserve de biosphère. Toutefois, les autorités sont priées d'envoyer les cartes de zonage au Secrétariat du MAB avant le 15 mai 2017.

383. Le Conseil du MAB a salué la carte de zonage soumise par les autorités nationales et a estimé que ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

384. **Réserve de biosphère de La Amistad (Panama).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le tout premier examen périodique de la Réserve de biosphère de La Amistad, au Panama, désignée en 2000. Cette réserve de biosphère est située dans le nord-ouest du Panama, en bordure du Costa Rica et de la mer des Caraïbes. Elle comprend une variété de différents habitats, allant de la forêt de montagne faiblement humide à la forêt de mangrove et aux récifs coralliens. Dans les hautes terres, plusieurs lagunes importantes ont été reconnues à l'échelle internationale par la Convention de Ramsar comme des habitats pour les espèces d'oiseaux migrateurs. La réserve de la biosphère abrite également des mammifères endémiques, des reptiles, des amphibiens et des poissons. La réserve de la biosphère a une superficie totale de 655 000 ha dont quelque 35 000 ha comprenant la zone marine. La population est composée de 415 000 habitants.

385. Des termes de référence ont été élaborés pour la réserve de biosphère de La Amistad et sont en cours de révision pour la mise à jour des plans de gestion des aires protégées. Les activités écotouristiques ont augmenté au cours des 10 dernières années, soutenant directement et indirectement la population locale et stimulant l'économie locale. Au cours de la même période, des changements importants se sont produits dans la réserve de biosphère avec la construction de centrales hydroélectriques.

386. Le Comité consultatif a conclu que ce site satisfait aux critères du cadre statutaire

du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, les autorités sont priées d'envoyer les cartes de zonage au Secrétariat du MAB avant le 15 mai 2017.

387. Le Conseil du MAB a salué la carte de zonage soumise par les autorités nationales et a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

388. **Réserve de biosphère d'Astrakhan (Fédération de Russie) – Extension.** Le Comité consultatif s'est félicité du troisième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, établi en 1984 et examiné en 2016. La réserve est située près de la frontière russo-kazakhe, à côté de la mer Caspienne. Elle couvre la région du delta de la Volga et est désignée comme zone humide Ramsar d'importance internationale.

389. La réserve de biosphère a été touchée par les nombreuses années de marées saisonnières de faible intensité et de courte durée, ce qui a entraîné une diminution du stock de poisson. Des activités alternatives au tourisme, telles que des excursions dans les champs de lotus, le tourisme rural et ethnique, ont été initiées pour réduire la pression extérieure exercée par la chasse et la pêche. La zone tampon a été utilisée pour les zones de reproduction de poissons. Depuis la surface des terres sèches induites par le niveau inférieur de la mer Caspienne et l'augmentation de la superficialité dans le bassin de la Volga, l'on observe une augmentation de l'élevage, ainsi que des terres de foin et des pâturages dans la zone tampon. Les populations locales ont participé à des activités d'éducation et de formation visant à prévenir et à combattre les incendies de forêt. Le Comité consultatif a également pris note de la surveillance spatiale des incendies de forêt dans le delta de la Volga en raison du programme à but non lucratif intitulé « Monde transparent ».

390. Le Comité consultatif a accusé réception des nouvelles informations fournies sur le zonage et a félicité l'instance gestionnaire pour les efforts consentis en vue de l'établissement d'une zone de transition pour deux zones principales en 2016 conformément aux recommandations du Conseil du MAB. La zone de transition comprend une partie terrestre de 272 620 ha et une partie marine de 161 000 ha. Cette répartition est le résultat de l'accord conclu par les districts de Volodarsky et Kamyzyarsky. Le Comité consultatif a noté que la troisième grappe située le long de la limite occidentale avec le site de Damchiksky n'est pas encore incluse dans la zone de transition et que cela doit être fait d'ici à 2020.

391. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

392. Le Comité consultatif a demandé à l'instance gestionnaire de poursuivre le processus d'élargissement de la zone de transition, y compris vers l'Ouest avec le site de Damchiksky et vers l'Est avec celui d'Obzhorovskiy, afin de disposer d'un site compact et unifié d'ici à 2020, et de faire parvenir au Secrétariat du MAB d'ici au 30 septembre 2017, les rapports de progression et les informations actualisées, y compris la carte de zonage, ainsi qu'une indication claire du nombre d'habitants, y compris dans les zones de transition élargies. Il a subséquemment encouragé les autorités à prendre des mesures visant à planifier de façon durable les activités de tourisme et en surveiller les impacts.

393. **Réserve de biosphère de Kenozersky (Fédération de Russie)** Le Comité consultatif a salué la présentation du premier rapport d'examen périodique pour cette réserve de biosphère, créée en 2004. Elle est située sur les limites du Bouclier baltique et de la plateforme de Russie, est limitée au Nord et au Sud par le parc national de Kenozero, et est inscrite sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2014. Cette zone comprend environ 300 lacs, rivières et ruisseaux, et est entourée de forêts de conifères et de forêts mixtes de conifères et de feuillus, de forêts de bouleaux, de forêts de trembles, de marécages et de prairies. L'héritage historico-culturel est omniprésent dans les activités de conservation, de recherche et d'éducation, et ces liens entre nature et culture sont mis en exergue dans les programmes de développement.

394. La gouvernance est assurée par les responsables et institutions en charge de la gestion du parc national de Kenozero, lesquels impliquent, par une approche participative, plusieurs acteurs tels que le Conseil de coordination interdépartemental et deux conseils de communautés locales. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que plusieurs projets axés sur le développement durable sont en cours de mise en œuvre dans la zone. Il a également salué l'amélioration de la qualité de vie des populations locales, qui bénéficient ainsi des retombées de la mise en œuvre du « Programme de développement socio-économique des zones incluses dans les limites de la réserve de biosphère de Kenozersky ». Il a également pris note des programmes d'éducation destinés aux jeunes et aux populations locales, basés sur la promotion des connaissances locales et l'utilisation durable des ressources naturelles. Il a, en outre, noté qu'un programme spécial, piloté par un partenariat à but non lucratif dénommé les « Amis du parc national de Kenozero », qui met à la disposition des populations locales des fonds visant à mettre sur pied de petites activités économiques écologiques, a été lancé en 2006. La promotion du tourisme, en tant qu'activité économique, est assurée contre la garantie de la conservation des valeurs naturelles et de la promotion de l'héritage culturel. Le Comité consultatif a noté les campagnes de communication bien conçues au travers des médias, des publications et de l'étiquetage des produits.

395. Il a également noté les recherches en cours en vue d'évaluer et de protéger les ressources génétiques, telles que la réintroduction du renne (*Rangifer tarandus fennicus*), la réintroduction de la pisciculture du Corégone Lavaret (*Coregonus lavaretus*) et du Cisco (*Coregonus albula*), ainsi que la réduction d'espèces exotiques.

396. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

397. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales de fournir les informations suivantes d'ici au 30 septembre 2017 :

- des informations actualisées sur le processus d'établissement de zones protégées aux limites orientales et occidentales avec des zones principales ;
- le nombre exact de la population vivant dans la zone ;
- des informations actualisées sur la préparation d'un plan de gestion pour la période d'après 2016, y compris les mesures prises pour surveiller l'impact du tourisme.

398. **Réserve de biosphère de Khankiskyi (Fédération de Russie)** Le Comité consultatif a salué la présentation du premier rapport d'examen périodique pour cette réserve de biosphère, désignée en 2005 et située à l'extrême sud-est de la Fédération de Russie, près de la frontière avec la République de Chine. Elle est située à la partie sud-est du lac Khanka, qui est le plus grand lac naturel d'eau douce en Asie orientale. Ce site comprend des habitats aquatiques de plantes reliques telles que le lotus et le nénuphar, un habitat pour la tortue d'eau douce, inscrite dans le Livre rouge de Russie.

399. Cette réserve de biosphère est gérée par le conseil scientifique et technique qui a été mis en place pour coordonner le travail et la collaboration de plusieurs acteurs. Ce conseil est placé sous la supervision de l'établissement budgétaire d'État « Réserve de biosphère d'État de "Khanka" ». Ce travail est basé sur un plan d'action d'État préparé pour une période de deux ans. Depuis 2014, le site a été affecté par la montée du niveau de l'eau du lac Khanka dans les zones inondées.

400. La fonction de conservation, ainsi que les activités de recherche et de veille, sont bien remplies. La « Station expérimentale de recherche sur le riz de Primorsky, de l'Institut de recherche sur l'Agriculture de Primorsky » travaille sur le développement de nouvelles variétés de riz, d'autres céréales et d'autres légumes plus résistants, à meilleur rendement et à meilleures valeurs nutritives. Les programmes d'éducation s'inscrivent dans le cadre des campagnes d'éducation nommées « onde protégée », « Cedar – Arbre de vie » et « Année du tigre ». Des programmes pour volontaires sont également prévus. Le développement des communautés locales est orienté vers le tourisme écologique, l'aquaculture, l'élevage hippique privé, le jardinage, l'agriculture, l'apiculture et l'élevage. Le Comité consultatif a également noté l'existence d'une coopération transfrontalière avec la République populaire de Chine dans la réserve russo-chinoise du « Lac Khanka » dans la recherche scientifique et l'éducation à l'environnement.

401. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

402. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de clarifier la fonctionnalité de la zone tampon dans la partie septentrionale. Le Comité consultatif a encouragé l'instance gestionnaire à poursuivre la mise en œuvre d'une approche participative dans la gestion de la réserve de biosphère et a recommandé la finalisation du plan de gestion. Il a en outre recommandé la participation au Réseau mondial des réserves de biosphère pour un profitable échange d'expériences et d'idées. Il a également recommandé aux autorités de fournir des informations supplémentaires sur les mesures et procédures instituées en vue de réduire la pression de la culture extensive de riz et du traitement des eaux usées sur les villages.

403. **Réserve de biosphère de Laplandskiy (Fédération de Russie)** Le Comité consultatif a accusé réception du rapport d'examen périodique de ce site, créé en 1985, après la recommandation du Conseil du MAB en 2016, et apprécie les efforts fournis en vue de répondre aux questions et de se conformer aux recommandations antérieures.

404. Le Comité consultatif a noté que le zonage de cette réserve de biosphère satisfait désormais aux critères du Cadre statutaire. Le Comité consultatif apprécie les tentatives

d'établissement d'une relation de coopération avec la Kola Mining Metallurgic company et est ravi d'apprendre que cette société a adapté ses processus de production de sorte à réduire sa pollution. Le Comité consultatif apprécie l'appui financier offert par Kola Compagny, mais est préoccupé par la dépendance croissante d'un seul acteur puissant. En outre, l'impact de la centrale nucléaire située à proximité de la réserve de biosphère n'est pas suffisamment documenté.

405. Les interactions socio-écologiques entre les trois zones restent non clarifiées. La fonction de développement de la réserve de biosphère semble se réduire au développement du tourisme dans la zone tampon. Aucun plan n'a été mis sur pied en vue de promouvoir ou de soutenir le développement de l'économie locale, et les recherches ne se focalisent que sur les aspects de conservation. Par ailleurs, la configuration de la structure de gestion ne permettait pas la participation des acteurs.

406. Le rapport d'examen indique l'existence de certains conflits liés à la chasse et à la pêche illégales. La réponse principale semble être celle du renforcement du contrôle et de la sécurité plutôt que celle du dialogue avec les communautés locales et/ou la promotion de moyens de subsistance alternatifs.

407. Le rapport d'examen périodique indique également qu'un des principaux objectifs de la réserve de biosphère est de recueillir des connaissances sur les traditions et pratiques des Sami, ainsi que leur promotion et conservation. Cependant, il apparaît que le peuple Sami n'est pas un participant actif. Des observations similaires s'appliquent également aux organisations sociales municipales qui ne semblent pas être activement impliquées.

408. Le Comité consultatif a noté certaines ambiguïtés en lien avec la question de l'existence d'un plan de gestion. La section 7.7.2 indique qu'il n'existe pas de plan de gestion de la réserve de biosphère – seules semblent avoir été élaborées des réglementations relatives à la protection des zones principales. Cependant, à la page 33, un plan est mentionné, qui inclut le tourisme et la recherche, mais il n'existe toujours aucune mention d'une stratégie relative à la participation des communautés locales ou à leur développement.

409. Le Comité consultatif a conclu que le site ne satisfait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, en raison de l'insuffisance de la fonction de développement, y compris l'absence d'implication active de la communauté Sami, et a recommandé aux autorités d'envisager le retrait de ce site.

410. Le Conseil du MAB a salué les informations complémentaires sur les interactions socio-écologiques entre les trois zones. Des informations complémentaires montrent que la fonction de développement de la réserve de biosphère ne se limite pas au développement du tourisme dans la zone tampon, mais comprend également des activités dans la zone de transition, notamment le soutien au développement de cultures résistant au gel. Le Conseil a également apprécié les informations complémentaires fournies qui expliquent que les résidents de Sami participent activement à la conception et à la mise en œuvre des activités touristiques et siègent au conseil de coordination. Le Conseil du MAB a salué les informations détaillées sur le conseil de coordination, y compris son Cadre statutaire. Sur la base des informations complémentaires fournies, le Comité consultatif a conclu que ce site

répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphères.

411. Réserve de biosphère du complexe de Moyenne-Volga (Fédération de Russie)

Le Comité consultatif a salué la présentation de ce premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère du complexe de Moyenne-Volga, créée en 2006.

412. Il a noté que les stratégies concernant l'implication des communautés locales semblent se réduire à des tentatives de sensibilisation et au tourisme. Le Comité consultatif a, cependant, noté qu'un programme de développement de l'agglomération de Samara-Tolyatti a été mis en œuvre avec succès en 2015, mais qu'il n'est pas détaillé. Le Comité consultatif a encouragé l'instance gestionnaire de cette réserve de biosphère à fournir des détails sur le programme, et à consulter les populations locales sur les nouveaux moyens de les impliquer – tant dans les activités de développement que dans la gestion même de la réserve de biosphère.

413. Le processus d'examen semble également avoir pâti d'un manque de coopération avec les communautés locales – la participation des experts municipaux est mentionnée, mais aucun détail à ce propos n'est fourni. Le Comité consultatif a recommandé la fourniture desdits détails et l'amélioration de la participation de la communauté aux rapports d'examen ultérieurs.

414. Concernant le renforcement de la gouvernance générale, le rapport indique l'établissement de nouveaux réseaux de coopération, sans fournir de détails. Le Comité consultatif apprécierait que des informations supplémentaires concernant ces réseaux soient fournies.

415. Le Comité consultatif a noté l'absence d'informations sur les services de l'écosystème, et suggère à l'instance gestionnaire de rechercher des conseils en vue de pouvoir fournir une analyse des services de l'écosystème.

416. Le Comité consultatif a estimé qu'à la lumière des renseignements fournis, il n'est pas en mesure de déterminer si ce site satisfait ou non aux critères. Il a donc demandé aux autorités de soumettre d'ici au 30 septembre 2017 les informations suivantes :

- des détails sur le programme de développement de l'agglomération de Samara-Tolyatti ;
- des détails sur l'implication des représentants des communautés locales dans le processus d'examen ;
- de plus amples informations sur les nouveaux réseaux de coopération établis ;
- rechercher des conseils au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère afin de pouvoir mieux documenter les services de l'écosystème dans ce site.

417. Réserve de biosphère de Rostovski (Fédération de Russie) Le Comité consultatif a salué la présentation du premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère de Rostovski, désignée en 2006.

418. Le Comité consultatif a noté avec approbation que cette réserve de biosphère satisfait effectivement aux trois fonctionnalités d'une réserve de biosphère. Cependant, le rapport n'est pas toujours cohérent quant à la réponse à la question relative à l'agriculture ;

le texte, dans son ensemble, répond à la question du pâturage et des tentatives de maintenir l'élevage bovin et de le rendre plus durable. Le Comité consultatif a salué ces tentatives, outre celle visant à stimuler le tourisme.

419. Le Comité consultatif a salué l'implication des chefs de villages municipaux dans la gestion de la réserve de biosphère au travers de leur participation au Conseil de coordination de la réserve de biosphère. Le processus d'examen ne semble pas avoir inclus ce conseil ou ces chefs – des consultations avec des membres du gouvernement local et des opérateurs économiques ont été mentionnées, mais aucun détail n'a été fourni à ce sujet. Le Comité consultatif a recommandé la fourniture desdits détails et l'amélioration de la participation de la communauté aux rapports d'examen ultérieurs.

420. Le rapport mentionne la formation d'un certain nombre de réseaux de coopération, mais ne fournit pas assez de détails à ce sujet. Le Comité consultatif recommande que des informations sur ces réseaux soient fournies d'ici au 30 septembre 2017. Le Comité consultatif a estimé que le site **satisfait** aux critères.

421. **Réserve de biosphère de Sayan-Shushensky (Fédération de Russie)** Le Comité consultatif a salué la présentation du deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Sayan-Shushensky, désignée en 1984. Ce site, qui s'étend sur 390 300 ha, est situé dans le territoire de Krasnoyarsk, en Sibérie. Cette zone comprend de vastes forêts de conifères et forêts mixtes, des prairies sub-alpines et alpines, la toundra de montagne, la steppe de montagne, la taïga, des ruisseaux et des marécages.

422. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour les progrès effectués dans la conservation de la nature et la recherche sur le site. Il a, cependant, noté que la fonction de développement, la gestion participative ou la coopération avec les acteurs n'ont pas du tout été présentées. Il a pris note de ce que la raison principale à cela est que le territoire de la réserve de biosphère n'est pas humainement habité, et que seuls y ont accès les employés de la réserve de biosphère et les chercheurs. En raison de ces conditions, le site joue parfaitement son rôle de zone de conservation de la nature, mais ne remplit pas les autres fonctions.

423. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

424. Le Comité consultatif a recommandé que les autorités nationales envisagent le retrait du site actuel pour les raisons ci-après :

- a. cette réserve de biosphère n'est pas habitée ;
- b. les trois fonctions ne sont pas équitablement remplies, puisque l'objectif principal du site est la préservation de la biodiversité.

425. **Réserve de biosphère de Valdaisky (Fédération de Russie)** Le Comité consultatif a salué la présentation du deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Valdaisky, désignée en 2004. Ce site, qui s'étend sur environ 244 000 ha, est situé sur les hauts-plateaux de l'est du pays. Ses collines glaciales abritent des écosystèmes de taïga d'Europe orientale. Cette zone a, pendant des siècles, subi l'impact

des activités humaines. Les forêts indigènes, ainsi que les écosystèmes de marais, de lacs et de rivières se mélangent avec des anciens paysages agricoles, et avec des zones de forêt coupée à blanc en régénérescence. Cette réserve de biosphère renferme une très riche biodiversité et un immense patrimoine culturel. Elle abrite environ 35 000 résidents permanents, avec une population saisonnière atteignant 100 000 personnes.

426. Le Comité consultatif a félicité les autorités de cette réserve de biosphère pour les activités relatives à la conservation de la nature, à la logistique, notamment la coopération avec des universités et des instituts de recherche et l'appui au développement durable au travers d'approches touristiques alternatives ou de la préférence de solutions alternatives « vertes » pour le développement de l'économie locale, qui est principalement lié au développement de la pisciculture.

427. Il a également noté avec appréciation l'implication des populations locales dans la gestion de la réserve de biosphère au travers du Conseil scientifique et technique, constitué de représentants des administrations des districts et des chefs de villages situés sur le territoire de la réserve de biosphère, ainsi que de représentants d'entreprises et d'institutions scientifiques et académiques. Le Comité consultatif a soutenu le plan visant à intégrer le Conseil susmentionné dans le nouveau Conseil de coordination de la réserve de biosphère, dont la mission principale sera la gestion conjointe du territoire de la réserve de biosphère. Cette étape remédierait à la faible interaction avec les autorités locales et les institutions publiques, et améliorerait l'implication des populations locales dans le fonctionnement de cette réserve de biosphère tel que présenté dans le rapport d'examen périodique.

428. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a demandé une actualisation des mesures d'amélioration de la structure de gestion de cette réserve de biosphère, notamment la participation des acteurs, d'ici au 30 septembre 2017.

429. **Généralités sur le Rwanda.** Le Comité consultatif a pris note de la lettre envoyée par le comité national rwandais du MAB au Secrétariat du MAB en septembre, d'après laquelle il prévoyait parachever le rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère des Volcans en fin 2014. En décembre 2014, le comité national rwandais du MAB a envoyé une autre lettre dans laquelle il demandait un appui de l'UNESCO, car le pays manquait de capacités techniques pour mener à bien cette tâche.

430. Le Conseil du MAB prend acte de la transmission d'un rapport d'examen périodique après la date limite, ce qui n'a pas permis au Comité consultatif de l'examiner.

431. **Généralités sur le Sénégal.** Le Comité consultatif a pris note des informations envoyées en septembre 2016 par les autorités sénégalaises, d'après lesquelles l'examen périodique de la réserve de biosphère de Niokolo Koba ne serait pas prêt au 30 septembre 2016. Les autorités nationales ont également assuré prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux recommandations du CIC-MAB en 2015.

432. **Réserve de biosphère des Carpates orientales (Slovaquie)** Le Comité consultatif a noté que le Comité national du MAB de Slovaquie a demandé une extension de délai de

soumission du rapport d'examen périodique national pour le site, qui fait partie de la réserve de biosphère transfrontalière et est concerné par le plan de retrait. La réserve de biosphère transfrontalière a été évaluée en 2014 et 2016 ; au cours de ces deux évaluations, le Conseil du MAB a conclu qu'elle est conforme aux recommandations de Pamplona.

433. Le Comité consultatif a recommandé que le rapport national soit finalisé le plus tôt possible.

434. **Réserve de biosphère de Tatry (Slovaquie, partie nationale de la réserve de biosphère transfrontalière)** Le Comité consultatif a dûment noté que le Comité national du MAB de Slovaquie a demandé une extension de délai de soumission du rapport d'examen périodique national pour le site, qui fait partie de la réserve de biosphère transfrontalière et est concerné par le plan de retrait. La réserve de biosphère transfrontalière a été évaluée en 2014 et 2016 ; au cours de ces deux évaluations, le Conseil du MAB a conclu qu'elle est conforme aux recommandations de Pamplona.

435. Le Comité consultatif a recommandé que le rapport national soit finalisé le plus tôt possible.

436. **Réserve de biosphère de Camili (Turquie).** Le Comité consultatif a salué la présentation du deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Camili, désignée en 2005. La superficie totale du site est de plus de 27 000 ha, et il abrite 1 600 résidents. Cette réserve de biosphère montagnaise est située au nord-est de la Turquie. Les principaux écosystèmes sont les forêts de conifères boréales et les forêts de feuillus tempérées. Ce site est une étape importante de l'itinéraire de migration des oiseaux de la mer Noire. Les principales activités économiques dans la réserve sont la culture des noisettes et l'apiculture. Camili est également un site chargé de valeurs historiques et culturelles spécifiques.

437. 298. Le Comité consultatif a félicité les autorités de cette réserve de biosphère pour les réalisations en matière de développement durable au travers de l'appui à l'éco-tourisme, à l'agriculture organique et à l'apiculture. Il a également salué les activités de recherche et de surveillance, ainsi que les projets de conservation, en particulier le plan de gestion de la forêt et les mesures anti-érosion prises.

438. Le Comité consultatif a encouragé la création d'une instance de gestion/d'un organisme de consultation formel(le) de la réserve de biosphère qui inclurait plusieurs acteurs locaux, notamment des représentants des communautés locales, des entrepreneurs, etc., qui participeraient directement aux processus de gestion et de prise de décisions, plutôt que par des consultations ad hoc. Le Réseau mondial des réserves de biosphère peut fournir quelques modèles pour la création d'un tel groupe.

439. Cependant, le Comité consultatif n'a pas été en mesure d'évaluer le site, puisque plusieurs parties du formulaire d'examen périodique n'étaient pas remplies. C'est pourquoi le Comité consultatif a demandé aux autorités qu'ils fournissent d'ici au 30 septembre 2017 un rapport d'examen périodique exhaustif, qui comprendrait une carte de zonage précise, puisque celle fournie est différente de la carte de zonage originale soumise et approuvée en 2005.

440. **Réserve de biosphère des Sierras de Bejar y Francia (Espagne)** Le Comité consultatif a salué la présentation du premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère des Sierras de Bejar y Francia, désignée en 2006. Cette réserve de biosphère est située au sud-est de la province de Salamanque, à la côte est de la péninsule ibérique. La partie orientale de la réserve comprend la chaîne montagneuse Sierra de Gata.

441. Cette réserve de biosphère a engagé un certain nombre d'activités de communication, et a également entrepris des projets de recherche, d'éducation et de conservation.

442. L'instance gestionnaire de cette réserve de biosphère est l'association ASAM. Cette association à but non lucratif est constituée de partenaires de différents secteurs de la population, y compris des organismes gouvernementaux locaux, des associations de communautés et des associations d'entrepreneurs touristiques, agricoles et d'élevage. Un plan d'action stratégique a été adopté pour la période 2008-2013, mais n'a pas subi de modifications, ni d'actualisations.

443. Le Comité consultatif a noté que trois des zones principales ne sont pas entourées par des zones tampon, et a demandé la révision du zonage et l'actualisation du plan de gestion d'ici au 30 septembre 2017.

444. Le Comité consultatif a conclu que le site satisfait aux critères du Cadre statutaire.

445. **Réserve de biosphère d'Os Ancares Lucenses y Montes de Cervantes, Navia y Becerreá (Espagne)** Le Comité consultatif a salué la présentation du premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère d'Os Ancares Lucenses y Montes de Cervantes, Navia y Becerreá, désignée en 2006. Cette réserve de biosphère est située en haute altitude, sur les monts Cantabriques, au nord-ouest de l'Espagne. Son isolation contient en son sein un grand nombre d'espèces endémiques de flore et de faune. Par ailleurs, cette réserve de biosphère est située entre les régions biogéographiques euro-sibérienne et méditerranéenne, ce qui garantit une biodiversité très complexe.

446. Des actions de suivi de la réserve de biosphère ont été menées à partir de différentes perspectives. La surveillance des écosystèmes d'un point de vue technico-scientifique est assurée par l'organisme autonome responsable de la conservation de la nature (Xunta de Galicia), ainsi que par un grand nombre de groupes de recherche. De même, plusieurs réseaux surveillent la météorologie, la qualité de l'air et de l'eau, sous la supervision de l'instance gestionnaire régionale autonome (Xunta de Galicia). Par ailleurs, cette réserve a adopté son propre plan de gestion durable, qui comprend l'établissement d'un système d'indicateurs de surveillances, ainsi que la mise en œuvre d'un protocole de surveillance comprenant des mesures et stratégies devant permettre à la réserve d'atteindre ses objectifs.

447. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère satisfait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

448. **Réserve de biosphère de Los Ancares Leoneses (Espagne)** Le Comité

consultatif a salué la présentation du premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère de Los Ancares Leoneses, désignée en 2006. Cette réserve de biosphère est située à l'extrême nord-est de la province de Leon. Cette réserve de biosphère tient son nom du fleuve Ancares, qui arrose la zone.

449. Depuis 2010, le consortium de la réserve de biosphère de Los Ancares Leoneses est l'organisme de gouvernance et le comité de gestion de cette réserve. Le consortium comprend les quatre municipalités sur lesquelles s'étend la réserve de biosphère, et une instance supramunicipale. Ce site compte également un technicien et une société consultante en charge de l'assistance technique. Le Plan d'action stratégique de cette réserve de biosphère a été approuvé en février 2012.

450. Une évaluation de la réserve de biosphère a été menée en 2012, y compris une analyse des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du Plan d'action de Madrid (MAP) et du Plan d'action de Montseny (PAMO).

451. Le Comité consultatif a conclu que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire.

452. **Réserve de biosphère de la Sierra de las Nieves y su entorno (Espagne)** Le Comité consultatif a salué la présentation du premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère de la Sierra de las Nieves y su entorno, désignée en 1995. Cette réserve de biosphère est géographiquement située à proximité des côtes méditerranéenne et atlantique (détroit de Gibraltar), et l'altitude de ses montagnes crée un climat méditerranéen humide présent dans la Sierra de las Nieves. Elle est constituée d'un paysage calcaire montagneux caractérisé par des roches et lithologies appartenant à la chaîne montagneuse du Bétique.

453. Le Comité consultatif a noté que les recommandations précédentes ont été suivies. Cette réserve de biosphère a élaboré un plan de gestion, qui est en cours de soumission à l'UNESCO. Elle a également établi un comité de gestion constitué de représentants des différentes municipalités.

454. Le Comité consultatif a conclu que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

455. **Réserve de biosphère de Ménoque (Espagne)** Le Comité consultatif a salué la présentation du deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Ménoque, désignée en 1993, et dont le nouveau zonage a été effectué en 2004. La caractéristique principale de la réserve de biosphère de Ménoque est la diversité, propre à pratiquement tous les écosystèmes des îles méditerranéennes. Les habitats les plus remarquables sont les ravins, les grottes, les zones humides constituées d'étangs, de lagunes et de marais, des systèmes dunaires, des côtes et des îlots. Dans ces habitats ont été enregistrés quelque 220 espèces d'oiseaux et 1 000 espèces de plantes (dont 60 sont endémiques).

456. Le Comité consultatif a noté que plusieurs actions de suivi ont été menées dans la réserve de biosphère durant la dernière décennie, y compris le rapport préliminaire et de coordination sur la MBR (2007) et une étude préliminaire sur la situation de la MBR (2008).

Ces deux études visaient à déterminer, sur la base de recherches spécifiques, l'état de cette réserve de biosphère durant les étapes initiales du travail du Conseil scientifique du Programme espagnol du MAB. Le Conseil scientifique a produit deux rapports de suivi sur l'état de la réserve de biosphère (2009 et 2010-2011).

457. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour leur excellent travail et a conclu que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

458. **Réserve de biosphère de l'état de Repetek (Turkménistan)** La réponse a été soumise au Secrétariat du MAB après la date butoir du 30 septembre 2015. Le Comité consultatif a salué la présentation du deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de l'État de Repetek, qui a, par ailleurs, été bien préparé. Il a également félicité les autorités turkmènes pour avoir répondu aux recommandations du CIC-MAB de 2005 dans le premier rapport d'examen périodique.

459. Ce site, désigné en 1978, est l'une des premières réserves de biosphère à exister, ce avant même la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère. Ce site a rempli les fonctions de conservation et de soutien logistique d'une réserve de biosphère, en particulier dans le cadre de l'étude scientifique des écosystèmes de milieux secs. Cependant, il ne remplissait pas les fonctions de développement durable, car seules 100 personnes y résident, dans une gare ferroviaire (employés de la compagnie ferroviaire et scientifiques), et elle est sporadiquement visitée par des nomades. Elle est composée d'une large zone centrale entourée par de très petites zones tampon et de transition.

460. Le Comité consultatif a félicité les autorités turkmènes pour leurs efforts à répondre aux recommandations de 2005. Il a reconnu que le rapport d'examen périodique soumis a également tenu lieu de demande officielle d'extension de cette réserve de biosphère. Il a noté que la zone tampon et la zone de transition de la réserve de biosphère ont été respectivement élargies, passant de 0,5 km à 4,0 km de largeur (de 330 ha à 47 324 ha) et de 1,0 km à 10,0 km (de 704 ha à 169 394 ha), élargissement effectif depuis 2014. Des cartes révisées de la réserve de biosphère de l'état de Repetek ont été apprêtées avec le nouveau zonage.

461. Des études scientifiques ont été menées sur la situation socio-économique de la plus grande zone par rapport à la réserve de biosphère de l'État de Repetek, études particulièrement focalisées sur la population nomade et les régimes de gestion de leurs troupeaux, avec, en vision, l'étude des interactions entre l'homme et l'environnement dans la zone. C'est un projet en cours (2013-2017) visant des activités à long terme.

462. Un programme d'activités visant à promouvoir la fonction de développement durable de la réserve de biosphère de Repetek pour la période 2016-2020 a été élaboré. Ce programme détermine les objectifs stratégiques et les fonctions nécessaires pour atteindre les objectifs. Les partenaires au programme sont le personnel de cette réserve, le Secrétariat de la Commission nationale turkmène pour l'UNESCO, des instances gouvernementales, des instances locales, le Comité national turkmène pour le tourisme, l'Institut de l'Académie turkmène des sciences et des représentants d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

463. Le Comité consultatif a recommandé l'approbation de l'extension de la réserve de biosphère et a invité les autorités turkmènes à considérer l'élargissement de la zone de transition pour l'inclusion d'une plus grande population locale.

464. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère satisfait aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

465. **Réserve de biosphère de Big Thicket (États-Unis)** Le Comité consultatif a salué la présentation du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, désignée en 1981 et située à l'ouest du Texas. Cette zone est également réputée abriter des écosystèmes de pins et de marais côtiers. Les divers habitats de prairies du sud-ouest, de forêts de feuillus de l'est, de plaines du centre, de savanes à pin et de collines de sable sec, permettent à une impressionnante variété d'espèces de coexister, y compris environ 1 320 espèces d'arbres, d'arbustes, des plantes rampantes et des herbes, 60 espèces de mammifères, 86 espèces de reptiles et espèces amphibiens, 34 espèces de mousses d'eau douce, environ 1 800 espèces d'invertébrés uniquement de la famille des lépidoptères (papillons, mouches, gendarmes), 97 espèces de poissons, et au moins 300 espèces d'oiseaux. Cette réserve de biosphère s'étend sur 5 899 040 ha (dont une zone centrale de 28 248 ha, une zone tampon de 21 213 ha et une zone de transition de 5 849 579 ha), est établie au sein de 19 comtés, et abrite 5 millions d'habitants.

466. Le Comité consultatif a félicité l'instance gestionnaire pour la bonne préparation du rapport d'examen périodique. Il a noté avec satisfaction les efforts fournis par ce site pour répondre aux critères. Le rapport d'examen périodique démontre la synergie entre les instances, les plans et les études de recherches qui ont été mobilisés pour que tous les acteurs impliqués et l'instance gestionnaire puissent en bénéficier.

467. L'instance gestionnaire de cette réserve de biosphère se trouve dans la Big Thicket National Preserve, qui est responsable de la gestion des zones principale, tampon et de transition. Le Comité consultatif a salué la conclusion d'un accord de partenariat de 5 ans avec Big Thicket Association, The Nature Conservancy et le Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune sauvage du Texas, ainsi que la coopération informelle avec Big Thicket National Trust. Outre le plan de gestion de Big Thicket National Preserve, un document fondateur élaboré en 2014 est utilisé pour les accords et des plans sur des sujets de moindre envergure.

468. Il a noté avec satisfaction que les fonctions de logistique et de conservation sont bien remplies. Il a également noté le programme d'acquisition et de don de terres visant à préserver les habitats de milieux humides et secs, tout en réduisant l'impact du développement de l'exploitation pétrolière et gazière dans cette réserve de biosphère. Il a enfin salué les initiatives visant la réduction de la consommation d'énergie et d'eau et l'établissement d'un tourisme orienté vers la nature.

469. Il a pris note des différents groupes d'acteurs et des populations locales impliqués dans les activités de la réserve de biosphère et dans le processus décisionnel. La tribu Alabama-Coushatta du Texas participe également à un grand nombre de projets en dehors du site visant à promouvoir leur héritage culturel.

470. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

471. Le Comité consultatif a encouragé l'instance gestionnaire à poursuivre la mise en œuvre des programmes axés sur la promotion de la réserve de biosphère dans la zone, de poursuivre l'implication des acteurs, y compris des sociétés, et de préparer une stratégie de communication sur la réserve de biosphère. Il a, en outre, recommandé une participation active au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère et l'établissement d'une relation de coopération avec la réserve de biosphère de Camargue (delta du Rhône), en France.

472. **Réserve de biosphère de la Plaine côtière du Golfe central (États-Unis)** Le Comité consultatif a accusé réception de la demande des autorités d'une extension de délai pour la soumission du rapport d'examen périodique. Les autorités ont justifié leur demande par le besoin de soumettre le rapport finalisé aux avocats du Département de la protection environnementale de Floride pour examen avant sa publication. Le Comité consultatif a noté qu'elles ont indiqué espérer pouvoir soumettre ce rapport au Département d'État américain d'ici à janvier 2017.

473. Le Comité consultatif a noté le nouveau délai proposé par les autorités.

474. Il a recommandé que ce rapport soit finalisé et soumis d'ici au 15 mai 2017. Le Conseil du MAB a accusé réception du rapport mais il n'a pas été examiné par le Comité consultatif.

475. **Réserve de biosphère de Champlain Adirondack (États-Unis)** Le Comité consultatif a accusé réception du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, désignée en 1989, et située au nord-est de l'État de New York et au nord-ouest de l'État du Vermont, à la frontière avec le Canada. Elle comprend le lac Champlain, le sixième plus grand lac des États-Unis, et les monts Adirondack et Green avec des forêts à conifères et à feuillus tempérées, des pics montagneux alpins et d'importants fleuves, lacs, marais et des marécages d'eau douce. Trois agences sont engagées dans la gestion de cette zone : l'Agence pour les ressources naturelles du Vermont, l'Agence du parc Adirondack et le Département d'État de la conservation environnementale de New-York. Plusieurs programmes de recherche, de surveillance et d'éducation ont été mis en place dans cette zone. Plusieurs acteurs ont été impliqués dans les activités du Programme du bassin du lac Champlain, qui vise à coordonner et à financer les efforts en faveur de la qualité de l'eau, de la pêche, des marais, de la faune, de la récréation et des ressources culturelles au travers de partenariat avec des agences gouvernementales de New York, du Vermont et du Québec, des organisations privées, des communautés locales et des individus. Il a également noté que la Common Ground Alliance, qui fut constituée il y a 10 ans, peut identifier et mettre en œuvre des solutions qui profiteront aux communautés, à leurs économies et à l'environnement. La fonction de conservation est bien remplie ; plusieurs programmes de recherche, de surveillance et d'éducation ont été mis en œuvre.

476. Le Comité consultatif a noté la volonté des autorités de revitaliser le site et a reconnu les efforts consentis pour la préparation de l'examen périodique par le Collège des

sciences environnementales et de la foresterie de l'Université de l'État de New York, Centre écologique Adirondack.

477. Le Comité consultatif a reconnu les efforts consentis par les autorités compétentes pour que la réserve réponde aux critères et a estimé que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

478. Le Comité consultatif fait les recommandations suivantes aux autorités nationales :

- de fournir une carte à plus haute résolution d'ici au 15 mai 2017 ;
- de fournir les approbations des autorités responsables de la gestion de la zone centrale et des autorités locales dans les zones de transition dans le prochain rapport d'examen périodique ;
- d'établir une instance gestionnaire de la CABR qui soit en mesure de coordonner les activités et les projets de cette réserve de biosphère, avec des réseaux déjà existants et d'autres institutions intéressées, et d'en donner notification au prochain rapport d'examen périodique.

479. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations reçues ci-dessus.

480. **Réserve de biosphère de Congaree (États-Unis) – extension et reste (ex réserve de biosphère de la Plaine côtière de l'Atlantique sud)** Le Comité consultatif a accusé réception du rapport d'examen périodique détaillé et a apprécié les efforts fournis en vue de se conformer aux exigences du Réseau mondial des réserves de biosphère – y compris la soumission d'un rapport d'examen périodique au format standard.

481. Le Comité consultatif a accusé réception de la nouvelle carte de zonage du site, qui présente clairement la zone centrale, la zone tampon et la zone de transition/de coopération. Le Comité consultatif a noté que la partie australe de la zone centrale n'est pas entourée par une zone tampon officiellement désignée comme tel. Le Comité consultatif a, cependant, noté qu'il existe de fait une zone tampon, formée par des terres de propriétaires fonciers privés ayant obtenu des servitudes de conservation, ainsi que par le fleuve. Le Comité consultatif a donc conclu que le zonage satisfait aux exigences du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de Biosphère.

482. Le Comité consultatif a accusé réception des informations détaillées sur la fonction de développement de cette réserve de biosphère. Les interactions sont fortement, mais certainement pas uniquement, focalisées sur le développement du tourisme. La réserve cherche à coopérer avec les propriétaires fonciers privés, et des initiatives sont entreprises concernant l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse. L'orientation vers les énergies renouvelables est également appréciée. Le plan directeur communautaire pour le comté de Lower Richland a été salué par le Comité consultatif, et il pourrait servir d'exemple pour d'autres parties de la zone de transition/de coopération. En outre, le plan de gestion du Wild Pig – qui s'étend au-delà des zones principale et tampon – atteste également de l'importance de consultation des communautés et de leur implication.

483. Le Comité consultatif a compris qu'il existe aux États-Unis une exigence de souveraineté qui rend possible la cohabitation stricte et indépendante des droits de propriété privé avec ceux des autorités des États et ceux du gouvernement fédéral, et que

le moyen juridique principal de mettre en œuvre la réserve de biosphère est de rechercher les consentements volontaires. Au regard de cela, le Comité consultatif a félicité le plan d'établissement d'un Conseil consultatif qui comprendrait des représentants des communautés locales, des représentants des gouvernements locaux et d'autres acteurs, et qui contribuerait au développement des plans de gestion. Le Comité consultatif salue également les nombreux accords de partenariat conclus avec un grand nombre d'organisations locales.

484. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a conclu que ce site **satisfait** aux critères. Le Comité consultatif recommande aux autorités de présenter les documents de financement du Conseil consultatif contenant des signatures de représentants membres du conseil en temps opportun. Le Comité consultatif a recommandé l'approbation du changement du nom du site, car ce nouveau nom reflète une approche plus inclusive. Le Conseil du MAB a remercié les autorités pour l'envoi des éléments demandés.

485. **Réserve de biosphère d'Alto Orinoco-Casiquiare (Vénézuéla)** Le Comité consultatif a salué ce premier rapport d'examen périodique pour la réserve de biosphère d'Alto Orinoco-Casiquiare, désignée en 1993. Cette réserve de biosphère est située dans l'Amazonie vénézuélienne, et abrite une forêt tropicale humide d'Ombrofilis. L'objectif principal de cette réserve de biosphère est de sécuriser les terres ancestrales et les modes de vie traditionnels des peuples indigènes Yanomami et Ye'kwana.

486. La nouvelle organisation territoriale et politique de l'État vénézuélien a conduit à l'établissement de modèles de gouvernement locaux qui favorisent la représentation des indigènes et la formation de villages indigènes des peuples Ye'kuana et Yanomami vivant dans la réserve. Cette réserve est également l'une des zones protégées de forêt tropicale les plus grandes de la planète, en raison de sa superficie. Un autre événement important concerne la formation du Comité des réserves de biosphère des peuples vénézuéliens, qui mène des actions visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de cette réserve. Enfin, il est important de noter que la zone sur laquelle s'étend la réserve n'est exposée que d'une façon minimale aux pressions des activités non durables, ce qui n'a pas entraîné de changement significatif des paysages et des usages de l'habitat.

487. Concernant la zone et la configuration spatiale, il n'existe pas de distinction entre la zone tampon et la zone de transition. Cependant, de petites modifications du zonage ont été notées – une augmentation de la superficie de la zone centrale, qui passe de 5 190 000 ha en 1993 à 5 648 348,65 ha actuellement, et une réduction de la superficie de la zone tampon/de transition, qui passe de 3 510 000 ha en 1993 à 2 829 117,35 ha actuellement. Cette modification entraîne une réduction totale de la superficie, qui passe de 8 700 000 ha à 8 477 466 ha.

488. Le Comité consultatif a estimé que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales de présenter une carte de zonage révisée, d'établir un comité de gestion constitutionnel et de soumettre un plan d'action d'ici au 15 mai 2017.

489. **Réserve de biosphère de Kien Giang (Vietnam)** Le Comité consultatif a félicité les autorités vietnamiennes pour la soumission du premier rapport d'examen périodique, par

ailleurs, de très bonne qualité. La réserve de biosphère de Kien Giang, désignée en 2006, est située à la pointe sud-ouest du Vietnam. Elle comprend 105 îles, dont la plus grande est celle de Phu Quoc. Les eaux entourant les îles sont réputées être parmi les meilleures zones de pêche de la région du sud-ouest du Vietnam, zone dont la ressource la plus importante est la seiche. Cette réserve de biosphère comporte trois zones principales en chevauchement avec le parc national et une réserve naturelle. Cette zone est reconnue comme étant une zone aux ressources marines très riches qui joue un rôle important dans la subsistance de la population locale et dans l'économie de la province et du district.

490. La protection et la gestion des ressources marines étant une gageure, le Comité consultatif a encouragé les autorités à coopérer avec d'autres réserves de biosphère marines en Asie du sud-est, en particulier avec l'Indonésie. Il a noté qu'en raison de l'importance des mangroves pour la faune et les services de l'écosystème, ainsi que pour l'adaptation aux changements climatiques, la transformation des mangroves en zones d'élevage des crevettes constitue une source de préoccupation.

491. Le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

B. Suivi des recommandations reçus depuis la dernière réunion du CIC-MAB

492. **Réserve de biosphère de la Laguna Oca y Herraduras del Rio Paraguay (Argentine)** Le Comité consultatif a reconnu qu'une lettre a été envoyée par les autorités nationales et espère recevoir les informations d'ici au 30 septembre 2017

493. **Réserve de biosphère de Pantanal (Brésil)** Le Comité consultatif a salué les informations fournies par les autorités brésiliennes suivant les recommandations de 2016. Un comité exécutif de cette réserve a été mis en place, et un plan de communication fourni. Un plan d'action de la réserve de Pantanal a été élaboré en conformité au plan d'action de Lima. Le Comité consultatif a conclu que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

494. **Réserve de biosphère de la Bénoué (Cameroun)** Le Comité consultatif a accusé réception des informations fournies par les autorités nationales par une lettre envoyée en réponse aux recommandations du CIC-MAB de 2016. Le Comité consultatif a noté que les autorités camerounaises ont indiqué être actuellement en train de prendre des mesures appropriées pour la conservation de la réserve de biosphère de la Bénoué, menacée par le plan de retrait. Il a également noté que le Cameroun est engagé depuis le début de l'année 2016, avec l'appui de la Coopération technique allemande (GIZ), dans le processus de révision du plan de gestion de ce site, et que cette révision comprend la phase des consultations préliminaires des différents acteurs, en vue de l'actualisation de la zone de transition. En outre, un nouveau zonage répondant aux 3 fonctions d'une réserve de biosphère est à finaliser.

495. Le Comité consultatif a regretté que les autorités n'aient pas envoyé une carte de zonage actualisée tel que demandé par le Conseil en 2016. Le Comité consultatif a conclu que ce site **ne satisfait toujours pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

496. Le Comité consultatif a invité le pays à envoyer la carte de zonage actualisée d'ici le 15 mai 2017.

497. Le Conseil du MAB reconnaît les informations reçues des autorités sur le processus participatif en cours dans la région. Cependant, la carte de zonage et le plan de gestion mis à jour, qui ont été demandés, manquent encore. Par conséquent, **le Conseil du MAB a décidé que le site ne respecte toujours pas les critères de la RMRB.**

498. **Réserve de biosphère de Charlevoix (Canada).** Le Comité consultatif a accusé réception du rapport de suivi élaboré par la Corporation de la réserve de biosphère de Charlevoix. Le Comité consultatif a noté avec appréciation l'actualisation du zonage et la clarification de la zone tampon entourant la nouvelle zone centrale située dans la réserve marine.

499. Le Comité consultatif a également pris note de la bonne intégration des recommandations de Lima tant dans le plan stratégique que dans le plan de gestion. Il a également pris note des activités de développement en cours en coopération avec des partenaires privés locaux, ainsi que du financement de la gestion de l'histoire et de la culture de la zone proposée, et des financements publics et privés de la Corporation. Le Comité consultatif a également suggéré que le prochain rapport d'examen périodique puisse fournir de plus amples informations concernant le nouveau zonage, notamment la délimitation de la nouvelle zone tampon.

500. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère de Charlevoix **satisfait** aux critères.

501. **Réserve de biosphère du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (Canada)** Le Comité consultatif a salué le rapport de suivi élaboré par la réserve de biosphère de Nouvelle-Écosse. Le Comité consultatif a apprécié les efforts consentis en vue de délimiter une nouvelle zone tampon de 457 669 ha entourant partiellement la zone centrale, et les progrès réalisés dans l'élaboration d'un plan stratégique, l'initiation de relations de partenariat et de collaboration avec des agences scientifiques, des partenaires locaux et des organismes gouvernementaux.

502. Le Comité consultatif a suggéré que soient clarifiés dans le prochain rapport d'examen périodique la capacité de financement et de gestion de cette réserve de biosphère, ainsi que son fonctionnement en ce qui concerne la gouvernance.

503. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse **satisfait** aux critères.

504. **Réserve de biosphère de Waterton (Canada)** Le Comité consultatif a reçu le rapport de suivi élaboré par la Réserve de biosphère de Waterton. Le Comité consultatif a noté avec appréciation la clarification fournie concernant le zonage de la réserve de biosphère, ainsi que les efforts consentis en vue de la poursuite du dialogue avec la tribu des Blood, la nation des Piikanis et les autres municipalités limitrophes sur une éventuelle extension des limites de la réserve de biosphère.

505. Le Comité consultatif a noté avec intérêt la considération accordée par la suite à la création d'une réserve de biosphère transfrontalière incluant la Réserve de biosphère du Glacier aux États-Unis.

506. Le Comité consultatif a souligné le succès de la mise en œuvre par la réserve de biosphère de Waterton des recommandations du rapport d'examen périodique de 2008. Le plan stratégique et le plan de gestion ont été entièrement élaborés.

507. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de biosphère de Waterton **satisfait** aux critères, a félicité l'équipe de gestion de la réserve pour son engagement à long terme et ses normes de haute qualité, et a encouragé la divulgation du rapport d'examen périodique et du rapport de progression au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

508. **Recommandations générales à la Chine.** Pour tous les rapports sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du CIC soumis par les autorités chinoises, le Comité consultatif a salué avec satisfaction la procédure et les processus participatifs employés en vue de fournir des informations exhaustives.

509. **Réserve de biosphère de Xishuangbanna (Chine)** Le Comité consultatif a pris bonne note des informations officielles fournies par les autorités chinoises d'après lesquelles le rapport sur la Réserve de biosphère de Xishuangbanna sera soumis le 15 mai 2017 au plus tard en raison du processus de traduction en cours.

510. Le Conseil du MAB a reconnu la soumission du rapport d'examen périodique qui comprenait la réponse aux recommandations de la CIC en 2004. Toutefois, il ne peut pas prendre la décision car le rapport d'examen périodique n'a pas été examiné par le Comité consultatif.

511. **Réserve de biosphère de Baishuijiang (Chine)** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations actualisées de la Chine sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le Conseil international de coordination du MAB en 2011. Il a reçu les explications et les réponses à ces recommandations.

512. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction le renforcement du système de gestion de la réserve naturelle par l'intégration de la réforme du système de propriété collective de la forêt et l'établissement d'un système de compensation écologique. Il a également observé que des actions étaient entreprises en vue de renforcer l'utilisation de technologies avancées et de capitaliser les progrès scientifiques. Il a salué la promotion de projets de développement de moyens de subsistance alternatifs et de conservation de l'énergie, et l'effort d'amélioration des moyens et des mécanismes de participation des communautés à la conservation de la réserve de biosphère. Il observe avec satisfaction que la gestion du site a été renforcée conformément à la loi visant à stopper la prolifération d'activités illicites au sein de la réserve. Le Comité consultatif a apprécié les efforts en vue du renforcement de la coopération nationale et internationale avec pour finalité la création d'un modèle solide au sein du RMRB.

513. Le Comité consultatif a estimé que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

514. Il a invité les autorités chinoises à clarifier les limites spatiales des zones tampons et de transition.

515. **Réserve de biosphère de Baotianman (Chine)** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations actualisées de la Chine sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le Conseil international de coordination du MAB en 2012. Il a noté avec satisfaction que toutes les recommandations ont été suivies et des

informations détaillées fournies.

516. Le Comité consultatif a estimé que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère

517. **Réserve de biosphère de Bogeda (Chine)** La réponse a été soumise au Secrétariat du MAB après la date butoir du 30 septembre 2015.

518. Le Comité consultatif a apprécié les nouvelles informations transmises par la Chine sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du CIC-MAB de 2011. Il a noté avec satisfaction que toutes les recommandations ont été suivies et des informations détaillées fournies. Le Comité consultatif a félicité les autorités chinoises pour avoir soumis un plan de gestion globale de la Réserve de biosphère de Bogeda.

519. Le Comité consultatif a estimé que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère.

520. **Réserve de biosphère de Gaoligong (Chine)** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations actualisées de la Chine sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le Conseil international de coordination du CIC MAB en 2011.

521. Il a noté avec reconnaissance les actions entreprises en vue de mettre sur pied un mécanisme renforcé et uni, d'associer efficacement les patrouilles quotidiennes avec les moyens de surveillance scientifiques, de créer une identité communautaire et d'améliorer les mécanismes pour une participation sociale à la gestion du site par le concept amélioré du « Peuple de la région montagneuse de Gaoligong ». Il a reconnu qu'un processus de renforcement de la communication scientifique entre les partenaires nationaux et étrangers dans le cadre du Réseau mondial des réserves de biosphères a été catalysé.

522. Le Comité consultatif a estimé que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère.

523. Il a invité les autorités chinoises à fournir une carte de zonage plus claire comportant des données exactes de zonage.

524. **Réserve de biosphère de Huanglong (Chine)** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations actualisées de la Chine sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le Conseil international de coordination du MAB en 2011.

525. Il a reçu l'explication de l'amélioration subséquente du système de gestion de la réserve naturelle par l'intégration de la réforme de système de propriété collective de la forêt et l'établissement d'un système de compensation écologique. Il a noté que le renforcement de la mise en place d'infrastructures et de plans axés sur la protection assure un renforcement des capacités d'appui technique. Le Comité consultatif a salué le fait que des actions ont été entreprises en vue d'améliorer la construction et la gestion des corridors animaliers sur les routes de transit dans la réserve. En outre, il a noté les actions entreprises en vue d'intensifier l'application de la loi contre l'exploitation minière et l'abattage illégaux, ainsi que toutes les autres activités illégales, au sein de la réserve, et de consolider le mécanisme de gestion conjointe associant la communauté locale et les zones protégées limitrophes. Il a apprécié la promotion des efforts de renforcement de la

communication scientifique entre les partenaires nationaux et étrangers dans le cadre du Réseau mondial des réserves de biosphères.

526. Le Comité consultatif a estimé que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère.

527. Il a invité les autorités chinoises à fournir une carte de zonage plus claire comportant des données exactes de zonage.

528. **Réserve de biosphère de la vallée de Jiuzhaigou (Chine)** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations actualisées de la Chine sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le Conseil international de coordination du CIC MAB en 2012.

529. Il a noté avec satisfaction que toutes les recommandations ont été suivies et les informations détaillées fournies.

530. Le Comité consultatif a estimé que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

531. Il a invité les autorités chinoises à fournir une carte de zonage plus claire comportant des données exactes de zonage.

532. **Réserve de biosphère de Saihanwula (Chine).** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations actualisées de la Chine sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le Conseil international de coordination du CIC MAB en 2012.

533. Il a noté avec satisfaction que toutes les recommandations ont été suivies et des informations détaillées fournies.

534. Le Comité consultatif a estimé que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

535. **Réserve de biosphère de la mangrove de Shankou (Chine)** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations actualisées de la Chine sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le Conseil international de coordination du CIC MAB en 2011.

536. Il a noté avec satisfaction que toutes les recommandations ont été suivies et des informations détaillées fournies.

537. Le Comité consultatif a estimé que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

538. **Réserve de biosphère de Yangambi (République Démocratique du Congo)** Le Comité consultatif a remercié les autorités de la République démocratique du Congo et a accusé réception du rapport sur la mise en œuvre des recommandations du rapport d'examen périodique accompagné des informations sur l'élaboration d'un plan de gestion qui traitera le problème de zonage et précisera le nombre d'habitants de cette zone. Ce

rapport a été reçu après la date butoir du 30 septembre 2015.

539. Le Comité consultatif a regretté que les autorités congolaises n'aient pas envoyé la carte de zonage montrant clairement la (les) zone(s) principale(s), la zone tampon et la zone de transition, et incluant la réserve forestière de N'gazi et la zone de reforestation de Likombe, tel que demandé par le Conseil du Réseau mondial des réserves de biosphère en 2016.

540. Le Comité consultatif a conclu que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

541. Le Comité consultatif a invité la République Démocratique du Congo à envoyer la carte de zonage actualisée d'ici au 15 mai 2017.

542. **Réserve de biosphère du Groenland oriental (Danemark)** Le Comité consultatif a accusé réception du rapport de suivi élaboré par la réserve de biosphère du Groenland Oriental. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction les progrès réalisés concernant la question du zonage avec l'établissement d'un groupe de travail chargé de cartographier les intérêts des divers acteurs et de renforcer le dialogue. Le Comité consultatif a également observé l'évaluation juridique en cours de l'ordonnance existante.

543. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre le travail en cours en vue de mettre sur pied une réserve de biosphère efficace et de poursuivre le partage d'informations et d'aptitudes avec le réseau NordMAB, et en particulier avec la Réserve de Biosphère de Manicouagan Uapishka au Canada.

544. Le Comité consultatif a conclu que le site ne satisfait toujours pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphères et a demandé aux autorités nationales de fournir d'ici au 15 mai 2017 de plus amples informations sur la révision du cadre juridique et sur les conclusions des audiences publiques, et un calendrier précis pour la mise en œuvre du nouveau zonage.

545. Le Conseil s'est félicité de la mise à jour sur l'état d'avancement du cadre juridique et l'engagement des autorités à réviser le zonage.

546. **Réserve de biosphère de Wadi Allaqi (Égypte)** Le Comité consultatif a accusé réception du rapport de la réserve de biosphère de Wadi Allaqi (rapport reçu après la date butoir de septembre 2015) en guise de réponse aux recommandations prodiguées par le Comité consultatif du MAB en 2013, demandant de plus amples informations sur l'impact des nombreuses initiatives de conservation et de développement durable entreprises dans cette réserve de biosphère.

547. Le Comité consultatif a noté qu'aucune clarification n'a encore été fournie concernant les activités de conservation et de développement en cours. Sur cette base, le Comité consultatif ne peut évaluer l'amélioration écologique et socio-économique du site et, en conséquence, demande les informations suivantes, à fournir d'ici au 15 mai 2017

- Des informations détaillées sur les principaux projets de conservation ayant un impact sur les écosystèmes de Wadi Allaqi, les acteurs impliqués dans ces projets, les projets de développement socio-économique et la portée de leur appui aux populations locales, les projets de recherches et leurs résultats.

548. Le Comité consultatif encourage les autorités de Wadi Allaqi à impliquer les populations locales dans la conception et l'établissement de cette réserve de biosphère.

549. Sur la base des informations supplémentaires, le Bureau du MAB a conclu que la Réserve de la biosphère de Wadi Allaqui **satisfait** aux critères du Cadre statutaire.

550. **Réserve de biosphère d'Omayed (Égypte)** Le Comité consultatif a accusé réception du rapport de la Réserve de Biosphère d'Omayed (rapport reçu après la date butoir de septembre 2015) comme une réponse aux recommandations adressées par le Comité consultatif du MAB en 2013, demandant une révision du zonage, ainsi que de plus amples informations sur les projets de conservation et de développement durable mis en œuvre dans cette réserve de biosphère.

551. Aucune carte de zonage n'a été jointe au rapport. Le Comité consultatif a estimé qu'aucune information substantielle n'a été ajoutée sur les projets de recherche, de conservation et de développement durable. En conséquence, le Comité consultatif n'est pas en mesure de déterminer si le site satisfait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphères, et demande que de plus amples informations soient fournies d'ici au 15 mai 2017.

- Carte de zonage
- Des informations détaillées sur les principaux projets de conservation ayant un impact sur les écosystèmes d'Omayed, les acteurs impliqués dans ces projets, les projets de développement socio-économique et la portée de leur appui aux populations locales, les projets de recherches et leurs résultats. Le Comité consultatif encourage les autorités d'Omayed à impliquer les populations locales dans la conception et l'établissement de cette réserve de biosphère.

552. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations supplémentaires de la réserve de la biosphère Omayed. Il s'agissait d'une carte de zonage révisée demandée en 2013. Le nouveau zonage prévoit un déplacement total des zones centrales et tampons en raison des transformations sévères de l'utilisation du territoire et du développement territorial dans l'ancien domaine central et les zones tampons liées à l'agriculture, l'urbanisation et le tourisme, ce qui a entraîné les dernières années la fragmentation des territoires, de la pollution et en particulier la pollution de l'eau, et a impacté la fonction de conservation de ces zones. Le statut juridique de la nouvelle zone centrale proposée n'est pas clair, de même que la raison d'être des formes rectangulaires de toutes les zones de la RB. Un plan de gestion a été proposé sur la base du Plan d'action de Lima. Il ne précise pas dans quelle mesure la population locale et les décideurs locaux ont été impliqués dans ce processus et en particulier quand et avec qui ce plan d'action est prévu d'être mis en œuvre. Sur la base des informations supplémentaires, le Bureau du MAB a conclu que la Réserve de la biosphère Omayed **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire

553. **Réserve de biosphère de l'Archipel estonien occidental (Estonie)** Le Comité consultatif a reçu les informations supplémentaires fournies en réponse à la demande du CIC-MAB en 2016. Il a salué la mise au point de la carte de zonage de la réserve de biosphère et les justifications juridiques et spatiales de ce zonage, en particulier les exigences juridiques relatives à la mise en place d'une zone tampon de 50 m de large au moins autour de toutes les zones principales.

554. Le Comité consultatif a également apprécié les informations supplémentaires relatives à l'amélioration de la visibilité du site. Il a noté avec satisfaction que le site compte un nouveau logo officiel depuis 2016, ce qui améliore la visibilité de cette réserve de biosphère au travers de la coopération avec des entrepreneurs aux processus de production

durables, ainsi que des travaux en cours sur le site web de la réserve de biosphère ou sur le marquage de tous les points d'entrée principaux de la réserve de biosphère.

555. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère de l'Archipel estonien occidental **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

556. Le Comité consultatif encourage les autorités à poursuivre les processus d'implication des acteurs dans la gestion de la réserve de biosphère et à renforcer la coopération avec ceux-ci.

557. **Réserve de Biosphère de Fango (France)** Le Comité consultatif a reçu les nouvelles informations fournies et a noté avec satisfaction les activités en cours en vue d'étendre la zone et d'élaborer une nouvelle charte pour que le site puisse satisfaire aux critères du Cadre statutaire.

558. Le Comité consultatif a salué les progrès réalisés concernant l'élaboration de ladite nouvelle charte. Parallèlement, un certain nombre d'initiatives majeures ont été entreprises en vue de renforcer les fonctions de la réserve de biosphère, telles que l'interaction de la commission locale avec l'instance gestionnaire de la réserve de biosphère et l'organisation de plusieurs réunions et ateliers au niveau local.

559. Le Comité consultatif a apprécié l'accord conclu avec 9 autres communes concernant leur inclusion dans la réserve de biosphère, ce qui implique l'extension de la zone de transition (terrestre) de la réserve de biosphère – en plus de l'extension en mer. Le Comité consultatif a approuvé les réflexions sur les possibilités de redéfinition du zonage de la biosphère, une fois approuvée son extension au travers de la nouvelle charte. La proposition de rezonage – y compris des zones Natura 2000 – permettrait, en effet, à la réserve de biosphère de satisfaire aux critères du Cadre statutaire. Le Comité consultatif a compris l'importance de la poursuite des consultations locales et des procédures de légitimation, pour que la charte soit valide et légitime, et a compris que cela ne lui a pas permis de satisfaire aux critères avant la date butoir du plan de retrait.

560. De ce fait, le comité a jugé que le site ne remplit pas les critères et a demandé à recevoir la charte, les nouvelles cartes de découpage et la structure de gouvernance d'ici le 15 mai 2017, pour examen par le conseil du MAB.

561. **Recommandations générales à l'Allemagne.** Le Comité consultatif a adressé ses félicitations aux autorités allemandes pour leur coopération et pour leurs efforts en vue d'introduire des modifications dans le zonage, et pour la fourniture de justifications aux mesures de gestion actuelles ainsi que l'adoption de mesures conjointes concernant ces trois sites, afin que ceux-ci puissent satisfaire aux critères. Il a noté avec grande satisfaction que toutes les mesures prises par les autorités allemandes ont résolu les problèmes soulignés par le Conseil du MAB. Le Comité consultatif a également salué les mesures fortes prises sous la forme de l'Accord de coopération relatif aux réserves de biosphère de la mer de Wadden. Cet accord vise à préparer la voie pour une réserve de biosphère transfrontalière s'étendant sur les trois états fédérés allemands limitrophes.

562. **Réserve de Biosphère de la mer des Wadden de Hambourg (Allemagne)** Le Comité consultatif s'est félicité des informations supplémentaires fournies en réponse à la demande et aux recommandations du Conseil du MAB. Il a également noté sa participation

à des actions conjointes dans le cadre de l'Accord de coopération des Réserves de Biosphère de la Mer des Wadden allemande.

563. Le Comité consultatif accepte la justification juridique et spatiale du zonage et tient compte de la spécificité régionale de cette réserve de biosphère marine. Le Comité consultatif a reconnu que toutes ces zones – les formelles comme les informelles, notamment la zone tampon, représentée par la digue adjacente à la limite extérieure du site – jouissent d'un statut permanent de protection juridique (Natura 2000 et autres), et qu'elles sont basées sur les recherches sur l'écosystème et jouent leur rôle. Le Comité consultatif a accordé son soutien aux autorités pour la poursuite du processus d'établissement d'une réserve de biosphère nationale transfrontalière qui pourrait conduire à un zonage plus conventionnel.

564. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère de la mer des Wadden de Hambourg **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a demandé une actualisation du processus de création de la Réserve de Biosphère nationale transfrontalière de la mer des Wadden.

565. **Réserve de biosphère de la mer des Wadden et des îles Hallig de Schleswig-Holstein (Allemagne)** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations fournies en réponse aux demandes et aux recommandations du Conseil du MAB. Il a également noté la participation à des actions conjointes dans le cadre de l'Accord de coopération des Réserves de Biosphère de la mer des Wadden allemande.

566. Le Comité consultatif a pris note des limites physiques de la réserve de biosphère marine pour l'extension de la zone de transition et a salué la poursuite du processus d'élargissement de la zone de transition en coopération avec les municipalités limitrophes. Le Comité consultatif a également pris note des justifications juridiques et spatiales régionales sous-tendant le zonage, et a pris en compte la spécificité de cette réserve de biosphère marine.

567. Le Comité consultatif a jugé très positive le niveau de participation des acteurs et des communautés insulaires et a encouragé la poursuite des négociations en vue de l'extension des zones de transition.

568. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère de la mer des Wadden et des îles Hallig de Schleswig-Holstein **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a également demandé une actualisation du processus de création de la Réserve de Biosphère nationale transfrontalière de la mer des Wadden.

569. **Réserve de Biosphère de la mer des Wadden de Basse Saxe (Allemagne)** Le Comité consultatif s'est félicité des informations supplémentaires fournies suite au rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère et à la demande du Conseil du MAB. Il a noté avec satisfaction la participation à des actions conjointes dans le cadre de l'Accord de coopération des Réserves de Biosphère de la mer des Wadden allemande.

570. Le Comité consultatif a pris note du fait que les conditions juridiques et spatiales ne permettent pas l'élaboration d'un schéma de zonage conventionnel dans cette réserve de biosphère et a pris en compte les spécificités régionales. Il a également pris note du fait que toutes les parties formelles et informelles du zonage sont juridiquement protégées. Le Comité consultatif a également salué la proposition d'une stratégie pour la finalisation de la zone de transition de ce site.

571. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère la mer des Wadden de Basse Saxe **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a, par la suite, encouragé les autorités à poursuivre le processus d'élargissement de la zone de transition et a demandé une actualisation des informations sur le processus de création d'une Réserve de Biosphère nationale transfrontalière de la mer des Wadden.

572. **Réserve de biosphère du mont Olympe (Grèce)** Le Comité consultatif s'est félicité des informations supplémentaires fournies suite au deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère et à la demande du Conseil du MAB. Le Comité consultatif a reconnu les efforts de la réserve de biosphère pour l'application des recommandations du Conseil du MAB et de la préparation d'un rapport de progression détaillé.

573. Il a noté que l'agence d'exploitation et de financement du parc national du mont Olympe et de la réserve de biosphère a reçu un financement du gouvernement pour 2016 et 2017 de la part du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie. Il a également noté des financements supplémentaires de la Direction des forêts de Plena et Ellassona et les revenus du nouveau Centre de visiteurs du parc national du mont Olympe sont garantis. L'appui financier sera également garanti par les projets internationaux.

574. Le Comité consultatif a noté que la documentation juridique relative à l'approbation du zonage actualisé a été fournie. Les autorités juridiques de la municipalité de la zone de transition d'Ellassona et de la région de Thessaly ont signé des approbations. Le soutien des communautés locales et des acteurs a été assuré par une approche participative.

575. Le Comité consultatif a estimé que ce site satisfait aux critères. Il a également noté que l'instance gestionnaire poursuivra ses efforts d'extension de la zone de transition avec le soutien du Comité national grec du MAB. Il a également salué l'élaboration d'un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère. Il a noté que l'approbation du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie est toujours attendue, mais que l'instance gestionnaire a déjà engagé la mise en œuvre de son programme, également au travers du cadre d'action prioritaire approuvé par le Ministère de l'Environnement et de l'Énergie. Il a également noté qu'un projet global des activités de développement durable dans cette réserve de biosphère a été présenté, notamment l'étude de la charge biotique maximale, le traitement des déchets, le marquage et l'entrepreneuriat, y compris également les activités de conservation et d'éducation.

576. Le Comité consultatif a donc conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

577. **Réserve de Biosphère des Gorges de Samaria (Grèce)** Le Comité consultatif s'est félicité des informations supplémentaires fournies suite au deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère et à la demande du Conseil du MAB. Les Gorges de Samaria représentent la zone principale entourée par des complexes de pics montagneux, des gorges et des paysages traditionnels qui représentent la zone tampon. Au Nord, la zone principale est entourée par une zone montagneuse vierge de tout établissement humain. Le pâturage extensif est la seule activité économique. Les limites de la zone principale suivent la crête montagneuse. Le Comité consultatif a noté que deux propositions ont été préparées afin de réserver un habitat faunique au Nord des zones principales et du glissement de terrain. Un projet de surveillance de deux ans a été mené pour évaluer le zonage issu de la proposition de petites extensions au coin sud-est de la zone et de l'extension de la zone marine protégée. Il a également noté que le plan de gestion qui inclura la gestion des autres désignations, outre le parc national, telles que le Diplôme du Conseil européen pour les zones protégées et Natura 2000. Il a également

salué la présentation d'un projet global de conformité des activités de gestion actuelles et planifiées avec la stratégie Séville.

578. Le Comité consultatif a donc conclu que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

579. **Réserve de Biosphère Maya (Guatemala)** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations fournies par les autorités guatémaltèques, qui consistaient en une nouvelle stratégie, la surveillance d'informations sur la gouvernance de la réserve de biosphère et des informations concernant certaines zones principales. Le dernier rapport d'examen périodique sur ce site ayant été envoyé en 2001, le Comité consultatif demande un nouvel examen périodique. Le Comité consultatif a conclu que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

580. **Réserve de Biosphère de Sierra de las Minas (Guatemala)** Le Comité consultatif s'est félicité des informations fournies par les autorités guatémaltèques suivant les recommandations de 2013. De plus amples informations sur la fonction de développement durable ont été fournies, ainsi que celles concernant les « zones recouvertes » et leur localisation au sein de la carte globale de zonage de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a conclu que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et encourage l'instance gestionnaire à mettre sur pied un plan d'action.

581. **Réserve de Biosphère de Pilis (Hongrie)** Le Comité consultatif a salué ces informations supplémentaires fournies par les responsables de cette réserve de biosphère, en réponse aux recommandations du Conseil du MAB de 2016. Il a reconnu les efforts fournis par les autorités en vue d'élargir la zone de transition qui devrait comprendre des zones tampon. Il a salué le début des négociations avec les gouvernements locaux en vue de leur intégration à la réserve de biosphère. Il a noté que des négociations fructueuses ont été conclues avec 12 municipalités en septembre 2015. Les zones principales sont les zones strictement protégées situées à proximité des villages, dans certains cas. L'établissement de la zone tampon impliquerait la diminution de la zone principale.

582. Il a, cependant, noté que les informations fournies, avec la proposition d'une zone de transition, étaient identiques à celles figurant dans le paragraphe 2.4 du plan de gestion présenté en 2016.

583. Le Comité consultatif a conclu qu'il **n'était pas en mesure de déterminer si le site satisfait ou non** aux critères établis dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a, par ailleurs, encouragé les autorités à poursuivre les négociations avec les autorités locales et à fournir des preuves de leur implications actives dans la gestion de la réserve de biosphère d'ici au 30 septembre 2017.

584. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations supplémentaires fournies par les autorités qui seront examinées lors de la prochaine session du Comité consultatif en 2018.

585. **Réserve de biosphère de Kiskunság (Hongrie)** Le Comité consultatif s'est félicité de des informations supplémentaires fournies en réponse aux recommandations de 2016. Le Comité consultatif a reconnu les efforts fournis en vue de l'établissement de la carte de zonage qui inclurait les différentes grappes dans une seule entité, suivant la démonstration sur carte fournie dans le rapport de progression. Cependant, il a également noté que les consultations engagées avec les municipalités dans la zone de transition restent en projet dans un futur proche, comme l'indique le paragraphe 2.4. du plan de gestion. Il n'existe pas

de preuve claire attestant de l'augmentation de la zone de transition, puisqu'une superficie équivalente de 68 000 ha avait été présentée dans le plan de gestion élaboré en 2015 et 2016.

586. Le Comité consultatif a conclu qu'il **n'était pas en mesure de déterminer si le site satisfait ou non** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de clarifier le statut de la zone de transition, de poursuivre les négociations avec les communautés locales et de fournir des preuves de leur implication active dans la gestion de la réserve de biosphère d'ici au 30 septembre 2017.

587. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations supplémentaires fournies par les autorités qui seront examinées lors de la prochaine session du Comité consultatif en 2018.

588. **Recommandations d'ordre générales à la République Islamique d'Iran.** La République Islamique d'Iran a soumis tous les rapports d'examen périodiques pour ces six réserves de biosphères en 2013. Sur la base de ces rapports, le Conseil du MAB a recommandé aux autorités de chercher à établir pour chaque réserve de biosphère un plan de gestion et à désigner pour toute la réserve de biosphère une instance gestionnaire, et d'accroître, les efforts dans les domaines de la recherche, l'éducation, la sensibilisation publique et la consultation avec les populations locales. Le Conseil a également demandé des cartes plus détaillées pour chaque réserve de biosphère et pour chacune de leurs zones. En conclusion, le Conseil a noté que ces réserves de biosphère satisfont partiellement aux critères du Cadre statutaire. Le Conseil a demandé aux autorités de fournir les informations requises d'ici à la fin décembre 2013. En réponse à ces recommandations, les autorités nationales iraniennes ont soumis des informations supplémentaires pour ces réserves de biosphère à l'attention du Conseil pour ses réunions en 2015.

589. Ainsi, le Comité consultatif a apprécié les nouvelles informations transmises par les autorités iraniennes sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du CIC-MAB de 2015.

590. **Réserve de Biosphère d'Arasbaran (République Islamique d'Iran)** Le Comité consultatif a reconnu que le texte contenant les informations supplémentaires sur le site a été traduit en anglais et fourni avec une carte de zonage claire au Secrétariat du MAB.

591. Au cours de l'examen des éléments soumis par les autorités iraniennes, le Comité consultatif a noté avec satisfaction le fait que les informations fournies aient permis d'évaluer le site.

592. Le Comité consultatif a considéré que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère

593. **Réserve de Biosphère d'Arjan Parishan (République Islamique d'Iran)** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations supplémentaires. Il a observé avec satisfaction qu'un plan de gestion de cette réserve de biosphère a été soumis et que le rapport fournit des informations claires concernant les initiatives de développement durable.

594. Après examen des éléments soumis par les autorités iraniennes, le Comité consultatif a apprécié le fait que les informations fournies aient permis d'évaluer le site.

595. Le Comité consultatif a considéré que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

596. **Réserve de Biosphère de Geno (République Islamique d'Iran)** Le Comité consultatif a reconnu que les autorités iraniennes ont fourni des informations supplémentaires. Il a observé avec satisfaction que des informations détaillées ont été fournies sur les activités de développement durables entreprises au sein de la réserve de biosphère.

597. Il a apprécié l'exhaustivité des informations fournies sur l'élaboration du plan de gestion « Plan de gestion principal pour la zone protégée et la réserve de biosphère de Geno » et l'instance gestionnaire officiellement responsable de la mise en œuvre de ce plan de gestion.

598. Il a encouragé les autorités iraniennes à fournir un plan de gestion en documentation supplémentaire.

599. Le Comité consultatif a considéré que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

600. **Réserve de Biosphère de Golestan (République Islamique d'Iran)** Le Comité consultatif a félicité les autorités iraniennes pour avoir fourni des informations supplémentaires. Il a observé avec satisfaction que le zonage de la réserve de biosphère a été revu pour une meilleure protection de la zone principale et pour garantir ses fonctions de conservation. Il a reconnu que des informations exhaustives ont été fournies sur le plan de gestion actuel.

601. Après examen des éléments soumis par les autorités iraniennes, le Comité consultatif a apprécié le fait que les informations fournies aient permis d'évaluer le site.

602. Il a encouragé les autorités iraniennes à fournir un plan de gestion en documentation supplémentaire.

603. Le Comité consultatif a considéré que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

604. **Réserve de Biosphère de Harra (République Islamique d'Iran)** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations supplémentaires. Il a noté avec satisfaction qu'un plan de gestion global pour cette réserve de biosphère ait été soumis, ainsi que des informations sur l'instance gestionnaire officiellement responsable de la mise en œuvre du plan de gestion. Il a apprécié les programmes de développement durable élaborés.

605. Après examen des éléments soumis par les autorités iraniennes, le Comité consultatif a apprécié le fait que les informations fournies aient permis d'évaluer le site.

606. Le Comité consultatif a considéré que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

607. **Réserve de Biosphère de Kavir (République Islamique d'Iran)** Le Comité consultatif a reconnu que les autorités iraniennes ont fourni des informations supplémentaires. Il a apprécié le fait qu'un plan de gestion ait été élaboré et joint au rapport.

608. Après examen des éléments soumis par les autorités iraniennes, le Comité consultatif a apprécié le fait que les informations fournies aient permis d'évaluer le site. Il a observé avec satisfaction que le zonage répondait aux critères du Cadre statutaire. En raison des incohérences retrouvées dans le texte concernant les chiffres du zonage, les autorités iraniennes sont invitées à revoir ces chiffres.

609. Le Comité consultatif a considéré que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

610. **Réserve de Biosphère du Mt Carmel (Israël).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations fournies par les autorités israéliennes concernant les recommandations du Conseil du MAB de 2016. Il a, cependant, regretté qu'aucun mécanisme ni plan de gestion conjointe n'ait été établi en raison des différends persistants entre les différentes communautés résidant au sein de la réserve. Dans leur lettre, le Comité national du MAB israélien a souligné qu'en dépit de tous les différends existant entre l'INPA et les communautés druzes, toutes les parties reconnaissent l'importance de la réserve de biosphère et ont demandé une extension de délai de deux ans pour pouvoir mettre sur pied un mécanisme de développement et un plan de gestion conjoints.

611. Le Comité consultatif a recommandé la poursuite du dialogue afin d'inclure toutes les communautés partageant la gestion de cette réserve de biosphère et a demandé que les autorités fournissent de façon régulière un état de la situation. Le Comité consultatif a noté la demande d'une extension de deux ans du délai de finalisation du mécanisme de gestion conjointe. Il a également encouragé les autorités à rechercher au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère des exemples susceptibles de les inspirer quant à ce mécanisme.

612. **Réserve de Biosphère de Mount Mulanje (Malawi).** Le Comité consultatif s'est félicité de la mise à jour fournie en ce qui concerne le suivi des recommandations de l'examen périodique. Le Comité consultatif s'est félicité de l'accord signé avec le Service des forêts des États-Unis qui a facilité la formation d'une équipe technique inter-parties prenantes chargée d'élaborer un plan de gestion.

613. Le Comité consultatif a reconnu que le site fonctionne comme une réserve de biosphère. Cependant, le zonage **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserve de biosphère (RMRB) en raison du manque de populations humaines dans la zone de transition.

614. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de préparer un plan de zonage approprié pour la zone et de présenter une demande de prorogation avec le plan de gestion une fois qu'il aura été achevé. Le zonage actualisé devrait inclure les communautés qui sont déjà effectivement impliquées dans la gestion.

615. Le Conseil du MAB s'est félicité de la nouvelle carte de zonage, qui comprend une zone de transition englobant toutes les communautés impliquées dans les activités de la réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a pris note que le plan de gestion est en cours d'élaboration et sera disponible en six mois. Le Conseil MAB, sur la base de cette information, considère que le site **répond** aux critères de la RMRB.

616. **Réserve de Biosphère de Boucle de Baoulé (Mali).** Le Comité consultatif a remercié les autorités du pays et s'est félicité du rapport sur la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique fournissant des informations sur la conception de la carte de zonage afin que le site remplisse les trois fonctions d'une réserve de biosphère,

l'exploitation du site Web (www.opnbb-mali.org) et la désignation des membres du Comité national du MAB par ordonnance du 11 août 2016.

617. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

618. Toutefois, le Comité consultatif a noté que la zone tampon était étroite. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à étendre la zone tampon sans compromettre les droits d'accès des communautés locales.

619. **Réserve de Biosphère de Bogd Khan Uul (Mongolie).** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations actualisées de la Mongolie sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le Conseil international de coordination du CIC MAB en 2009. Il a salué le fait que les informations soient fournies dans le format complet de l'examen périodique.

620. Il a noté avec satisfaction que des mesures spécifiques concernant la protection des espèces biologiques dans la biosphère étaient suffisamment mises en œuvre. Il a noté en outre qu'au cours de la période 2013-2014, des travaux de récupération forestière ont été effectués sur une superficie totale de 40 ha à Bogd Khan Uul.

621. Le Comité consultatif a reconnu l'élaboration et la validation du plan de gestion 2014-2018 de la Réserve de la biosphère. Il a noté que la question de l'augmentation de la source de revenu de la population de la zone de transition est considérée en étroite relation avec la politique sociale et économique d'Oulan-Bator. Il a également apprécié un effort pour développer des programmes d'éducation et de sensibilisation du public.

622. Le Comité consultatif a reconnu que la carte de zonage révisée indiquait l'étendue spatiale des zones de base, de réserve et de transition de l'ensemble de la réserve de biosphère.

623. Le Comité consultatif a considéré que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

624. **Réserve de Biosphère de Uvs Nuur (Mongolie).** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations actualisées fournies par les autorités mongoles sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le CIC MAB en 2009. Il a salué le fait que les informations soient fournies dans le format complet de l'examen périodique.

625. Le Comité consultatif s'est félicité d'un plan de gestion soigneusement élaboré pour la Réserve de Biosphère de Uvs Nuur. Il a noté avec satisfaction que la coopération transfrontalière avec la Fédération de Russie était encore renforcée. Il a encouragé les autorités nationales à envisager l'établissement de certaines zones centrales dans les zones forestières afin de réduire les effets négatifs sur la réserve de la biosphère.

626. Après examen des documents soumis, le Comité consultatif a considéré que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

627. **Réserve de Biosphère Transfrontalière W (Benin/Burkina Faso/Niger).** Le Comité consultatif a remercié les autorités nigériennes d'avoir envoyé les informations

supplémentaires et présenté un rapport sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique de 2014 au nom du Bénin/Burkina Faso/Niger. Le Comité consultatif a pris note que le plan de gestion actualisé pour la période 2017-2026 n'est pas encore approuvé par le conseil d'administration de la réserve de la biosphère transfrontalière W. Ce plan de gestion actualisé est un outil de gestion entièrement fonctionnel qui assure la gestion transfrontalière de la réserve de la biosphère transfrontalière W avec toutes les parties prenantes concernées.

628. Le processus de mise en place d'un mécanisme de financement durable appelé Fondation des Savanes Ouest Africaines (OFAS) a débuté en 2010. Il est maintenant opérationnel au Bénin ; le Niger et le Burkina Faso suivront. Le Comité consultatif a conclu que le site applique les recommandations de Pamplona pour les réserves de biosphère transfrontalières.

629. Il a demandé aux autorités nationales d'informer le Secrétariat du MAB lorsque le plan de gestion actualisé sera approuvé par le Conseil de la Réserve de biosphère transfrontalière W et d'envoyer une copie de l'accord signé.

630. **Réserve de biosphère de Omo (Nigeria).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations de suivi relatives aux recommandations à partir de 2012. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour l'élaboration d'une carte avec un aperçu compatible avec le concept de la réserve de biosphère. Cependant, la légende était source de confusion car la terminologie appropriée n'était pas utilisée.

631. Le Comité consultatif a conclu que le site **satisfait** aux critères. Le Comité consultatif a demandé au pays de soumettre une carte avec la terminologie appropriée (zone centrale, zone tampon et zone de transition) d'ici le 15 mai 2017.

632. **Réserve de biosphère de Lal Suhanra (Pakistan).** Le Comité consultatif s'est félicité des nouvelles informations sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du CIC-MAB de 2014 concernant le rapport du deuxième examen périodique. Le Conseil du MAB a conclu que ce site, établi en 1977, ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et que les autorités étaient donc priées de fournir des informations supplémentaires

633. Le Comité consultatif a félicité les autorités pakistanaises d'avoir élaboré un plan de gestion complet, ainsi que des informations sur l'équipe de gestion de la réserve de biosphère. Il a noté que la carte de zonage fournie n'est pas claire, ainsi qu'une clarification du zonage de la réserve de biosphère par rapport au parc national n'est pas incluse dans les informations présentées. Le Comité consultatif a également noté que l'information sur la taille de la population n'avait pas encore été incluse.

634. Après examen des documents soumis par les autorités pakistanaises, le Comité consultatif n'a pas pu déterminer si le site répond ou pas aux critères en raison de l'insuffisance des informations disponibles. Il a par conséquent demandé aux autorités :

- d'informer le Secrétariat du MAB s'il y a une population résidente dans la réserve de biosphère et, si oui, de décrire sa participation à la gestion du site ;
- de soumettre une carte avec le zonage approprié ;
- fournir des précisions sur le zonage de la réserve de biosphère par rapport au parc national.

635. Cette information devrait être soumise au Secrétariat du MAB d'ici le 15 mai 2017.

636. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction que toutes les informations supplémentaires ont été fournies par les autorités et ont répondu pleinement aux recommandations du Comité consultatif. Par conséquent, il a conclu que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

637. **Réserve de Biosphère de Palawan (Philippines).** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations actualisées de Philippines sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le Conseil international de coordination du CIC MAB en 2012.

638. La réserve de biosphère archipélagique (désignée en 1990) contient plusieurs îles, dont l'île principale de Palawan, avec des espèces uniques de flore et de faune endémiques dans de nombreux habitats diversifiés, y compris les forêts, les prairies, les zones de broussailles et les zones humides. La plupart des espèces de coraux et de mangroves ont été documentés. La Réserve de biosphère de Palawan est légalement reconnue par la loi républicaine de 7611. Des organismes et des mécanismes institutionnels sont créés pour aider à la mise en œuvre de la loi.

639. Après examen des éléments soumis par les autorités, le Comité consultatif a apprécié le fait que les informations fournies aient permis d'évaluer le site. Il a pris note d'un effort visant à améliorer la gestion des zones côtières et marines et à accroître les programmes de recherche, de formation et d'échange.

640. Le Comité consultatif a considéré que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

641. Il a invité les autorités nationales à présenter une carte de zonage plus claire avec des informations indiquant les changements importants et à fournir des informations plus détaillées sur les zones marines (habitats importants de coraux, mangroves et animaux marins) considérées comme étant intégrés à la réserve de biosphère. Cette information doit être fournie au Secrétariat du MAB d'ici le 15 mai 2017.

642. **Réserve de Biosphère de Puerto Gallera (Philippines).** La réponse a été soumise au secrétariat du MAB après le délai du 30 septembre 2015. Le comité consultatif a accusé réception des informations actualisées sur le niveau d'implémentation des recommandations formulées par le CIC MAB en 2014.

643. Cette réserve de biosphère a été désignée en 1977. Les activités économiques comprennent l'aquaculture, l'extraction de billes et l'exploitation de l'or. La population résidente de la réserve de biosphère s'élève à environ 20 000 âmes.

644. Le Conseil du MAB a conclu en 2014 que ce site, établi en 1977, ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et que les autorités étaient donc priées de fournir des informations supplémentaires :

- procéder un nouveau zonage pour se conformer aux critères des réserves de biosphère ;
- fournir des informations sur la structure de gestion de la réserve de biosphère, ainsi qu'un plan de gestion.

645. Les autorités philippines ont soumis au Secrétariat du MAB un rapport détaillé contenant un certain nombre d'annexes. Toutefois, après examen des documents soumis, le

Comité consultatif a noté avec préoccupation que les informations fournies n'étaient pas pertinentes pour répondre aux recommandations du CCI MAB.

646. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **ne répondait** toujours **pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère parce que la carte de zonage révisée n'était pas fournie, ainsi qu'un plan de gestion.

647. Afin que le Conseil du MAB puisse déterminer si le site répond ou pas aux critères, le comité consultatif a demandé que les documents et les informations ci-après soient communiqués au Secrétariat du MAB au plus tard le 15 mai 2017 :

- le plan de gestion intégré,
- le nombre de personnes vivant dans chaque zone,
- carte topographique avec zonage délimité,
- cartes d'utilisation des sols et de végétation.

648. Le Conseil du MAB a reconnu la réception des informations supplémentaires complètes demandées par le Comité consultatif et les a jugées pleinement satisfaisantes. Conformément à cela, le Conseil a conclu que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

649. **Réserve de Biosphère Transfrontalière des Carpates Orientales (Pologne).** Le Comité consultatif a demandé aux autorités de lui faire parvenir le rapport périodique national sur cette réserve de biosphère transfrontalière d'ici le 15 mai 2017 pour évaluer si le site répond aux critères du Cadre statutaire, puisqu'elle est concernée par la stratégie de retrait.

650. **Réserve de Biosphère Transfrontalière de Tatra (Pologne).** Le Comité consultatif a accusé réception d'une lettre stipulant qu'une réunion avait eu lieu le 5 septembre pour discuter d'un plan de gestion commun de la réserve de biosphère transfrontalière de Tatra. Cette réunion a eu lieu peu de temps avant la date limite de soumission de la réponse aux recommandations formulées en 2016.

651. Le Comité consultatif a malheureusement dû conclure que le bref résumé de la réunion ne donne pas une réponse adéquate à ses recommandations et demandes de soumission d'un plan de gestion qui inclut des plans pour impliquer correctement les communautés locales. Il a également demandé que les deux pays (Slovaquie) fournissent un rapport national d'examen périodique au plus tard le 15 mai 2017.

652. **Reserve de Biosphère de Slowinski (Pologne).** Le Comité consultatif s'est félicité des efforts déployés en vue de l'extension et de l'amélioration de la participation des acteurs locaux aux activités de la réserve de biosphère à la suite du Conseil du MAB en 2016. Il a également noté que les progrès étaient lents.

653. Le site répond aux critères du Cadre statutaire et le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir plus de détails sur la participation des parties prenantes et des communautés locales, ainsi que le plan de gestion d'ici le 30 septembre 2017.

654. **Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta Danube (Roumanie/Ukraine).** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction les informations supplémentaires fournies à la suite de la recommandation de suivi de 2016.

655. Le Comité consultatif a pris acte des efforts déployés par les autorités de la réserve de biosphère du Danube en Ukraine et de la réserve de biosphère du Delta du Danube en

Roumanie.

656. Le Comité consultatif s'est félicité de la carte de zonage conjointe. Il s'est également félicité de la description de la participation des parties prenantes locales. Il a noté que les autorités de gestion des deux réserves de biosphère ont accepté de participer à la gestion des parties prenantes de la réserve de biosphère transfrontalière des deux pays une fois la structure de gestion conjointe mise en place.

657. La création de la structure de gestion conjointe a été initiée avec succès par la Commission mixte trilatérale. Il est composé du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la République de Moldavie, du Ministère des Eaux, des Forêts et de la Protection de l'Environnement de Roumanie et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles d'Ukraine qui ont accepté de fournir la structure de gestion transfrontalière de la biosphère.

658. Les activités conjointes de coordination, conformément aux exigences de Pampelune, seront mises en œuvre au moyen de plans de travail annuels approuvés par la Commission. Il a été noté en outre que les deux réserves de biosphère se sont engagées à créer un organe de gestion conjoint comprenant un point focal dans chaque réserve de biosphère et un secrétariat conjoint avec un représentant de l'Ukraine et deux de Roumanie et un Conseil conjoint de coordination. Ce dernier comprendra 9 acteurs de Roumanie et d'Ukraine et proposera au plus 5 parties prenantes. Son propre statut fournira le Conseil de coordination. Les deux partenaires ont convenu que trois groupes de travail seraient créés : Le GT pour la conservation, la biodiversité, les ressources naturelles, le GT pour le suivi, la recherche scientifique, le GT pour la sensibilisation du public et les problèmes socio-économiques. Le Comité consultatif a noté que l'accord a été atteint lors d'une réunion conjointe afin de lancer des activités conjointes dans le domaine du suivi, de la recherche, de la formation, des échanges d'experts, de la stratégie conjointe de relations publiques et de la stratégie conjointe de communication et d'information.

659. Il s'est félicité que les deux réserves de biosphère s'engagent à promouvoir la réserve de biosphère transfrontalière dans les projets futurs, même lorsqu'un seul partenaire est engagé dans la mise en œuvre. Il s'est également félicité de l'accord de coopération signé en octobre 2016 avec la Réserve de la biosphère du Delta du Rhône.

660. Le Comité consultatif a pris note des efforts déployés par les autorités de gestion de la réserve de biosphère transfrontalière pour fournir un plan de travail pour 2017, y compris la vision, l'objectif et les actions. Le Comité consultatif a donc conclu que la réserve de biosphère **répond aux recommandations de Pampelune.**

661. **Réserve de biosphère de Barguzinsky (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse à la recommandation formulée en 2016 par le Conseil du MAB Il a accueilli favorablement la carte de zonage fournie indiquant la zone de corée tamponnée à l'ouest par le lac Baïkal et au nord par la crête de montagne de Barguzinsky. Les noms des zones sur la carte sont conforme au cadre statutaire, bien que la description dans le texte se réfère au tampon comme une zone de coopération. Il note avec satisfaction que les parties prenantes, les entreprises et les ONG participent au Conseil de coordination de la réserve de biosphère. Il s'est également félicité des accords de coopération signés avec les municipalités de la région de Severobaikalsky et de Barguzinski

662. Il s'est félicité des informations sur le plan de gestion à moyen terme pour la période 2016-2020, en indiquant également les actions relatives à la conservation, l'éducation et la coopération des populations locales et des acteurs du tourisme. Un niveau élevé de biodiversité a été présenté par liste de phylum pour chaque zone. Six espèces d'oiseaux

sont en voie de disparition au niveau mondial, vingt sont menacées au niveau de la Fédération de Russie, ainsi que sept espèces de plantes vasculaires.

663. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

664. **Réserve de Biosphère de Tsentral'no-Chernozemny (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations fournies en réponse aux recommandations formulées par le Conseil du MAB en 2016. Le Comité consultatif a noté cette carte et la description du zonage, bien qu'il y ait une certaine incohérence entre les noms de zone tampon et de transition dans le texte et sur les cartes. Le Plan de gestion pour la période 2017-2021 et son plan de mise en œuvre sont actuellement en cours de préparation suivant une approche participative et avec l'assistance d'experts de la Réserve de biosphère des Forêts centrales. Sa finalisation est prévue en mars 2017. Le plan de gestion abordera l'aspect de la conservation en dehors de l'éducation, de la recherche et de la communication.

665. Le Comité consultatif a pris acte de la soumission de la troisième évaluation périodique de la réserve de biosphère qui avait été créée en 1985.

666. Le Comité consultatif s'est félicité des informations sur le zonage modifiées en 2016 lorsque la zone de transition avait été élargie de 13 000 ha à 118 100 ha. Cet élargissement avait été convenu avec les municipalités locales et les autorités nationales. La zone de transition n'est pas adjacente à la zone tampon au nord, au nord-est et au nord-ouest, puisque le territoire limitrophe n'est pas peuplé et aucune activité économique n'est en place. L'organe de gestion se compose de l'Administration Zapovednik de la Réserve de la Biosphère de la Forêt centrale. La communauté locale participe aux réunions du Conseil de la main-d'œuvre. La fonction de conservation de la Réserve de biosphère est en place et a pour résultat une coopération établie avec le Fonds pour le bien-être animal dans le projet de réhabilitation des ours orphelins. Outre la mise en œuvre du programme de recherche et d'éducation pour les écoles, la gestion de la biosphère soutient également les aspects sociaux de la communauté locale. Le développement durable a été mis en œuvre grâce à des activités convenues avec les populations locales concernant l'agriculture, la récolte des plantes sauvages et les services de transport en commun. Les populations locales participent à des programmes d'éducation et à des services d'accueil.

667. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

668. Le Comité consultatif a invité les autorités à présenter avant le 30 septembre 2017 :

- le nombre de personnes vivant dans la région ;
- une carte de zonage utilisant la terminologie standard de l'aire centrale, de la zone tampon et de la zone de transition du Cadre statutaire ;
- le plan de gestion.

669. Il a en outre encouragé les autorités à poursuivre la participation des communautés locales dans la gestion de la réserve de biosphère.

670. **Réserve de Biosphère de Daourie (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse à la recommandation formulée en 2016 par le Conseil du MAB

671. Le Comité consultatif a accueilli favorablement la carte de zonage établie conformément au Cadre statutaire. Il existe deux refuges fédéraux, Tsaucheytsky bor et

Vallée de Dzeren, classés par l'UICN comme catégorie IV d'aires protégées importantes pour la gestion des habitats et des espèces et situés dans la zone de transition. Ces zones protégées sont gérées par la Réserve naturelle de Daourie qui exerce une activité économique dans le premier refuge. Les fermes locales assurent l'activité économique dans le deuxième refuge.

672. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

673. **Réserve de Biosphère marine d'Extrême-Orient (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations supplémentaires fournies à la demande du Conseil du MAB en 2016. Le Comité consultatif a pris acte des efforts entrepris par les autorités pour élargir le zonage et fournir une carte conforme au Cadre statutaire. Deux zones marines centrales ne sont pas entourées par une zone tampon sur la partie ouest. La frontière de la partie méridionale du centre est le littoral, la zone centrale dans la partie orientale englobe les îles et les eaux qui les entourent. La zone de transition a été établie le long de la frontière occidentale de la réserve de biosphère et a respecté l'Accord de coopération signé en août 2016 entre l'Administration de la colonie Zarubino et les autorités de gestion. Les regroupements ne sont pas reliés puisqu'ils sont entourés par la mer, à partir au nord, à l'est et au sud.

674. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que l'Accord de coopération signé a démontré l'engagement des parties signataires en coopération avec la population locale à Zarubino, Andeeva, Vitaz et les zones de loisirs Bucta Troits, Gamov Peninsula afin de développer des activités touristiques, écologiques et éducatives.

675. Un plan détaillé pour le développement durable des réserves de biosphère pour la période 2016-2020 a été présenté. Un plan de gestion participative des communautés locales dans les réserves de la biosphère a également été présenté dans le Programme de participation des résidents de Vityaz à la gestion des réserves de biosphère pour la période 2016-2020. Un conseil consultatif sera constitué, impliquant des représentants des autorités, des organismes à but non lucratif et des communautés locales. Il comprend les activités liées à la coopération avec d'autres réserves de biosphère, les institutions de recherche respectives, la formation et l'éducation ainsi que la promotion des petites entreprises dans le domaine du tourisme et de la mariculture.

676. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

677. **Réserve de Biosphère de Katunskiy (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations supplémentaires fournies à la demande du Conseil du MAB en 2016 pour ce site qui **répond** aux critères. Il a estimé que les informations fournies n'étaient toujours pas claires et a par conséquent demandé que des explications claires sur le statut des zones d'utilisation traditionnelle des terres et des zones de développement des loisirs soient fournies en fonction de leur lien avec la terminologie du cadre statutaire du MAB.

678. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités de communiquer ces informations avant le 30 septembre 2017.

679. **Réserve de Biosphère de Kavkazky (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a accusé réception d'une lettre concernant le zonage de la réserve de biosphère. Le zonage, cependant, n'est toujours pas conforme au cadre statutaire Il n'est pas clair si la

zone de transition sert réellement de zone tampon - de nombreuses restrictions à l'utilisation de la zone sont en place. Ce que l'on appelle la zone de coopération semble adhérer aux principes d'une zone de transition. Cependant, les surfaces ne sont pas fournies, tel et si bien qu'il n'est pas clair s'il s'agit d'une extension de la surface totale. En outre, l'on ne sait pas si les populations locales vivent dans la zone de transition et, le cas échéant, comment elles sont incluses dans la gestion de la réserve de biosphère et si cette dernière remplit une fonction de développement. Le Comité consultatif a conclu que le site **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire et a donc recommandé aux autorités **de considérer le retrait du site**.

680. Le Conseil du MAB a reconnu la réception d'une lettre concernant le retrait du Réserve de biosphère et a applaudi l'engagement pris par les autorités de garder le site. Cependant, aucune information n'est fournie sur les plans pour répondre aux principales préoccupations de la recommandation du comité consultatif, à savoir le fait que le zonage n'est toujours pas conforme au cadre statutaire. Il n'est pas clair si la zone de transition sert réellement de tampon zone - un certain nombre de restrictions sur l'utilisation de la zone sont en place. Ce qui a été appelée la zone de coopération semble adhérer aux principes d'une zone de transition. Cependant, les surfaces ne sont pas fournies, il n'est donc pas clair si cela concerne et prolonge la surface totale. Bien que la lettre indique que la réserve de la biosphère couvre cinq municipalités, elle il n'est pas clair si des personnes locales vivent dans la zone de transition et, le cas échéant, comment local Les populations sont incluses dans la gestion de la réserve de biosphère et si la réserve de biosphère remplit une fonction de développement.

681. **Réserve de Biosphère de Kedrovaya Pad (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a accusé réception de la lettre répondant aux recommandations du CIC MAB. Le Comité consultatif a pris note du nouveau plan de zonage. Il a pris acte de l'explication portant sur la zone tampon manquante sur la partie orientale du site, les autorités locales n'étant pas compétentes sur la mer.

682. Toutefois, le Comité consultatif a noté que certains plans ont été élaborés pour promouvoir le tourisme et créer de l'emploi pour les populations locales, mais le projet visant à impliquer effectivement les populations locales dans les activités ou la gestion de la réserve de biosphère n'est qu'à sa phase embryonnaire.

683. Le Comité consultatif conclut donc que, à l'heure actuelle, le site **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire. Il a recommandé aux autorités d'envisager de retirer le site - avec la possibilité de soumettre à nouveau une proposition pour une extension du site une fois que le soutien des communautés locales sera acquis et un plan de gestion intégré, y compris les trois fonctions de la réserve de biosphère développées.

684. **Réserve de Biosphère de Kronoksky (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations sur le zonage de la réserve de biosphère. Les cartes indiquent clairement l'emplacement des zones centrales, des zones tampons et des zones de transition. À quelques endroits, les zones centrales ne sont pas directement délimitées par des zones tampons, mais comme l'expliquent les autorités de gestion, les zones centrales sont de facto tamponnées par des chaînes de montagnes accidentées. Par conséquent, le zonage satisfait effectivement aux critères du Cadre statutaire. Le Comité consultatif s'est également félicité des informations détaillées sur la fonction de développement de la réserve de biosphère, en particulier en ce qui concerne la promotion du tourisme et de la pêche durable. Cependant, la participation des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère est actuellement en cours de négociation avec l'élaboration de nouveaux plans de gestion.

685. Le Comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères et a demandé la présentation du nouveau plan de gestion, y compris des plans détaillés de coopération avec les populations locales, avant le 15 mai 2017.

686. **Réserve de Biosphère de Nerusso-Desnyanskoe (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a accusé réception des nouvelles cartes de zonage de la réserve de biosphère. Les cartes fournies utilisent de façon interchangeable, les termes « zones de transition » et « zones tampons » - ce qui prête à confusion. En outre, aucune réponse n'a été donnée aux recommandations portant sur la clarification de la fonction de développement de la réserve de biosphère. Une évaluation périodique actualisée détaillant la fonction de développement a également été demandée. Toutefois, une prorogation de la date limite a été demandée pour terminer l'évaluation actualisée. Le Comité consultatif a conclu **qu'il n'était pas en mesure d'évaluer si le site répondait ou pas aux critères** du cadre statutaire et a demandé aux autorités de soumettre un examen périodique actualisé au plus tard le 15 mai 2017.

687. **Réserve de Biosphère de Nizhegorodskoye Zavolzhye (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a apprécié les réponses aux recommandations du CIC MAB. Le Comité consultatif a accusé réception d'une nouvelle carte du zonage de la réserve de biosphère. Bien qu'il y ait une certaine confusion entre les zones de transition et les zones tampons (les premières servent effectivement de zone tampon), une zone de transition claire a été indiquée. Le Comité consultatif a cependant noté que certaines parties de la zone centrale ne sont pas limitrophes ni adjacentes à une zone tampon ; de plus, l'on ne sait pas si l'inclusion d'une zone de transition implique une extension de la réserve de la biosphère.

688. Le Comité consultatif s'est félicité des informations supplémentaires concernant la participation des communautés locales à la structure de gouvernance de la réserve de biosphère, ainsi que des informations supplémentaires sur l'appui à la fonction de développement de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a salué les accords qui ont été signés avec divers représentants gouvernementaux et municipaux ainsi qu'avec les haras pour explorer davantage les options de développement durable pour la réserve de biosphère. Cependant, il manque des informations sur la façon dont la recherche contribue à la gestion de la réserve de biosphère.

689. Le Comité consultatif a conclu qu'il était nécessaire d'obtenir plus d'informations sur cette question, ainsi que sur l'absence de zones tampons avant de pouvoir évaluer si le site répondait ou pas aux critères. Il a demandé que ces informations soient fournies au plus tard le 15 mai 2017.

690. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations supplémentaires fournies sur la fonction de développement du site et de la participation des communautés locales à la gestion du site ainsi qu'à l'extension de la zone de transition et a noté les activités liées à la recherche et au suivi. Il considère que le site **répond** aux critères.

691. **Okskiy (Oka) (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif a apprécié les réponses aux recommandations du CIC MAB. Le Comité consultatif a accusé réception d'une nouvelle carte du zonage de la réserve de biosphère. Bien qu'il y ait une certaine confusion entre les zones de transition et les zones tampons (les premières servent effectivement de zone tampon), une zone de transition claire a été indiquée. Le Comité consultatif a cependant noté que certaines parties de la zone centrale ne sont pas limitrophes ni adjacentes à une zone tampon. Avec l'ajout d'une zone de transition étendue, la réserve de biosphère a été considérablement étendue.

692. Le Comité consultatif a salué les accords de coopération signés avec les représentants des collectivités locales. Cependant, les détails concernant un plan de gestion et la fonction de développement de la réserve de biosphère sont encore insuffisants et le plan de gestion est encore en cours de développement. Il a également noté que les détails sur la participation des communautés locales n'ont pas été abordés et fournis tels que demandés.

693. Le Comité consultatif a conclu que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire et a recommandé aux autorités de **considérer le retrait du site**.

694. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations supplémentaires fournies en réponse à sa recommandation. Le Conseil du MAB s'est félicité des détails fournis sur la fonction de développement du site, notamment en ce qui concerne le tourisme, l'agriculture durable et la chasse. Des informations ont également été fournies sur les membres et les réunions du Conseil de coordination. La lettre mentionne l'élaboration d'un plan de gestion, mais ce plan n'a pas été soumis. Le Conseil du MAB a pris note des informations fournies sur la fonction scientifique du site. Cette fonction n'est pas très forte en ce moment, mais des plans ont été conçus pour l'améliorer, même si des détails ne sont pas fournis. Le Conseil du MAB a noté qu'aucune réponse n'a été fournie à ses requêtes en relation avec le zonage du site, qui **ne répond pas** aux critères.

695. **Réserve de Biosphère de Pecholor-Ilychskiy (Fédération de Russie)**. Le Comité consultatif a apprécié la mise à jour de la carte de zonage. La carte indique clairement les 3 zones de la réserve de biosphère et est conforme aux exigences de zonage. Le Comité consultatif a apprécié les informations concernant l'accord de coopération signé avec la municipalité locale. Cependant, les informations portant sur la manière dont la fonction de développement de la réserve de biosphère sera remplie font toujours défaut. Ci-joint, un résumé d'un projet du FEM pour développer cette fonction, mais l'on ne sait pas quel est le statut de ce document de synthèse - s'il fait partie d'une demande ou si la demande a été approuvée et, le cas échéant, quelle est la période du projet.

696. Sans plus d'informations sur la manière dont la fonction de développement est mise en œuvre, y compris sur le statut du projet du FEM en termes de financement, de mise en œuvre et de résultats, le Comité consultatif n'est pas en mesure de dire si le site répond ou pas aux critères. Il a donc demandé que ces informations soient fournies au plus tard le 15 mai 2017.

697. Le Conseil du MAB s'est félicité de la réponse à la recommandation. Le Conseil MAB s'est félicité de l'information supplémentaire sur les plans de développement d'activités récréatives ainsi que sur l'élaboration d'un plan de gestion. Cependant, la lettre ne contient pas d'informations détaillées sur la fonction de développement du site. Sans cette information, le Conseil MAB ne peut pas évaluer si le site ne satisfait pas ou ne répond pas aux critères. Par conséquent, il demande que le plan de gestion soit soumis une fois qu'il est finalisé et demande instamment aux autorités d'inclure dans le plan des informations détaillées sur l'accomplissement de la fonction de développement.

698. **Réserve de Biosphère de Prioksko Terrasnyi (Fédération de Russie) – Extension**. Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse apportée à la recommandation formulée par le Conseil du MAB en 2016 dans le présent rapport d'évaluation périodique. Le Comité consultatif a reconnu la création d'une zone de transition qui couvre 28 780 ha. La superficie totale de la réserve de biosphère est de 9 670 ha. La zone de transition a été

formée suite à un accord entre les administrations du district municipal de Serpukhov, la ville de Pushino et les colonies rurales Danky. L'accord a été signé par l'administration du district de Serpukhov et la Réserve nationale de Biosphère de Nature Prioksko Terrasnyi. Le processus de signature par d'autres parties prenantes est en cours. Le Comité consultatif a accueilli favorablement la carte de zonage claire qui est conforme au cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

699. Il a été noté que 38 750 personnes vivent en permanence dans la zone de transition et 15 000 de façon saisonnière. La réserve de biosphère est maintenant située près de Moscou avec 12 millions de personnes.

700. Un accord multilatéral sur la collaboration pour la promotion du développement durable de la Réserve de Biosphère de Prioksko-Terrasnyi et un plan de gestion stratégique pour la période 2015 --2025 est en cours d'élaboration.

701. La fonction de conservation est bien développée. Les ressources génétiques sont maintenues avec la création de semis de *Bison bonasus* visant à introduire la population dans la partie européenne de la Russie.

702. Les populations locales participent à la prestation des services touristiques, à l'agriculture et aux activités forestières. Les principaux objectifs mentionnés dans l'ébauche du plan de gestion stratégique sont également axés sur la promotion des partenariats dans la zone tampon liés au tourisme écologique, au développement économique, à l'introduction de technologies vertes dans l'agriculture et le jardinage. Un réseau environnemental sera créé pour développer des programmes de développement socioéconomique en étroite coopération avec les autorités régionales. Le Conseil de coordination de la réserve de biosphère est un organe commun de représentants des autorités locales.

703. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

704. Le Comité consultatif a recommandé de soumettre au plus tard le 15 mai 2017, les précisions concernant les variations saisonnières de la population humaine dans la zone de transition.

705. Le Comité consultatif a en outre recommandé aux autorités de poursuivre la participation des communautés locales au Conseil de coordination ainsi que les parties prenantes et les entreprises commerciales dans la gestion de la réserve de biosphère et de soumettre le plan de gestion après sa finalisation.

706. **Réserve de Biosphère de Sikhote Alin (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse aux demandes formulées par le Conseil du MAB en 2016. Il a pris note de la justification de la définition de la zone de transition pour inclure la majorité des colonies dans cette région à faible densité de population.

707. En ce qui concerne le plan de gestion et sa mise en œuvre avec la participation de la population locale, le Comité consultatif a salué la création du groupe de travail des représentants les plus actifs des communautés locales, des ONG, des scientifiques, des organisations de conservation de la nature, des administrations locales, des chefs d'entreprise et des personnes intéressées pour le partage de leurs idées sur la gestion des réserves de biosphère, ainsi que l'approbation du CATS (Conservation Assured Tiger Standards).

708. Ce certificat reconnaît les normes élevées de gestion, y compris la participation des communautés locales. Malgré cette réussite, le Comité consultatif a souligné qu'une réserve de biosphère a des objectifs légèrement différents de ceux des aires classiques de protection de la nature. Il a par conséquent estimé que le plan officiel de gestion de la réserve de biosphère qui comprendrait le soutien aux activités de développement durable serait très apprécié.

709. Le Comité consultatif s'est également félicité des informations sur la mise en œuvre de la fonction de développement. Il a noté que la coopération dans le développement d'un tourisme durable qui crée plus d'opportunités d'emploi, est un bon domaine où la réserve de biosphère peut jouer un rôle clé de coordination.

710. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère de Sikhote Alin **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir une copie de l'analyse SWOT mentionnée dans le document, qui montre les lacunes du système de gestion auquel la gestion des réserves de biosphère devrait accorder la plus grande attention au cours des travaux futurs. Ce document permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble du site. Le Comité consultatif a en outre encouragé les autorités à finaliser le plan officiel de gestion de la réserve de biosphère et, pour ce qui est de la gestion du site, à poursuivre le dialogue avec la population locale.

711. **Réserve de Biosphère de Sokhondinskiy (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations supplémentaires relatives au zonage qui a suivi le rapport d'évaluation périodique de cette biosphère examiné en 2016 par le Conseil du MAB. Le Comité consultatif a reconnu que le zonage de ce site ne respectait pas le schéma conventionnel de zonage du Cadre statutaire du réseau mondial de la réserve de biosphère en raison de la combinaison des conditions géographiques et naturelles locales et de l'emplacement des colonies.

712. La carte de zonage fournie dans le document montre que la zone centrale est entourée par une zone tampon appropriée, qui constitue également la limite de la réserve de biosphère. La zone de transition est située dans la partie sud et sud-est du site, où se trouve la majorité des communautés

713. Compte tenu des spécificités régionales, le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère de Sokhondinski **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a en outre encouragé les autorités à finaliser le plan de gestion de la réserve de biosphère et a demandé une mise à jour du processus au plus tard le 30 septembre 2017.

714. **Réserve de Biosphère de Taimyrsky (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse apportée aux demandes formulées par le Conseil du MAB en 2016. Le Comité consultatif a accusé réception des informations mises à jour concernant le zonage et la coopération avec les parties prenantes.

715. La carte fournie par les autorités montre que les zones centrales sont correctement protégées et que la zone de transition révisée est constituée de colonies, offrant la possibilité de promouvoir des projets de développement durable et d'intégrer diverses parties prenantes à la vie de cette réserve de biosphère.

716. Le Comité consultatif s'est également félicité des informations sur la coopération avec les parties prenantes locales, en particulier les cinq groupes ethniques locaux. La

participation à la planification de l'utilisation durable des ressources naturelles et les projets liés à la promotion de la culture autochtone méritent également d'être soulignés. Les informations sur la création d'un Conseil des réserves de biosphère fondé sur les parties prenantes sont très appréciées et le Comité consultatif encourage les autorités à finaliser ledit processus dès que possible.

717. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a en outre encouragé les autorités à poursuivre l'implication accrue des parties prenantes locales dans la gestion du dialogue sur les réserves de biosphère et a demandé un rapport sur les progrès du Conseil des réserves de biosphère pour le 30 septembre 2017.

718. **Réserve de Biosphère de Teberda (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations supplémentaires fournies à la suite de la demande formulée par le Conseil du MAB en 2016. Il a noté que les informations fournies énoncent que 4 500 personnes vivent dans une zone de transition et plus de 139 000 habitants dans la « zone corporative » de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de suivre la terminologie standard utilisée pour décrire le zonage d'une réserve de biosphère afin d'indiquer clairement la population qui habite une partie du site.

719. Le Comité consultatif a également pris note des informations selon lesquelles il n'existe pas de population résidente dans la zone centrale, bien qu'il soit mentionné que la colonie de Dombai est située dans la zone centrale.

720. Le Comité consultatif a également demandé des éclaircissements sur la raison de ne pas tamponner d'importantes parties des zones centrales. Il a également demandé des éclaircissements sur la finalisation du plan de gestion. Il a salué l'accord de coopération et les activités conjointes dans le domaine de l'assistance au développement durable de la Réserve de Biosphère de Teberda.

721. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a conclu qu'il n'était pas en mesure d'évaluer si la réserve de biosphère **répond ou non** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a demandé aux autorités de fournir d'autres renseignements concernant le zonage, ainsi que le plan de gestion d'ici le 15 mai 2017.

722. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations supplémentaires fournies suite à la demande formulée par le Comité consultatif. Il a noté que les documents fournis soulèvent des questions liées au nombre de personnes vivant dans différentes zones de la réserve de biosphère ainsi que des éclaircissements sur le règlement intégré dans l'un des domaines essentiels. Cependant, les autorités ont fourni des informations supplémentaires sur ces questions, indiquant que 12 546 personnes vivent dans les zones tampons, 131 528 habitants résident dans la zone de transition et les environs du village de Dombai par zone centrale ont des raisons historiques et le règlement a une zone tampon.

723. Le Conseil a pris note des informations supplémentaires fournies sur la raison pour laquelle des parties importantes des zones centrales du sud ne sont pas mises en mémoire tampon en raison de la frontière d'état et de la configuration du paysage. Pour le tampon restant en question, une nouvelle carte de zonage a été fournie, indiquant le placement correct des zones tampons manquantes. Il s'est également félicité que d'autres précisions sur la finalisation du plan de gestion BR aient également été soumises. La structure du document a été introduite et le délai pour sa conclusion a été fixé par les autorités en

septembre 2017.

724. Le Conseil du MAB a conclu que la réserve de biosphère de Teberda **satisfait** aux critères du cadre législatif du Réseau mondial des réserves de biosphère et a demandé aux autorités de soumettre le plan de gestion du BR au Secrétariat du MAB d'ici le 30 septembre 2017.

725. **Réserve de Biosphère de Tsentral'no-Chernozemny (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse apportée aux demandes formulées par le Conseil du MAB en 2016. Il a noté que les autorités ont présenté la carte de zonage montrant la position de toutes les 3 zones de cette réserve de biosphère de type groupé accompagnée de chiffres relatifs à la taille de chaque zone en hectares, ainsi qu'un aperçu des interactions sociales et économiques entre les 3 zones de la RB. Il a également noté que les autorités ont fourni des informations sur le processus de création du plan de gestion des réserves de biosphère et indiqué que les parties prenantes devraient l'approuver d'ici mars 2017.

726. Les autorités ont également élaboré un Plan visant à promouvoir la recherche auprès des acteurs locaux sur les changements socio-écologiques et leur dynamique qui couvre la majorité des questions relatives à la réserve de biosphère et un Plan pour mettre en œuvre des études et faire le suivi des impacts sociaux, économiques et écologiques du développement touristique et des secteurs agroalimentaire et agricole.

727. Le Comité consultatif a salué la création en juillet 2016 du Conseil de coordination de la réserve de la biosphère « Réserve de Tsentralno-Chernozemny » et de ses règlements qui décrivent la participation des parties prenantes locales à la gestion du site.

728. Il a toutefois noté que le document additionnel ne comprenait pas la clarification demandée sur l'utilisation des terres, les changements des couvertures des terres à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve de biosphère, et n'intégrait pas la description du développement durable des activités.

729. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a conclu que la réserve de Biosphère de-Tsentralno-Chernozemny **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

730. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes avant le 30 septembre 2017 :

- a) l'utilisation des terres et les changements de couvertures des terres à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve de la biosphère ;
- b) la description du développement des activités durables ;
- c) un plan de gestion approuvé par les parties prenantes ;
- d) des informations détaillées sur la coordination des quatre groupes.

731. **Réserve de Biosphère de Tsentralnosibirsky (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse apportée aux demandes formulées par le Conseil du MAB en 2016. Le Comité consultatif s'est félicité des informations sur la coopération en cours avec les parties prenantes locales, sous la forme de deux accords sur l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles. Il s'est également félicité des informations fournies sur la coopération avec les peuples autochtones. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à impliquer autant que possible les communautés locales dans la gestion de la réserve de biosphère.

732. Le Comité consultatif a pris acte des informations mises à jour concernant le zonage. La carte fournie par les autorités montre que la zone de transition révisée forme une unité unifiée et que l'une des zones centrales est correctement tamponnée. Toutefois, il a noté que la deuxième zone centrale située dans la partie occidentale du site est dépourvue de tampon et est adjacente directement à la zone de transition.

733. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a conclu qu'il n'était pas en mesure d'évaluer si la Réserve de biosphère de Tsentralnosibirsky **répond ou pas** aux critères, car le zonage n'est pas conforme aux critères. Le Comité consultatif a demandé des informations sur les raisons pour lesquelles une zone centrale n'était pas correctement tamponnée ou que des explications supplémentaires lui soit données au plus tard le 15 mai 2017 au sujet de l'absence de la zone tampon.

734. Le Conseil du MAB s'est félicité de la réponse aux demandes formulées par l'AC. Il s'est félicité de l'information sur la coopération en cours avec les acteurs locaux, sous la forme de deux accords sur l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles. Il s'est également félicité des informations fournies sur la coopération avec les populations autochtones. Le Conseil du MAB a reconnu les informations actualisées liées au zonage, mais la carte fournie par les autorités a soulevé certaines questions liées à la mise en mémoire tampon des zones essentielles. L'explication supplémentaire fournie par les autorités et la carte corrigée ont clarifié la situation, que le site n'a qu'une zone centrale et une zone tampon située dans la Réserve Naturelle d'Etat Tsentralnosibirsky et le Sanctuaire Naturel de l'Etat fédéral Eloguysky forme la zone de transition environnante.

735. Sur la base des informations fournies, le Conseil du MAB a conclu que la Réserve de la biosphère de Tsentralnosibirsky **satisfait** aux critères du cadre statutaire du réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à impliquer autant que possible les communautés locales dans la gestion des réserves de la biosphère.

736. **Réserve de Biosphère d'Ubsunurskaya Kotlovina (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse apportée aux demandes formulées par le Conseil du MAB en 2016. Le Comité consultatif a accusé réception des informations actualisées relatives au zonage, ainsi que du nouveau plan de gestion de la réserve de biosphère et de la coopération en cours avec la Mongolie voisine.

737. La carte fournie par les autorités montre que toutes les neuf zones centrales sont correctement tamponnées, même si certaines fonctions de tamponnage sont exécutées par des aires protégées adjacentes à l'extérieur de la réserve de biosphère. Le zonage est complété par des zones de transition avec des colonies pour poursuivre des activités de développement durable.

738. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre leur coopération avec la Mongolie en présentant une proposition de réserve de biosphère transfrontalière.

739. **Réserve de Biosphère de Visimskiy (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité des rapports de suivi fournis par la Réserve de Biosphère de Visimskiy suite à la recommandation de 2016 du Conseil du MAB. Le Comité consultatif a salué la mise à jour du zonage fonctionnel de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a également pris note des activités de développement en cours avec le projet touristique lancé en fin 2016 et qu'il sera possible d'effectuer une évaluation intégrée de l'impact économique et social de la réserve de biosphère et de procéder à une analyse en 2018.

740. Le Comité consultatif a suggéré que le futur rapport d'étape fournisse des informations plus détaillées concernant le nouveau zonage, en particulier la mise en œuvre de la nouvelle zone de transition. Le Comité consultatif a encouragé l'autorité à poursuivre la participation de la communauté dans la zone de transition.

741. Le Comité consultatif a estimé que la Réserve de biosphère de Visimskiy **répond** aux critères.

742. **Réserve de biosphère de Vodlozersky (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité des rapports de suivi fournis par la Réserve de Biosphère de Vodlozersky à la suite de la recommandation formulée en 2016 par le Conseil du MAB. Le Comité consultatif a apprécié les efforts fournis pour impliquer les communautés locales dans des activités durables et pour clarifier les fonctions du zonage du site. Il a noté qu'une zone tampon entourait partiellement la zone centrale et s'est félicité des progrès réalisés en termes de projets intégrés de conservation et de développement, de partenariats public-privé locaux et de collaborations avec les communautés locales et les gouvernements.

743. Le Comité consultatif a conclu qu'il n'était pas en mesure d'évaluer si la Réserve de Biosphère de Vodlozersky **répond ou non** aux critères du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir des informations détaillées sur la fonction de développement, la participation des parties prenantes à la gouvernance et à la gestion de la réserve de biosphère et de préciser le périmètre partiel de la zone tampon proche des zones centrales d'ici le 15 mai 2017.

744. Le Conseil du MAB s'est félicité de la réponse aux demandes formulées par l'AC. Il a reconnu la lettre expliquant davantage la fonction de développement ainsi que la carte de zonage qui répond aux requêtes. Sur la base des informations fournies, le Conseil MAB a conclu que les sites **répondent** aux critères.

745. **Réserve de Biosphère de Voronezhsky (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif s'est félicité des rapports de suivi fournis par la Réserve de Biosphère de Voronezhsky suite à la recommandation du Conseil du MAB formulée en 2016. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction les progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion du site qui intègre les questions de la récolte illégale, de l'occupation illégale des terres et des constructions illégales. Le Comité consultatif a noté avec intérêt le développement d'une nouvelle coopération avec les parties prenantes et les usagers locaux, un nouveau projet de recherche sur les changements socio-écologiques et la dynamique impliquant les parties prenantes ainsi que la réalisation des études et le suivi des impacts sociaux, économiques et écologiques du développement de l'industrie touristique.

746. Le Comité consultatif a encouragé la Réserve de Biosphère de Voronejsky à poursuivre ses efforts en vue du développement durable de la région. Il a conclu que la Réserve de Biosphère de Voronezhsky **répond** aux critères.

747. **Réserve de Biosphère de Golija Studenica (Serbie).** Le Comité consultatif s'est félicité des rapports de suivi fournis par la Réserve de Biosphère de Golija Studenica. Le Comité consultatif a pris acte avec satisfaction des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une gouvernance efficace pour le site qui intègre les parties prenantes locales. Le nouveau conseil de réserve de biosphère est l'organe exécutif et décisionnel chargé de la planification et de la gestion de la réserve de biosphère et le forum des parties intéressées de Golija devrait agir en tant que organe consultatif composé de 15 membres qui présente un large éventail d'intérêts des parties prenantes des cinq municipalités. Le

Comité consultatif a encouragé les autorités à créer ce forum aussitôt que possible et de poursuivre ses efforts en vue d'un développement durable en collaboration avec la réserve de biosphère.

748. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère de Golija Studenica **répond** aux critères.

749. **Réserve de Biosphère de Slovensky Kras (Slovaquie).** Le Comité consultatif s'est félicité de la réponse à la recommandation formulée par le Conseil du MAB en 2016. Le Comité consultatif s'est félicité des informations mises à jour concernant le zonage. La carte fournie par les autorités montre que le régime de zonage se compose de trois zones requises. Toutefois, il a noté que certaines zones centrales manquent de zones tampons et sont adjacentes à la zone de transition.

750. Le Comité consultatif a également noté avec regret que certaines des informations demandées n'avaient pas été abordées, en particulier les recommandations des représentants qui siègent au Conseil de coordination de la réserve de biosphère et des informations détaillées sur les procédures de leur participation à la gestion de la réserve de biosphère. Il s'est félicité des informations fournies sur les priorités de la gestion de la réserve de biosphère mais a regretté que les autorités aient présenté le plan de gestion des réserves de biosphère en slovaque avec quelques points en anglais.

751. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère de Slovensky kras **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire, étant donné que le zonage n'est pas conforme aux critères. Le Comité consultatif a demandé que les informations suivantes lui soient présentées avant le 30 septembre 2017 :

1. des précisions sur les raisons pour lesquelles certaines zones centrales ne sont pas correctement tamponnées ou une justification de l'absence de zones tampons ;
2. des informations plus détaillées sur le nouveau plan de gestion de la réserve de biosphère ;
3. des approbations signées des représentants qui siègent au Conseil de coordination des réserves de la biosphère ;
4. des informations détaillées sur les procédures d'implication de ces représentants dans la gestion de la réserve de biosphère.

752. **Réserve de Biosphère de la côte ouest du Cap (Afrique du Sud).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations de suivi présentées par le pays au sujet des recommandations quant aux mesures à prendre après la première évaluation périodique de la réserve de biosphère située sur la côte sud-ouest de l'Afrique du Sud, au nord de la région métropolitaine du Cap. La zone s'étend entre l'embouchure de la rivière Diep au sud et la rivière Berg au nord. La lagune de Langebaan et la rivière Lower Berg soutiennent une grande diversité d'espèces d'oiseaux nicheurs, ces dernières fournissant le plus grand nombre d'échassiers en Afrique du Sud.

753. Le Comité consultatif a félicité les autorités pour l'exclusion de l'empreinte de la centrale nucléaire de Koeberg de la zone centrale de la réserve de biosphère et pour le fait que cela n'affecte en rien le fonctionnement de la réserve de biosphère, conformément à la carte soumise. Le Comité consultatif a également pris note de la mise en œuvre de la zone d'action de précaution de Koeberg (ZAP) à moins de 5 km du réacteur dans le cadre des mesures visant à éliminer complètement l'empreinte Koeberg de toute la réserve et des consultations avec les parties prenantes ont été engagées à cet égard.

754. Le Comité consultatif a toutefois noté que le pays ne fournissait pas de carte indiquant clairement l'emplacement de la centrale nucléaire dans la réserve de biosphère par rapport aux trois zones fonctionnelles. Le Comité consultatif demande au pays de fournir avant le 15 mai 2017 : une carte détaillée montrant l'emplacement de la centrale nucléaire de Koeberg au sein de la CWCBR afin de permettre au Conseil du MAB de décider si le site **répond ou non** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial Des réserves de biosphère (RMRB).

755. Le Conseil du MAB a accueilli le nouvel amplificateur envoyé par les autorités qui excluent la centrale nucléaire du périmètre de la réserve de biosphère et leur confirmation que ce nouveau zonage sera maintenant la référence pour la réserve de la biosphère de la côte du Cap-Ouest. Le Conseil MAB, sur la base de ces précisions, a estimé que le site **répond** aux critères de la RMRB.

756. **Réserve de Biosphere de Area de Allariz (Espagne).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations fournies par les autorités espagnoles suivant les recommandations du CIC MAB de 2016. Le Comité de gestion a établi un plan d'action et est en train d'établir un nouveau zonage. Le Comité consultatif a conclu que les informations supplémentaires demandées en 2016 ont été fournies et que le site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

757. **Réserve de Biosphere de Cuenca Alta de Manzanares (Espagne).** Le Comité consultatif a pris acte de la lettre présentée par les autorités espagnoles. La réorganisation de l'ensemble de la réserve de biosphère et du ré-zonage est en cours de réalisation. Il a noté qu'une nouvelle proposition de re-zonage sera envoyée au Secrétariat du MAB. Le Comité consultatif a conclu que ce site **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

758. **Réserve de Biosphere de Valles d'Omana y Luna (Espagne).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations fournies par les autorités espagnoles suite aux recommandations de du CIC MAB en 2016. Un nouveau Comité de gestion a été créé et approuvé par les autorités locales. Le Comité de gestion est en train de créer un nouveau zonage. Le Comité consultatif a conclu que les informations supplémentaires demandées en 2016 ont été fournies et que le site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

759. **Réserve de Biosphère de Radom (Soudan).** Le Comité consultatif a accusé réception du rapport de la réserve de biosphère de Radom (rapport reçu après la date butoir de septembre 2015) en réponse aux recommandations formulées par le CIC MAB en 2001, demandant la révision complète du fonctionnement du site afin de mieux se conformer aux critères d'une réserve de biosphère.

760. Au-delà de la grande valeur environnementale du site et de sa vulnérabilité (beaucoup d'espèces ont disparu de la zone), les autorités de la réserve de la biosphère n'ont pas répondu aux recommandations du CIC MAB à cause de l'instabilité politique de la région et pour des raisons de sécurité. En effet, la réserve de la biosphère de Radom est située dans une zone de conflit civil continu qui dure depuis plus de 15 ans dans l'Etat du Darfour. En raison du conflit du Darfour, les communautés ont migré dans la réserve de la biosphère et les groupes rebelles sont également présents, ce qui est actuellement un obstacle à un zonage précisément définie du site, ainsi qu'à toute autre activité.

761. Le Comité consultatif note que le soutien technique et financier recommandé par le réseau ArabMAB n'a pas encore été fourni à la réserve de biosphère et que le Secrétariat

du MAB n'a pas entrepris de mission sur le terrain pour les raisons de sécurité susmentionnées.

762. Par la suite, et compte tenu de la situation difficile sur le terrain, le Comité consultatif a conclu que la Réserve de biosphère de Radom devrait disposer de plus de temps pour répondre aux recommandations une fois que la situation sera pacifique et sûre.

763. **Réserve de Biosphère du Parc National Val Müstair (Suisse).** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le rapport d'examen périodique élaboré par l'autorité. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction des justifications de l'extension du périmètre de la réserve de biosphère, de la nouvelle zone tampon et de transition ainsi que des efforts déployés pour développer les trois fonctions de la réserve de biosphère.

764. La zone centrale est le Parc national suisse qui couvre 17 032 hectares. Les zones tampon et de transition, qui couvrent respectivement 17 373 ha et 10 451 ha, sont des paysages alpins ruraux traditionnels mélangeant champs et prairies avec des forêts exploitées de manière durable. Les zones tampon et de transition sont situées le plus souvent entre le parc national suisse et le parc national italien de Stelvio. Combiné avec le parc naturel régional adjacent d'Adamello-Brenta en Italie, l'ensemble de la zone constitue l'un des plus importants groupes d'aires protégées de la chaîne alpine où les animaux peuvent se déplacer librement. La réserve de la biosphère EVM contribue à promouvoir les pratiques traditionnelles locales, la langue locale rhéto-romanche, et à préserver ainsi la diversité culturelle dans l'un des 23 domaines prioritaires pour la conservation de la biodiversité dans les Alpes.

765. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts pour mobiliser les parties prenantes locales, la gestion et la gouvernance du site, notamment dans les zones tampon et de transition, ainsi que ses partenariats avec d'autres aires protégées pour créer un réseau écologique efficace entre Engadine, Tyrol et Trentin-Haut-Adige.

766. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère Val Müstair **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

767. **Recommandations générales à la Tunisie.** Le Comité consultatif a reconnu qu'en raison de la transition politique et de la réorganisation dans les ministères tunisiens chargés du Programme MAB, la pertinence de la Stratégie de sortie pour les réserves de biosphère tunisiennes n'a pas été comprise à temps. Dans le cadre de plusieurs projets soutenus par des fonds internationaux, plusieurs activités ont néanmoins été mises en œuvre au cours des dernières années et ont été suivies avec les recommandations du CIC MAB faites en 1999.

768. **Réserve de Biosphère de Djebel Bou Hedma (Tunisie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le rapport de la Réserve de biosphère de Bou-Hedma (reçu après la date limite de septembre 2015) en réponse aux recommandations formulées par le CIC MAB en 1999. Il a été prié d'étudier la possibilité de créer une zone de transition, un plan de gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère en rapport avec le nouveau zonage et une participation renforcée de la population locale dans la Réserve de la biosphère a été fortement encouragée.

769. Le Comité consultatif s'est félicité des nombreuses façons dont la population locale de la Réserve de biosphère a participé ces dernières années, avec le recrutement de la population locale par la RB, des ateliers participatifs sur la conservation et la gestion du site,

des programmes de formation à l'environnement à l'attention des éco-gardes comme éco-guides pour assurer des sources de revenu supplémentaires, l'établissement de conventions avec des ONG locales, la réalisation d'enquêtes auprès des ménages, le financement de 70 projets de microcrédit et la collaboration avec des agriculteurs sur des projets sylvopastoraux pilotes.

770. La création d'une zone de transition correspond à la conversion des « zones de production agricole » en zone de transition suivant la terminologie du MAB qui doit être finalisée en 2017. La discussion sur le zonage a soulevé la question du statut foncier des familles qui habitent la réserve de biosphère comme étant « temporaire », et qui est contesté par les familles concernées.

771. Un plan de gestion de la réserve de la biosphère, élaboré dans le cadre d'un processus participatif, a été joint au rapport. Ce plan sera mis à jour en 2017 dans le cadre d'un projet de conservation et de développement en cours et bénéficiera des nombreuses activités de recherche et de surveillance dont il est question dans la réserve de biosphère.

772. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère de Djebel Bou Hedma **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

773. Le Comité consultatif recommande d'améliorer encore le zonage en étendant la zone de transition et en ajoutant des zones tampons complémentaires autour des zones centrales, notamment en incluant d'autres territoires actuellement à l'extérieur de la réserve de biosphère. Les autorités sont en outre invitées à préciser comment le statut foncier temporaire des familles locales sera traité et la régularisation foncière sera atteinte dans le futur.

774. **Réserve de Biosphère de jebel Châambi (Tunisie).** Le Comité consultatif a accueilli favorablement le rapport de la Réserve de biosphère de Djebel Châambi (reçu après la date limite de septembre 2015) en réponse aux recommandations formulées par le CIC MAB en 1999. Il a été prié d'étudier la possibilité de créer une zone de transition, un plan de gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère en rapport avec le nouveau zonage et une participation renforcée de la population locale dans la Réserve de la biosphère a été fortement encouragée.

775. Le Comité consultatif a reconnu qu'en plus de la transition politique en Tunisie, la réserve de biosphère de Châambi est actuellement désignée zone militaire pour des raisons de sécurité. Malgré cela, les autorités chargées de la réserve de biosphère ont réussi à mener à bien des projets, bien que des activités de surveillance ne puissent actuellement être entreprises qu'à l'aide d'images satellitaires.

776. Le zonage de la réserve de biosphère de Châambi répond aux critères d'une réserve de biosphère comportant trois zones bien définies, dont la zone de transition demandée composée de 9 Douars et un total de 574 familles.

777. Le nouveau plan de gestion de la réserve de biosphère à la suite du nouveau zonage est disponible, ainsi que les fonds nécessaires à sa mise en œuvre, mais la situation sécuritaire actuelle l'a empêchée.

778. La participation de la population locale consiste essentiellement à l'inclure dans les projets de microcrédit qui sont mis en œuvre par une ONG et financés par le Ministère Tunisien de l'Environnement. Entre autres, la création d'unités apicoles, de jardins familiaux et de vergers, etc. Le Comité consultatif a fortement insisté sur le fait que, une fois le statut

militaire de la réserve de biosphère levé, les autorités de la réserve de biosphère mettent en place des processus plus participatifs, en particulier dans la prise de décision.

779. Par la suite, et compte tenu de la situation difficile sur le terrain, le Comité consultatif a pris note avec grand intérêt que toutes les recommandations du CCI MAB ont été respectées et que le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

780. **Réserve de Biosphère d'Ichkeul (Tunisie).** Le Comité consultatif a reçu favorablement le rapport de la Réserve de biosphère d'Ichkeul (reçu après la date limite de septembre 2015) en réponse aux recommandations formulées par le CIC MAB en 1999. L'importance primordiale de cette zone humide a été soulignée et en conséquence, un suivi à long terme du site a été recommandé. En outre, les autorités ont été invitées à explorer la possibilité de créer une zone de transition externe intégrant les bassins hydrographiques, à établir un plan de gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère suivant le nouveau zonage, ainsi qu'à renforcer la participation locale, notamment en rapport avec les questions de surpâturage.

781. La Réserve de biosphère d'Ichkeul bénéficie depuis 2008 d'un suivi et d'une recherche scientifiques (y compris des thèses de doctorat et de maîtrise) visant à répondre aux besoins en eau de l'écosystème et à réagir à l'évolution et aux changements des conditions environnementales afin de mieux informer la gestion du lac Ichkeul.

782. Le Comité consultatif a reconnu la création d'une zone de transition qui tient compte de la question de la gestion de l'eau. Le bon fonctionnement hydrologique du système lacustre est une priorité dans le plan de gestion fourni. Un autre objectif du plan de gestion est la gestion durable des ressources naturelles qui tient également compte des besoins de la population locale. À cet égard, plusieurs initiatives sont mises en œuvre afin de mieux intégrer la population. Parmi celles-ci, la création d'une zone de pâturage artificiel de 122 ha dédiée au pâturage afin d'arrêter le surpâturage dans d'autres parties vulnérables du site, et qui est maintenue en collaboration avec la population locale, la création d'un groupement de développement agricole, de la réserve de biosphère d'Ichkeul dont les membres ont reçu une formation en gestion de projet, le financement de projets pilotes et de sessions de formation connexes liées à l'apiculture et à l'oléoculture, l'élaboration de circuits écotouristiques pour offrir de nouvelles possibilités de revenus à la population, ainsi qu'un programme de communication et de sensibilisation en direction du grand public.

783. Par la suite, et conjointement avec les avancées relevées, le Comité consultatif a pris note avec grand intérêt que toutes ses recommandations ont été respectées et que le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

784. Le Comité consultatif recommande d'étendre encore la zone de transition actuelle, en dehors des limites légales du parc national d'Ichkeul. De plus amples informations sont attendues sur l'état actuel de la mise en œuvre de la structure de gestion autonome du site et qui devrait se faire étape par étape.

785. **Réserve de Biosphère de Zembra et Zembretta (Tunisie).** Le Comité consultatif a reçu favorablement le rapport de la Réserve de biosphère de Zembra et Zembretta (reçu après la date limite de septembre 2015) en réponse aux recommandations formulées par le CIC MAB en 1999. Les autorités tunisiennes ont été invitées à considérer la pertinence du maintien du site comme réserve de biosphère en raison de son isolement et du manque de personnes vivant sur le site. Une réponse a été demandée à la fin de l'année 2000 au Comité consultatif suivant et les autorités tunisiennes ont répondu en 2002 en réitérant les raisons pour lesquelles Zembra et Zembretta constituent une réserve de biosphère valable.

786. Le Comité consultatif a reconnu que la réserve de biosphère a un zonage tripartite régulier, ainsi qu'un plan de gestion en fonction de ce zonage depuis 2004. En ce qui concerne la présence ou l'absence d'une population locale dans la réserve de biosphère, il se trouve qu'il s'agit d'une question d'interprétation. Les civils ne sont pas logés sur le site (il abrite une base militaire), mais les habitants de la côte voisine, principalement les pêcheurs traditionnels, gagnent leur vie en utilisant les ressources de la zone de transition de la RB. Ce dernier est donc une partie importante de la vie de nombreuses familles locales.

787. Le Comité consultatif a noté que le plan de gestion est actuellement en révision et qu'il est prévu d'étendre la zone de transition à la côte autour de Jebel Haouaria et Sidi Daoued, où des activités d'éducation environnementale axées sur l'archipel de Zembra sont menées depuis 2005. Dans les termes de référence concernant la mise à jour du plan de gestion, il est fait explicitement référence aux critères du Programme MAB, y compris le zonage et la participation de la population à la rédaction du nouveau plan de gestion.

788. Par la suite, le Comité consultatif considère que le site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et encourage les travaux en cours concernant l'extension de la zone de transition à la partie continentale voisine.

789. **Réserve de Biosphère d'Askania Nova (Ukraine).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations supplémentaires fournies à la suite de la demande formulée par le Conseil du MAB en 2016. Le Comité consultatif a accueilli favorablement la carte de zonage présentée avec une zone centrale entourée par la zone tampon sauf dans une petite partie du centre où le village et la route tamponnent le noyau. Trois parties de la zone tampon à l'est, au sud et au nord n'ont pas de zone de transition adjacente en raison des forêts, comme le montre la carte.

790. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

791. **Extension de la Réserve de Biosphère de Carpates (Ukraine).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations supplémentaires fournies sur recommandation du Conseil du MAB en 2016. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que le zonage a été modifié en 2016 en raison de la zone de transition élargie qui englobe toutes les zones centrales et a été conçue pour établir un corridor écologique. La zone de transition couvre 124 300 ha et la réserve de biosphère totale a 181 138,8 hectares. Le zonage est conforme au cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

792. La zone de transition a été établie en accord avec l'autorité de gestion de la réserve de la biosphère et le Service régional de la foresterie et de chasse de Transcarpathie. Un Mémoire de coopération a été signé démontrant l'engagement à assurer la gestion des forêts sur la base des principes du développement durable dans la région. Un nouveau plan de gestion est en cours d'élaboration afin de respecter le changement de zonage.

793. Le Comité consultatif a noté qu'en 2012 et 2013, un protocole d'entente avait été signé avec les gouvernements locaux et les municipalités des districts de Rakhiv et Tiachiv de la région de Transcarpathie ; il comporte des dispositions pour la participation des communautés locales aux activités et à la gestion de la réserve de biosphère. Il a également pris note des infrastructures récréatives, en tenant compte des intérêts économiques, environnementaux, sociaux et autres des communautés locales, ainsi que des mesures visant à améliorer l'environnement.

794. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

795. **Réserve de Biosphère de hatksyki (Ukraine).** Le Comité consultatif s'est félicité des informations actualisées sur le zonage de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a conclu que ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

796. Le Comité consultatif s'est également félicité des informations supplémentaires concernant la participation des autorités locales et des communautés à la gestion du site. Le rapport d'examen périodique mis à jour mentionne que le Conseil de coordination comprend des représentants des autorités locales et des communautés, des entreprises forestières et agricoles et des ONG. La liste des membres permanents du conseil comprend effectivement les présidents de district locaux. Le Comité consultatif encourage le Conseil à poursuivre ses efforts pour concevoir et élaborer la fonction de développement de la réserve de biosphère.

797. Le Comité consultatif conclut que le site **remplit** les conditions du Cadre réglementaire.

798. **Réserve de Biosphère Transfrontalière des Carpates Orientales (Ukraine).** Le Comité consultatif a demandé aux autorités de lui faire parvenir le rapport périodique national sur cette réserve de biosphère transfrontalière d'ici le 15 mai 2017 pour évaluer si le site répond aux critères du Cadre réglementaire ou pas.

799. **Recommandations générales à l'endroit des États-Unis.** Le Comité consultatif a exprimé sa grande satisfaction à l'égard des efforts consentis par les sites des américains pour respecter les critères du Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Un nombre important de sites ont (re)soumis des rapports périodiques détaillés et ont adopté des changements significatifs. Plusieurs sites ont été agrandis pour remplir les fonctions et le critère de zonage. Le Comité consultatif a pris en compte l'accord relatif à la terminologie utilisée par plusieurs cartes de sites américains et a révisé le nouveau zonage en conséquence. Toutefois, dans ses recommandations, le Comité consultatif utilise la terminologie de zonage officielle conforme au Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a également recommandé que, dans la mesure du possible, les sites puissent changer de noms pour pleinement refléter la désignation de la réserve de biosphère comme étant différente des parcs nationaux qui servent souvent d'aires centrales. Il a également encouragé les autorités à travailler sur une stratégie de marque et de communication spécifique au niveau national. Le Comité consultatif a encouragé d'autres sites américains à suivre des modèles à succès de valorisation de la réserve de biosphère par la soumission de nouveaux rapports de nomination et/ou de révision périodique. Enfin, le Comité consultatif a fortement encouragé les autorités et les réserves de biosphère à s'impliquer activement dans les réunions du Réseau mondial des réserves de biosphère et les activités du MAB.

800. **Extension de la Réserve de Biosphère de Big Bend (États-Unis).** Le Comité consultatif s'est réjoui du suivi des recommandations du Conseil du MAB formulées en 2014 après la soumission du premier rapport de révision périodique. Le Comité consultatif a reconnu les efforts fournis dans la préparation de la nouvelle forme de révision périodique et dans l'apport de solutions aux changements du zonage.

801. Il a reçu avec satisfaction la nouvelle carte de zonage fournie. Le site occupe une surface totale de 2 535 675 ha, dont l'aire centrale occupe 11 470 ha, la zone tampon 306 166 et la zone de transition 2 207 773 ha. Il existe deux aires centrales : Burro Mesa et

North Chisos inclus dans la zone du Parc National Big Bend appelée zone tampon. La zone de transition est délimitée sur les territoires voisins à l'est et à l'ouest sur une propriété de l'État et au nord sur une propriété privée. La frontière nationale avec le Mexique est également une frontière de la Réserve de Biosphère de Big Bend, bien qu'il existe des zones protégées du côté mexicain de la frontière. Le Parc National de Big Bend est l'autorité administrative de l'aire centrale et de la zone tampon. Les partenariats sont établis dans la zone de transition entre les propriétaires terriens privés et le Département des Parcs et de la Faune du Texas.

802. La fonction de conservation est mise en œuvre aux côtés d'un programme de recherche et d'éducation bien élaboré. La restauration écologique des habitats riverains du Terlingua Creek a été réalisée par la mise en terre de saules dans l'objectif de re-établir les plantations de peupliers dans la zone. La fonction recherche et éducation est bien en place.

803. Les autorités de la biosphère travaillent en étroite collaboration avec les communautés locales de Mexico, particulièrement dans les activités de prévention des feux de brousse, l'écotourisme et la gestion. Il existe un programme de volontaires en place, un programme pour l'encouragement de jeunes femmes impliquées dans les affaires commerciales. La coopération est établie avec 17 groupes de communautés indigènes riveraines. Un programme de réduction de la consommation d'eau et de recyclage est en cours dans la zone tampon.

804. Les autorités de gestion évaluent la possibilité d'établir une réserve de biosphère transfrontalière avec la réserve de biosphère Maderas del Carmen à Mexico dans un futur proche, à la suite de la coopération fructueuse dans le domaine de la coopération et de la gestion du tourisme.

805. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

806. En outre, il a encouragé les autorités à poursuivre l'implication des communautés locales dans la gestion de la réserve de biosphère, à poursuivre le développement durable précisément dans la zone de transition, à promouvoir le programme du MAB dans la région et à participer au Réseau mondial des réserves de biosphère.

807. **Extension de la Réserve de Biosphère de Cascade Head (États-Unis).** Le Comité consultatif s'est félicité du suivi des recommandations du Conseil du MAB émises en 2014. Le Comité consultatif a apprécié les efforts fournis par les autorités dans la préparation du rapport de révision périodique et dans l'apport d'informations supplémentaires sur la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a relevé l'appui des autorités locales et des différentes parties prenantes à la réserve de biosphère.

808. La Cascade Head Experimental Forest est l'autorité de gestion de la réserve de biosphère. La coordination d'activités est effectuée par la Siuslaw National Forest et le Salmon Drift Creek Watershed Council SDCWC.

809. Il a pris acte des efforts visant la création du Groupe de Travail de la Réserve de Biosphère de Cascade Head qui sera chargé de la préparation d'un plan de gestion. La carte de zonage de la Réserve de Biosphère de Cascade Head a été fournie.

810. La fonction de conservation et logistique est bien en place à travers plusieurs projets comme la restauration des marécages. La liste des objectifs pour les futurs programmes de la réserve de biosphère a été présentée.

811. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

812. Le Comité consultatif a invité les autorités à présenter la superficie exacte de l'aire centrale, la zone tampon et la zone de transition d'ici le 15 mai.

813. Il a également exhorté les autorités à s'impliquer dans le Réseau Mondial des Réserves de Biosphère et à élaborer un plan de gestion complet de toute la zone, préparé en synergie avec les plans existants et conformément au Plan d'action de Lima et à établir des programmes de jumelage avec les réserves de biosphère.

814. **Réserve de la biosphère plaine côtière du Golfe central (États-Unis).** Le Conseil du MAB a reconnu et s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de ce site. Cependant, depuis que le rapport est arrivé en retard, le comité consultatif n'a pas pu l'examiner.

815. **Extension de la Réserve de Biosphère de Channel Islands (États-Unis).** Le Comité consultatif s'est félicité du suivi des recommandations du Conseil du MAB émises en 2014. Le Comité consultatif a reconnu les efforts dans la préparation du rapport de révision périodique, à nouveau soumis après 2013 par le Parc National de Channel Islands et le Sanctuaire Marin National de Channel Islands. Il a relevé que le Conseil consultatif du Sanctuaire a constitué plusieurs groupes de travail comprenant différentes parties prenantes et la garantie d'une approche participative.

816. La conservation, la recherche et le contrôle sont bien en place, avec pour résultat des mesures de conservation telles que la gestion du trafic maritime, le développement de pratiques économiquement durables dans la pêche au homard. Des études sociales et de contrôle sont réalisées pour analyser l'utilisation des ressources par les populations locales et appliquer les décisions de gestion.

817. La carte de zonage a été fournie y compris l'aire centrale marine et terrestre, la zone tampon et la zone de transition.

818. Le Comité consultatif a noté les efforts de mise en place d'un processus d'implication des communautés locale et des parties prenantes dans les activités de la réserve de biosphère.

819. Le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

820. Il a également encouragé les autorités à soumettre les informations relatives à l'organe de formation et de coordination d'ici le 15 mai 2017. Le Comité consultatif exhorte les autorités à préparer un plan de gestion complet en synergie avec les plans existants conformément au Plan d'action de Lima et de s'impliquer dans le Réseau mondial des réserves de biosphère.

821. **Réserve de Biosphère de Crown of the Continent (Etats-Unis) - Extension et changement de nom (précédemment Réserve de Biosphère de Glacier.** Extension et changement de nom de la Réserve de Biosphère de Crown of the Continent (États-unis) (ancienne Réserve de Biosphère de Glacier. Le Comité consultatif a salué la (re-)soumission du rapport de révision périodique. Le Comité consultatif s'est félicité de l'extension du site et de l'inclusion d'une zone de coopération (selon la terminologie de

« Rocky Mountain »). Le zonage remplit à présent les critères du Cadre réglementaire et le Comité consultatif a exhorté les autorités à envisager la possibilité d'ajouter les zones qui portent actuellement la désignation de « pour examen ultérieur ». L'extension du site est suivie de changements dans la gouvernance pour impliquer les communautés locales dans la gestion du site comme la création du Crown Managers Partnership, le Crown Round Table et le Crown Adaptation Partnership.

822. Le Comité consultatif a accueilli les initiatives visant à fournir des accès aux sites sacrés aux populations indigènes. En outre, le Comité consultatif a demandé que des initiatives soient prises pour promouvoir un tourisme et des activités durables - veillant à ce que les populations locales y participent et en bénéficient- et la gestion des plans sur l'énergie et les activités minières. Le Comité consultatif a ensuite encouragé la coopération transfrontalière en cours avec la Réserve de Biosphère de Waterton au Canada.

823. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a conclu que le site **répond** aux critères du Cadre réglementaire du Réseau et a recommandé que le nouveau nom soit adopté.

824. **Réserve de Biosphère de Denali (États-Unis).** Le Comité consultatif a accueilli la nouvelle soumission de la révision périodique au format approprié. Le Comité consultatif a cependant des questions relatives au zonage. Deux aires d'entre les aires centrales du sud sont directement entourées par la coopération de la zone de transition et au lieu de la zone tampon. De plus, l'aire centrale du nord manque également de zone tampon voisine. Le Comité consultatif a donc demandé aux autorités de fournir des explications sur le sujet.

825. Le Comité consultatif a exhorté les autorités à continuer à explorer la possibilité de créer d'un réseau de réserve de biosphère et un corridor pour connecter le site aux autres aires protégées de catégorie II de l'UICN, telles que les autres parcs nationaux, qui relient les zones de transition de la Réserve de Biosphère de Denali. Le Comité consultatif a salué les étapes franchies dans l'amélioration de la Fonction de développement du site et intégrer les trois fonctions. Des initiatives ont été mises sur pied pour réduire les décharges et les autorités travaillent toujours en étroite collaboration avec les organisations communautaires, non-lucratives, les commerces, le secteur du tourisme, l'État de l'Alaska et les multinationales. Le rapport de révision périodique contient des informations détaillées sur la gouvernance des aires centrales et des zones tampon, qui sont toutes sous la juridiction du Service du Parc National.

826. La gouvernance du site entier – y compris les zones de coopération – est un peu plus fluide et expérimentale, mais la présence de la société civile s'avère forte et active ainsi que la participation dans la sphère civile avec des entreprises publiques, non-gouvernementales, locales, privées qui, selon le rapport, se porte bien en vue de la gestion et la coordination de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a salué le plan de gestion de Denali Borough Land et le Denali Education Center comme des modèles positifs d'initiatives relatives à la fonction de développement des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a également demandé des efforts dans la prise de contact avec les populations indigènes ainsi que les groupes de migrants – par exemple via la Denali Subsistence Resources Commission. Le site dispose également d'une mine de charbon et des efforts sont réalisés pour réduire les émissions et rendre les processus de production plus durables sans compromettre les modes de vie locaux – des initiatives semblables sont en cours en matière de tourisme. En ce qui concerne la fonction logistique, le Comité consultatif a salué l'intégration du savoir écologique traditionnel dans ses programmes et sa gestion.

827. Le Comité consultatif a loué les nombreuses initiatives prises pour remplir les critères du Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité

consultatif a conclu que le site n'intègre pas toutes les trois fonctions des réserves de biosphère. Toutefois, des doutes demeurent en ce qui concerne le zonage. Le Comité consultatif a donc conclu qu'il n'est pas encore possible de déterminer si le site remplit les conditions du Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ou pas et recommande aux autorités de fournir des informations et des explications supplémentaires concernant le zonage d'ici le 15 mai. De plus, le Comité consultatif a noté que l'appendice concernant les listes de partenaires et les accords étaient absentes et le Comité consultatif recommande que ces éléments soient également inclus.

828. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations supplémentaires fournies sur les initiatives visant la marque régionale et nationale de la réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a apprécié la fourniture d'informations détaillées sur les partenaires du site et a noté que la liste de partenariat est très inclusive. Il s'est également félicité de la copie de la Charte de la Commission des ressources de subsistance de Denali. Toutefois, le Conseil du MAB a demandé plus de précisions sur le statut des zones tampons de fait et a encouragé les autorités à appliquer le zonage utilisé par d'autres réserves de biosphère aux États-Unis pour se conformer aux critères

829. Le Conseil du MAB a fortement encouragé les autorités à soumettre de nouveau une proposition une fois que le processus de participation des parties prenantes est plus avancé et que les plans de zonage ont été adaptés pour répondre aux critères.

830. **Réserve de Biosphère des Everglades (États-Unis).** Le Comité consultatif a salué la soumission d'un rapport périodique. Le Comité consultatif a accueilli les initiatives visant la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a accusé réception de nouvelles cartes de zonage. Il a relevé que les zones de coopération et de partenariat incluent premièrement les aires fédérales et celles protégées, mais incluent également les populations. Toutefois, la différence entre les zones résidentielles et les zones protégées n'est pas claire sur la carte. De plus, l'une des aires centrales porte la désignation de zone tampon. Le Comité consultatif a noté l'établissement d'un nombre de partenariats et d'initiatives concernant la promotion du développement durable. Toutefois, les accords de partenariats ne s'avèrent pas coordonnés, de ce fait, l'implication de partenaires locaux s'avère plutôt désorganisée. Le Comité consultatif a en outre salué l'approbation du rapport du NPSABSC de 2012 sur les systèmes et connectivité jumelés humain-naturel et encourage les autorités à davantage promouvoir la recherche dans ce sillage. Néanmoins, le Comité consultatif a recommandé aux autorités d'explorer d'autres possibilités de développement durable en dehors du tourisme et de la gestion de déchets et d'envisager une coopération plus étroite et l'implication des populations locales.

831. Le Comité consultatif a salué les mesures prises, sur la base des informations fournies, mais n'est pas en mesure de conclure si le site répond ou pas aux critères du Cadre statutaire du réseau mondial des réserves de biosphère. Le comité consultatif demande par conséquent la soumission des documents ci-après au plus tard le 15 mai 2017 :

- Une carte de zonage du site un peu plus détaillée avec des explications concernant l'absence des zones aménagées entourant certaines aires centrales et le chevauchement entre les aires centrales et les zones aménagées ;
- Un document de vision pour une meilleure coordination de l'implication des parties prenantes (y compris les communautés locales) dans la gestion du site et la promotion du développement durable.

832. Le Conseil MAB s'est félicité des informations supplémentaires fournies sur le zonage du site. Sur la base de ces informations, le Conseil du MAB a reconnu que les

zones centrales du site sont en effet limitées par des zones tampons de fait, soit au niveau fédéral, soit au niveau de l'État. Toutefois, le Conseil du MAB a demandé plus de précisions sur le statut des zones tampons de fait et a encouragé les autorités à appliquer le zonage utilisé par d'autres réserves de biosphère aux États-Unis pour se conformer aux critères

833. Le Conseil du MAB a fortement encouragé les autorités à soumettre de nouveau une proposition une fois que le processus de participation des parties prenantes est plus avancé et que les plans de zonage ont été adaptés pour répondre aux critères.

834. Réserve de la biosphère de Guanica (États-Unis). Le Conseil du MAB a reconnu et s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de ce site. Cependant, depuis que le rapport est arrivé en retard, le comité consultatif n'a pas pu l'examiner.

835. **Réserve de Biosphère de Glacier Bay-Admiralty Island (États-Unis).** Le Comité consultatif a reçu la demande des autorités pour l'extension du délai en vue de la soumission du rapport de révision périodique. Les autorités ont justifié leur demande par l'absence temporaire d'experts et le besoin d'une meilleure concertation avec les sites pairs et les experts pour pouvoir gérer la question cruciale du zonage soulignée dans les recommandations du Conseil du MAB. Le Conseil consultatif a compris que les autorités veulent préparer des changements dans le plan de zonage pour se conformer aux exigences du MAB, mais cette action va demander plus de temps.

836. Le Comité consultatif a noté que le nouveau délai proposé par les autorités pour les changements dans le zonage et la soumission du rapport est fixé au 29 décembre 2017.

837. Le Comité consultatif a recommandé que les autorités soumettent le rapport le plus tôt possible.

838. **Réserve de Biosphère de Golden Gate (États-Unis).** Extension de la Réserve de Biosphère de Golden Gate (États-Unis). Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction la révision périodique, qui a été conduite de manière participative. Le Comité consultatif a reçu la carte de zonage actualisée, qui ne remplit pas les critères du Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, ainsi que l'analyse détaillée du service d'écosystème (qui inclut les bénéficiaires). Le Comité consultatif salue les partenariats formels et informels conclus pour rendre la gestion du site plus participative – y compris la collaboration avec les Native American Groups (Groupes américains autochtones) à travers les Partner Lands (Territoires associés). Le Comité consultatif apprécie également l'insertion du savoir local dans la gestion des aires marines.

839. Le Comité consultatif a loué les diverses informations quant à la promotion du développement durable sur l'ensemble du site.

840. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a considéré que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

841. **Réserve de Biosphère H. J. Andrews (États-Unis).** Le Comité consultatif a accusé réception de la demande des autorités pour l'extension du délai en vue de la soumission du rapport de révision périodique. Les autorités ont justifié leur demande par le besoin d'échanger avec les autorités de gestion du site et le Département d'État.

842. Il a noté que des questions demeurent en ce qui concerne la manière dont le site pourrait ajouter une certaine valeur au vaste réseau et la manière dont le fait de garder la

désignation pourrait influencer les futurs résultats de gestion. Il a également noté le besoin d'envisager les avantages d'une éventuelle combinaison des deux sites en une seule entité. Il a également noté l'éventuel changement de zonage avec Three Sisters et H.J. Andrews comme aires centrales, avec une zone tampon agrandie pour inclure la Willamette National Forest aux côtés des zones de coopération qui pourrait être envisagé comme une partie d'un plan stratégique révisé.

843. Le Comité consultatif a noté que le nouveau délai proposé par les autorités pour la soumission du rapport est fixé janvier 2017.

844. Il a recommandé que le rapport soit soumis d'ici le 15 mai 2017.

845. **Extension de la Réserve de Biosphère des Îles Hawaïennes (États-Unis).** Le Comité consultatif salue le rapport de révision périodique qui utilise le formulaire de révision officiel. Le Comité consultatif a accusé réception de deux cartes de zonage, tout comme les raisons pour lesquelles certaines aires centrales ne sont pas voisines aux zones tampons (celles-ci sont de fait qualifiées de tampons par des zones inaccessibles et lointaines) et le Comité consultatif a conclu que les cartes de zonage remplissent les critères de zonage. Le Comité consultatif a salué le Plan Interprétatif global développé par le Parc National de Hawai'i Volcanoes, qui met l'accent sur une approche multiculturelle de l'interprétation des ressources du parc et inclut la culture autochtone hawaïenne.

846. Le Comité consultatif a également demandé des liens avec les plans de développement locaux. Les informations fournies démontrent que le site satisfait la fonction de développement – y compris un nombre d'initiatives intéressantes en matière d'énergie et de conception environnementale. En fonction des informations fournies, le Comité consultatif conclut que le site **répond** aux critères du Cadre réglementaire.

847. **Extension de la Réserve de Biosphère des Îles Hawaïennes (États-Unis).** Le Comité consultatif s'est félicité du rapport de révision périodique qui utilise le formulaire de révision officiel. Le Conseil consultatif accuse réception d'une nouvelle carte de zonage et conclut que cette carte est conforme aux critères de zonage du Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

848. Le Comité consultatif a demandé que des actions soient entreprises pour impliquer les locataires dans la gestion du site et associer le savoir local et indigène et la recherche scientifique dans la gestion du site. Le Comité a également salué les efforts de rapatriement des squelettes et artefacts, ainsi que les initiatives pour soutenir la maintenance des services culturels des communautés de pêches scandinaves.

849. Le Comité consultatif apprécie que les zones de transition soient sujettes aux arrangements locaux et nationaux et apprécie que ces derniers soient de plus en plus impliqués dans la fonction de développement et dans la gestion du site – notamment à travers l'Indian Self-Governance programme et le processus du NEPA.

850. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a conclu que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

851. **Extension de la Réserve de Biosphère de Jornada (États-Unis).** Le Comité consultatif a accueilli le rapport de révision périodique actualisé précédemment soumis en 2014 par la Réserve de Biosphère de Jornada, désignée en 1976. La superficie totale de la réserve de biosphère dépasse 247 000 ha. La Réserve de Biosphère de Jornada est l'une des trois réserves représentant le Désert de Chihuahua. Le site est situé dans le Nouveau

Mexique et s'étend du sommet des Montagnes de San Andres, dominées par les régions boisées, jusqu'au Bassin de Jornada occupé par les prairies et les zones arbustives. La principale activité économique traditionnelle est le pâturage. La réserve de biosphère est toujours utilisée pour la recherche de pâturage et la formation, activité qui remonte à 1912.

852. Le Comité consultatif a demandé la contribution des autorités dans le domaine du développement durable en particulier des récentes expériences sur un nouveau biotype de bovins qui pourrait être plus durable dans des écosystèmes arides et boisés puisqu'ils peuvent réduire les effets sur la végétation. Cette recherche implique la participation de partenaires et pourrait permettre de maintenir un bien-être durable et la préservation de l'héritage culturel de la communauté des éleveurs. Il a également noté l'exercice de la fonction logistique de la réserve de biosphère à travers une coopération multilatérale avec des institutions de formation et de recherche.

853. Il a également relevé que le zonage est conforme aux critères malgré le fait que la zone de transition soit relativement petite comparée à l'aire centrale et à la zone tampon. Il a également noté que le pâturage limité est permis dans l'aire centrale, sous la juridiction du Ministère américain de l'agriculture et contribue à l'atteinte des objectifs liés à la conservation du site. Bien que la zone de transition inclue des campements, le Comité consultatif ne disposait pas d'informations relatives aux populations humaines du site ainsi que les informations liées à la gestion participative du site. Le Comité consultatif a encouragé la création d'un organe consultatif et/ou de gestion formel de la réserve de biosphère qui impliquerait différents partenaires, par exemple, les représentants des communautés locales, les entrepreneurs etc. et qui participerait directement aux processus de prise de décision et de gestion de la réserve de biosphère. Le Réseau mondial des réserves de biosphère peut fournir des modèles de création d'un tel groupe.

854. Le Comité consultatif a encouragé les autorités de la Réserve de Biosphère de Jornada à s'impliquer dans le Réseau mondial des réserves de biosphère en partageant les résultats des recherches et leur expérience pratique dans le domaine des pâturages durables, notamment pour les zones arides.

855. Il a noté avec satisfaction que la Réserve de Biosphère de Jornada fait office de laboratoire vivant du développement durable et le Comité consultatif a conclu que le site répond aux critères du Cadre réglementaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

856. Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales de fournir les informations suivantes avant le 15 mai 2017 :

- a. Informations relatives aux populations de la réserve de biosphère et leur répartition dans chaque zone ;
- b. Proposition d'amélioration de la structure de gestion participative qui va impliquer les communautés locales et d'autres parties prenantes ;
- c. Informations plus détaillées sur les activités de la fonction de conservation.

857. **Réserve de Biosphère de Luquillo (États-Unis).** Le Comité consultatif a accueilli le premier rapport de révision périodique de la réserve de biosphère qui a été désignée en 1976. La superficie totale de la réserve de biosphère dépasse 3 400 ha. La Réserve de Biosphère de Luquillo est située dans la forêt expérimentale de Luquillo, dans les Montagnes de Luquillo au nord-est du Porto Rico. Cette réserve de biosphère comprend une section croisée des environnements naturels des îles des Caraïbes et est considérée par le public comme un atout pour la conservation, le divertissement, le tourisme, l'éducation et la recherche.

858. Le Comité consultatif a noté que la fonction logistique est effective sur le site et qu'il fait partie du réseau du programme Long-term Ecological Research (LTER) dont le principal objectif est de comprendre les dynamiques à long terme des écosystèmes des forêts tropicales caractérisées par des perturbations occasionnelles à grande échelle, le traitement rapide des matériaux organiques et une grande diversité de milieux et d'espèces.

859. Pour ce qui est du développement durable, le Comité Consultatif a apprécié les approches pérennes adoptées dans le secteur forestier et dans la planification forestière sous forme de plan de gestion du territoire. Le Comité Consultatif a également relevé le concept de cogestion utilisé dans la politique de réserve de la biosphère.

860. Il s'est félicité de la qualité du rapport, mais a noté l'absence d'une carte de zonage détaillée présentant clairement les limites de la réserve de biosphère et la situation des zones de réserve de biosphère.

861. Le Comité Consultatif a été incapable de dire si oui ou non cette réserve de biosphère répond aux critères du cadre Statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

862. Il a par conséquent exigé que les autorités soumettent, d'ici le 15 mai 2017, une carte de zonage des réserves de biosphère correspondant aux critères du Réseau mondial de réserve de biosphère (RMRB) au Secrétariat du MAB.

863. Le Conseil du MAB s'est félicité de la qualité du rapport ainsi que des informations supplémentaires, y compris une carte de zonage complète, montrant clairement les limites des réserves de la biosphère et l'emplacement des zones de réserve de la biosphère. Le Conseil du MAB a conclu que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

864. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à continuer de travailler avec les parties prenantes afin de garantir que seul le tourisme à faible impact se déroule dans les zones tampons, où se trouvent la plupart des sites récréatifs.

865. **Réserve de biosphère de la zone Mammoth Cave (États-Unis)** Le Comité Consultatif a reçu avec satisfaction la re-soumission du rapport d'évaluation périodique pour cette réserve de biosphère, désignée en 1990 et étendue en 1996. La superficie totale du site est d'environ 368 000 ha. La réserve de biosphère de la zone Mammoth Cave est située dans le Kentucky et représente un système Karstique caractérisé par des grottes multi-couches avec sa faune unique et des éléments de minéralisation. La zone a également une importance historique et culturelle, en raison de l'évidence des activités des peuples pré-historiques qui exploraient et extrayaient les minerais des grottes, s'en servaient comme abri et en cultivaient la surface.

866. Le Comité Consultatif a reconnu la qualité du rapport soumis par les autorités. Il a relevé les activités liées à la préservation de la nature, de même que la coopération avec divers partenaires dans la recherche et l'éducation afin de remplir la fonction logistique de la réserve de biosphère.

867. Il a également relevé avec beaucoup d'intérêt, la mise à disposition par le site des facilités pour l'engagement et la participation des différentes parties prenantes. Le Conseil consultatif de la réserve de biosphère de Mammoth Cave comprend des acteurs majeurs tels que les élus locaux et des membres de l'industrie, les volontaires, les organisation gouvernementales et les universitaires.

868. Le Comité consultatif a apprécié la réception des informations liées au zonage. La

carte fournie par les autorités montre que le régime de zonage se compose de trois zones requises. Cependant, le Comité consultatif a relevé que la carte établie indique qu'une grande partie de l'aire centrale manque de zone tampon et est adjacente à la zone de transition et à la municipalité de Brownsville. Il a davantage soulevé certaines questions relatives aux activités/fonctions de développement dans l'aire centrale, de même que le nombre annuel de visiteurs de l'aire centrale s'élevant à plus de 500 000, et a exigé plus d'informations sur ces sujets.

869. Se basant sur les informations fournies, le Comité consultatif a conclu qu'il ne pouvait pas déclarer si oui ou non la Réserve de biosphère de la zone Mammoth Cave remplissait les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de biosphère, à cause du zonage.

870. Il a donc exigé des autorités qu'elles expliquent pourquoi la partie ouest de l'aire centrale n'était pas tamponnée convenablement, ou qu'elles expliquent l'absence de zone tampon ; il a également exigé des informations complémentaires sur les activités de développement dans l'aire centrale, incluant l'évaluation de l'impact environnemental et social du possible effet de l'exploitation du pétrole et du gaz dans la zone tampon, et la gestion sous pression des visiteurs dans la zone centrale d'ici le 15 mai 2017.

871. Le Conseil du MAB s'est félicité de la réception d'informations relatives au zonage. La carte fournie a montré que le système de zonage se compose des trois zones requises. Des informations supplémentaires liées au manque de zone tampon dans la grande partie de la zone centrale ont été fournies expliquant que la configuration de la zone tampon a été établie pour identifier et fournir une accentuation collaborative sur les zones les plus écologiquement sensibles en dehors de la zone centrale en fonction de la recherche Liés aux préoccupations écologiques clés telles que le flux souterrain d'eaux souterraines et la protection des biotechnologies sensibles et des ressources aquatiques. En outre, certaines préoccupations concernant les activités / fonctions de développement dans la zone centrale ainsi que la pression des visiteurs ont été expliquées en outre, ce qui explique que le développement est limité à une très petite zone du site. Les améliorations ont été apportées pour moderniser les installations existantes pour mieux servir l'utilisation publique et l'augmentation de l'utilisation de la zone centrale a été prise en compte avec des impacts environnementaux minimes. De plus, les directives et les règlements de pression des visiteurs sont en vigueur.

872. Le Conseil du MAB a également reconnu des informations supplémentaires relatives à l'impact de l'exploitation du pétrole et du gaz dans la zone tampon car il existe un développement légal du pétrole et du gaz sur les propriétés privées et il n'y a aucun moyen de réduire ou de restreindre cette activité en vertu de la législation en vigueur. Cependant, les autorités sont conscientes d'une menace potentielle pour la zone de base, en particulier avec la nature sensible du système d'eau souterraine de Mammoth Cave et de la rivière Green. En outre, une autre préoccupation mentionnée était le projet de projet de restauration de la capacité de traitement des gazoducs et de la construction de Tennessee, qui affecterait une partie de la zone de transition extérieure de l'est; Avec l'impact potentiel sur les eaux souterraines qui pourraient s'étendre à la zone tampon et à la zone centrale du site.

873. Sur la base des informations fournies, le Conseil MAB a conclu que la réserve de la biosphère de la région de Mammoth Cave répond aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial de la biosphère. Le Conseil a encouragé les autorités à surveiller l'exploitation du pétrole et du gaz ainsi que de participer activement aux négociations sur le Projet de restauration de la capacité et du rétablissement de la capacité du gazoduc de Tennessee afin de s'assurer que les qualités du site ne seront pas menacées.

874. **Extension de la Réserve de biosphère des déserts du Mojave et du Colorado (États-Unis).** Le Comité consultatif s'est réjoui de la re-soumission du rapport d'évaluation périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 1984. La superficie du site est supérieure à 12 243 000 ha de désert et de terres arides. Le site est situé en Californie du Sud-est et comprend quatre unités de gestions : la Death Valley National Monument, la Joshua Tree National Monument, la Santa Rosa Mountains Wildlife Management Area et le Anza Borrego Desert State Park.

875. Le Comité consultatif a relevé l'exercice remarquable des fonctions de conservation et logistiques, la mise en réseau de centaines de partenaires, y compris les peuples indigènes, de même que des activités de développement durable, plus précisément la promotion de l'énergie durable, l'écotourisme et l'éducation en plein air.

876. Il a relevé que la majorité des activités est concentrée sur et autour des aires centrales, alors que le reste de la réserve de biosphère traîne la patte. Il a également souligné l'absence d'un plan de gestion pour toute la réserve de biosphère, alors que chaque aire centrale en a un.

877. Il a relevé le manque d'une structure de coordination unifiée dans l'ensemble de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a néanmoins apprécié le fait que les travaux se poursuivent à travers l'élaboration de rapports hiérarchiques et de responsabilités clairs pour la coordination de la réserve de biosphère des déserts de Mojave et du Colorado; Il a noté les échanges du le protocole d'entente et une charte pour l'intégration dans le Desert Managers Group qui devraient se conclure en Été 2017.

878. Le Comité consultatif s'est félicité des informations relatives au zonage. La carte fournie par les autorités montre que le zonage est constitué des trois zones requises. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif considère que la réserve de biosphère des déserts de Mojave et du Colorado répond aux critères du Cadre Statutaire du Réseau mondial de biosphère.

879. Le Comité consultatif a exigé des autorités qu'elles fournissent les informations suivantes d'ici le 15 mai 2017 : des informations plus détaillées sur le processus de création d'une structure de gouvernance basée sur l'inclusion des parties prenantes, et l'achèvement du plan global de gestion de la réserve de biosphère.

880. **Réserve de biosphère du New Jersey Pinelands (États-Unis).** Le Comité consultatif s'est réjoui de la re-soumission du rapport d'évaluation périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 1983. La superficie du site s'élève à 445 000 ha de la plaine côtière extérieure de l'Atlantique, dans l'Etat du New Jersey. Les pinelands abritent des forêts ininterrompues et des habitats humides. Les hautes terres sont constituées de pins, de chênes, et de communautés de bruyères, et les zones humides constituent des habitats pour les marécages de cèdre blanc atlantiques, les marécages boisés, les forêts de plaine de pins rigides, les marécages d'arbrisseaux, les marais et les savanes. Il existe également de nombreux bassins intermittents à travers la région et des eaux de surface, y compris des rivières, des ruisseaux et des lacs et marais artificiels.

881. Le Comité consultatif a noté l'exercice des fonctions de conservation et logistiques, incluant plusieurs éléments allant des autorités de préservation de la nature aux institutions chargés de la recherche et de l'éducation. Il a également relevé que les activités relatives au développement durable sont principalement focalisées sur le tourisme « écocentrique », la promotion de la sylviculture pérenne, la planification de l'approvisionnement en eau et la

création de l'infrastructure verte.

882. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction de la gouvernance des réserves de biosphère menée par la Commission Pinelands qui regroupe les principales parties prenantes. Ce modèle de gouvernance permet le développement dans les paramètres du plan de gestion tout en reflétant les besoins et les valeurs de la communauté. La Commission Pinelands fournit également un mécanisme de surveillance supplémentaire du processus d'examen local, dans le cadre duquel les propositions de développement doivent également être examinées par la Commission Pinelands, ainsi que par les municipalités locales.

883. Le Comité consultatif s'est félicité des informations relatives au zonage. La carte fournie par les autorités montre que le zonage est constitué des zones requises. Il a cependant relevé que la carte indique qu'une bonne partie de la zone centrale manque de zone tampon.

884. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif ne peut évaluer si la Réserve de biosphère de Pinelands du New Jersey satisfait ou non aux critères du cadre statutaire en ce qui concerne le zonage et les objectifs de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes au MAB avant le 15 mai 2017 :

- des informations sur les raisons pour lesquelles certaines parties de la zone centrale ne sont pas correctement tamponnées ou la raison de l'absence de zones tampons ;
- indication des limites de la zone de transition ;
- le but et la valeur ajoutée pour maintenir la désignation de réserve de biosphère.

885. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations relatives au zonage. La carte fournie par les autorités montre que le zonage contient les zones requises. Cependant, il a noté que la carte indique qu'une grande partie de la zone centrale manque de présence de zone tampon. Des informations supplémentaires indiquaient que ces divergences sont le résultat des limites juridictionnelles fédérales et étatiques existantes établies par la législation fédérale et de l'État et que le zonage est conforme aux définitions du zonage dans les réserves de biosphère américaines, telles qu'elles sont définies dans le Plan stratégique de 1994 pour les États-Unis Programme de réserve de biosphère. Environ 12 km de frontières non tamponnées contiennent un mélange de terres préservées et de terres agricoles qui pourraient limiter les effets négatifs des activités humaines.

886. Il a également noté que les autorités fournissaient également des informations supplémentaires sur la valeur ajoutée de la désignation BR et sont intéressés à travailler avec d'autres réserves de la biosphère pour relever des défis tels que: le changement climatique; Gestion de l'approvisionnement en eau; Stratégies durables d'utilisation des terres; Gestion des espèces envahissantes; Et l'atténuation des utilisations nuisibles pour l'environnement des véhicules hors route. Sur la base des informations fournies, le Conseil MAB a conclu que la Réserve de la biosphère du New Jersey Pinelands **répond** aux critères du Cadre statutaire

887. **Extension de la Réserve de Biosphère Olympic (États-Unis).** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le rapport d'examen périodique élaboré par la Réserve de Biosphère Olympic (OBR). Cette OBR a été désignée en 1976, elle englobe 373 383 ha

de trois écosystèmes distinctement différents : les montagnes abruptes recouvertes de glaciers, plus de 113 km de côte sauvage du Pacifique, de magnifiques peuplements de forêts anciennes et de forêts tropicales tempérées. L'OBR protège d'importantes ressources culturelles d'importance régionale et nationale, dont plus de 650 sites archéologiques, des centaines de sites ethnographiques, 31 paysages culturels et 16 quartiers historiques. La zone centrale est constituée des aires protégées et couvre environ 354 775 ha désignés par le Congrès des États-Unis comme nature sauvage. La zone tampon est constituée de 369 939 ha d'aires d'utilisation contrôlée entourant les aires protégées où la recherche, les activités éducatives, les loisirs publics et diverses activités économiques se déroulent selon des principes écologiques.

888. La zone de transition s'étend sur 1 152 530 ha. La gestion des ressources culturelles et naturelles de cette zone est réalisée en collaboration avec d'autres autorités de gestion et partenaires pour faciliter l'éducation, la recherche, les loisirs et promouvoir le développement économique durable. Ces activités conjointes et ces partenariats sont régis par des accords volontaires.

889. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que l'OBR participe à plusieurs coopératives régionales multiagences. Le Comité consultatif a apprécié les informations fournies sur l'Unité des études coopératives des écosystèmes du Pacifique nord-ouest, la Coopérative de conservation du paysage du Pacifique nord et le centre des sciences du climat du Nord-Ouest, ainsi que le National Park Service North Coast et le Réseau Cascade.

890. Le Comité consultatif a également pris note de la contribution de l'OBR à l'industrie touristique nationale et régionale et a félicité les autorités pour leur grande réalisation de la restauration de la rivière Elwha.

891. Le Comité consultatif a encouragé l'autorité de l'OBR à poursuivre ses efforts de gestion collaborative, d'établissement du document de base qui articulera la politique générale et la vision des zones principales et de l'aire d'utilisation gérée, en plus du plan de gestion générale et de l'étude d'impact environnemental.

892. Le Comité consultatif a également encouragé l'OBR à poursuivre la négociation en vue d'établir un accord de partenariat avec les réserves des parcs nationaux du littoral du Pacifique et des îles Gulf afin de formaliser les relations de coopération actuelles entre les parcs. L'objectif fondamental de cette jonction pourrait être de s'appuyer sur les principes du MAB et d'améliorer ses partenariats avec toutes les composantes de ces aires protégées.

893. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts pour faire participer les parties prenantes locales, en particulier les différentes tribus locales, à la gestion et à la gouvernance de l'ONPBR, en particulier dans les zones tampons et de transition, et à poursuivre ses efforts pour un développement de la zone de transition.

894. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère Olympic **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a également recommandé d'envisager la possibilité de modifier le nom afin de refléter pleinement les caractéristiques des réserves de biosphère au-delà des limites des parcs nationaux.

895. **Extension de la Réserve de Biosphère d'Organ Pipe Cactus National Monument (Etats-Unis).** Le Comité consultatif a reçu avec satisfaction le rapport d'examen périodique présenté par la Réserve de Biosphère OPCNM. Ce site est une réserve de biosphère de première génération créée en 1976 pour la conservation d'un exemple unique d'un écosystème intact du désert de Sonoran. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction

le potentiel très élevé d'un élargissement du périmètre actuel de la réserve de biosphère pour inclure d'autres terres et zones aménagées pour inclure les petites communautés locales et poursuivre l'idée de la mise en place d'une réserve de biosphère transfrontalière pour protéger une zone plus grande, fonctionner comme des zones tampon et de transition, et intégrer El Pinacate, un site CONANP et une réserve de biosphère désignée par le Mexique qui est également un Site du patrimoine mondial.

896. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts pour mobiliser les parties prenantes locales, les projets intégrés de conservation et de développement ainsi que la gouvernance d'un nouveau périmètre de réserve de biosphère, en particulier dans les nouvelles zones tampons et de transition. Le Comité consultatif a encouragé l'autorité à soumettre une nouvelle proposition de réserve de biosphère dès que possible lorsque les conditions de sa mise en œuvre seront respectées.

897. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de Biosphère OPCNM **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

898. Le Conseil MAB s'est félicité de la lettre fournie par les autorités pour tenter de répondre à la recommandation et a approuvé la recommandation du Comité consultatif.

899. **Réserve de Biosphère de San Dimas Experimental Forest (Etats-Unis).** Le Comité consultatif a reçu la demande des autorités pour l'extension du délai en vue de la soumission du rapport de révision périodique. Il a noté que les autorités ont déclaré qu'elles préféreraient conserver la désignation de réserve de biosphère, mais qu'elles ne pouvaient pas respecter le délai fixé par le Conseil du MAB. Il a noté que, pour satisfaire aux critères de zonage, les autorités devraient élargir les limites existantes du site pour englober les terres non fédérales qui se trouvent actuellement dans des exploitations privées. Il a également noté que l'approbation des propriétaires privés semblait initialement peu probable. Il a également noté qu'un règlement négocié est possible mais qu'il prendrait de deux à trois ans au maximum.

900. Le Comité consultatif a pris note de la demande d'une certaine souplesse et d'une prorogation de la présentation du rapport de trois ans afin d'engager les propriétaires fonciers voisins à concevoir une réserve de biosphère répondant aux critères. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à soumettre un rapport (rapport périodique ou nouvelle proposition de réserve de biosphère) qui permettrait au Comité consultatif d'évaluer si le site répond aux critères. Il a également recommandé que la demande de prorogation du délai pour la soumission du rapport soit approuvée par le Conseil du MAB car le site est concerné par la stratégie de sortie.

901. **Réserve de Biosphère de San Joaquin (Etats-Unis).** Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les rapports de suivi fournis par la Réserve de biosphère de San Joaquin. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que l'examen périodique avait été effectué en consultation avec la Fondation pour l'agriculture, le DANRT, et avec les conseils de la RB de Rocky Mountain. Le Comité consultatif a pris note de la place originale de la réserve de biosphère de San Joaquín pour la science des paysages méditerranéens et du changement climatique au sein du réseau NEON, ainsi que du développement de la recherche sur le pâturage des bovins. Le Comité consultatif a noté également l'augmentation de l'utilisation de la réserve de biosphère dans l'enseignement, ainsi que les progrès réalisés en matière de développement économique avec l'entreprise fondée sur le bétail alimenté à l'herbe et le marché agricole. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à impliquer les parties prenantes locales dans la gestion et la gouvernance de la réserve de biosphère, en particulier dans les zones tampons et de transition, et à poursuivre ses efforts pour un développement durable collaboratif de la réserve de biosphère.

902. Le Comité consultatif a recommandé que la Réserve de Biosphère de San Joaquin fournissent des informations plus détaillées sur la justification du zonage, une délimitation claire des trois zones et l'engagement des parties prenantes locales avant le 15 mai 2017 :

- des informations plus détaillées concernant la justification du zonage ;
- une délimitation claire des trois zones ;
- preuve de l'engagement des acteurs locaux.

903. Le conseil du MAB s'est félicité de l'information supplémentaire fournie mais n'a toujours pas été en mesure d'évaluer clairement si le site satisfait aux critères en l'absence d'une carte de zonage claire car les trois zones ne sont pas clairement identifiées et a noté que les principales activités sont liées aux activités de tourisme et d'éducation.

904. **Réserve de Biosphère de Sequoia and Kings Canyon (Etats-Unis).** Le Comité consultatif s'est félicité des rapports de suivi fournis par la Réserve de Biosphère de Sequoia et Kings Canyon. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction la mise à jour du zonage de la réserve de biosphère. La zone centrale couvre 339 048 ha et est partiellement entourée par 11 212 ha de zone tampon. Deux zones de transition de 1 898 097 ha et 5 464 585 ha ont complété le zonage de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a pris note de l'engagement de la réserve de biosphère dans divers réseaux scientifiques et éducatifs.

905. Le Comité consultatif a également pris note de l'énorme contribution de la réserve de biosphère à l'industrie touristique nationale et régionale. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts pour associer les parties prenantes locales dans la gestion et la gouvernance de la réserve de biosphère, en particulier dans les zones tampons et de transition, et à poursuivre leurs efforts pour un développement durable collaboratif de la réserve de biosphère.

906. Le Comité consultatif n'a pas été en mesure de déterminer si le site satisfait ou non aux critères. Le Comité consultatif a recommandé que la réserve de biosphère de Sequoia et de Kings Canyon fournisse des informations plus détaillées sur la justification du zonage, une carte plus détaillée montrant la zone tampon et l'engagement des acteurs locaux d'ici le 15 mai 2017.

907. Le Conseil du MAB s'est félicité des informations supplémentaires fournies, y compris la justification du zonage, la carte et la manière dont les parties prenantes locales sont engagées et a conclu que le site satisfait aux critères.

908. **Réserve Biosphère de la réserve de la côte de la Virginie (États-Unis).** Le Conseil du MAB s'est félicité du rapport d'examen périodique, mais, comme il est arrivé en retard, le comité consultatif n'a pas pu l'examiner.

909. **Extension de la Réserve de Biosphère du sud des Appalaches (États-Unis).** Le Comité consultatif a reçu le rapport de suivi présenté par la Réserve de Biosphère de SA. Désigné en 1988, la réserve de la biosphère est située dans les montagnes des Appalaches du Sud partagée entre six États. Couvrant plusieurs unités, dont le Parc National de Great Smoky, basée sur une approche par groupe innovante, la Réserve de la biosphère des Appalaches du Sud s'engage avec succès avec un large éventail d'institutions communautaires, fédérales, étatiques et universitaires pour favoriser la conservation de la biodiversité, la recherche, le suivi, l'éducation environnementale, le tourisme durable et les loisirs. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction des précisions concernant à la fois le nouveau zonage de la réserve de biosphère et la fonction de développement de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a également noté que la Coopérative de l'Homme et la Biosphère des Appalaches du Sud (SAMAB), créée en 1988, est un

partenariat de onze organismes fédéraux et trois organismes étatiques des États-Unis pour fournir un cadre de coordination à la SABR.

910. La zone principale couvre 211 418 ha et constitue le parc national des Great Smoky Mountains, partiellement entouré d'une zone tampon de forêts nationales totalisant 692 322 ha et une vaste zone de transition de terres privées et publiques qui couvrent environ 14 960 000 ha. Le SABR est évidemment engagé dans des actions de conservation de la biodiversité et dans la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Il facilite les sciences et l'éducation de la durabilité pour le développement durable dans les relations avec le changement climatique et d'autres dimensions du changement environnemental mondial.

911. Le Comité consultatif a également pris note de contribution de la SABR à l'industrie touristique nationale et régionale avec des dizaines de millions de visiteurs. Le Comité consultatif a souligné l'approbation du plan stratégique SAMAB 2015-2020 visant à encourager l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la SABR et à promouvoir le développement durable et à encourager et soutenir la recherche, l'éducation et la formation en matière d'environnement dans le contexte du changement planétaire. Le Comité consultatif a également mis l'accent sur l'élaboration de l'Indice de vitalité des Appalaches du Sud qui semble un outil très utile pour appuyer la prise de décision régionale et a invité sa diffusion au Réseau mondial des réserves de biosphère.

912. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts pour faire participer les parties prenantes locales, en particulier la communauté Cherokee, à la gestion et à la gouvernance de l'SABR, en particulier dans les zones tampons et de transition, et à poursuivre ses efforts pour un développement de la zone de transition.

913. Le Comité consultatif a conclu que la Réserve de la biosphère des Appalaches du Sud **répond** aux critères du Réseau mondial des réserves de biosphère et a félicité les autorités de la réserve de biosphère pour la qualité du rapport d'examen et le travail effectué pour expérimenter et démontrer des approches de collaboration au développement durable à l'échelle régionale.

914. **Réserve de Biosphère de Three Sisters (États-Unis).** Le Comité consultatif a accusé réception de la demande des autorités pour l'extension du délai en vue de la soumission du rapport de révision périodique. Les autorités ont justifié leur demande par le besoin d'échanger avec les autorités de gestion du site et le Département d'État.

915. Il a noté que des questions demeurent en ce qui concerne la manière dont le site pourrait ajouter une certaine valeur au vaste réseau et la manière dont le fait de garder la désignation pourrait influencer les futurs résultats de gestion. Il a également noté le besoin d'envisager les avantages d'une éventuelle combinaison des deux sites en une seule entité. Il a également noté l'éventuel changement de zonage avec Three Sisters et H.J. Andrews comme aires centrales, avec une zone tampon agrandie pour inclure la Willamette National Forest aux côtés des zones de coopération qui pourrait être envisagé comme une partie d'un plan stratégique révisé.

916. Le Comité consultatif a noté que le nouveau délai proposé par les autorités pour la soumission du rapport au Département d'Etat est fixé à janvier 2017.

917. Il a recommandé que le rapport soit soumis au Secrétariat du MAB d'ici le 15 mai 2017.

918. Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère créé en 1979. Le rapport étant arrivé en retard, le comité consultatif ne peut pas l'examiner.

919. **Réserve de Biosphère de Michigan Biological Station (États-Unis).** Le Comité consultatif a reçu la demande des autorités pour l'extension du délai en vue de la soumission du rapport de révision périodique. Il a noté que les autorités avaient demandé à soumettre le rapport au Département d'Etat en février 2017.

920. Le Comité consultatif a recommandé que le rapport soit soumis d'ici le 15 mai 2017.

921. **Réserve de Biosphère des Iles Vierges (États-Unis).** Le Comité consultatif a reçu la demande des autorités pour l'extension du délai en vue de la soumission du rapport de révision périodique. Il a noté que les autorités ont justifié leur demande par le manque d'experts pour élaborer le rapport. Le Comité consultatif a noté que le nouveau délai proposé par les autorités pour la soumission du rapport au Département d'Etat est fixé au 25 mars 2017.

922. Il a recommandé que le rapport soit soumis au Secrétariat du MAB d'ici le 15 mai 2017.

923. **Réserve de Biosphère de Yellowstone National Park (États-Unis).** Le Comité consultatif a reçu la demande des autorités pour l'extension du délai en vue de la soumission du rapport de révision périodique. Il a noté que les autorités ont justifié leur demande par la nécessité de négociations nécessaires avec les parties prenantes et les experts pour modifier les limites du site afin de traiter la question cruciale du zonage. Il est également relevé que les autorités veulent préparer des changements dans le plan de zonage pour se conformer aux critères, mais cette action va demander plus de temps. Le Comité consultatif a noté que le nouveau délai proposé par les autorités pour les changements dans le zonage et la soumission du rapport est fixé à septembre 2017. Il a enfin recommandé que la demande de prorogation du délai pour la soumission du rapport soit approuvée par le Conseil du MAB car le site est concerné par la stratégie de sortie.

IX. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des Réserves de biosphère (RMRB)

924. Le Secrétariat s'est référé au document SC-17/CONF.229/8 dans la présentation de ce point. Il souligne que, à sa 23^e réunion tenue du 23 au 26 janvier 2017 au iège de l'UNESCO, le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère a examiné 28 propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère, dont quatre sites transfrontières, une re-soumission de proposition, et 12 requêtes pour l'extension ou de changement de nom de réserves de biosphère existantes.

925. Lors de la réunion en mars 2017, le Président a proposé aux membres du Bureau la transmission des recommandations du Comité consultatif au Conseil du MAB sans aucun changement (SC-17/CONF. 228C-Rapport final). Par conséquent, les recommandations formulées en janvier 2017 par le Comité consultatif sur chacune de ces propositions figurent dans le document SC-17/CONF.229/8.

926. Dans certains cas, le Comité consultatif a recommandé que les États membres apportent des précisions avant la date butoir du 15 mai 2017. Les compléments d'information reçus par le Secrétariat du MAB au 15 mai 2017 ont été examinés ultérieurement par le Bureau du MAB qui s'est réuni parallèlement à la 29^e session du CIC-MAB ; les recommandations du Bureau ont été présentées verbalement et sur les écrans à cette session.

927. En tenant compte des recommandations du Comité consultatif sur les réserves de biosphère en annexe 3 au présent rapport et des autres délibérations du Bureau les 12 et 13 juin, le CIC a pris les décisions suivantes (les sites sont répertoriés par ordre d'apparition dans le document SC-17/CONF.229/8) :

A. Nouvelles nominations

928. **Mono (Bénin).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

929. **Réserve de biosphère de Mono (Togo).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

930. **Mono (Bénin/Togo).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle candidature de site transfrontière entre le Bénin et le Togo et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

931. **Savegre (Costa Rica).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

932. **Moen (Danemark).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

933. **Bosques de Paz (Équateur/Pérou).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

934. **Forêt de Majang (Éthiopie).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

935. **Forêt-Noire (Allemagne).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

936. **San Marcos de Colón (Honduras).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle

proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

937. **Tepilora, Rio Posada et Montalbo (Italie)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

938. **Sobo, Katamuki et Okue (Japon)**. Le Conseil du MAB s'est félicité de cette nouvelle demande et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site. Le Conseil du MAB a pris note du fait que les autorités ont déjà commencé à étudier la faisabilité d'agrandir la zone centrale en ajoutant d'autres zones du quasi parc national et d'agrandir la zone tampon en ajoutant des parcs naturels préfectoraux, tel qu'encouragé par le Comité consultatif.

939. **Minakami (Japon)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

940. **Altyn Emel (Kazakhstan)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a accusé réception des cartes révisées en langue anglaise, tel que demandé par le Comité consultatif. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

941. **Gadabedji (Niger)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle candidature et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

942. **Castro Verde (Portugal)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

943. **Khakassky (Fédération de Russie)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

944. **Grand Altaï (Fédération de Russie/République du Kazakhstan)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition conjointe de site transfrontalier qui comprend la réserve de biosphère de Katunskiy (Fédération de Russie, désignée en 2000) et la réserve de biosphère de Katon-Karagay (République du Kazakhstan, désignée en 2014) et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

945. **Garden Route (Afrique du Sud)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

946. **Jebel Al Dair (Soudan)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a approuvé le site.

947. **La Selle - Jaragua-Bahoruco-Enriquillo (République dominicaine/Haïti)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition de réserve de biosphère transfrontalière soumise par les autorités de la République dominicaine et d'Haïti. La réserve de biosphère transfrontalière proposée comprend les réserves de biosphère de La Selle en Haïti, désignée en 2012, et de Jaragua-Bahoruco-Enriquillo en République dominicaine, désignée en 2002. Le Conseil du MAB a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Il accuse réception de la lettre d'entente signée conjointement par les plus hautes autorités des deux pays pour la création de la réserve de biosphère transfrontalière et approuve le site.

948. **Karatau (Kazakhstan)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition et a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB accuse réception des informations supplémentaires transmises par les autorités suite à la demande du Comité consultatif, à savoir la communication détaillée du (des) programme(s) de développement durable et des cartes révisées en langue anglaise contenant tous les renseignements et assorties d'une légende lisible. Les informations et les cartes fournies étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a approuvé le site.

949. **Termit et Tin Toumma (Niger)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition. Suivant les recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport, le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires transmises par les autorités en réponse à la demande du Comité consultatif, à savoir une carte de zonage claire indiquant le lieu de l'exploitation pétrolière et les modalités détaillées de la participation des populations locales dans la gestion du site. Ces informations ont été transmises par la suite et jugées satisfaisantes. En ce qui concerne les rapports de l'évaluation des conséquences environnementales reçus, ils confirment que l'exploitation pétrolière a des répercussions sur la fonction de conservation du site proposé ; l'évaluation d'impact sur l'environnement a proposé des mesures d'atténuation. Les autorités n'ont pas transmis la carte de zonage demandée montrant clairement le chevauchement entre le site proposé et la zone d'exploitation pétrolière. Suivant la recommandation du Bureau du MAB, le Conseil du MAB a différé la candidature. Le Conseil invite le pays à formuler une **nouvelle proposition** comportant un zonage clair ainsi que toutes les informations pertinentes indiquant que l'exploitation pétrolière ne compromet en aucun cas la fonction de conservation, ainsi que des précisions sur les mesures d'atténuation.

950. **Itaipu (Paraguay)**. Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition. Suivant les recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport, le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires transmises par les autorités en réponse à la demande du Comité consultatif, à savoir une indication claire sur superficie totale de la réserve de biosphère proposée prise dans son ensemble et de chaque zone (centrale, tampon et transition). Les données fournies étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a approuvé le site. Par ailleurs, il encourage les autorités à travailler ensemble avec la réserve de biosphère de Bosque Mbaracayu du Paraguay, et la réserve de

biosphère de Mata Atlantica située sur la partie brésilienne du barrage d'Itaipu.

951. **Indawgyi (République de l'Union du Myanmar).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition. Suivant les recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport, le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires transmises par les autorités en réponse à la demande du Comité consultatif, à savoir des renseignements détaillés sur le statut de protection juridique des zones en dehors de la réserve de biosphère proposée dans ses parties est et sud-ouest ; et si elles ne bénéficient pas d'une protection légale ou fonctionnelle justifient cette typologie du zonage. Les informations étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site. Les autorités nationales sont encouragées à élaborer un plan de gestion global pour la réserve de biosphère après son classement.

952. **Baie de Kizlyar (Fédération de Russie).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition. Suivant les recommandations du Comité consultatif figurant en annexe au présent rapport, le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires transmises par les autorités en réponse à la demande du Comité consultatif, à savoir les raisons pour lesquelles il n'existe pas de zone tampon adjacente à la zone centrale dans la partie orientale. Les informations étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site. Les autorités nationales sont invitées à envisager également la mise en place d'une aire principale sur l'île de Tyuleny à l'avenir.

953. **Metsola (Fédération de Russie).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition formulée par la Fédération de Russie, à la frontière avec la Finlande située à l'est des collines de l'Ouest de la République de Carélie. Suivant les recommandations du Comité consultatif figurant en annexe au présent rapport, le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires transmises par les autorités en réponse à la demande du Comité consultatif, à savoir une carte avec les zones en utilisant la terminologie conforme au Cadre statutaire concernant les zones tampons ; des informations détaillées sur la superficie des zones centrales, des zones tampons et de la zone de transition ; et un complément de renseignements détaillés sur le plan de gestion de la zone proposée. Les informations fournies étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site. Le Conseil du MAB a remercié les autorités pour les renseignements complémentaires communiqués sur la coopération avec la Finlande et sur les conséquences environnementales des activités de l'unité de production de fer. Le Conseil du MAB a salué et encouragé la coopération en cours avec la Finlande.

954. **Bah Podunavlje (Serbie).** Le Conseil du MAB a salué cette nouvelle proposition. Suivant les recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport, le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires transmises par les autorités en réponse à la demande du Comité consultatif, à savoir sur les raisons pour lesquelles les zones centrales ne sont pas entièrement entourées de zones tampons, ainsi que sur la situation des discussions relatives aux frontières au niveau international avec la Croatie. Les informations fournies étant jugées satisfaisantes, le Conseil a **approuvé** le site.

B. Extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des Réserves de biosphère (RMRB)

955. **Réserve de biosphère de Fitzgerald – Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère du parc national du fleuve Fitzgerald (Australie).** Le Conseil du MAB a salué la nouvelle demande d'extension et de changement de nom de la réserve de biosphère du parc national du fleuve Fitzgerald situé dans l'État de l'Australie occidentale, désignée en 1978. Le Conseil du MAB a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension et le changement de nom de ce site.

956. **Réserve de biosphère des Balkans centraux (Bulgarie) – Extension et changement de nom.** Le Conseil du MAB a salué cette proposition d'extension de ce site situé dans la partie centrale du pays, qui contient quatre réserves de biosphère existantes (la réserve de biosphère de Steneto, la réserve de biosphère de Tsaritchina, la réserve de biosphère de Djendema et la réserve de biosphère de Boatin, toutes désignées en 1977). Le Conseil du MAB a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension et le changement de nom de ce site.

957. **Réserve de biosphère de Chervenata Stena (Bulgarie) – Extension.** Le Conseil du MAB a salué cette demande d'extension pour ce site créé en 1977. Le Conseil du MAB a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension de ce site. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à poursuivre les négociations avec la communauté locale qui n'a toujours pas donné son accord pour faire partie de la zone d'extension.

958. **Réserve de biosphère de Srébarna (Bulgarie) – Extension.** Le Conseil du MAB a salué cette proposition d'extension pour ce site situé au Nord-est du pays, comprenant l'ancienne réserve de biosphère de Srébarna. Le Conseil du MAB a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension de ce site.

959. **Réserve de biosphère de Manu (Pérou) – Extension.** Le Conseil du MAB a salué cette proposition d'extension de la réserve de biosphère de Manu, désignée en 1977. Le Conseil du MAB a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension de ce site. Le Conseil du MAB a encouragé l'inclusion des communautés locales et d'autres parties prenantes dans le système de gestion et le plan d'action.

960. **Réserve de biosphère des Lacs de Mazurie - Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère du Lac Luknajno (Pologne).** Le Conseil du MAB a salué la proposition d'extension et de changement de nom de la réserve de biosphère du Lac Luknajno, désignée en 1976 au Nord de la Pologne. Le Conseil du MAB a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension et le changement de nom de ce site.

961. **Réserve de biosphère Marismas del Odiel (Espagne) – Extension.** Le Conseil du MAB a salué cette proposition d'extension de la réserve de biosphère Marismas del Odiel, désignée en 1983. Le Conseil du MAB a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension de ce site.

962. **Réserve de biosphère du lac Manyara (Tanzanie) – Extension.** Le Conseil du MAB a salué la candidature bien ficelée pour l'extension de la zone située dans la vallée du Rift en Afrique de l'Est, laquelle était désignée en 1981. Le Conseil du MAB a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension de ce site.

963. **Réserve de biosphère de Serengeti-Ngorongoro (Tanzanie).** Le Conseil du MAB a salué la demande d'extension de cette zone désignée en 1981 et a félicité les autorités pour le niveau élevé des concertations avec les parties prenantes dans la préparation de cette demande. Le Conseil du MAB a approuvé l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport sans modification et a **approuvé** l'extension du site, qui répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

964. **Réserve de biosphère d'Ousouboudjak (Bulgarie) – Extension.** Le Conseil du MAB a salué la proposition pour ce site, créé en 1977. Il a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport. Le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires transmises par les autorités en réponse à la demande du Comité consultatif, à savoir la création de zones tampons formelles autour ou adjacentes aux zones centrales avec l'appui du conseil des partenaires, des approbations formelles. Les informations étant jugées satisfaisantes, le Conseil du MAB a **approuvé** le site.

965. **Réserve de biosphère de Meggido (Israël) – Changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère de Ramot Menashe.** Le Conseil du MAB a pris note de la justification du passage du nom de Ramot Menashe à Meggido, reposant sur le fait que le nom de la réserve de biosphère diffère du nom de la région administrative à laquelle certaines communautés appartiennent. Il a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport et a accusé réception de l'approbation signée de toutes les parties prenantes concernées par la réserve de la biosphère. Le Conseil du MAB a **approuvé** le changement de nom de ce site.

966. **Réserve de biosphère de l'Est Usambara (Tanzanie) – Extension.** Le Conseil du MAB a salué la demande d'extension de cette zone désignée en 2000, suite aux recommandations de l'examen périodique reçu en 2016 après la date limite de la stratégie de sortie. Le Conseil du MAB a fait sienne l'intégralité des recommandations du Comité consultatif figurant en annexe 3 au présent rapport. Suivant la recommandation du Comité consultatif, le Bureau du MAB a examiné les informations complémentaires transmises par les autorités en réponse à la demande du Comité consultatif, à savoir les plans de gestions disponibles des zones centrales ; les renseignements sur la gestion de l'enclave ; un exemplaire du cadre du plan de gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère ; et la justification de l'absence des zones tampons autour de certaines des zones centrales. Les

informations fournies étaient jugées satisfaisantes, et par conséquent, le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension de ce site, qui répond désormais aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

967. **Informations sur la réserve de biosphère de la Ceinture Verte.** Le Gouvernement brésilien a demandé au Conseil du MAB de classer la réserve de biosphère de Mata Atlântica et la réserve de biosphère de la Ceinture Verte de la ville de Sao Paulo comme deux réserves de biosphère distinctes (ce qui porte à 7 le nombre total de réserves de biosphère brésiliennes). Ces deux réserves de biosphère ont déposé chacune une demande de désignation distincte, et malgré le fait qu'elles travaillent en étroite collaboration, elles disposent chacune de sa propre identité, son comité de gestion, son plan d'action et son certificat de réserve de biosphère. Cependant, la réserve de biosphère de la Ceinture Verte est couramment évoquée comme faisant partie de la réserve de biosphère de Mata Atlântica sur la liste du Réseau mondial des réserves de biosphère. Par conséquent, il a été demandé au Secrétariat du MAB et au Comité consultatif de présenter cette demande au Bureau du MAB et au Conseil international de coordination du Programme MAB pour décision finale. Le Conseil du MAB a **approuvé** la requête des autorités brésiliennes.

C. Retraits volontaires

968. Le Secrétariat du MAB a reçu des lettres pour le retrait volontaire de trois sites bulgares et de dix-sept sites américains. Le MAB ICC a donc pris note que les réserves de biosphère suivantes ne font plus partie du Réseau mondial des réserves de biosphère :

Doupkata, Bulgarie
Kamtchia, Bulgarie
Koupena, Bulgarie
Îles Aléoutiennes, États-Unis
Beaver Creek, États-Unis
California Coast Ranges, États-Unis
Carolinian-South Atlantic, États-Unis
Plaines centrales, États-Unis
Coram, États-Unis
Désert, États-Unis
Fraser, États-Unis
H.J. Andrews, États-Unis
Hubbard Brook, États-Unis
Zone naturelle de recherche de Konza Prairie, États-Unis,
Terrain entre le lac, États-Unis
Niwot Ridge, États-Unis
Noatak, États-Unis
Stanislas-Tuolumne, États-Unis
Three Sisters, États-Unis
Îles Vierges américaines, États-Unis

969. Le Conseil du MAB a également pris note que deux de ces sites (California Coast Ranges et Carolinian-South Atlantic BR) projettent de soumettre des formulaires de nomination renouvelés pour le 30 septembre 2017.

X. Compte-rendu de la Stratégie de communication du MAB et du Plan d'Action

970. Le Secrétariat du MAB a présenté aux Membres du Conseil un compte-rendu des progrès réalisés dans l'élaboration d'une stratégie de communication mondiale et d'un plan d'action. Il a informé de la réunion de lancement tenue avec les membres du Comité consultatif et du Secrétariat du MAB le 27 janvier 2017 au Siège de l'UNESCO, et qui a porté sur la première composante identifiant des objectifs de communication afin d'aligner toutes les activités d'engagement sur les résultats escomptés conformément à la stratégie globale (qui comporte 4 piliers – voir présentation précise illustrée dans l'annexe du document). L'objectif d'engagement a été testé durant l'atelier de communication national du Costa Rica (14-16 mars 2017) avec le soutien des bureaux de l'UNESCO de Montevideo et de San José, ainsi que lors de la réunion régionale d'EuroMAB (tenue du 4 au 7 avril 2017) avec le soutien de la France. Lors de sa dernière réunion en avril 2017, le réseau EuroMAB s'est également efforcé d'identifier les publics cibles au niveau national et régional (avec quelles parties s'engager et comprendre ce qui compte pour elles pour pouvoir établir une relation avec elles, Composante 2) et de créer des messages clés qui insufflent une inspiration (Composante 3). Une présentation des travaux réalisés jusqu'à présent, notamment durant la réunion EuroMAB 2017, a été préparée et devait être présentée lors de la réunion du réseau ArabMAB en mai en Algérie.

971. Le Secrétariat a indiqué que les prochaines étapes consisteront à poursuivre les travaux sur les trois autres composantes de la stratégie de communication mondiale dans toutes les régions, notamment en Afrique et en Asie où des ateliers et réunions sont programmés. Une enquête en ligne sera préparée afin d'identifier les obstacles les plus fréquents à la communication et à l'engagement des parties prenantes au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère. Un webinaire sera organisé en octobre 2017 pour répondre aux questions sur la stratégie préliminaire et inciter le Réseau mondial des réserves de biosphère à tester la mise en œuvre et à évaluer l'efficacité de la stratégie. Il s'agira notamment de sélectionner des activités et les meilleures méthodes de communication des messages du MAB auprès du public cible afin d'obtenir le plus fort impact mesurable possible.

972. Après l'exposé, plusieurs États membres et observateurs ont pris la parole pour féliciter le Secrétariat pour la qualité de la présentation et pour les progrès et réalisations importants réalisés jusqu'ici. Tous les États membres et observateurs qui se sont exprimés ont souligné l'importance de la stratégie mondiale, notamment pour le renforcement des capacités, et exprimé leur soutien à son élaboration. Plusieurs États membres et observateurs ont indiqué apprécier et utiliser les outils existants mis à leur disposition, tels que le référentiel, dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie nationale de communication. Plusieurs États membres ont souligné l'importance d'une telle stratégie pour communiquer avec le grand public, mais également avec les décideurs. Plusieurs États membres ont relevé que la visibilité du programme MAB faciliterait la mobilisation du soutien financier. Par ailleurs, deux États membres ont soulevé les questions de la langue et de l'accessibilité des documents. L'importance de la communication sur le changement climatique a également été présentée comme une opportunité, notamment pour les communautés locales, de s'exprimer et d'échanger sur les changements observés à l'échelle locale. La question de l'étiquetage des produits et du logo UNESCO MAB a également été posée. L'utilisation des médias sociaux a aussi été mise en avant, en

particulier dans la mesure où la jeunesse constitue l'un des groupes cibles. Un État membre a salué le fait d'utiliser des enfants comme ambassadeurs de réserve de biosphère.

973. Dans sa réponse, le Secrétariat a indiqué que cette stratégie de communication mondiale était inclusive et destinée à tous. Le vœu a été émis que les ateliers puissent être organisés dans chaque région, y compris la région du Pacifique et des Caraïbes, et dans les petits États insulaires en développement, ainsi que pour les États membres qui n'ont pas encore de réserve de biosphère. Le soutien financier des États membres pour cette stratégie inclusive serait bienvenu. Le Secrétariat travaillera également sur la question de l'étiquetage en liaison avec cette stratégie de communication mondiale et mènera une réflexion sur le travail accompli par des pays comme l'Espagne, la Suisse, et d'autres. Le Secrétariat mettra également à disposition le modèle du Plan d'action de Lima, déjà traduit en 6 langues, afin que les pays puissent le traduire dans leurs propres langues en suivant le même modèle.

XI. Programme de bourses du MAB pour les jeunes scientifiques

I. Sélection des Bourses du MAB pour les Jeunes Scientifiques (MAB YSA)

974. Le Secrétariat du MAB a reçu 55 candidatures, parmi lesquelles 21 ont été soumises par des femmes.

975. Les candidatures émanaient des pays suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, RD Congo, Équateur, Égypte, Ghana, Guinée, Hongrie, Kazakhstan, Kenya, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, Mongolie, Niger, Pérou, Sénégal, Espagne, Tunisie, Ouganda, Ouzbékistan, Venezuela, Vietnam.

976. Le Secrétariat a brièvement expliqué la procédure de sélection et a informé le Conseil que le Bureau a sélectionné les lauréats des Bourses du MAB pour les Jeunes Scientifiques 2017. Il a notifié au Conseil que le Bureau a accepté de récompenser en tout sept (7) candidats afin d'atteindre le plafond budgétaire total du Programme 2017.

977. Le Conseil a ensuite approuvé la liste des lauréats des Bourses 2017 du MAB pour jeunes scientifiques. Les gagnants et les titres de leur étude sont les suivants :

Gagnant	Titre de l'étude	Pays
Mr. MOSAVI Amirhosein	Suivi et évaluation de la durabilité dans les réserves de biosphère en utilisant des modèles commerciaux durables	Hongrie
Mr. LUNA SANCHEZ Eduardo	Dilemmes d'évaluation. Punir, cacher ou embrasser l'échec? Études de cas d'organisations qui mettent en œuvre des projets de gestion des ressources naturelles dans la réserve de biosphère de Sierra Gorda	Mexique
Ms. NGO	Caractérisation génétique et biochimique des arbres	Cameroun

NGWE Marie Florence Sandrine	forestiers autour de la réserve de biosphère du Dja-Cameroun pour une meilleure connaissance et conservation de sa biodiversité	
Ms. MERAD Isma	Impact des activités anthropiques sur le lac El Mellah (El Kala, Algérie): évaluation de sa santé à travers une espèce sentinelle <i>Cerastoderma glaucum</i> (Mollusca, Bivalvia)	Algérie
Ms. SOKPON Stella Marlène B. F.	Implication des populations locales dans l'écotourisme et attitudes face à la conservation dans la réserve de biosphère de la Pendjari	Bénin
Mr. HAYYAN Adeeb	Propriétés physicochimiques et toxicité cellulaire des graines de plante qui produisent de l'huile disponibles dans la réserve de biosphère de Tasik Chini comme solution de rechange pour les huiles naturelles conventionnelles en ce qui concerne l'industrie nutraceutique et alimentaire	Malaisie
Ms. ABDURASUL OVA Luiza	L'étude sur la biodiversité, le suivi et la gestion des insectes de la réserve de biosphère de Karatau	Kazakhstan

II. Proposition de révision des critères et d'amélioration du Programme de bourses MAB pour jeunes scientifiques

978. Suite à un bref exposé par le Secrétariat du MAB sur la deuxième partie du document de travail SC-17/CONF.229/9, le Conseil a examiné les propositions sur (i) la révision éventuelle des critères et les conditions de sélection des lauréats de bourses MAB pour jeunes scientifiques qui ont été adoptés par la 21ème session du MAB-ICC en 1996; et (ii) l'amélioration de bourses MAB pour jeunes scientifiques.

979. Conformément aux recommandations du Bureau du MAB de la réunion de mars 2017, le document souligne la nécessité d'aborder le Plan d'Action de Lima et les ODD correspondants dans les candidatures et, par conséquent, de stimuler la contribution des projets de recherche du MAB YSA aux actions du PAL axées sur la recherche. Il a, en outre, noté que le Programme des MAB YSA peut servir à une communication efficace sur le PAL parmi les jeunes scientifiques et à renforcer sa visibilité.

980. Les États membres se sont félicités de cette proposition en soulignant l'importance de lier le plan MAB YSA à la mise en œuvre du Plan d'Action de Lima et des ODD. Ils ont fourni plusieurs commentaires et suggestions importants sur la façon ; d'améliorer l'équilibre entre les sexes; de renforcer le rôle des comités nationaux du MAB et / ou des commissions nationales de l'UNESCO afin d'améliorer un processus d'assurance de la qualité et des mesures de suivi ; de se concentrer sur les actions ciblées ; de relier le plan à la stratégie de communication globale du MAB. Un État membre a souligné un intérêt accru pour le MAB YSA et les histoires de réussite du pays partagé. D'autres représentants ont rappelé le prochain Forum des jeunes du MAB en septembre 2017 qui pourrait offrir

d'excellentes opportunités pour que certains gagnants de MAB YSA y participent. Le président a soutenu cette proposition et a suggéré d'inviter dans la mesure du possible les gagnants du MAB YSA à partager leurs histoires et leurs réalisations professionnelles. Il a transmis cette proposition directement au Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture à Venise, en Italie, dont le représentant a assisté au Conseil.

981. Le Conseil a ensuite adopté cette double proposition du document de travail SC-17 / CONF. 229/9, y compris les nouveaux critères et conditions pour la sélection des lauréats de bourses MAB pour jeunes scientifiques qui sont présentés dans l'annexe 4.

XII. Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserves de biosphère

982. Le Secrétariat a présenté ce point et a informé le Conseil de l'envoi d'une lettre circulaire du MAB (n°6, septembre 2016). Le Secrétariat a reçu 5 dossiers de candidatures admissibles au 30 novembre 2016. Au total, le Secrétariat a reçu 6 dossiers de 5 pays. Seuls 5 dossiers répondent aux critères de sélection.

983. Lors de leur 23^{ème} session qui s'est déroulée au siège de l'UNESCO du 23 au 26 janvier 2017, les membres du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère ont recommandé l'attribution de la Bourse Michel Batisse 2017 à Mme Vladimira Fabriciusova pour son étude de cas sur le thème « Réserve de biosphère : une opportunité pour les Hommes et la nature » concernant la réserve de biosphère de Polana, qui a obtenu le meilleur résultat. Lors de leur réunion du mois de mars, les membres du Bureau du Conseil du MAB ont approuvé la recommandation du Comité consultatif. Mme Vladimira Fabriciusova (Slovaquie), coordinatrice de la Réserve de biosphère de Polana, est donc considérée comme la lauréate de la Bourse Michel Batisse 2017. Elle a présenté son étude de cas sur le thème « Réserve de biosphère : une opportunité pour les hommes et la nature ».

984. Plusieurs États membres ont pris la parole pour féliciter la lauréate de l'édition 2017 et pour soutenir la bourse, en soulignant son importance pour la visibilité du Programme MAB. Il a été suggéré de mieux promouvoir ce cas de réussite et de travailler pour améliorer sa visibilité.

985. Le Conseil s'est également penché sur les préoccupations exprimées par les membres du Comité consultatif eu égard à la baisse de la qualité générale des dossiers scientifiques et du nombre de candidatures reçus pour la Bourse Michel Batisse au cours des dernières années. Après discussion, le CIC du MAB a pris la décision suivante :

La Bourse Michel Batisse sera attribuée toutes les deux sessions du CIC du MAB plutôt qu'à chaque session, afin d'améliorer la qualité des candidatures et d'en augmenter le nombre. Le montant total de la Bourse sera porté à 12000 dollars des Etats-Unis d'Amérique. Cette nouvelle procédure devrait prendre effet et être mise en œuvre à partir de cette 29^{ème} CIC du MAB. Le Secrétariat adressera une lettre circulaire spécifique aux Commissions nationales de l'UNESCO et aux comités nationaux MAB pour communiquer ce changement et mobiliser des ressources extrabudgétaires, notamment auprès du secteur privé pour assurer la visibilité, l'attractivité et la durabilité de cette Bourse.

XIII. Mise en œuvre du Plan d'action de Lima

986. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-17/CONF.229/12 sur ce point en rappelant que le texte du PAL se trouve dans le document « Une nouvelle feuille de route pour le programme Homme et Biosphère (MAB) et son Réseau mondial de la biosphère Réserves : Stratégie du MAB (2015-2025), Plan d'action de Lima (2016-2025) et Déclaration de Lima "disponible sur le site web de l'UNESCO MAB (en anglais, français, espagnol, arabe, chinois et russe).

987. L'action E3.1 du PAL (dans le cadre de la Domaine d'Action Stratégique E : Gouvernance efficace du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère et en leur sein) appelle les États membres à soumettre des rapports biennaux au CIC concernant les progrès réalisés à l'aide d'un modèle fourni par le Secrétariat du MAB. À cette fin, et avec l'objectif de présenter les premiers rapports biennaux avant le 30e CIC du MAB en 2018, le Secrétariat du MAB a préparé un projet de modèle pour l'examen par le CIC figurant à l'Annexe I du document SC-17/CONF.229/12.

988. Sur la recommandation du Bureau du MAB, le Secrétariat du MAB a également préparé une feuille de route préliminaire décrivant les responsabilités du Secrétariat du MAB et les activités connexes dans le cadre du PAL. Cette feuille de route figure à l'annexe II du document SC-17/CONF.229/12.

989. Guidé par le président, le Conseil du MAB a ensuite examiné les expériences préliminaires, les résultats des défis et opportunités liés à la mise en œuvre du PAL et a examiné le projet de modèle de rapport biennal figurant dans l'annexe.

990. Suède, République de Corée, Slovaquie, Allemagne, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Turquie, Fédération de Russie, Indonésie, Sri Lanka, Canada et Koweït ont pris la parole. Tout en reconnaissant que les PAL demandent effectivement des rapports, il est fortement admis que le rapport lié au PAL devrait servir les États membres et qu'il ne devrait pas être de nature trop administrative. Au contraire, il devrait être utile en termes de génération et de partage des leçons apprises et permettre un aperçu cohérent du MAB pour contribuer au programme 2030 et au ODD, au sein des réserves de la biosphère et au-delà, et être guidé par les priorités nationales PAL et les plans d'action dérivés connexes.

991. Le Conseil s'est référé aux avantages de l'utilisation d'outils de rapport en ligne facilement accessibles et un Membre a souligné le principe directeur de l'accès ouvert à l'information et aux données. À mesure que les réserves du MAB et de la biosphère favorisent et bénéficient d'une collaboration et d'une mise en réseau substantielles, cela doit être pris en compte dans la mise en forme du système de rapports PAL. Des appels ont été lancés pour améliorer le partage des résultats de la recherche à partir des réserves de la biosphère, afin d'aider à éclairer les politiques et la prise de décision, par exemple en ce qui concerne les ODD.

992. Des opportunités visant à forger des partenariats plus solides avec les centres de catégorie 2 de l'UNESCO et les chaires UNESCO ont été mentionnées, de même que les possibilités de créer des synergies entre les rapports du PAL et la stratégie de communication du MAB et les outils associés pour promouvoir le partage des expériences, les leçons apprises et les bonnes pratiques.

993. Le Conseil a invité le Secrétariat à tenir compte de ses commentaires et suggestions dans ses travaux visant à finaliser le projet de modèle figurant à l'annexe 1 du document SC-17 / CONF.229 /12.

994. Le Conseil a également noté que la feuille de route figurant à l'annexe 2 décrivait les activités du Secteur de la coordination du MAB sous et à l'appui du PAL. Cette feuille de route, demandée par le président, a été jugée utile à un certain nombre de membres. Le fait que la feuille de route du Secrétariat spécifie que les ressources financières sont limitées en ce qui concerne la mise en œuvre du PAL, la question de plans concrets de collecte de fonds par le Secrétariat du MAB a été soulevée.

995. Le Secrétaire du MAB a remercié le Conseil pour toutes ses orientations précieuses et constructives qui aideront le Secrétariat à préparer un modèle de rapport efficace et facile à utiliser. En ce qui concerne le financement, et comme les Délégués l'ont mentionné, le MAB a participé à des dialogues de financement structuré à l'échelle de l'UNESCO combinant la mobilisation de ressources réguliers et extrabudgétaires et la planification du programmes. Les attentes étaient bonnes que le MAB serait en mesure de recueillir des fonds supplémentaires pour des activités favorables à la réalisation des objectifs du PAL et des ODD.

996. **Deux événements parallèles** organisés pour les participants au CIC par l'Espagne et la Suède ont fourni des opportunités précieuses pour discuter de deux aspects importants de la PAL: domaine d'action stratégique C. « Partenariats externes efficaces et financement durable et suffisant pour le programme MAB et le Réseau mondial des biosphère » et la domaine d'action stratégique A. « Le Réseau mondial des réserves de biosphère, regroupant des modèles de développement durable qui fonctionnent ». Ces événements sont résumés ci-dessous.

997. **Table Ronde sur le Partenariat Public Secteur Privé.** Une table ronde sur le partenariat public-privé s'est tenue le 14 juin, de 18h15 à 19h40, suivie d'un cocktail à 20 heures. L'événement était financé par le Centre Abertis de catégorie 2 pour les réserves de biosphère de la Méditerranée.

998. Le Secrétaire du Programme MAB, M. Han Qunli, a ouvert l'événement par une brève allocution introductive. Une vidéo de présentation du Groupe Abertis a ensuite été projetée ; M. Salvador Alemany, le Président du Groupe y présentait le Groupe et la Fondation Abertis et le Centre de catégorie 2. M. Alemany a souligné l'engagement social corporatif d'Abertis, par exemple auprès de la Croix-Rouge.

999. Ensuite, le Professeur Martí Boada, Coordinnateur scientifique du Centre UNESCO et chercheur à l'Université autonome de Barcelone, a expliqué les diverses activités du Centre dans le cadre de la coopération entre les réserves de biosphère de la Méditerranée. Il a déclaré que le réseau travaille au total avec 67 réserves de biosphère dans 17 pays de la Méditerranée.

1000. Puis, M. Lutz Möller, Directeur adjoint de la Commission nationale de l'Allemagne auprès de l'UNESCO, a donné un aperçu de la coopération du Groupe Danone avec les réserves de biosphère en Allemagne. Il a souligné le travail effectué avec la société de commercialisation d'eau en bouteille Volvic et a indiqué que 18 projets ont été financés entre 2008 et 2018. Cette présentation a été suivie par celle de M. Javier Ares, Président de la réserve de biosphère de Minorque et de M^{me} Marta Marimón, Directrice du

département des véhicules électriques de Nissan Ibéria. Ils ont présenté conjointement un nouveau projet sur les îles durables avec des véhicules électriques, qui sera mis en œuvre à Minorque. Cette série de présentations s'est conclue sur celle du Dr James Spalding, Directeur général paraguayen d'Itaipú Binational. Ce dernier a souligné la possibilité de promouvoir des voitures électriques dans tout le Paraguay en utilisant l'électricité produite à partir de l'énergie hydraulique. Il a expliqué comment Itaipú Binational soutient des activités dans la réserve de biosphère nouvellement approuvée d'Itaipú.

1001. M^{me} Teresa Lizaranzu, Ambassadrice, Déléguée permanente de l'Espagne auprès de l'UNESCO, a conclu cette table ronde. Elle a souligné l'importance de la responsabilité sociale des entreprises en tant que modèle de coopération entre le secteur privé et les réserves de biosphère. Elle a indiqué que, lors de cette réunion, 4 études de cas différentes illustrant le grand potentiel du partenariat public-privé ont été présentées, chacune contribuant à la mise en œuvre des ODD du Programme 2030 et du Plan d'action de Lima pour les réserves de biosphère 2016-2025. Elle a enfin convié les participants à un cocktail parrainé par la Fondation Abertis au restaurant de l'UNESCO

1002. Le 15 juin 2017, une **présentation a été faite sur les réserves de biosphère suédoises comme arène pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030**. Le secrétaire du programme MAB, M. Han Qunli, a ouvert l'événement et a présenté une brève introduction. Ce fut suivi d'un discours de bienvenue de Mme Ulrika Ferenius, Représentante permanente adjointe de la délégation suédoise de l'UNESCO. Dans son discours, Mme Ferenius a souligné que la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 nécessite une large appropriation de tous les acteurs de la société - une appropriation et une participation qui se développent au fil du temps. L'engagement partagé, basé sur la connaissance et la compréhension, du niveau local au niveau mondial, est le plus nécessaire pour la mise en œuvre de l'Agenda et les Objectifs de développement durable. Elle a en outre souligné que les solutions aux défis mondiaux sont principalement locales. Les réserves de biosphère relient les niveaux local, national et mondial afin de développer de nouvelles méthodes et de nouvelles connaissances sur la façon de préserver un espace naturel tout en créant des conditions qui nous permettent une vie durable, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des ressources de la biosphère. Les expériences de travail intégré avec un développement durable dérivé des réserves de biosphère suédoises dans un contexte suédois les rendent intéressantes en tant que domaines stratégiques pour apprendre, investir et soutenir lors de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable en Suède.

1003. Ensuite, Mme Johanna MacTaggart a présenté le rapport Réserves de la biosphère suédoises comme arène pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, rédigé par Mme Malena Heinrup et Mme Lisen Schultz, Centre de résilience de Stockholm, et financé par l'Agence suédoise pour la protection de l'environnement. Dans son exposé, Mme MacTaggart a donné trois exemples pratiques de la façon dont les réserves de biosphère servent d'arènes neutres, créant des effets gagnant-gagnant entre les intérêts de conservation de la nature, les intérêts économiques et les intérêts des communautés locales. Les résultats du rapport montrent que les réserves de la biosphère compilent, relient et intègrent les politiques, les plans et les documents de pilotage locaux, régionaux, nationaux et internationaux déjà existants sur les dimensions sociales, écologiques et économiques du développement afin de dresser un tableau plus large et holistique d'opportunités et les défis de la région.

1004. Les exemples pratiques illustrent certaines des fonctions que les réserves de biosphère Suédois peuvent remplir dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suède. Ces fonctions ont également été soulignées par la délégation suédoise pour l'Agenda 2030 comme essentielle à la réalisation des ODD ; Servir de plates-formes de collaboration, relier les acteurs verticalement et horizontalement, « Pour les personnes, la planète et la prospérité » reliant les ODD, le maintien d'écosystèmes sains et la promotion de l'apprentissage et de la sensibilisation. Le message est clair, les ODD montrent ce qu'il faut faire, les réserves de biosphère montrent comment le faire.

1005. Ensuite, plusieurs délégués ont pris la parole lors d'une discussion et d'une séance de questions et de réponses. Le Sri Lanka, l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni et l'Espagne ont exprimé leur ferme soutien à cette étude pionnière et certains ont également indiqué qu'ils étaient inspirés à faire des études similaires sur le potentiel des réserves de biosphère pour contribuer aux ODD dans leurs pays. L'Afrique du Sud était particulièrement intéressée par l'approche de partenariat des réserves de biosphère suédois et la façon dont les parties prenantes sont incluses dans la recherche de solutions communes. Oman a soulevé une question en ce qui concerne la collaboration touristique durable entre les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial, la Chine et l'Égypte étaient intéressés à en apprendre davantage sur les incitations financières et les effets à long terme sur la biodiversité. L'Italie a déclaré qu'il serait très intéressant de présenter ce travail lors du Forum jeunesse de MAB en septembre 2017.

1006. Des remarques de clôture ont été fournies par M. Han Qunli, secrétaire du programme MAB. Il a souligné l'importance du rapport présenté ainsi que le potentiel des réserves de biosphère dans le réseau mondial pour contribuer au programme 2030 et aux objectifs de développement durable. L'événement a été fermé par Mme Ferenius qui a invité un déjeuner léger parrainé par la délégation suédoise.

XIV. Présentation du prototype des directives opérationnelles relatives au Programme MAB et au Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB)

1007. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-17/CONF/229.13 qui présente une proposition pour les « Directives opérationnelles pour le réseau mondial des réserves de biosphère » (appelée DO-RMRB ci-après) que le MAB-ICC a décidé de développer à sa 27^{ème} session. La présentation illustrée accompagnant l'introduction est disponible en ligne sur le site Web MABnet avec d'autres documents du 29^{èmes} CIC-MAB.

1008. Le Secrétariat a souligné la raison d'être du développement d'un tel outil, notamment en ce qui concerne l'expansion du RMRB, qui a presque doublé depuis l'adoption en 1995 de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire du RMRB, date à laquelle il y avait 337 sites dans 86 pays. Le nombre accru d'États membres et de sites impliqués dans le programme contribuent à élargir la variété des situations écologiques et socio-économiques, d'où la nécessité de fournir des conseils techniques clairs aux praticiens du MAB et à ceux qui souhaitent rejoindre le réseau.

1009. Les DO-RMRB compléteront en particulier la stratégie de Séville et le cadre

statutaire de la RMRB ; Il aidera les États membres à mettre en œuvre le concept réserves de biosphère et à favoriser la mise en œuvre du plan d'action MAB Lima (2016-2025).

1010. Comme rappelé dans le document de travail SC-17/CONF/229.13, la principale caractéristique des DO-RMRB (structure, format, processus de rédaction) a été discutée avec le Comité consultatif international de la réserve de la biosphère et le Bureau, mais en raison des contraintes de charge de travail, le prototype n'était pas prêt à être examiné par le bureau du MAB lorsqu'il s'est réuni en mars 2017.

1011. Les DO-RMRB proposé est un document **électronique vivant ouvert en ligne**, compilant des contributions et des expériences de la communauté MAB sur des éléments spécifiques.¹ Le Secrétariat a élaboré et présenté un prototype en ligne des DO-RMRB sur la base du contenu présenté dans l'annexe I du document de travail SC-17/CONF/229.13. Ce prototype de projet en ligne est accessible sur le lien suivant: <https://en.unesco.org/op-wnbr> à des fins de démonstration. Ce n'est PAS le document final.

1012. Le Secrétariat du MAB a en outre proposé et présenté les termes de référence des groupes de travail et le profil des experts qui auront le droit de développer le contenu des éléments spécifiques de les DO-RMRB et qui devraient travailler en ligne en raison de contraintes budgétaires.

1013. Le président a ensuite ouvert la parole pour les commentaires sur la présentation par le Secrétariat du MAB du document de travail. Il a souligné que le Bureau du MAB n'avait pas pu réviser le prototype. De nombreux pays membres et observateurs ont pris la parole pour accueillir cette nouvelle installation et pour féliciter le Secrétariat pour la proposition. Ils ont en outre exprimé leur point de vue sur le prototype et sur les points pour lesquels le Conseil MAB a été invité à réfléchir.

1014. **Titre du document** : l'Allemagne, la France, la Corée, le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud et le Pérou ont exprimé leur point de vue sur le titre du document. Ils ont souligné que le titre devrait éviter toute confusion avec d'autres dénominations déjà utilisées en interne à l'UNESCO. Le titre devrait refléter la nature technique (et non statutaire) du document. Enfin, suite à plusieurs propositions, le CIC du MAB a décidé la dénomination suivante: «**Directives techniques pour les réserves de biosphère**» (ci-après dénommé «DTRB»).

1015. **Format et contenu du DTRB** : les délégués ont reconnu que le format électronique du DTRB serait très pratique en particulier en ce qui concerne son caractère vivant et le besoin continu d'ajouter / examiner des éléments, l'Allemagne a déclaré qu'il serait aussi utile d'avoir un version imprimé disponible.

1016. L'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède ont déclaré que le DTRB ne devrait pas répliquer les travaux déjà effectués, mais plutôt être construit sur les matériaux existants pertinents autant que possible. Un exemple mentionné à plusieurs reprises est le Manuel de gestion pour les réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique publié en 2015. À cet égard, le Président a porté à l'attention du Conseil la question du droit d'auteur et de la

¹ Un document vivant, également connu comme un document évolutif ou un document dynamique, est un document qui est continuellement édité et mis à jour.

propriété intellectuelle. Le Royaume-Uni a proposé qu'un examen de tous les documents pertinents soit effectué avant de développer le DTRB. Le délégué a également remis en question la nécessité pour le CIC d'approuver le contenu d'un document vivant en ligne.

1017. À propos de la structure proposée et du contenu provisoire (annexe I du document de travail), il était à la satisfaction de certains délégués (Afrique du Sud, Colombie et Pérou), car il couvre une grande variété d'éléments utiles, tandis que d'autres (Corée, Allemagne et France) ont souligné que le DTRB devrait aborder moins de sujets et se concentrer sur des problèmes concrets et spécifiques.

1018. Les délégués ont débattu de ce qui devrait être les sujets prioritaires et ont été proposés : le zonage, la gouvernance, la politique, les plans de gestion, les problèmes particuliers soulevés grâce à la mise en œuvre de la « stratégie de sortie », à la gestion et au suivi des données. La France a déclaré que le contenu du paragraphe appelé « nomination du nouveau module de soutien des réserves de biosphère » couvre toutes les priorités, ce qui suggère de réviser le titre pour refléter tous les éléments contenus qui vont au-delà des seuls aspects de la nomination.

1019. Pour compléter cette liste préliminaire de priorités, le Conseil du MAB a demandé au Secrétariat d'envoyer une lettre circulaire aux États Membres qui leur demandent de classer les questions prioritaires et de sélectionner les éléments qui ont été les plus classés dans leur ensemble.

1020. Le Secrétariat a précisé que le contenu du projet de DTRB était explicitement exhaustif afin d'éviter d'oublier des sujets importants. Cela dit, ce n'était pas l'intention de développer réellement tous les éléments, ou du moins pas tous à la fois. Il a demandé aux États membres d'informer si des éléments critiques étaient cependant manquants.

1021. Le Conseil MAB n'était pas en mesure d'approuver le contenu du DTRB. Le Secrétariat du MAB a rappelé que le Conseil a le pouvoir de constituer des groupes de travail, avec un pouvoir délégué.

1022. Le Royaume-Uni et la Suède se sont interrogés sur les langues du DTRB. Le secrétaire du MAB a informé que les versions française, anglaise et espagnole seront disponibles et qu'elles pourraient être complétées avec les trois langues UNESCO restantes (arabe, chinois et russe), si des ressources sont disponibles.

1023. La Corée et la France ont soulevé la nécessité de fixer un calendrier pour le développement du DTRB.

1024. L'Australie a préconisé des documents DTRB simples plutôt que trop complexes.

1025. **Les termes de référence et le processus de sélection des groupes de travail** : en ce qui concerne le processus de sélection proposé des membres des groupes de travail et leur mandat, tel qu'énoncé à l'annexe II du document de travail SC-17/CONF/229.13, les délégués sont d'accord avec la proposition pour établir des groupes de travail thématiques. En ce qui concerne le processus de nomination et de sélection, l'Égypte et le Sri Lanka ont rappelé qu'un groupe d'experts du MAB avait déjà établi et pourrait avoir le droit de

développer les éléments du DTRB. Le secrétaire du MAB a rappelé que ce groupe d'experts en question avait été créé spécifiquement pour l'élaboration de la Stratégie du MAB et du Plan d'action de Lima. La France a souligné que le profil de ces experts pourrait ne pas être pertinent pour les groupes de travail DTRB.

1026. Le Conseil du MAB a invité les États membres à nommer des noms d'experts à un ou plusieurs groupes de travail. Le Secrétariat du MAB compile les candidatures et préparera la liste des membres des groupes de travail en tenant compte de la répartition régionale, de l'expertise et de l'équilibre entre les sexes. Le Conseil du MAB a chargé son Bureau d'approuver la composition des groupes de travail proposés par le Secrétariat du MAB.

1027. Le Conseil du MAB a chargé le Bureau du MAB d'examiner le contenu des éléments développés par les groupes de travail et de faire son rapport au Conseil du MAB à sa 30^e session.

1028. **Rôle de Comité consultatif international sur les réserves de biosphère dans le processus de rédaction** : le Royaume-Uni a rappelé que si le Comité consultatif est impliqué dans le développement du DTRB, il doit être ajouté à son mandat. Toutefois, en raison de sa charge de travail déjà lourde, il n'a pas été convenu que le Comité consultatif devrait être invité à contribuer au développement du DTRB par le présent. Cependant, les membres actuels et les membres précédents pourraient être cooptés dans les groupes de travail en tant qu'individus, s'ils sont désignés par les États Membres.

1029. **Soutien financier aux délibérations des groupes de rédaction** : la France a rappelé qu'elle offrait un soutien technique au développement de DTRB depuis 2015 et réitère son engagement. L'Argentine a offert un soutien technique grâce à la nomination d'un expert.

XV. Gouvernance du programme MAB

1030. Le Secrétariat a présenté le point 15 (document SC-17/CONF.229/14) en précisant qu'il s'agissait du suivi du paragraphe 38C/101 qui a demandé aux organes subsidiaires de l'UNESCO d'adopter une gouvernance en fonction des recommandations des auditeurs externes.

1031. Le Secrétariat a noté qu'il avait fait cela en incluant la gouvernance comme point de discussion à toutes les réunions intergouvernementales du MAB. En outre, le Secrétariat a soumis des informations au groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance. Le président du conseil a rencontré le président du groupe de travail et le MAB a participé au sous-groupe 2.

1032. Sur la base de tout ce dialogue et cet échange, le Secrétariat a présenté, avec l'orientation du bureau du MAB, un projet de décision pour approbation et le Président a ouvert la parole pour les commentaires. La représentante de St Vincent et les Grenadines a remercié le Secrétariat pour le rapport, notant les progrès généraux dans la préparation des documents et la transparence au cours des dernières années. Elle a souligné que le sous-

groupe 2 sur la gouvernance s'est réuni le 9 juin et a mis en place des recommandations et des bonnes pratiques pour tous les organes intergouvernementaux, notamment le MAB.

1033. Le président a déclaré qu'il était important de noter que les commentaires du groupe de travail étaient toujours des propositions et que la gouvernance globale du MAB était présentée comme relativement réussie. Il a noté que le message clé était que la gouvernance des organes intergouvernementaux devait être homogénéisée. Il a demandé que les éléments du sous-groupe mentionnés par St Vincent et les Grenadines soient inclus dans le présent rapport. Le Royaume-Uni a noté que le Conseil avait décidé il y a deux ans que tous les documents destinés au Conseil devraient être disponibles pour tous en ligne et a demandé quels progrès avaient été réalisés à cet égard.

1034. La France a émis un doute sur la priorité à accorder à une publication sur la gouvernance pour le grand public, les cibles prioritaires sur ce sujet étant les parties prenantes du programme, les institutions nationales et locales. La Colombie et l'Allemagne ont souligné l'importance des interactions entre le comité consultatif international et le conseil du MAB, et la Colombie a demandé au Secrétariat de les décrire. La Suède a remercié le Secrétariat, et a appuyé expressément l'action proposée en matière de communication accrue entre les organes consultatifs et les organes intergouvernementaux et souligné l'importance du libre accès.

1035. Le Secrétariat a pris note du débat et des recommandations de la réunion du groupe de travail à composition non limitée. Il a noté que le moment d'apporter les recommandations du groupe de travail à ce Conseil était trop court. Il s'est félicité que les délégués qui ont participé à la réunion puissent apporter leurs impressions et leurs idées à l'attention du CIC. Il a noté que le CIC suivrait les recommandations du Conseil d'administration et de la Conférence générale sur la gouvernance. Il a noté en réponse au Royaume-Uni que le Secrétariat fera tout son possible pour mettre l'information à la disposition du groupe de travail et de la Conférence générale, au besoin. Il a exprimé sa préoccupation quant au calcul du coût de cet exercice.

1036. Le Secrétaire a noté que le CIC avait débattu du point d'accès en ligne en 2014 et qu'il y avait une discussion sur la question de savoir si toutes les données sur les réserves de la biosphère devraient être en ligne, notant que certains pays avaient des réserves à cet égard. Il a souligné que le MAB suivrait les politiques globales de l'UNESCO en matière d'accès ouvert et que de nombreux documents sont disponibles en ligne et sont disponibles en format papier. À la suite d'un échange avec le Royaume-Uni, le Secrétaire a convenu que des efforts supplémentaires seraient faits pour que les documents soient disponibles en ligne conformément à la décision antérieure du CIC, à moins qu'il n'y ait des objections spécifiques des États Membres.

1037. À la suite de la discussion, le Conseil a adopté le projet de décision contenue dans le document SC-17/CONF.229/14.

XVI. Date et lieu de la 30^{ème} session du CIC-MAB

1038. L'Indonésie a annoncé qu'elles étaient disposées à accueillir la 30^{ème} session du Conseil du MAB. Comme le gouvernement est en train d'identifier les fonds pour cet événement, ils confirmeront l'organisation du Conseil du MAB dans les prochains mois.

1039. Le président du Conseil du MAB et le secrétaire du MAB ont chaleureusement remercié l'Indonésie pour sa proposition. Les dates et les lieux définitifs seront communiqués par le Secrétariat du MAB après avoir vérifié qu'il n'y aura pas d'autre réunion majeure aux mêmes dates (c.-à-d. Réunion du Comité du patrimoine mondial).

1040. Cette session du Conseil aura comme principaux points d'ordre du jour : l'élection des membres du Bureau du Conseil, les rapports du Secrétaire du programme MAB ainsi que ceux des pays et des réseaux, l'approbation de nouvelles réserves de biosphère, la reconnaissance des réserves de biosphère qui satisfont aux critères du Cadre Statutaire (sur la base du processus d'examen périodique), et une discussion sur l'implémentation du Plan d'action de Lima.

XVII. Questions diverses

1041. Aucune autre question n'a été discutée.

XVIII. Adoption du rapport

1042. Mr Raul Hidalgo le rapporteur du conseil, a présenté section par section et paragraphe par paragraphe le projet de rapport de la 29^e session aux délégations des membres et observateurs. Il a été noté un petit nombre de modifications, d'additions et de suppressions ont été demandées par les délégations.

1043. Le projet de rapport a été adopté avec les modifications, les ajouts et les suppressions proposés pendant l'examen du rapport le 15 juin 2017, le dernier jour de la 29^e session.

XIX. Clôture de la session

1044. Le Mexique et l'Autriche ont rendu hommage au Secrétaire du programme MAB, M. Han Qunli pour son excellent travail et ses contributions, et pour avoir accompagné le programme MAB dans des processus importants, comme l'élaboration de la nouvelle stratégie MAB, du Plan d'action de Lima et de la Stratégie de sortie. Le Conseil du MAB a alors donné au Secrétaire du MAB une ovation permanente debout.

1045. Le président du Conseil du MAB a également remercié le secrétaire du programme MAB pour l'excellent travail qu'il a accompli depuis sa prise de fonction. Notant que ce serait le dernier Conseil pour le secrétaire du MAB, il a ajouté qu'il espérait que le nouveau secrétaire arrivera juste après la retraite de M. Han afin d'assurer une transition en douceur.

1046. Il a remercié le Comité consultatif, le Bureau, le Secrétariat du Programme MAB, les délégués et les observateurs pour leur travail et leur soutien. Il a reconnu qu'il y avait eu des points difficiles à l'ordre du jour à discuter, notamment la Stratégie de sortie, mais qu'il était satisfait de constater que la CIC a toujours réussi à parvenir à un consensus.

1047. Le secrétaire a remercié le Conseil pour tous les compliments et a déclaré qu'il se sentait très honoré de servir le programme MAB, le Réseau mondial des réserves de la biosphère et, bien sûr, tous les États membres. Il a exprimé qu'il n'était qu'une partie d'une équipe formidable qui était le Secrétariat du MAB avec tous ses membres au siège de l'UNESCO et dans les bureaux extérieurs.

1048. Il a ajouté que les trois président(e)s qui ont suivi et travaillé sur le processus de la Stratégie de sortie ont participé à ce Conseil du MAB : Mme Boshra Salem, Sergio Guevara et M. Didier Babin.

1049. Enfin, M. Han a déclaré que, dans son futur rôle, il cherchera bien sûr à soutenir les réserves de la biosphère en Chine, ainsi que l'ensemble de la WNBR.

1050. Le Honduras a également félicité le secrétariat du MAB et le Président du Conseil du MAB pour l'excellente gestion de la réunion, qu'ils ont estimé avoir été l'une des meilleures réunions de l'UNESCO.

Annexe 1. Liste des participants

Membres du CIC MAB

Algeria / Algérie

Ms Khelifi Houria
Cité M. Boudiaf N°73
Ouled Fayet 16093
Algeria
houriakina@yahoo.com
+213 793 987 979

Austria / L'Autriche

Mr Köck Günter Mag. Dr.
Dr. Ignaz Seipel-Platz
2 Vienna 1010
Austria
guenter.koeck@oeaw.ac.at
+43 664 2053444

Azerbaijan / Azerbaïdjan

Mr Alakbarov Urkhan
Chairman, Azerbaijan National MaB
Committee, academician, prof., dr.
74, Lermontov str.
Baku AZ 1001
Azerbaijan
alakbarovuk@gmail.com
+ 994 50 495 99 44

Cameroon / Cameroun

Ms Manga Bessem Elizabeth
First Secretary
Cameroon Permanent Delegation to
UNESCO
Paris 75016
Cameroon
Bessmanga@Yahoo.Com
33769370523

Mr Ondo Hyacinthe
Attache Culturel
hyaonhoa@yahoo.fr
0753381973

China / Chine

Mr Zhijun Yi
First Secretary
Permanent Delegation of the People's
Republic of China to UNESCO
Paris 75015
China
zh.yi.cn@unesco-delegations.org

330781149988

Mr Wang Ding
Secretary-general
No. 52, Sanlihe Road
Beijing 100864
China
wangd@ihb.ac.cn

Ms HU HUI
Director of Huanglong World Biosphere
Reserve's Chengdu city office
Huanglong Reserve, Songpan county
Aba Tibetan and qiang autonomous
prefecture 623300
China
1405195680@qq.com
+86-837-7249055/+8618283721308

Mr Zhao Dehuai
Aerospace Avenue 59, Chang'an District
Xi'an 710100
China
zhdehuai@163.com
+86 13772539669

Ms MA Xuerong
Program Officer
No. 52, Sanlihe Road
Beijing 100864
China
xrma@cashq.ac.cn
+86-10-68597591

Mr Chen Qiyong
No. 278 Yunnan Road
Beihai City 536000
China
2240706189@qq.com
+86-13557790125

Mr Hu Jingui
Secretary
Genhe
Hulunbuir 22350
China
363161937@qq.com
+8618047009840

Mr Huang Qi
No. 278 Yunnan Road
Beihai City 536000
China
464215227@qq.com

+86-18907791308

Mr Ma Jun
Manager of Science Department, Jiuzhaigou
Scenic Area Administration
Science Department, Jiuzhaigou Scenic
Area Administration
Jiuzhaigou county 623402
China
9036924@qq.com
+8618909043694

Mr Wen Zhonghua
Deputy Director 7#,Beihe Road,Diecai
District
Guilin 541001
China
wen5890@163.com
+8618978317007

Ms QI LING
Huanglong World Biosphere Reserve,
Songpan county
Aba Tibetan and qiang autonomous
prefecture 623300
China
380587918@qq.com
+86-837-7249055/+861828372130

Colombia / Colombie

Mr SOTO BOUTIN LUIS ARMANDO
Deputy Permanent Delegate
1 Rue Miollis
Paris 75015
Colombia
la.soto.co@unesco-delegations.org
+33783085189

Ms GARCIA FIGUEROA CONSTANZA
First Secreary in charge of Secteur
1 Rue Miollis
Paris 75015
Colombia
c.garcia-figueroa@unesco-delegations.org
+33606562647

Mr REY ANGEL CESAR AUGUSTO
Calle 37 # 8 - 40
Bogotá 110311
Colombia
crey@minambiente.gov.co
(57) 3125230007

Mr César Pey
Director Bouges Minambiente
Colombia

France

Mr BABIN Didier
Président MAB France
24 Chemin de Borderouge, Auzeville
Castenet Tolosan 31326
France
didier.babin@mab-france.org

Ms CIBIEN Catherine
Director in MAB French Committee
24, chemin de Borderouge, CS 52627
Auzeville
Castanet Tolosan 31326 cedex
France
catherine.cibien@mab-france.org
+33 5 61 73 57 02

Ms ATRAMENTOWICZ Martine
Chargée de mission
MAB France
UMR CESCO, CRNS-MNHN, 57, rue
Cuvier, CP 41
Paris 75005
France
martine.atramentowicz@mab-france.org
+33 1 40 79 81 56

Ms JARDIN Mireille
MAB France
136, avenue Emile Zola
Paris 75015
France
mireille.jardin@mab-france.org
+33 1 01 40 79 37 18

Mr Michel POUCHEPADASS
Conseiller
Représentation de la France auprès de
l'UNESCO
Michel.pouchepadass@diplomatie.gouv.fr

Ms Rebut Elise
Ministère de l'Europe et des Affaires
étrangères
Sous-direction de l'Environnement et du
Climat
27, rue de la Convention

Paris Cedex 15
France
elise.rebut@diplomatie.gouv.fr
+ 33(0)1 43176290

Germany / Allemagne

Mr Möller Lutz
Deputy Secretary-general, German
Commission for UNESCO
Colmantstrasse 15
Bonn 53115
Germany
moeller@unesco.de

Ms Gnittke Inka
Head of Division
Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz,
Bau und Reaktorsicherheit
Robert-Schumann-Platz
Bonn 53175
Germany
Inka.gnittke@bmub.bund.de

Mr Wießner Andreas
Mayor
Rathausplatz 1
Todtnau 79674
Germany
a.wiessner@todtnau.de

Mr Seger Bernhard
Former Mayor
Bismatt 13
Tunau 79677
Germany
Berni13@online.de
+49 0151 51494723

Ms Ranke Karen
JPO, German Commission for UNESCO
Colmantstrasse 15
Bonn 53115
Germany
ranke@unesco.de
+49 015161643512

Mr Ficht Klemens
Government vice president,
Regierungspräsidiums Freiburg
Kaiser-Joseph str. 167
Freiburg 79098
Germany
klemens.ficht@rpf.bwl.de

+49 0151 51494723

Ms Engels Barbara Elisabeth
German Agency for Nature conservation
Konstantin str. 110
Bonn 53179
Germany
barbara.engels@bfn.de

Guatemala

Mr Chicas Sosa Marco Tulio
Ambassadeur, Guatemala
2 Rue Villebois-Mareuil
Paris 75017
mchicas@minex.gob.gt
Mr Enriquez Ricardo
Troisième secrétaire, Guatemala
2 Rue Villebois-Mareuil
Paris 75017
dl.guatemala@unesco-delegations.org

Honduras

H. E. Mr Roberto Ramirez Aldana
Ambassador, Permanent Delegate of
Honduras to UNESCO
Maison de l'UNESCO, Bureau B 4.22
1, rue Miollis M 1.32
75732 PARIS Cedex 15
Honduras
dl.honduras@unesco-delegations.org
01.45.68.28.47

Hungary / Hongrie

Ms Érdiné dr. Szekeres Rozália
Head of National MAB Committee
Kossuth Lajos tér 11.
Budapest 1055
Hungary
rozalia.szekeres.erdine@fm.gov.hu

Ms Koczka Krisztina
Head of National MAB Committee
Kossuth Lajos tér 11.
Budapest 1055
Hungary
krisztina.koczka@fm.gov.hu

Dr. Pálos Gabriella
140 avenue Victor Hugo
Paris 75116
France
gpalos@mfa.gov.hu

Indonesia / Indonésie

Ms ROMPIS Veronica
First Secretary
1 Rue Miollis, Paris 75015
v.rompis.id@unesco-delegations.org

Dr. Sudarmonowati Enny
Widya Graha Building 6th Floor, Gatot
Subroto
Jakarta 12710
Indonesia
s_enny@hotmail.com
+621 5252362 / 08121112756

Mr Nugroho Hari
Dr. and Program Director of Research and
Development, the Indonesian MAB National
Committee
Gedung Kusnoto, lt. 4, Jl. Ir. H. Juanda 18
Bogor 16122
Indonesia
hntawon@gmail.com
+62-251-8325854

Mr Purwanto Yohanes
Professor and Executive Director of the
Indonesian MAB National Committee
Gedung Kusnoto, lt. 4, Jl. Ir. H. Juanda 22
Bogor 16122
Indonesia
purwanto.lipi@gmail.com
+62-251-8325854

Mr Priatna Dolly
Dr. (Member of the Indonesian MAB
National Committee
Sinar Mas Land Plaza, Tower II, 5th floor, Jl.
M. H. Thamrin No. 51
Jakarta 10350
Indonesia
dolly.priatna@gmail.com
+6281389001566

Japan / Japon

Dr. ISODA, Hiroko
Chair of Japanese National Committee for
MAB /Professor, University of Tsukuba
1-1-1, Tennodai, Tsukuba City
Ibaraki 305-8572
Japan
isoda.hiroko.ga@u.tsukuba.ac.jp
+81-(0)29-853-5775

Ms HATA, Matsunaga Eri
Assistant Director-General for International
Affairs, Ministry of Education, Culture,
Sports, Science and Technology (MEXT)/
Japanese National Commissions for
UNESCO
3-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8959
Japan
e-hata@mext.go.jp
+81(0)3-6734-3087

Mr TSUTSUMI Kenichi
Counselor, Life and Environment
Department, Oita Prefecture
3-1-1 Otemachi, Oita City
Oita 870-8501
Japan
tsutsumi-kenichi@pref.oita.lg.jp
+81(0)97-506-3001

Mr YAMASAKI Yoshiaki
Director, Nature Conservation Promotion
Office, Life and Environment Department,
Oita Prefecture
3-1-1 Otemachi, Oita City
Oita 870-8501
Japan
yamasaki-yoshiaki@pref.oita.lg.jp
+81(0)97-506-3020

Mr MATSUSHITA Shinichi
Administrative Chief, Mountainous Areas
Regional Development Division, General
Policy Planning Department, Miyazaki
Prefecture
2-10-1 Tachibanadorihigashi, Miyazaki City
Miyazaki 880-8501
Japan
matsushita-shinichi@pref.miyazaki.lg.jp
+81(0)985-26-7035

Mr KISHI Yoshimasa
Mayor of Minakami Town
318Gokan, Minakami Town, Tone Gun
Gunma 379-1393
Japan
yoshimasa-kishi@town.minakami.gunma.jp
+81(0)278-62-2111

Mr HAYASHI Kimio
Chairperson of Minakami Town Assembly
318 Gokan, Minakami Town, Tone Gun

Gunma 379-1393
Japan
office-gikai@town.minakami.gunma.jp
+81(0)278-25-5023

Mr TAKADA Satoru
Biosphere Reserve Promotion Division
Manager of Minakami Town
318Gokan, Minakami Town, Tone Gun
Gunma 379-1393
Japan
s-takada@town.minakami.gunma.jp
+81(0)-278-25-5032

Mr KOIKE Toshihiro
Biosphere Reserve Promotion Group
Leader of Minakami Town
318Gokan, Minakami Town, Tone Gun
Gunma 379-1393
Japan
t-koike@town.minakami.gunma.jp
+81(0)-278-25-5032

Mr SADAHIRO HAGIWARA
Councillor
Permanent Delegation of Japan to UNESCO
100, Avenue de Suffren, 75015 Paris,
France
sadahiro.hagiwara@mofa.go.jp
+33 (0)1 53 59 27 22
+33 (0)6 75 29 97 10

Mr NISHIWAKA Aya
Professor, Faculty of Agriculture, University
of Miyazaki
1-1 Gakuenkibanadainishi, Miyazaki City
Miyazaki 889-2192
Japan
nishiwaki@cc.miyazaki-u.ac.jp
+81-(0)985-58-7789

Kazakhstan

Prof. Jashenko Roman
KazNU, al-Farabi 71 Ave
Almaty 50040
Kazakhstan
rjashenko@gmail.com
+77017233525

Dr. Bayadilov Khalyk
Altyn Emel BR, 115 Bokey Str
Baschy Town, Kerbulak district
Almaty Oblast 41103

Kazakhstan
altynemel_m@mail.ru
+7 775 575 5555

Dr. Maltseva Elina
KazNU, 71 al-Farabi Ave
Almaty 50040
Kazakhstan
elina_m@inbox.ru
+77772245192

Soltanova Raikul
Altyn Emel BR, 115 Bokey Str
Baschy Town, Kerbulak district
Almaty Oblast 41103
Kazakhstan
altynemel_m@mail.ru
+7 775 575 5555

Kuwait / Koweit

Dr AILSHATTI Muhammad
Delegation de l'Etat du Kuwait for UNESCO
Kuwait
m.alshatti.kw@unesco-delegation.org
+0145682667

Dr Sarah Hashem
Kuwait
Hashem.sarah@gmail.com
+0634622887

Madagascar

Ms RAZAFINDRANO FAGNINA WILLIA
Conseiller Responsables des secteurs SC
et SHS
40 rue du Général Foy
Paris 75008
France
willia.razafindrano@madagascar-
unesco.com
+33672063568

Mr Andriamampandry todisoamanampy
Ministere de education
Tananarive
Madagascar
todisoam21@yahoo.fr

Malaysia

Mr Megat Ahmad Supian Megat Sany
Undersecretary Of Biodiversity Management
And Forestry Department Ministry Of
Natural Resources And Environment,

Level 12, Wisma Sumber Asli, 25 Persiaran
Perdana, Precint 4
Putrajaya 62574
Malaysia
dr.megat@nre.gov.my
+0688861443

Prof. Mohd Nor Siti Azizah
School Of Biological Sciences,
Universiti Sains Malaysia,
11800, Penang, MALAYSIA
Penang 11800
Malaysia
sazizah@usm.my
+6012-4765786

Mr MOHD NOR MOHAMAD AZAM
13, Jln Balakong Jaya 5, Taman Balakong
Jaya
Seri Kembangan, Selangor 43300
Malaysia
azam@water.gov.my
+60193330690

Mr Tan Sri Abdul Razak Mohd Soffi
Chairman of State Basic Amenities and
Environment Committee
State Secretary Office, Level 7, Wisma Sri
Pahang Kuantan
Pahang 25350
Malaysia
pa.excopahang@gmail.com
+60199522228

Mr Mohd Yunus Suhaimi
Director State Secretary Office, Level 4,
Wisma Sri Pahang Kuantan
Pahang 25350
Malaysia
tsuk1@pahang.gov.my
+60199880001

Mr Mohamat Sarif
@ Ahmat Zaman Azam
Senior Principal State Secretary Office,
Level 4, Wisma Sri Pahang Kuantan
Pahang 25350
Malaysia
zamanazam@pahang.gov.my
+60199896629

Ms AHMAD KAMIL INTAN NURUL AZLINA
Principal assistant secretary of ministry of

natural resources and environment
Level 12, Wisma Sumber Asli, 25 Persiaran
Perdana, Precint 4
Putrajaya 62574
Malaysia
intan.kamil@nre.gov.my
+603-888861448

Ms Wan Muda Wan Azlida
Chief Assistant District Officer
Pekan District and Land Office
Pekan 26600
Malaysia
w.azlida@pahang.gov.my

Mali

Mr CISSE noussa
1st Counsellor of the Permanent Delegation
of Mali
1, Rue miollis
Paris 75015
Mali
noussacisee@yahoo.fr

Mr Guimbayaru Thiambel
Delegation permanent of Mali\
Mali
+0646726426

Mr DEMBELE AROUNA
Chargé de programme sciences
Avenue Cheick Zayed, Rue Mamadou SALL
Porte 208 Dravéla-Bolibana Bamako
Bamako 223
Mali
arissouna@yahoo.com
+22366944382

Mr TOURE Alhassane Abdou Sidi dit Sandy
Directeur Operation Amenagement de la
Boucle du Baoulé Gestionnaire de la
Reserve de Biosphère du Baoulé
Operation Amenagement Parc National de
la Boucle du Baoulé
Bamako 275
Mali
retoudysan@yahoo.fr
0022 2023217 00223 66.78.05.66

Mexico / Mexique

Mr Guevara Sada Sergio
Presidente de la Red IBEROMAB y
Coordinador del Subcomité Mexicano del

MAB
Instituto de Ecología A.C. Carretera antigua
a Coatepec 351
El Haya, Xalapa Veracruz 91070
Mexico
sergio.guevara@inecol.mx
+52(228)8421806

Ms Gallina Tessaro María Pia
Directora de Patrimonio Mundial Natural y
Programa MAB de la Comisión Nacional de
Áreas Naturales Protegidas
Ejército Nacional Núm. 223, Col. Anáhuac 1
Sección. Del. Miguel Hidalgo.
Mexico City 11320
Mexico
mgallina@conanp.gob.mx
+52 (55) 5449-7000 ext 17206

Morocco / Maroc

Mr Fassi Driss
Secrétaire général du comité MAB Maroc
idrissfassi@yahoo.fr
+212 663 72 49 75

Nigeria

Mr Adepoju Olatunde Adeshola
Nigeria And Bureau Member For Africa
Forestry Research Institute Of Nigeria (Frin)
Ibadan 200272
Nigeria
soadepoju2005@gmail.com
+2348035868634

Mr Haastrup Michael
Forestry Research Institute Of Nigeria
Ibadan 234
Nigeria
jumobi2003@yahoo.com
+2348057074465

Dr. Tayo Oyelowo
Research Scientist
Ecology Section of Department of Forest
Conservation and Protection
Forestry Research Institute of Nigeria.
Ibadan, Oyo State.
+2348054039917
+2349023376568

Dr. Oyelowo Oyetayo
P.M.B 5054, Jericho Hills
Ibadan 200001

Nigeria
tayooyellowo@yahoo.com
+2348054039917

Dr. Akinyemi Olukayode
P.M.B 5054, Jericho Hills
Ibadan 200001
Nigeria
olukayodeakinyemi2007@yahoo.com
+2347038262669

Peru / Pérou

Ms BARRERA ROSARIO
Secretaria del Comité Nacional MaB Perú
Calle diecisiete 355 urb el Palomar San
Isidro
Lima 27
Peru
rbarrera@sernanp.gob.pe
51 968218577
7177500

Republic of Korea / République de Corée

Mr Cho Do-Soon
Chairman in MAB National Committee of
Republic of Korea
8th Fl 22 Hyeoksin-ro
Wonju-si, Gangwon do 26466
Republic of Korea
dscho@catholic.ac.kr
+82 2 2164 4357

Ms Shim Suk Kyung
Vice-Chairman in MAB National Committee
of Republic of Korea
8th Fl 22 Hyeoksin-ro
Wonju, Gangwon Do 26466
Republic of Korea
hallosks@gmail.com
+82 10 9629 9907

Ms Lee Sun kyung
Attaché Scientifique
1 Rue Miollis
Paris 75015
Republic of Korea
sk.lee.kr@unesco-delegations.org
+33 1 4568 3151

Ms Kim Eun Yung
Director in Division of Sciences and Korean
Youth National Commission for UNESCO
26 Myeongdong-gil(UNESCO Road), Jung-

gu
Seoul 24354
Republic of Korea
heidi@unesco.or.kr
+82 2 6958 4122

Mr Park Hyeongsoo
Staff in MT. Seorak Biosphere Reserve
833 Seoraksan ro
Sok Cho si, Gangwon do 24903
Republic of Korea
erphs@knps.or.kr
+82 33 636 5546

Mr Kim Jong Hee
Director of Partnership Department in Korea
National Park Service
8th Fl 22 Hyeoksin-ro
Wonju-si 26466
Republic of Korea
jonghee@knps.or.kr
+82 33 769 9510

Mr Yang Sungwoo
Programme Specialist
8th Fl 22 Hyeoksin-ro
Wonju-si, Gangwon do 26466
Republic of Korea
vitya@knps.or.kr
+82 33 769 9521

Ms Kim Yukyung
Deputy Director in Ministry of Environment
11 Doum 6 ro
Sejong si 30103
Republic of Korea
ifanger@korea.kr
+82 44 201 7231

Mr Seo Joonwoo
Editor in Ministry of Environment
11 Doum 6 ro
Sejong si 30103
Republic of Korea
joonwooseo@korea.kr
+82 44 201 7234

Mr Kim HyungJoong
Staff in Shinan Dadohae Biosphere Reserve
102-1 Tongil Dae ro
Mokpo si, Cheonnam 58746
Republic of Korea
eastasia@knps.or.kr

+82 61 284 9115

Mr Jang KwangSub
Team Manager in World Network of Island
and Coastal Biosphere Reserve, UNESCO
Jeju Secretariat 72 Sumokwon gil
Jeju si, Jeju Special Self Governing
Province 63143
Republic of Korea
jessefly@naver.com
+82 64 710 8999

Mr Jeong DaiYeun
Director in World Network of Island and
Coastal Biosphere Reserve, UNESCO
Jeju Secretariat 226 Song E gil
Jeju si, Jeju Special Self Governing
Province 63330
Republic of Korea
jeongdy@jejunu.ac.kr
+82 64 722 9508

Russian Federation /Fédération Russe

Mr Valery Neronov
Deputy Chair, Russian MAB Committee
41, Vavilov Street
Moscow 117312
Russian Federation
rusmabcom@gmail.com
+7 499 724 2515

Ms Anna CHIRKOVA
Third secretary of the permanent delegation
of the Russian Federation to UNESCO
1 Rue Miollis
Paris 75015
Russian Federation
dl.russia@unesco-delegations.org

Saint Vincent and the Grenadines / Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Ms Le Marant de Kerdaniel Claudine
Deputy Permanent Delegate
Permanent delegation of Saint Vincent and
the Grenadines, 39 rue François 1er
Paris 75015
Saint vincent and the grenadines
dl.st-vincent@unesco-delegations.org
01 56 52 09 11

Slovakia / Slovaquie

Ms GUZIOVA Zuzana
Engineer

Stefanikova 3
Bratislava 814 99
Slovakia
julius.oszlanyi@savba.sk
+421209203334

Mr OSZLANYI JULIUS
Engineer
Stefanikova 3
Bratislava 814 99
Slovakia
julius.oszlanyi@savba.sk
+421209203334

Ms Vlckova Lucia
State Secretary Office, Ministry of
Environment of the Slovak Republic
Nam.L.Stura 1
Bratislava 81235
Slovakia
lucia.vlckova@enviro.gov.sk
+421905668290

Dr. FABRICIUŠOVA Vladimira
J.H.Hurbaba
Zvolen 69001
Slovakia
vladimira.fabriciusova@sopsr.sk

South Africa / Afrique du Sud

Ms MALEFANE Nthabiseng
Minister Plenipotentiary
59 Quai d'Orsay
Paris 75007
France
malefanen@dirco.gov.za
+33 (0)1 53 59 23 23

Ms RAHLAGA Kgomotso
Counsellor: Multilateral Affairs
59 Quai d'Orsay
Paris 75007
France
rahlak@dirco.gov.za
+33 1 53 59 23 05

Mr Nemutandani Mashudu Lucky
Aquatic Ecologist
P.O.Box 2966, Tzaneen
Mmabatho 856
South Africa
mnemutandani@nwpg.gov.za
+27 18 389 5925

Mr Dlulisa Siyabonga Bunny
Deputy Director: Coastal Management
1 Pier Street Cape Town
Waterfront 8001
South Africa
sdlulisa@environment.gov.za
+27766837467

Ms Carlisle Juliet Hazel
Biosphere Coordinator: Garden Route
Biosphere Reserve
Garden Route
George 65530
South Africa
julie@gardenroutebiosphere.org.za
+27823222209

Ms Mancotywa Skumsa Kathleen Audrey
Chief Director of Protected Areas Systems
Management
Environment House; 473 Steve Biko Road
Pretoria, Arcadia 83
South Africa
smancotywa@environment.gov.za
+27824130166

Mr MARINGA VONGANI NICOLUS
Assistant director of protected areas
international governance
Environment House; 473 Steve Biko Road
Pretoria, Arcadia 83
South Africa
vmaringa@environment.gov.za
+27827702576

Mr Leku Teboho
Acting Director of Department of Agriculture
and Rural Development of the Gauteng
Province
13 Paddock
Johannesburg 2000
South Africa
teboho.leku@gmail.com
+27835432345

Ms SLINGERS-CUPIDO Verna
First Secretary: Permanent Delegation of
South Africa to UNESCO
59 Quai d'Orsay
Paris 75007
South Africa
slingerscupidov@dirco.gov.za

+33 (0)1 53 59 23 23

Ms Kgomotso RAHLAGA
Counsellor
Permanent Delegation of South Africa to
UNESCO
South Africa

Spain / Espagne

Ms Fernández San Miguel Montserrat
Directora adjunta del Organismo Autónomo
Parques Nacionales / Ministerio de
Agricultura y Pesca, Alimentación y Medio
Ambiente
José Abascal, 41
Madrid 28003
Spain
Secretaria.MAB.ESP@oapn.es
+33145683385

Mr Cantos Mengs Francisco José
Jefe de Área de Relaciones Internacionales
y Reservas de la Biosfera / Ministerio de
Agricultura y Medio Ambiente España
José Abascal, 41
Madrid 28003
Spain
Secretaria.MAB.ESP@oapn.es;
dl.spain@unesco-delegations.org
+33145683385

Sweden / Suède

Ms Julia Lodén
Attachée at the permanent delegation of
Sweden to UNESCO
1 Rue Miollis, Paris 75015
Sweden
julia.loden@gov.se
+33145683250

Ms Johanna MacTaggart
National MAB Coordinator
Biosfärkontoret
Mariestad 542 21
Sweden
johanna.mactaggart@biosfarprogrammet.se
+46 (0)70 660 0507

Togo

Pro Francisco K.SEDDOH
Representant du Togo, conseil exécutif de
l'UNESCO
Francisco-seddoh@orange.fr

+33 633973868

Mr AGUDZE Elom
Assistant Delegation Togo Unesco,
representant du comité MAB et commission
national de UNESCO Togo
1 Rue Miollis; Bureau 1033
Paris 75015
Togo
elom.agudze@hotmail.com

Turkey / Turquie

Mr ADA Serhan
Turkey
serhan.ada@bilgi.edu.tr
905323627532

Ms Ürün Şule
Turkish National Commission for UNESCO,
Assistant Secretary General
UNESCO Türkiye Millî Komisyonu, Reşit
Galip Cad. Hereke Sok. No:10
Gaziosmanpaşa Çankaya
Ankara 6700
Turkey
suleurun@unesco.org.tr
+ 90 312 426 58 94

Mr Demirtaş Ahmet
Head of Department
Mustafa Kemal Mahallesi Eskişehir Devlet
Yolu (Dumlupınar Bulvarı) 9. km. (Tepe
Prime Yanı) Çankaya
Ankara 6530
Turkey
ademirtas23@hotmail.com
+90.312.586 4153

Mr Keskin Levent
City and Regional Planner
Mustafa Kemal Mahallesi Eskişehir Devlet
Yolu (Dumlupınar Bulvarı) 9. km. (Tepe
Prime Yanı) Çankaya
Ankara 6530
Turkey
keskinl@gmail.com
+90.312.586 4345

Mr. Ulu Fahrettin
Acting Head of Department, Ministry of
Forestry and Water Affairs
fahrettinulu@ormansu.gov.tr

Mr ERTÛRK Erdogan
Member of the Turkish MAB
Committee/MAB Focal Point in the Ministry
of Forestry and Water Affairs
Sögütözü cad. No 71
Yenimahalle 06560
Ankara-Turkey
erdoganerturk@yahoo.com
eerturk@ormansu.gov.fr
+903122075883
(Work)/+905327014545(Mobile)

**United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland / Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**
Mr Price Martin
Chairman UK National Committee for MaB

Perth College, University of the Highlands
and Islands, Crieff Road
Perth PH20DP
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland
martin.price@perth.uhi.ac.uk
+44-1738-877217

Mr BELL Andrew
Vice Chairman UK National Committee for
MaB
Taw View, North Walk,
Barnstaple, Devon EX39 4LX
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland
andrew.bell@devon.gov.uk
+447967134149

Mr Good Jervis
National Parks and Wildlife, Oak House,
Mahon Business Park, Bessborough Road
Cork T12D6CH
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland
Jervis.Good@ahg.gov.ie
353872516087

Ms Collins Sinead
Stagiaire de la Delegation Permanente
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland
sinead.collins@dfa.ie

OBSERVATEURS

Argentina / Argentine
Mr LEONI PATRON COSTAS Eduardo
Minister
1, rue Miollis
Paris 75015
Argentina
e.leoni.ar@unesco-delegations.org

Ms HILDMANN Miguel Angel
Minister - Deputy Permanent Delegate
1, rue Miollis
Paris 75015
Argentina
ma.hildmann.ar@unesco-delegations.org

Ms GRANATELLI Barbara
1, rue Miollis
Paris 75015
Argentina
b.granatelli.ar@unesco-delegations.org

Mr SCHULTZ Cristobal
1, rue Miollis
Paris 75015
Argentina
c.schultz.ar@unesco-delegations.org

Australia / Australie
Prof. Bridgewater Peter
Institute of Applied Ecology, University of
Canberra
Canberra 2601
Australia
peter.bridgewater@canberra.edu.au
+61423252967

Belarus / Biélorussie
Ms Rybianets Natallia
Vice-Chairperson, Belarus MAB National
Committee/Belarusian State University
4 Nezavisimosti Ave.
Minsk 220030
Belarus
mab@bsu.by
+375 17 328 64 01

**Bolivarian Republic of Venezuela /
République bolivarienne du Venezuela**
Mr CRESPO Luis Alberto
Ambassadeur -Representant Permanent
1, rue Miollis

Paris 75015
Bolivarian Republic of Venezuela
dl.venezuela@unesco-delegations.org
+0145682532/33

Mr OSORIO David
Ministre Conseiller
1, rue Miollis
Paris 75015
Bolivarian Republic of Venezuela
dl.venezuela@unesco-delegations.org
+0145682532/33

Ms MEDINA CARRASCO María Luisa
Premier Secrétaire
1, rue Miollis
Paris 75015
Bolivarian Republic of Venezuela
dl.venezuela@unesco-delegations.org
+0640476886

Mr MAMANI Pamela
Chargée d'Affaires a.i.
1, rue Miollis
Paris 75015
Bolivia
dl.bolivia@unesco-delegations.org
+33 1 45 68 30 39

Burundi

Mr NTAHOBARI NESTOR
Deuxième Conseiller
Ambassade du Burundi
10 rue de l'Orme
Paris 75019
Burundi
ntahobarinestor@hotmail.com
+33637476185

Brazil / Brésil

Mr CORDEIRO TUPYNAMBA Geraldo
Conseiller, Chargé d'affaires
Délégation permanente du Brésil auprès de
l'UNESCO
1, rue Miollis
Paris 75015
Brazil
dl.brazil@unesco-delegations.org
+33145682901

Ms Sotelino Dinatale Bianca
Deuxième Secrétaire

1, rue Miollis
Paris 75015
Brazil
dl.brazil@unesco-delegations.org
+33145682901

Mr Luiz Fernando Leone Viana
Directeur général
Itaipu Binational
Brazil

Mr Paulo Afonso Monteiro Maranhão Faria
Conseiller Spécial
Itaipu Binational
Brazil

Bulgaria / Bulgarie

Ms Grekova Zornitza
1, rue Miollis
Paris 75015
Bulgaria
z.grekova.bg@unesco-delegations.org

Mr Mladenov Atanas
1, rue Miollis
Paris 75015
Bulgaria
a.mladenov.bg@unesco-delegations.org

Cambodia / Cambodge

Ms Srey Sunleang
Director
Department of Freshwater Wetlands
Conservation,
Ministry of Environment,
Cambodia
(855)77-333-456
kampongspeu@yahoo.com
sreysunleang

Costa Rica

Mr Andrea Herrera Chávez
miembro de la Junta Directiva y
representante de la Reserva de Biosfera
Savegre y la persona del Comité Nacional
MAB de Costa Rica
Costa Rica
dl.costa-rica@unesco-delegations.org
(506) 88207042

Côte d'Ivoire

Ms Gauze Nee Touao Kah Martine

Directrice du Centre de Recherche en
Ecologie (CRE)/Université Nanguï
Abrogoua,
Ministère de l'Enseignement supérieur et de
la recherche scientifique
Point Focal du Programme MAB et
Secrétaire Exécutive du Comité National du
MAB de Côte d'Ivoire
Abidjan 08 BP 109
mtahoux@yahoo.fr ou
mtgauze1@gmail.com
+225 07921641 ; +225 21243355

Mr Nevry Roger
Directeur de la Règlementation, de la
Coopération et des Relations avec les
autres Ministères
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique, Abidjan, Cité
Administrative, Tour C, 20^è étage
Abidjan BPV 151
r.nevry@gmail.com
+225 07916096

Croatia / Croatie

Ms Martina Borovac Pecarevic
Deputy Permanent of the permanent
Delegation of Croatia to UNESCO
dl.croatia@unesco-delegations.org
+33 785350914

Cuba

Ms Buergo Rodriguez Dulce
Ambassador
1, rue Miollis
Paris 75015
Cuba
dl.cuba@unesco-delegations.org
83411

Ms MORINA MEDINA LAURA
THIRD SECRETARY
1, rue Miollis
Paris 75015
Cuba
dl.cuba@unesco-delegations.org
83411

Canada

H. E. Ms Elaine Ayotte
Ambassador, Permanent Delegate of
Canada to UNESCO

1, rue Miollis
Paris 75015
Canada
dl.canada@unesco-delegations.org
01 44 43 25 71

Mrs Dominique Levasseur
Senior Programme Officer
1, rue Miollis
Paris 75015
Canada
dominique.levasseur@international.gc.ca
01 44 43 25 73

Denmark / Danemark

Ms Wendt Dorthe
First Counsellor
1, rue Miollis
Paris 75015
Denmark
d.wendt.dk@unesco-delegations.org
0033 6 38 33 83 19

Dominican Republic / République Dominicaine

Ms DORE CASTILLO Patricia María
1 Rue Miollis, DL République Dominicaine
Paris 75015
Dominican Republic
p.dore-castillo.do@unesco-delegations.org
+33768569871

Ecuador / Équateur

Ms Moreira Maria Elena
Deputy Permanent Representative of the
Permanent Delegation of Ecuador to
UNESCO
1, rue Miollis
Paris 75015
Ecuador
me.moreira-velasquez.ec@unesco-
delegations.org
+ 33 1 45 68 33 03

Ms Rosero Ana
Third Secretary
1, rue Miollis
Paris 75015
Ecuador
dl.ecuador@delegations.org
+ 1 45 68 33 03

Egypt / Egypte

Prof. Salem Boshra Bakr
Department of Environmental Sciences -
Faculty of Science, Moharram bey
Alexandria 21511
Egypt
boshra.salem@dr.com
201001449645

Dr Moghith anwar
Cairo
Egypt
anwar.moghith@gmail.com

El Salvador

Ms Sol de Pool Lorena
Ambassador of the Permanent delegation of
El Salvador to UNESCO
dl.el-salvador@unesco-delegations.org

Mr Durler Escobar Nicole
Counselor
dl.el-salvador@unesco-delegations.org

Ghana

Mr Appah-sampong Ebenezer
Environmental Protection Agency, P. O. Box
M326
Accra 0
Ghana
ebenezer.appah-sampong@epa.gov.gh
233277163050

Mr Fiati Carl Kojo
P.O. Box M326
Accra +233
Ghana
carl.fiati@epa.gov.gh
+233 501301408

Ms Ashong Sheila
Principal Programme Officer
Environmental Protection Agency, P O Box
M326
Accra Ghana
sheila.ashong@epa.gov.gh
+233244440476

Haiti / Haïti

Ms DESQUIRON Marie Therese Lilas
Ministre Conseiller, Chargée d'Affaires a.i.
1, rue Miollis

Paris 75015
Haiti
dl.haiti@unesco-delegations.org
+33 1 45 68 2519

Mr JULES James Samuel Rockefeller
Conseiller
1, rue Miollis
Paris 75015
Haïti
jjs.jules@unesco-delegations.org
+ 33 1 45682518

Ms LINDOR Marie
Premier Secrétaire
1, rue Miollis
Paris 75015
Haïti
k.lindor.ht@unesco-delegations.org
+33 1 45682518

Mr THOMAS Yves Michel
Premier Secrétaire
1, rue Miollis
Paris 75015
Haïti
ym.thomas.ht@unesco-delegations.org
+33 1 45682519

Mr Alberto Hernandez Salinas
Membre et Collaborateur
Délégation permanente d'Haïti auprès de
l'UNESCO
1, rue Miollis
Paris 75015
Haïti
Kaa321@yahoo.com
+33 666449430

Italy / Italie

Mr Minuti ARNALDO
50 rue de Varenne
Paris 75007
Italy
a.minuti.it@unesco-delegations.org
144392165

Mr POTI Eugenio
First Secretary of the Italian Permanent
Delegation to UNESCO
50 rue de Varenne
Paris 75007

Italy
e.poti.it@unesco-delegations.org
144392165

Ms LOMONACO VINCENZA
50 rue de Varenne
Paris 75007
Italy
v.lomonaco.it@unesco-delegations.org
144392165

Ms Valentina Mauriello
Expert technique du Ministre de
l'Environnement
Italy
Mauriello.valentina@minambiente.it

Mr Diego Martino
Direction générale de la protection de la
nature et de la mer
Italy
Martino.diego@minambiente.it

Mr Sebastiano VENNARI
Tepilora
Vivitalia Srl
Roma
Italy

Mr Filippo Lenzerini
Telilora
Punto 3 Srl
Ferrara
Italy

Kenya

Mr Arero Jaro
Ag Secretary, Kenya MAB National
Commission
P. O. Box 72107-00200, National Bank
Building, Harambee Avenue, 14th Floor
Nairobi 200
Kenya
jarero@unesco.go.ke
+254721629846

Mr Melly Julius
Honourable, Vice Chairperson and
Parliamentary Delegation
Parliament buildings P. O. Box 41842-00100
Nairobi 100
Kenya

dl.kenya@unesco-delegations.org
+ 33 156622525

Ms Ngetich Cecilia
Member Of Parliament, Kenya
Parliament Buildings P. O. Box 41842-
00100
Nairobi 100
Kenya
dl.kenya@unesco-delegations.org
+ 33 0156622525

Mr Njagagua Charles Muriuki
Member Of Parliament, Kenya
Parliament Buildings P. O. Box 41842-
00100
Nairobi 100
Kenya
dl.kenya@unesco-delegations.org
+ 33 56622525

Mr Wanyama Biniface Wekesa
P O Box 9455
Nairobi 200
Kenya
bwwekesa@yahoo.com
+254 721434 057

Mr Mugoma John
Parliament Buildings P. O. Box 41842-
00100
Nairobi 100
Kenya
dl.kenya@unesco-delegations.org
+ 33 56622525

Mr Mwang'ombe M.James
P.O. Box 30513 – 00100
Nairobi 100
Kenya
mwangombejames@yahoo.co.uk
+254 722266449

Mr Godia George
Ambassador / Permanent Delegate
1, rue Miollis
Paris 75015
Kenya
dl.kenya@unesco-delegations.org
+33 01 45 68 32 83

Mr Oluoch John Paul
Senior Research Assistant

1, rue Miollis
Paris 75015
Kenya
j.oluoche@unesco-delegations.org
+33(0)145683281

Ms NYAGA EVELYN NJOKI
11, rue Miollis
Paris 75015
Kenya
e.nyaga.ke@unesco-delegations.org
+ 33 01 45 68 32 83

Luxembourg

Ms Chaussis Léa
Luxembourg UNESCO Commission
4, boulevard Roosevelt
Luxembourg 2450
Luxembourg
lea.chaussis@mc.etat.lu
+35224776620

Ms Beck Simone
President of Luxembourg UNESCO
Commission
4, boulevard Roosevelt
Luxembourg 2450
Luxembourg
simone.beck@education.lu
+35224776620

Ms Decker Catherine
Secretary general
4, boulevard Roosevelt
Luxembourg 2450
Luxembourg
catherine.decker@mc.etat.lu
+352661819400

Montenegro / Monténégro

Ms Ponorac Dragica
Ambassadrice , Déléguée permanente du
Monténégro auprès de l'UNESCO
5 rue de la Faisanderie
Paris 75116
Monténégro
france@mfa.gov.me
+33153638030

Ms Radulovic Zdenka
Ministre Conseiller
5 rue de la Faisanderie

Paris 75116
Monténégro
zdenka.radulovic@mfa.gov.me
+33153638030

Myanmar

Mr Aung Si Thu
60, Rue de Courcelles
Paris 75008
Myanmar
me-paris@wanadoo.fr
+33 01 56 88 15 90

Mr Htun Thein Min
60, Rue de Courcelles
Paris 75008
Myanmar
me-paris@wanadoo.fr
+33 01 56 88 15 90

Mr Thu Han
Ambassador/ Permanent Representative to
UNESCO
60, Rue de Courcelles
Paris 75008
Myanmar
me-paris@wanadoo.fr
+33 01 56 88 15 90

Mr Min Ooe Wai
Counsellor
60, Rue de Courcelles
Paris 75008
Myanmar
owm2010@gmail.com
+33 01 56 88 15 90

Nicaragua

Ms TAPIA ROA Ruth Esperanza
Ambassadeur
34 avenue Bugeaud
Paris 75116
Nicaragua
dl.nicaragua@unesco-delegations.org
144059042

Mr Ortega Rodríguez Hugo
Déléguée
34 avenue Bugeaud
Paris 75116
Nicaragua
dl.nicaragua@unesco-delegations.org

330144059042

Niger

Mr HALILOU MALAM GARBA
HAMISSOU
Niamey BP 578
Niger
hamissou66@yahoo.fr
+22796531543

Norway / Norvège

Mr Nord-Varhaug Olav
Head of Section P.o.box 5672, Sluppen
Trondheim 7485
Norway
onv@miljodir.no
+47 90023242

Ms Gystøl Marit
Stubbanvegen 99b
Trondheim 7036
Norway
marit.gystol@miljodir.no
+47 99519027

Pakistan

Mr. Sajid Baloch
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Pakistan

Paraguay

Dr. James Spalding,
Director General Paraguayo ITAIPU
BINACIONAL

Ing. Pedro Domaniczky
Director de Coordinacion Ejecutiva ITAIPU
BINACIONAL
Ministra Leticia Casati, Encargada de
Negocios
Délégation Permanente de Paraguay ante la
UNESCO
1 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15, France
dl.paraguay@unesco-delegations.org
+33 (0) 1 45 68 28 52

Consejero Sila Estigarribia
Consejero of Delegacion Permanente de
Paraguay ante la UNESCO:
1 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15, France

dl.paraguay@unesco-delegations.org
+33 (0) 1 45 68 28 52

Luz Mari na Moreno
Primera Secretaria of Delegacion
Permanente de Paraguay ante la
UNESCO;
1 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15, France
dl.paraguay@unesco-delegations.org
+33 (0) 1 45 68 28 52

Sr. Gustavo Paredes PrahI
Consultor Intemacional

Sr. Jorge Rodriguez
Delegaci6n Permanente de Paraguay ante
la UNESCO
1 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15, France
dl.paraguay@unesco-delegations.org
+33 (0) 1 45 68 28 52

**People's Republic of Bangladesh /
République Populaire du Bangladesh**

Ms Chowdhury Farhana Ahmed
Deputy Permanent Delegate and First
Secretary
Embassy of the People's Republic of
Bangladesh, 109, Avenue Henri Martin
Paris 75016
People's Republic of Bangladesh
farhana.shafi@yahoo.com
+33640645631

Mr Islam A K M Shahidul
Research and Liaison Officer
Embassy of the People's Republic of
Bangladesh, 109, Avenue Henri Martin
Paris 75016
People's Republic of Bangladesh
jony25_1987@yahoo.com
+33768664726

Philippines

Mr Garcia Jesus Enrique II
Deputy Permanent Delegate
1 rue Miollis, Philippine Delegation
UNESCO
Paris 75015
Philippines
dl.philippines@unesco-delegations.org

144145700

Ms Razon Pisces Joy
Permanent Delegation of the Republic of the
Philippines
1 rue Miollis, Philippine Delegation
UNESCO
Paris 75015
Philippines
dl.philippines@unesco-delegations.org
145683012

Ms Renner Miranda
Permanent Delegation of the Republic of the
Philippines
1 rue Miollis, Philippines Delegation
UNESCO
Paris 75015
Philippines
dl.philippines@unesco-delegations.org
144145700

Poland / Pologne

Dr. Haczek Bozena
Wawelska 52/54
Warsaw 00-922
Poland
bozena.haczek@mos.gov.pl
+48223692423

Portugal

Ms Trindade Anabela
President of Portuguese MaB Committee
Av da República, 16 9º
Lisboa 1050-191
Portugal
anabela.trindade@icnf.pt
+ 351 919681824

Ms Teresa Salado
Mission du Portugal auprès de l'UNESCO
Tél: +33 1 45 68 30 58/55
Mr Da Silva Barriga Paulo Jorge
Rua do Montinho, nº 26 Baleizão - Beja
Baleizão 7800-611
Portugal
barrigap@gmail.com
+351925202159

Ms Alcazar Rita
LPN - Liga para a Protecção da Natureza /
League for the Protection of Nature

Centro de Educação Ambiental do Vale
Gonçalinho, Herdade do Vale Gonçalinho,
Apartado 84
Castro Verde 7780-909
Portugal
rita.alcazar@lpn.pt
00 351 286328309

Ms Fragoso Sónia
LPN - Liga para a Protecção da Natureza /
League for the Protection of Nature
Herdade do Vale Gonçalinho, Apartado 84

Castro Verde 7780-909
Portugal
sonia.fragoso@lpn.pt
00 351 286328309

Mr Caldeira Duarte Francisco José
Rua da Navarra, nº 13
Castro Verde 7780-294
Portugal
francisco.duarte@cm-castroverde.pt
+351968332703

Ms Camacho Lampreia Ana Rita
Rua de Aljustrel, 3
Castro Verde 7780-170
Portugal
aacampobranco@sapo.pt
+351 286327293

Mr Cândido Pedro Carlos Manuel
Rua das Areias de Trás, nº 3
Castro Verde 7780- 165
Portugal
carlos.pedro@cm-castroverde.pt
+351967568533

Mr Da Luz Revés Pereira José
Monte dos Brancos
Castro Verde 7780-020
Portugal
aacampobranco@sapo.pt

Mr Maria do Nascimento Paulo Jorge
Rua do Eremita, nº 21 - r/c Dto.
Castro Verde 7780-157
Portugal
paulo.nascimento@cm-castroverde.pt
+351962735952

Ms Marques de Brito Nobre Ana Isabel

Monte Novo de Santa Bárbara
Castro Verde 7780-405
Portugal
aacampobranco@sapo.pt
+351 286293327

Ms Santos Sequeira Duarte Maria Natércia
Rua da Navarra, nº 13
Castro Verde 7780-294 Portugal
natercia.sequeira.duarte@gmail.com
+351964426877

Mr Rosa Tito
LPN - Liga para a Protecção da Natureza /
League for the Protection of Nature
Estrada do Calhariz de Benfica, 187
Lisboa 1500-124
Portugal
tito.rosa@lpn.pt
+351 217 780 097

Republic of Chad / République du Tchad
Mr FECKOUA Laoukissam Laurent
Premier Conseiller à la Délégation
Permanente du Tchad auprès de
l'UNESCO
1, rue Miollis
Paris 75015
Republic of Chad
dl.chad@unesco-delegations.org
+33145682830

Republic of Chile / République du Chili
Mr WETZIG Alex
Délégué Permanent Adjoint du Chili auprès
de l'UNESCO
1, rue Miollis
Paris 75015
Republic of Chile
dl.chile@unesco-delegations.org
+33145682950

Republic of the Congo / République du Congo
Mr Jean Joël LOUMETO
Conseiller à l'environnement et au
développement durable
Ministère de l'Economie Forestière, du
Développement Durable et de
l'Environnement
BP 958
Brazzaville

République du Congo
dl.congo@unesco-delegations.org

Republic of Mauritius / République de Maurice

Mr V. Gopal
Acting Senior Scientific Officer
Mauritius National Commission for
UNESCO
Ministry of Education and Human
Resources, Tertiary Education and Scientific
Research
MITD House
Phoenix 73544
svsgopal@gmail.com
(+230) 4644053/(+230) 52511981

Republic of Mozambique / République du Mozambique

Ms MABOTE Quitéria
82 Rue Laugier, Paris 75017
Republic of Mozambique
dl.mozambique@unesco-delegations.org
+33617903729

Ms Zibia MATOLA
82 Rue laugier
Paris 75017
Republic of Mozambique
dl.mozambique@unesco-delegations.org

Ms Quiteria Mabote
Inspector General for the Ministry of
Education, Mozambique
Counselor on Education - Delegation of the
Republic of Mozambique to UNESCO
Permanent Delegation of the Republic of
Mozambique to UNESCO
Ambassade de la République du
Mozambique, 82, rue Laugier
Paris 75017
Republic of Mozambique
dl.mozambique@unesco-delegations.org
01.47.64.91.32

Republic of Serbia / République de Serbie

Mr Tanaskovic Darko
Ambassador
1, rue Miollis
Paris 75015
Republic of Serbia

dl.serbie@unesco-delegations.org
+33145683337

Ms Kovac Aleksandra
1, rue Miollis
Paris 75015
Serbia
a.kovac.rs@unesco-delegations.org
+33145683334

Ms Bagaric Ivona
First Secretary
1, rue Miollis
Paris 75015
Serbia
i.bagaric.rs@unesco-delegations.org
+33145683348

Mr Tucakov Marko
Higher Associate for International
Cooperation and Project Management at the
Inst. for Nature Conservation of Vojvodina
Province, Radnicka 20a
Novi Sad 21000
Serbia
marko.tucakov@pzzp.rs
+381648500709

Saudi Arabia / Arabie Saoudite

Mr Alsaleh Abdulaziz
Counselor
1, rue Miollis
Paris 75015
Saudi Arabia
dl.saudi-arabia@unesco-delegations.org
33145683406

Mr ALQahtani Saad
Director of Ecotourism Sector, national
coordinator of the MAB programme, Saudi
Wildlife Authority (SWA)
Riyadh PO Box 61681, 11575
Saudi Arabia
saadmm@swa.gov.sa
+966505447050

Sri Lanka

Ms Amarasinghe Anusha
143/1, Manel, Malapalla, Pannipitiya, Sri
Lanka
Colombo +94/CO 10230
Sri Lanka

anushaamarasinghe@gmail.com
+94712972206

Dr. Dela Jinie Dhanika Shirindra
no, 45/1, Goonatileke Mawatha,
Etambagoda
Panadura 12500
Sri Lanka
jini@sltnet.lk
+94 038 2241732

Switzerland / Suisse

Mr Ossola Carlo
Bern 3003
Switzerland
carlo.ossola@bafu.admin.ch
+41796933794

Thailand / Thaïlande

Mr Meepol Wijarn
Senior Forestry Technical Officer
Department of Marine and Coastal
Resources The Government Complex
Building B, 120 Chaengwattana Road, Laksi
Bangkok 10210
Thailand
wijarn.meepol@yahoo.com
+66 860965218

Ms Sethapun Tippawan
Senior Forestry Technical Officer
Department of National Parks, Wildlife and
Plant Conservation, 61 Phahonyothin Road,
Chatuchak
Bangkok 10900
Thailand
tsethapun@gmail.com
+66 819020754

Ms Sawettaman Thidasawas
Senior Plan and Policy Analyst
Department of Marine and Coastal
Resources The Government Complex
Building B, 120 Chaengwattana Road, Laksi
Bangkok 10210
Thailand
noon_thida@hotmail.com
+66 0814355746

Ukraine

Mr Cherinko Pavlo

Deputy Chair Ukrainian MAB Committee
54, Volodymyrs'ka St.
Kyiv 1601
Ukraine
Cherinko@nas.gov.ua
+380442396462/ +380503863993

**United Republic of Tanzania /
République-Unie de Tanzanie**
Dr. Manongi Freddy Safieli
Ngorongoro Crater
Arusha +255
United Republic Of Tanzania
Joshuamwankunda@Gmail.Com
+255 764528020

Mr Mwankunda Joshua Moshi
Ngorongoro Crater
Arusha +255
United Republic of Tanzania
joshuamwankunda@gmail.com
+255 755 159875

Mr GAMBO MRISHO MASHAKA
Arusha +255
United Republic of Tanzania
joshuamwankunda@gmail.com
+255 689 500500

Mr NTINDA JAMES JULIUS
Arusha +255
United Republic of Tanzania
joshuamwankunda@gmail.com
+255 714034646

Mr Mziray Albert Robinson
Senior Park Ecologist Tanzania MAB
National Committee Member 3134
Arusha 27
United Republic of Tanzania
abertmziray08@gmail.com
+255 027 0784395826

Mr Samuel Joel
10-99 Box 70820,
Dar es salaam 0
United Republic of Tanzania
joelsamuel@yahoo.com
+25574305444

Mr Mukome Fabian Dotto
Conservator, Nilo Nature Forest Reserve

(Eastern Usambara Biosphere Reserve -
Eubr) Mpingo House, 40 Julius Nyerer
Road, 15472-dar-es-salaam, Tanzania
Dar-es- Salaam 0
United Republic of Tanzania
ndalo1962@gmail.com
+255755570723

Mr Kimizi Dr. Moshi M.
Secretary General A.I. Unesco National
Commission Of The United Republic Of
Tanzania P.O. Box 20384
Dar-es-salaam +255
United Republic of Tanzania
moshikimizi@yahoo.co.uk
+255 789 245057

Ms Kijazi Mwanaidi
Conservator Amani Nature Reserve and
East Usambara Biosphere Reserve
Manager
P.O. Box 1 Amani, Muheza District
Tanga +255
United Republic of Tanzania
mwanaidi_kijazi@yahoo.com
+255784587805

**United States of America / es États-Unis
d'Amérique**

Mr Mungai Paul
Science and Education Officer for UNESCO
Affairs 2401 E Street, NW, #L-409
Washington DC 20037
United States of America
MungaiP@state.gov
+1 202 341 5378

Mr Mangan Patrick
National Park Service
UNESCO MAB Programme
P.O. Box 25287
Denver, Colorado 80225
United States of America
patrick_mangan@nps.gov
+ 1 303 808 4001

Ms Sommer Jasmine
jasmine2010@att.net
1 706 235 32 01

Uruguay

Ms DE BELLIS Alejandra
Ambassadeur, Déléguée permanente
1, rue Miollis
Paris 75015
Uruguay
dl.uruguay@unesco-delegations.org
+33145683470

Ms CROSTA Mariella
Déléguée permanente adjointe
1, rue Miollis
Paris 75015
Uruguay
dl.uruguay@unesco-delegations.org
+33145683470

Ms VILLARRUBIA Carolina
Ministre Conseiller
1, rue Miollis
Paris 75015
Uruguay
dl.uruguay@unesco-delegations.org
+33145683470

Vietnam

Ms TRAN NGA LAM
Natural Science Team Officer
8 Khuc Hao Str
Hanoi 8404
Vietnam
lamnga75@yahoo.com
+0084 4 9067731458

Institutions

Académie chinoise des sciences

Ms Cheng Hao
Post Doctoral
Institute of Geographic Sciences and
Natural Resources Research, Chinese
Academy of Sciences
11A Datun Road
Beijing 100101
China
chenghao0011@163.com
+86 13810490419

Mr Dong Suocheng
Leading Professor
Institute of Geographic Sciences and
Natural Resources Research, Chinese

Academy of Sciences
11A Datun Road
Beijing 100101
China
dongsc@igsnrr.com
+86 13601357853

Mr LI Fujia
Associate Professor
Institute of Geographic Sciences and
Natural Resources Research, Chinese
Academy of Sciences
11A Datun Road
Beijing 100101 - China
lifujia2003@163.com
+86 13716210163

OECD / OCDE

Ms Miranda Natalia
Researcher of University of Sorbonne
OECD
Paris
vannia.mirauda@gmail.com

Terra Sana

Mr Dr. Schaaf Thomas
Director of Terra Sana
Guenterstalstrasse 12A
Freiburg 79100
Germany
t.schaaf@terra-sana.org
+49 761 70596556

Kyodo News

Mr Satoshi SHINOBU
Director of Paris office
shinobu.satoshi@kyodonews.jp
+33(0)1 4421 6200

UNESCO

Ms Flavia Schlegel

MAB Secretariat / Secrétariat du MAB

Mr Han Qunli
Ms Noëline Raondry Rakotoarisoa
Mr Miguel Clüsener-Godt
Mr Peter Dogsé
Ms Meriem Bouamrane
Ms Marie Prchalova
Ms Maria Rosa Cardenas Tomazic

Ms Zina Skandrani
Ms Sylvie Venter
Ms Patricia Denoyelle
Ms Sandrine Baron
Mr Vincent Van Ryssegem

Ms Donara Sydeeva Blanc
Ms Huizi Ouyang

**UNESCO Jakarta Office / Bureau de
l'UNESCO à Jakarta**
Mr Hans Thulstrup

**UNESCO Montevideo Office / Bureau de
l'UNESCO à Montevideo**
Mr Jonathan Baker

**UNESCO Venice Office / Bureau de
Venise de l'UNESCO**
Mr Philippe Pypaert

Annexe 2 : Rapport complet du Président du CIC (Didier Babin, France)

Depuis l'élection de la France à la présidence du CIC à Lima en mars 2016, j'ai le privilège et l'honneur de partager et d'échanger avec vous afin de poursuivre le travail et j'allais dire la mission de nos prédécesseurs depuis 1971 : mettre les sciences, l'éducation et le renforcement des capacités au service d'une relation plus harmonieuse entre les humains est la planète Terre.

Depuis à peine plus d'un an, je suis impressionné par le travail accompli par tous à la fois pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie et le plan d'action de Lima et pour améliorer la crédibilité et la qualité du réseau mondial de réserve de biosphère.

Comme Président du CIC, j'accompagne ce mouvement et cette dynamique mais elle est essentiellement portée me semble-t-il, par notre vision commune des enjeux, des opportunités, des défis et des solutions que nous pouvons proposer au monde pour atteindre l'idéal et si nécessaire au développement durable.

Dès avril 2016, je me suis entretenu avec Madame Flavia Schlegel, Sous-Directrice générale pour le secteur des Sciences exactes et naturelles sur :

1. L'importance du Programme MAB et du réseau mondial de réserve de biosphère dans le contexte des objectifs du développement durable et de l'agenda des Nations Unies pour 2030 et sur le leadership qu'ils peuvent apporter à l'Unesco en s'appuyant sur le plan d'action de Lima.
2. La nécessité de « positiver » la stratégie « dite » de sortie afin d'en faire une véritable opportunité de crédibilité, de qualité, d'excellence et de renforcement mutuel de nos compétences, capacités et expériences au service de tous.
3. L'indispensable soutien à apporter au Secrétariat du Programme pour mener à bien l'énorme tâche à accomplir.

J'ai notamment insisté sur la nécessité de ne pas avoir de période sans Secrétaire du Programme puisqu'il était question à l'époque d'un départ imminent de Monsieur Han Qunli. Je suis personnellement heureux qu'il soit encore en fonction pour nous aider dans ce moment critique mais combien dynamique de la vie du Programme MAB.

En avril 2016, j'ai aussi eu une première rencontre avec le Secrétaire et son équipe pour apprendre à se connaître et voir comment travailler le plus efficacement possible notamment sur les enjeux nouveaux du Programme au service de l'ensemble de réseau mondial. Je tiens à remercier ici l'ensemble de l'équipe du Secrétariat pour le travail accompli depuis le dernier CIC, pour le succès dans l'amélioration et la qualité du réseau mais aussi dans la préparation des dossiers pour faciliter le travail du comité consultatif International et du bureau du CIC.

Face à la tâche de démarrer la mise en œuvre du plan d'action et de finaliser la stratégie de

sortie, j'ai proposé de tenir deux réunions du bureau supplémentaires en septembre 2016 et mars 2017 et je remercie les vice-présidentes et vice-présidents régionaux d'avoir consacré leur temps et leur énergie pour préparer au mieux les propositions et décisions de ce 29eme CIC.

En janvier 2017, j'ai demandé un entretien avec le Président de la Conférence générale, son Excellence Monsieur Stanley Mutumba Simataa qui préside le groupe de travail à composition non-limitée sur la gouvernance. L'objectif de cet entretien était à la fois de présenter en détail la gouvernance du Programme MAB et de répondre aux éventuelles questions ou suggestions du Comité en liaison avec le Secrétariat.

J'ai profité de ce passage à Paris pour saluer et remercier le comité consultatif international qui a fourni cette année un travail exceptionnel et énorme en terme de dossiers à examiner. A tous à nouveau Merci.

En décembre 2016, alors que j'étais présent à la CdP 13 de la Convention sur la biodiversité comme chercheur, j'ai participé au Sommet Muuchtanbal sur l'expérience autochtone en matière de biodiversité et de diversité culturelle dans la réserve de biosphère de Sian Ka'an Yucatan Mexique, puis j'ai été invité à l'assemblée générale du consortium ICCA: Association pour les Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire. J'ai pu aussi m'entretenir longuement avec Monsieur Braulio F. De Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique afin de faciliter le travail en concertation entre le MAB et la CDB, notamment avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire exécutive à la CDB, Madame Cristiana Pasca Palmer, en février 2017.

Enfin, j'ai répondu récemment à la requête du Président de ECOSOC, Monsieur Frederick Musiwa Makamure Shava pour la préparation du forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se tiendra du 10 au 19 juillet 2017 au siège des Nations Unies à New York. L'objectif de la requête de ECOSOC est de rassembler des informations sur la mise en œuvre du développement durable auprès des organes et forums internationaux comme le programme MAB. Cette année la thématique principale était centrée sur l'éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en changement. Nous avons répondu avec l'aide du Secrétariat. Pour l'an prochain, il me semble utile de prévoir une mobilisation plus large du réseau mondial puisque la thématique sera au centre de nos préoccupations : « Transformation vers des sociétés durables et résilientes ».

Annexe 3



SC-17/CONF.229/8
Paris, 9 mai 2017
Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB)

Vingt-neuvième session

UNESCO HQ, Paris, salle IV (bâtiment Fontenoy)

12-15 juin 2017

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne soutient ni ne fait siennes l'exactitude ou la fiabilité d'avis, d'opinions, de déclarations ou d'autres informations ou documentations fournies par les Etats au Secrétariat de l'UNESCO.

La publication de tels avis, opinions, déclarations ou autres informations ou documentations sur le site web de l'UNESCO et/ou dans des documents de travail n'implique pas non plus l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'UNESCO sur le statut juridique ou sur les frontières de tout pays, territoire, ville ou domaine.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire : PROPOSITIONS DE DÉSIGNATION DE RÉSERVES DE BIOSPHÈRE ET D'EXTENSION/MODIFICATION/CHANGEMENT DE NOM DE RÉSERVES DE BIOSPHÈRE FAISANT DÉJÀ PARTIE DU RÉSEAU MONDIAL DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE (WNBR)

1. Les propositions de désignation de réserves de biosphère et d'extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) ont été examinées lors de la 23^{ème} réunion du Comité consultatif international des réserves de biosphère (IACBR), qui s'est tenue au siège de l'UNESCO du 23 au 26 janvier 2017.
2. Les membres du Comité consultatif ont examiné 28 propositions de désignation de réserves de biosphère (dont quatre sites transfrontières et une re-soumission de propositions de désignation de réserves de biosphère) et 12 requêtes pour l'extension/modification et/ou le changement de nom de réserves de biosphère existantes ; ils ont formulé leurs recommandations relatives aux sites spécifiques conformément aux catégories de recommandations suivantes :

- 1) **Propositions de désignation de réserves de biosphère ou d'extension/modification/changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées à l'approbation** : le site proposé est recommandé à l'approbation en tant que réserve de biosphère ; aucune information complémentaire n'est requise. Pour les sites existants, les changements proposés sont recommandés à l'approbation.
- 2) **Propositions de désignation de réserves de biosphère ou d'extension/modification/changement de nom de réserves de biosphère existantes recommandées à l'approbation sous réserve d'apport d'informations spécifiques** : le site proposé est recommandé à l'approbation sous réserve de la réception des informations spécifiques requises par le Comité consultatif. Si les informations sont reçues par le Secrétariat du MAB avant le 15 mai 2017, elles seront prises en compte par le MAB-ICC lors de sa 29^{ème} session qui se tiendra du 12 au 15 juin 2017, et le Conseil approuvera éventuellement l'inclusion du site dans le réseau WNBR.
3. Le Secrétariat a reçu trois correspondances de trois sites américains (la réserve de biosphère indienne de la rivière Desert, la réserve de biosphère des côtes de la Basse-Californie et la réserve de biosphère de l'Atlantique de Caroline du Sud) aux fins de retrait volontaire. Il a également pris note du fait que deux de ces sites (la réserve de biosphère des côtes de la Basse-Californie et la réserve de biosphère de l'Atlantique de Caroline du Sud) ont l'intention de soumettre des formulaires de renouvellement de candidature lors du prochain délai fixé au 30 septembre 2017.
4. Le Bureau du MAB-ICC prendra en compte les recommandations de l'IACBR ci-jointes, ainsi que les informations complémentaires reçues par le Secrétariat du MAB, notamment pour ce qui est des propositions recommandées à l'approbation sous réserve d'apport d'informations complémentaires. Le Bureau recommandera la prise en compte des décisions finales du MAB-ICC sur tous les sites inclus dans ce document.
5. Le MAB-ICC est invité à prendre les décisions relatives à l'inclusion de nouveaux sites dans le WNBR et aux extensions/modifications et/ou changements de noms des réserves de biosphère déjà incluses dans le WNBR susceptibles d'être approuvés.
6. Le MAB-ICC est invité à prendre note de la décision des autorités du retrait volontaire de trois sites américains : la réserve de biosphère indienne de la rivière Desert, la réserve de biosphère des côtes de la Basse-Californie et la réserve de biosphère de l'Atlantique de Caroline du Sud

Recommandations du Comité consultatif international des réserves de biosphère

Nouvelles désignations recommandées aux fins d'approbation

7. **Mono (Bénin)** : Le Comité consultatif a salué cette demande formulée par les autorités béninoises. Le site proposé est situé au Sud-ouest du Bénin. Ce paysage est une mosaïque de paysages et d'écosystèmes qui ne sont pas encore intégrés dans le réseau national d'aires protégées : les aires côtières contenant des mangroves, les zones humides, la savane, et les forêts, y compris la forêt sacrée, et la plaine inondable, ainsi que les terres agricoles utilisées pour la production à petite échelle d'huile de palme, de noix de coco et d'autres cultures. Les espèces emblématiques de la biodiversité sont les dugongs, ou vaches marines, les hippopotames, et divers singes, reptiles, poissons et oiseaux. Les zones centrales couvrent 595 ha et sont constituées de quatre aires de conservation communautaires entourées par des zones tampons ayant une superficie totale de 9 462 ha. Les zones tampons font essentiellement partie des unités de conservation des rives publiques, et de la zone marine (3 580 ha). La zone de transition comprend 115 655 ha et est constituée de colonies de peuplement, de routes et de cultures. La quasi-totalité des 179 000 habitants y vivent et dans l'environnement immédiat du périmètre de la réserve de biosphère. La structure de gestion qui connaît une importante participation des communautés locales est un modèle de responsabilisation des acteurs locaux. En outre, la réserve de biosphère proposée offre une possibilité manifeste d'étudier et de démontrer des démarches de développement durable à l'échelle régionale.
8. Le Comité consultatif a loué les autorités béninoises pour la qualité de leur proposition et a recommandé que le site soit **approuvé**.
9. Il invite les autorités béninoises à fournir un complément de renseignements détaillés sur la mise en œuvre et la coordination de la gestion durable des zones humides, le contrôle des activités humaines et la restauration écologique des écosystèmes fluviaux à l'intérieur de la zone tampon.
10. **Mono (Togo)** : Le Comité consultatif a salué cette demande formulée par les autorités togolaises. Le site proposé est situé au Sud-ouest du Togo et couvre une superficie totale de 203 789 ha. Il s'agit d'un haut lieu de la biodiversité qui comprend deux sites Ramsar. Ce paysage est une mosaïque d'écosystèmes côtiers, de mangroves, de zones humides, de forêts et de plaines inondables, ainsi que de terres agricoles utilisées pour la production à petite échelle d'huile de palme, de noix de coco et d'autres cultures.
11. Les espèces emblématiques de la biodiversité sont les dugongs, ou vaches marines, les hippopotames, et divers singes, reptiles, poissons et des oiseaux tels que les pélicans. Les zones centrales, entourées par des zones tampons d'une superficie totale de 33 915 ha, couvrent 13 901 ha, dont 13 155 ha de parc national et d'aires protégées, 52 ha d'un complexe aquatique abritant des hippopotames et 3 ha de forêts sacrées. Une partie de la zone tampon est un corridor reliant les écosystèmes clés sans statut de protection stricte aux zones centrales. La zone de transition a une superficie de 165 368 ha, et comprend des colonies de peuplement, des routes et des cultures. Avec au moins sept langues et diverses religions, cette zone est également un haut lieu de diversité culturelle. La présence d'une forêt sacrée et d'arbres sacrés isolés témoigne de la vitalité des pratiques bioculturelles traditionnelles dans la région. Près de 1 835 000 habitants y vivent ainsi que dans l'environnement immédiat du périmètre. La structure de gestion qui connaît une importante participation des communautés locales est un modèle de responsabilisation des acteurs locaux. En outre, la réserve de

biosphère proposée offre une possibilité manifeste d'étudier et de démontrer des démarches de développement durable à l'échelle régionale.

12. Le Comité consultatif a loué les autorités togolaises pour la qualité de leur proposition et a recommandé que le site soit **approuvé**.
13. Il a encouragé les autorités à étudier la faisabilité de créer une aire protégée dans le système lagunaire à l'avenir en vue de sécuriser cette importante zone humide et, par conséquent, de créer une autre zone centrale dans cet écosystème côtier.
14. Le Comité consultatif invite les autorités togolaises à fournir un complément de renseignements détaillés sur la mise en œuvre et la coordination de la gestion durable des zones humides, le contrôle des activités humaines et la restauration écologique des écosystèmes fluviaux à l'intérieur de la zone tampon.
15. **Mono (Bénin / Togo)** : Le Comité consultatif a salué cette candidature déposée par les autorités béninoises et togolaises. Le site proposé est situé au Sud-ouest du Bénin et du Togo et couvre une superficie totale de 346 285 ha. Principalement située dans la plaine alluviale et les zones deltaïques et côtières du Fleuve Mono, la réserve de biosphère proposée est une mosaïque d'écosystèmes comprenant principalement : les mangroves, la savane, les forêts (y compris les forêts sacrées), les lagunes, les zones humides côtières, les plaines inondables, les forêts fluviales, les forêts sacrées et protégées, les marais, les habitats d'eau douce, ainsi que les paysages modelés par l'homme, influencés par l'agriculture et les colonies de peuplement humain. La zone couverte par la réserve de biosphère proposée abrite près de 2 000 000 d'habitants, et les principales activités sont l'agriculture à petite échelle (palmiers à huile et noix de coco), le pâturage (troupeaux nomades), la sylviculture et la pêche.
16. Le Comité consultatif a loué les autorités béninoises et togolaises pour la qualité de leur proposition et pour les efforts déployés pour la protection de la diversité bioculturelle dans la région. Il a reconnu que la réserve de biosphère transfrontalière du Delta de Mono est une initiative des deux pays et a considéré que cette réserve de biosphère transfrontalière constituait un outil d'élaboration des principes du Programme sur l'Homme et la biosphère en un programme de coopération, qui promeut la paix, les échanges scientifiques et la gestion commune des écosystèmes. Le Comité consultatif a pris acte de l'existence de la structure de coordination transfrontalière multipartenaire. Il a fortement encouragé les deux pays à poursuivre la coopération scientifique et technique sur le terrain et le Conseil de coordination de la réserve de biosphère proposée à tenir régulièrement des réunions. Il s'est également félicité du soutien du GIZ dans le processus de désignation.
17. Il a salué les efforts des pays pour protéger les pratiques bioculturelles et traditionnelles. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.
18. Il a encouragé les autorités à étudier la faisabilité de créer une aire protégée dans le système lagunaire à l'avenir en vue de sécuriser cette importante zone humide et, par conséquent, de créer une autre zone centrale dans cet écosystème côtier.
19. Il invite les autorités nationales à envoyer, avant le 15 mai 2017, au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère un complément de renseignements détaillés sur :

- la mise en œuvre et la coordination de la gestion durable des zones humides, le contrôle des activités humaines et la restauration écologique des écosystèmes fluviaux à l'intérieur de la zone tampon ;
 - et les processus de financement et décisionnel au sein du secrétariat de coordination de la réserve de biosphère transfrontalière proposée.
20. **Savegre (Costa Rica)** : Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités costariciennes. La réserve de biosphère proposée est située sur la côte du Pacifique central du pays, à 190 km au Sud de la capitale San José. Elle a une superficie totale de 312 914,32 ha et comprend la zone au sein des bassins versants des fleuves Savegre, Pacuar, Naranjo, Barú, Cañas-Paquita, Hatillo Nuevo, Hatillo Viejo et Portalón.
21. La zone centrale couvre 32 417,65 ha (partie terrestre : 6 544,24 ha ; partie maritime : 25 873,41 ha), les zones tampons 199 306,63 ha (terrestre : 75 679,37 ha ; partie maritime : 123 614,61 ha ; partie insulaire : 12,65 ha) et la zone de transition 81 190,04 ha.
22. La réserve de biosphère proposée touche aux réserves de biosphère déjà existantes de La Amistad au Nord et à l'Est, et de la Cordillère volcanique centrale (Cordillera Volcánica central) au Nord. Cette biosphère représentera la première et l'unique réserve du pays à contenir un important élément marin et côtier.
23. Ce site a une forte valeur pour ce qui est des écosystèmes, de la biodiversité, des ressources hydrauliques et de la connectivité. En raison de sa topographie variée, et de son hétérogénéité de microclimats, cette réserve de biosphère est l'un des sites les plus importants du pays jouissant d'une grande biodiversité, abritant 20 % de la flore totale du pays, 54 % de ses mammifères (*Tapirus bairdii*), 59 % de ses oiseaux et près de 330 espèces de papillons. Cette zone est composée de deux zones à taux d'endémisme élevé au Costa Rica, les parties élevées de la Cordillère de Talamanca et de l'Ouest du Panama, et les surfaces terrières du Pacifique Sud. Elle contient 71 espèces de plantes endémiques (ex. *Passiflora gilbertiana*, *Bartlettina silvicola*, *Pseudima costarricense*, *Sarcaulus spp.*, *Pitcairnia halophila*), des espèces de palmiers (*Chamaedorea piscifolia* et *Chamaedorea incrustata*) et des espèces d'arbres (*Matisia tinamastiana* et *Lacmellea zamorae*).
24. Cette réserve a une population de près de 50 000 habitants, qui vivent surtout dans la zone de transition, quelques-uns demeurant dans la zone tampon. Les principales activités de production sont l'agriculture et l'élevage (près de 75 %). La production agricole est importante dans les zones de haute altitude, et comprend des plantations de pommiers, de pruniers, de grenadiers, de mûriers, de fraisiers et d'avocateurs, ainsi que la production de lait et l'élevage de truites. La caféiculture et l'élevage sont pratiqués à des altitudes oscillant entre 800 et 1 500 m. En deçà de 800 m (la zone au plus faible taux de couverture forestière, et, par conséquent, à la plus forte intensité d'utilisation des sols), les principales activités économiques sont la culture du palmier à huile, la sylviculture, la culture du vanillier, les cultures annuelles, l'élevage du bétail et la pêche artisanale. Au cours des dernières années, l'écotourisme a enregistré une progression considérable, et est devenu une source de croissance socio-économique dans la région.

25. Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation et recommandé que ce site soit **approuvé**. Il recommande la mise en place d'un comité et d'un plan de gestion, et la participation des institutions et des différentes parties prenantes pour assurer la gestion durable des écosystèmes marins incorporés dans la réserve de biosphère.
26. **Moen (Danemark)** : Le Comité consultatif a salué la proposition formulée par le Danemark (la première depuis 1977). Cette proposition consiste en une série d'îles et d'îlots dans une mer peu profonde et contient un site Ramsar, ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux protégées partout dans le monde migrant vers le site. Le site proposé est situé au sud de la mer Baltique, contient les falaises blanches de Mons Klint, et est une enclave reliée aux villes de Copenhague, Malmö, Hambourg et Berlin. Les paysages contiennent des forêts, des prairies, des pâturages, des zones humides, des zones côtières, des étangs et des collines escarpées, et l'Aborrebjerg, l'un des points les plus élevés du Danemark (143 m).
27. La zone proposée couvre une superficie totale de 45 118 ha, y compris des zones marines. La zone proposée se caractérise par un certain nombre de petits villages, d'exploitations agricoles éparpillées et de zones résidentielles avec une population totale de 10 250 habitants. Elle fait partie de la municipalité de Vordingborg (45 806 habitants). Les principales activités sont le commerce, l'agriculture, la pêche et le tourisme. Cette initiative vise également à développer des possibilités économiques permettant aux jeunes de construire un avenir dans cette zone.
28. Le Comité consultatif a salué le but de la réserve de biosphère qui est de " vivre et travailler en harmonie avec la nature " et l'objectif de devenir un exemple dans la mise en œuvre d'un avenir durable, notamment le développement d'activités telles que l'écotourisme. Il a également pris note des activités de recherche et de suivi existantes avec un accent particulier sur le développement rural et le tourisme. Il a également salué la structure de gestion du Partenariat pour la biosphère qui comporte toutes les parties prenantes clés et loué les méthodes hautement démocratique et participative utilisées pour faciliter la prise en compte des parties prenantes, dont le conseil consultatif.
29. Le Comité consultatif a noté que certaines des zones centrales ne sont pas entièrement entourées par une zone tampon, y compris une zone centrale marine. Il s'est félicité des renseignements supplémentaires communiqués sur les raisons pour lesquelles certaines des zones centrales terrestres et marines ne sont que partiellement entourées par une zone tampon. S'agissant de l'aire centrale marine, la création d'une zone tampon réduira la taille de la zone centrale et l'autorité en charge de la réserve de biosphère n'a pas de compétence sur les eaux internationales. En ce qui concerne les aires terrestres centrales, des zones tampons de fait sont conçues par les propriétaires fonciers qui coopèrent et soutiennent la proposition de réserve de biosphère même s'ils ne souhaitent pas, à cette étape, que leurs terres privées figurent comme zone tampon dans la cartographie officielle.
30. Le Comité consultatif a, par conséquent, recommandé que ce site soit **approuvé**.
31. **Bosques de Paz (Équateur / Pérou)** : Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition de désignation de la première réserve de biosphère transfrontalière en Amérique du Sud soumise par les autorités équatoriennes et péruviennes. La réserve

de biosphère proposée est située dans la réserve de biosphère existante de Bosque Seco au Sud-ouest de l'Équateur et dans la réserve de biosphère de Noroeste Amotapes (réserve des mangroves) au Nord-ouest du Pérou.

32. La superficie totale est de 1 616 988,42 ha avec une superficie de 237 638,76 ha pour la zone centrale ; quant à la zone tampon, elle a une superficie de 478 165, 28 ha et la zone de transition, 901 184,38 ha.
33. À la suite de la déclaration de paix entre le Pérou et l'Équateur signée en 1998, les deux pays ont amorcé une phase de renforcement de leurs relations fraternelles, de confiance et de coopération dans divers domaines, surtout en faveur des populations de la zone d'intégration frontalière (ZIF). Les deux pays ont signé différents accords et diverses activités ont été menées par les deux nations. Ils participent au projet « Réserves de biosphère en tant qu'outils de gestion des zones côtières et des îles dans la région du Pacifique Sud-Est » qui a soutenu la création de cette réserve de biosphère transfrontalière, le financement des ateliers nationaux et binationaux.
34. La réserve de biosphère proposée contient des territoires des contreforts des Andes de l'ouest, avec des altitudes qui vont de 0 à 3080 mètres, ce qui a engendré une diversité biologique unique avec un fort taux d'endémisme. La région septentrionale du Pérou abrite près de 26 % des espèces végétales endémiques. Cette zone contient des forêts sèches saisonnières de l'Équateur et du Pérou qui sont importantes du point de vue biologique parce qu'elles forment le cœur de la région endémique de Tumbes, l'un des hauts lieux de la biodiversité du monde. Cette région est l'une des plus importantes zones d'endémisme de l'avifaune menacées. Actuellement, la région de Tumbes abrite 59 espèces endémiques, dont quatorze sont menacées.
35. Dans la réserve de biosphère transfrontalière proposée vivent 617 260 habitants. Depuis la signature de l'accord de paix, les familles vivant au niveau de la frontière renforcent et soutiennent la dynamique sociale, culturelle et économique. Dans les petites villes, 50 % des familles sont des familles binationales. L'une des options les plus importantes qui sont la base du développement dans la zone frontalière proposée comme réserve de biosphère est la production d'électricité grâce à l'énergie propre. Parmi les principales activités économiques, figurent l'élevage et le tourisme.
36. Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation et recommandé que ce site soit **approuvé**.
37. **Forêt de Majang (Éthiopie)** : Le Comité consultatif a félicité les autorités pour cette candidature bien ficelée par l'État régional national de Gambala pour protéger une combinaison de forêts montagnardes protégées à l'échelle nationale et communautaire se trouvant dans l'une des régions les plus fragmentées et menacées du monde. Cette région a à la fois des sites du Patrimoine mondial et des sites Ramsar et est riche en biodiversité comportant 550 plantes supérieures, 33 mammifères, 130 oiseaux et 20 amphibiens, 39 de ces espèces appartenant à la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le Comité consultatif s'est félicité de la présentation détaillée des services écosystémiques de cette région et des cartes de bonne qualité qui lui ont été communiquées ainsi que -de la démarche multipartite utilisée pour le processus de désignation.
38. Le Comité consultatif a salué les efforts déployés pour protéger la diversité culturelle et les moyens de subsistance traditionnels des populations de Kobo et de Jang dans

l'apiculture traditionnelle et les initiatives d'autonomisation sociale par l'interaction des groupes avec la nature dans le cadre du programme d'éducation à l'Environnement en faveur des jeunes qui établit un lien entre la diversité culturelle et la diversité biologique.

39. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à rapprocher les chiffres de la population estimée de cette région dans toutes les parties du dossier (225 490 ou 224 925) et à communiquer un exemplaire de la loi spécifique sur la réserve de biosphère avant le 15 mai 2017.
40. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.
41. Il a encouragé les autorités à intégrer le développement d'un tourisme durable et la résolution des conflits dans le futur plan de gestion.
42. **Forêt-Noire (Allemagne)** : La réserve de biosphère proposée est située au Sud de l'Allemagne et touche aux agglomérations du Haut-Rhin et du Rhin supérieur. Elle contient les chaînes de montagnes peu élevées les plus diverses de l'Europe centrale, des forêts ayant fait l'objet de traitements sylvicoles (forêts d'épinettes), des plaines basses, des prairies de fauche de montagne et des tourbières basses. La surface totale du site proposé est de 63 235 ha, dont 70 % sont boisés. 38 000 habitants vivent dans la zone proposée et parmi les principales activités qui y sont exercées, figurent l'agriculture (principalement la culture de plantes fourragères), ainsi que les secteurs secondaire et tertiaire. La zone proposée se caractérise par une identité culturelle unique en son genre avec des coutumes et un artisanat dont la promotion constitue un but important de la proposition de réserve de biosphère. Un nombre impressionnant de travaux de recherche ont été et seront menés. Ces travaux portent, entre autres, sur les relations entre l'homme et son environnement dans les paysages forestiers riches en prairies et sur les effets du changement climatique et les stratégies d'adaptation. La réserve de biosphère proposée est le lieu de diverses activités innovatrices destinées à mettre en œuvre le développement durable, notamment le tourisme durable, la promotion d'un réseau de recherches et des stratégies d'adaptation au changement climatique.
43. Le Comité consultatif a relevé, pour s'en féliciter, le niveau de participation élevé des parties prenantes locales et leur appui au processus de désignation.
44. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition soit **approuvée**.
45. Il a loué les autorités allemandes pour la qualité du formulaire de proposition de réserve de biosphère. Il a par ailleurs recommandé que ce formulaire soit utilisé comme modèle à diffuser dans le Réseau mondial de réserves de biosphère.
46. **San Marcos de Colón (Honduras)** Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités honduriennes. La réserve de biosphère proposée est située à 192 km de Tegucigalpa et à 12 km de la frontière nicaraguayenne à une altitude oscillant entre 500 m et 1700 m. Elle couvre une superficie de 57 810 ha avec une zone centrale de 4069 ha, une zone tampon de 22 411 ha et une zone de transition de 31 330 ha.

47. Elle abrite plusieurs espèces fauniques endémiques, dont certaines sont actuellement représentées par de très petites populations. Cette zone contient également des espèces de mammifères tels que le tamandua du Nord du Mexique (*Tamandua mexicana*), le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et le Sapajou capucin (*Cebus capucinus*).
48. Une importante diversité biologique y a été enregistrée parmi les espèces d'oiseaux avec 129 familles dénombrées. Toutefois, le Pénélope pajuil (*Penelopina nigra*) et la Buse à queue rousse sont deux espèces menacées. Au total, 18 familles d'herpetofaune ont également été recensées. En ce qui concerne la flore, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et les autorités nationales ont classé le Guaiacum spp (*Guaiacum sanctum*) dans la Liste des espèces faisant l'objet d'une sérieuse menace.
49. La réserve de biosphère contient 18 villages où vivent 26 350 habitants. Les caractéristiques naturelles et le climat tempéré propre à cette zone permettent le développement des activités agricoles telles que l'horticulture, la production de fruits et de café, la culture de plantes ornementales, l'élevage du bétail et la production de lait. Ces activités concourent au développement d'une variété d'autres activités de production qui stimulent la croissance économique de cette réserve.
50. Cette région est également connue pour ses produits de la sellerie (ceintures, harnais, bottes et chapeaux). Parmi les autres activités, figurent la production de céréales de base, la transformation des produits laitiers, la production de légumes, et des produits dérivés du maïs.
51. Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation et recommandé que ce site soit **approuvé**. Il est demandé de communiquer plus de précisions sur le comité de gestion et le plan de gestion, ainsi que sur la carte topographique avec les limites de la zone centrale touchant au Nicaragua.
52. **Tepilora, Rio Posada et Montalbo (Italie)** : Le Comité consultatif a salué la proposition formulée par l'Italie au sujet de la réserve située en Sardaigne. La réserve proposée présente divers paysages, dont des zones montagneuses à l'ouest et une bande plate à l'est, des cours d'eau, et des zones côtières. Elle contient le massif de Montalbo. 50 000 personnes vivent dans les 17 municipalités avec des concentrations humaines très variées (de 251 à 11 000 habitants). Le "canto a tenore", forme particulière de chant, est inscrite sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.
53. Le Comité consultatif a relevé, pour s'en réjouir, l'histoire et la culture riches de la zone proposée, et la relation entre l'homme et la nature, documentées par le biais de diverses activités et manifestations culturelles en langue locale (sa limba). La superficie totale du site proposé est de 140 495 ha.
54. Le Comité consultatif a noté que le principal objectif du site proposé est d'encourager les résidents locaux à prendre davantage part au développement durable, en valorisant les activités traditionnelles et l'écotourisme. Il a également pris note des recherches et du suivi en cours en coopération avec les universités sardes de Cagliari et de Sassari. La réserve de biosphère proposée s'est engagée en faveur du développement du tourisme durable qui soutiendra l'économie locale également dans les zones intérieures en fournissant des services en dehors de la période de pointe et également en

renforçant l'identité des populations locales et qui créera des possibilités de participation des jeunes. La proposition contient des renseignements relatifs à plusieurs projets dont les objectifs sont une éducation de qualité supérieure en faveur des jeunes intervenant dans la conservation et la biodiversité, la promotion de la consommation des aliments locaux et des fermes destinées au recyclage et à but pédagogique. Plusieurs programmes de suivi et de recherche ont été élaborés par les instituts de recherche et les universités nationaux et régionaux traitant des domaines ci-après : la géologie, la biologie, l'écologie, le changement climatique, la prévention du risque hydro-géologique, le suivi environnemental, le développement technologique et la consommation énergétique.

55. La politique de gestion proposée est conçue d'une manière innovante et démocratique. La coordination de la réserve de biosphère proposée sera assurée par le parc naturel de la région de Tepilora, et le Bureau du Programme sur l'Homme et la biosphère nouvellement mis en place avec les fonctionnaires de l'Administration et les représentants des Centres d'éducation en matière d'environnement et de préservation de l'Environnement. Des comités scientifiques et de gestion seront mis en place pour assurer une logique scientifique et participative. Les communautés et les parties prenantes locales seront représentées dans l'Assemblée consultative permanente qui approuvera le programme de gestion, ses actualisations triennales et son évaluation annuelle des résultats.
56. Le Comité consultatif a remercié les autorités pour les éclaircissements apportés aux questions techniques et recommandé que le site soit **approuvé**.
57. Il a félicité les autorités pour le formulaire de proposition de désignation et les a encouragées à poursuivre le processus d'élaboration d'un plan de gestion global pour la réserve de biosphère et à partager avec le Réseau mondial de réserves de biosphère les résultats de la mise en œuvre de la " boîte à outils sur l'identité stratégique et le discours du Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO ".
58. **Sobo, Katamuki et Okue (Japon)** : La réserve de biosphère proposée de Sobo, Katamuki et Okue se caractérise par des montagnes abruptes dont fait partie le Mont Sobo. Ce site fait partie du massif montagneux de Sobo-Katamuki-Okue qui, en soi, sert de " musée national de la Nature du Japon ". La superficie totale de cette réserve de biosphère est de 243 672 hectares. La zone centrale occupe 1580 ha, la zone tampon 17 748 ha, la zone de transition 224 344 ha.
59. Les forêts couvrent 85 % de la surface totale du site proposé. Leur utilisation est restée durable sous diverses formes, notamment la production de bois, la culture du champignon shiitake, la production de charbon (*binchotan*), et la vannerie traditionnelle.
60. En raison de sa biodiversité forestière élevée, la recherche sur la faune et la flore dans le massif montagneux de Sobo-Katamuki a été menée pendant bien longtemps et la zone est devenue une importante base de la biodiversité dans la région.
61. Six municipalités dans les zones environnantes du massif montagneux de Sobo-Katamuki jouent un rôle central dans l'éducation pour un développement durable qui tire parti de la nature et de la culture, et dans la mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources.

62. Il est prévu de procéder à la restructuration du Conseil des préfectures de Oita et Miyazaki où se trouve la réserve de biosphère de Sobo-Katamuki mise en place après la désignation de la réserve de biosphère pour faciliter une conservation plus performante et plus pratique de la nature, la recherche universitaire et l'utilisation durable. " Le plan de gestion de la réserve de biosphère de Sobo, Katamuki et Okue " a été formulé, examiné et approuvé par le Conseil et entrera en vigueur immédiatement après la désignation de la réserve de biosphère.
63. Le Comité consultatif s'est félicité de cette demande et a loué les autorités japonaises pour la proposition très bien rédigée avec un zonage précis. Il a salué les efforts de restauration forestière en cours. Le Comité consultatif a noté que le pourcentage de la zone centrale est plutôt réduit (0,65 %) par rapport à la superficie totale de la réserve de biosphère proposée. Il a également noté que les zones des parcs naturels préfectoraux ne se trouvent pas dans les zones tampons. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à étudier la faisabilité d'agrandir la zone centrale en ajoutant d'autres zones du quasi parc national et d'agrandir la zone tampon en ajoutant des parcs naturels préfectoraux". Dans cette optique, le Comité consultatif a recommandé que l'ensemble Sobo, Katamuki et Okue soit **approuvé** comme réserve de biosphère.
64. **Minakami (Japon)** : Le site proposé contient la principale ligne de partage des eaux de l'île de Honshu formée par une dorsale de 2000 mètres d'altitude dont fait partie le Mont Tanigawa. D'importantes différences dans l'environnement entre les versants est et ouest ainsi qu'entre les zones montagneuses et de faible altitude créent une diversité biologique et culturelle distincte. La superficie totale de la réserve de biosphère proposée est de 91 368 hectares. La zone centrale occupe 9123 ha, la zone tampon, 60 421 ha, la zone de transition, 21 824 ha. Cette réserve de biosphère a une population de 21 345 habitants vivant tous dans la zone de transition.
65. Cette zone contient 1776 espèces de plantes vasculaires, 64 espèces de mammifères, 161 espèces d'oiseaux, 12 espèces de reptiles, 18 espèces d'amphibiens, 18 espèces de poissons, et 2866 espèces d'insectes. 65 espèces des plantes vasculaires sont des espèces menacées inscrites sur la Liste rouge du ministère de l'Environnement (2015). De nombreux groupes d'espèces importantes à l'échelle mondiale vivent dans cette zone.
66. Dans la zone tampon et la zone de transition proposées, il existe des forêts secondaires de feuillus où les résidents locaux ont le bois de chauffage traditionnellement produit.
67. Les principales activités sont l'agriculture (produits de qualité) et le tourisme. La réserve de biosphère proposée de Minakami est un lieu touristique. Les principales activités dans la zone de transition sont, entre autres, les sports de plein air tels que l'alpinisme, le ski, le rafting ; le tourisme vert à l'instar de celui pratiqué dans les vergers ; et le tourisme de l'Onsen (sources chaudes). Sur et autour du Mont Tanigawadake servant de zone tampon, l'alpinisme et le ski sont des sports populaires, tandis que l'écotourisme tire parti de son histoire et de sa culture avec une grande importance accordée aux précieuses ressources de l'Environnement.
68. La majeure partie du territoire proposé appartient à une ville de la Préfecture de Gunma qui est la ville de Minakami Town faisant actuellement face à plusieurs défis sociaux, notamment la baisse de la population et le déclin de la production agricole. Les programmes de développement durable élaborés pour la réserve de biosphère proposée résoudront ces problèmes.

69. Le Comité consultatif a salué cette désignation et loué les autorités japonaises pour la proposition très bien élaborée ; en outre, il a recommandé que Minakami soit approuvé comme réserve de biosphère.
70. **Altyn Emel (Kazakhstan)** : Le site proposé est situé dans la partie centrale du bassin intra montagnard d'Ili. La superficie totale de la réserve de biosphère proposée d'Altyn Emel est de 535 909,4 hectares. La zone centrale occupe 54 767,5 ha, la zone tampon, 252 885,8 ha, la zone de transition, 228 256 ha. Toutes les zones correspondent au territoire du parc naturel national de l'Etat d'Altyn Emel qui est l'une des plus grandes aires protégées du Kazakhstan et revêt une très grande importance dans la préservation de la diversité biologique de la région. La flore de la réserve de biosphère proposée d'Altyn Emel contient 825 espèces de plantes vasculaires. Outre les espèces rares et menacées, on y recense un grand nombre de plantes endémiques uniquement présentes dans cette réserve. La faune des invertébrés est constituée de 1658 espèces. Celle des vertébrés de la réserve comprend 393 espèces.
71. La diversité des écosystèmes est composée de divers types zonaux et intrazonaux tels que les différents types de désert, les forêts riveraines de la plaine inondable du fleuve Ili, les forêts de feuillus et d'épinettes ; les marais salants, etc. Elle contient également les zones humides les plus précieuses du fleuve Ili. Les régimes de protection et le zonage de cette réserve permettent de minimiser les effets néfastes des activités humaines sur les écosystèmes et, dans le même temps, de développer l'écotourisme.
72. La valeur unique de la réserve de biosphère proposée se justifie par le riche héritage historique, naturel et culturel de cette région. L'aspect le plus important de cet héritage est un monument d'importance nationale où l'on trouve le " Singing Dunes (chant des dunes) ", les Saki mounds (monticules de Saki) " Besshatyr ", les pétroglyphes " Tanbalytas " et d'autres objets.
73. Les conditions naturelles de la réserve de biosphère proposée d'Altyn Emel et des zones environnantes sont très diverses pour le développement d'une agriculture diversifiée et du tourisme. La partie kazakhe de la grande Route de la soie se trouve dans la région.
74. La zone de transition avec 4000 habitants est propice aux principaux types d'activité économique traditionnelle des utilisateurs des terres, en assurant une utilisation stable des ressources naturelles, tout en interdisant ou limitant les types d'utilisation de la nature et d'activité économique ayant des conséquences sur les systèmes écologiques. Cette zone est utilisée pour les moyens de subsistance par la population locale, pour le développement de l'économie, la culture et l'éducation et assure la fonction de développement stable du territoire.
75. La région tire son potentiel du développement de l'écotourisme et du tourisme récréatif, ainsi que de l'élevage du bétail et de la culture de plantes.
76. Cette aire est gérée par l'administration du parc national de l'Etat d'Altyn Emel et le Conseil de coordination de la réserve de biosphère créé en 2015. Le conseil est un organe public collégial créé pour mettre en place des politiques de gestion efficace et

d'utilisation durable des ressources de la réserve de biosphère ; des activités de rechange, des technologies de préservation et de restauration des ressources.

77. Le Comité consultatif a noté que, dans le cadre du projet PNUD / FEM, une recherche sur la situation socio-économique dans les colonies de peuplement rurales de la réserve proposée a été effectuée.
78. Le Comité consultatif a salué cette désignation. Il a encouragé les autorités nationales à élaborer un plan de gestion intégrée de la zone de la réserve de biosphère dans son ensemble après sa désignation.
79. Le Comité consultatif a recommandé que la zone d'Altyn Emel soit **approuvée** comme réserve de biosphère.
80. Il a invité les autorités nationales à envoyer, avant le 15 mai 2017, au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère des renseignements complémentaires sur les aspects suivants :
 - la révision de toutes les cartes pour y intégrer les renseignements en anglais ;
 - la carte de zonage : procéder au changement des couleurs des sous-zones et augmenter la taille des caractères dans la légende pour une bonne lisibilité ;
 - la carte des écosystèmes : augmenter la taille des caractères dans la légende pour une bonne lisibilité.
81. **Gadabedji (Niger)** : Le Comité consultatif a salué la candidature bien préparée -par le Niger. La réserve de biosphère proposée est située au centre du pays et s'étend aux régions de Maradi, Zinder et Agadez Elle couvre une superficie de 1 413 625 ha, dont 69 023 ha pour la zone centrale, 163 925 ha pour la zone tampon, et 1 180 657 ha pour la zone de transition. Cette réserve se trouve dans la zone biogéographique entre le biome sahélo-saharien au Nord du Niger et le biome soudanien au Sud. C'est l'une des premières aires protégées du pays, bénéficiant d'une protection légale comme réserve forestière et comme sanctuaire de faune par arrêté du gouvernement.
82. Cette zone comprend une mosaïque de savanes, de dépressions, de fosses et de dunes de sable. La faune est diversifiée et comporte 11 espèces de grands mammifères comme la gazelle dorcas, la gazelle à front roux ; le Patas (espèce de singe), le spermophile, le renard pâle, le chacal doré et plusieurs oiseaux comme les dendrocrynes, les canards armés et casqués et une grande colonie de cigognes noires.
83. La population de la réserve de biosphère proposée appartient à deux principaux groupes ethniques (les Touaregs et les Peuls) avec près de 20 500 habitants dont la principale activité est le pastoralisme, avec un mode de vie nomade.
84. Actuellement, l'autorité de gestion de cette aire est le coordonnateur, assisté d'un personnel nommé par les autorités nationales (cellule de gestion de la réserve). Il n'existe pas encore d'organes consultatif ou décisionnel formels en place. Toutefois, le maire de Gadabedji a signé le formulaire de proposition de désignation. Par conséquent, le Comité consultatif a recommandé la formalisation et l'accentuation de la participation des communautés locales et des chercheurs dans la gestion de cette aire.

85. En ce qui concerne la fonction logistique, la Cellule de gestion de la réserve est en train de mettre en œuvre des programmes de suivi et d'éducation à l'Environnement. Quelques activités de recherche sont en cours et aucune infrastructure n'est disponible.
86. Le Comité consultatif a considéré qu'il existe un fort potentiel pour la conservation de la biodiversité, l'écotourisme, la recherche, le suivi et l'éducation. Il a recommandé que le site soit **approuvé**.
87. Il a encouragé les autorités à mettre en œuvre intégralement le plan de gestion à l'effet de formaliser la plateforme de consultation multipartite et de favoriser les initiatives de développement durable.
88. **Castro Verde (Portugal)** : Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités portugaises. La réserve de biosphère proposée est située au Sud du Portugal, dans l'arrière-pays de la région de Baixo Alentejo, et couvre une superficie totale de 56 944,22 ha. La zone centrale occupe 6005,22 ha, la zone tampon, 26 562,70 ha, la zone de transition, 24 376,30 ha.
89. La réserve de biosphère proposée comporte la steppe céréalière la plus importante du Portugal, qui, à son tour, est l'une des plus représentatives de la Péninsule ibérique et de toute l'Europe. Cette steppe céréalière ou pseudo-steppe est l'un des paysages ruraux les plus menacés de la région méditerranéenne. Cette zone se caractérise essentiellement par un territoire très plat et un climat oscillant entre le type sub-humide et l'ombroclimat, que l'on retrouve en grande partie au niveau thermo-méditerranéen, certains endroits atteignant le niveau meso-méditerranéen.
90. Parmi les espèces végétales, figurent les arbres et les arbrisseaux de plaine, les feuilles persistantes et coriaces, telles que les chênes verts, les chênes liège et les lauriers-roses (*Nerium oleander*). Cette zone a un niveau d'endémisme élevé en ce qui concerne sa flore, qui comprend onze (11) exemples ibériques et méditerranéens. Deux espèces lusitaniennes endémiques rares, *Linaria ricardoii* et *Armeria neglecta*, ne sont présentes également que dans la région couverte par la réserve de biosphère proposée (Alentejo). S'agissant de la faune, il existe une communauté aviaire structurée et diversifiée constituée de près de 200 espèces, notamment les oiseaux de steppe comme la grande outarde (*Otis tarda*), le Ganga unibande (*Pterocles orientalis*) et le busard cendré (*Circus pygargus*). Parmi les autres espèces endémiques, figurent l'aigle impérial ibérique (*Aquila adalberti*), l'un des oiseaux de proie les plus menacés en Europe et l'un des plus rares du monde.
91. Avec une population estimée de 7 276 habitants (recensement général de 2011), cette région a une faible densité de population (12,8 habitants / km²). La majeure partie de la population vit dans la ville de Castro Verde (4199 habitants), et le reste des habitants sont répartis entre une vingtaine de villages, petits et moyens, et quelques habitations isolées.
92. Malgré le déclin des emplois dans le domaine agricole au cours des dernières décennies, l'agriculture extensive de céréales sèches se poursuit, associée à l'élevage du bétail comme moyen de maximisation des sources de revenus.
93. Le complexe minier de Neves-Corvo est un gros employeur de la région, et l'un des centres miniers les plus importants d'Europe ; il figure aussi parmi les industries

extractives les plus importantes du Portugal. Tous les activités et services liés à ce complexe, et, les travaux de constructions commerciales et publiques connexes ont joué un rôle important dans la réorganisation et la revitalisation de l'économie locale.

94. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé** et a encouragé les autorités à élaborer un plan d'action et à mettre sur pied un comité de gestion.
95. **Khakassky (Fédération de Russie)** : Le Comité consultatif a salué cette proposition formulée par la Fédération de Russie, en République de Khakassie, située au cœur du continent eurasiatique, et connue pour sa biodiversité riche et élevée et ses écosystèmes. La cordillère de la Taïga occupe plus de 80 % du territoire.
96. La superficie totale de la réserve proposée est de près de 2 029 000 ha avec 5557 habitants permanents. La réserve de biosphère proposée sera gérée par un Conseil de coordination, y compris par le Président du Conseil des Anciens du peuple khakasse. Le Comité consultatif a également noté que la politique du site en matière de recherche et d'Environnement soit élaborée par le Conseil scientifique et technique de la réserve de Khakassky.
97. Il a également noté que le développement social et économique du site est lié à la gestion traditionnelle et durable de la nature (notamment la gestion durable des forêts et l'agriculture), la production du miel sauvage artisanal, l'apiculture, et le tourisme (vert, récréatif, rural et éducatif).
98. Le Comité consultatif s'est félicité de ce que la réserve envisage l'élaboration et la mise en œuvre des programmes novateurs en faveur des moyens de subsistance durables de la population locale (soutien et développement de petites sociétés à vocation environnementale, promotion des produits biologiques locaux, de l'artisanat et du folklore locaux). Il s'est également réjoui de ce que le site proposé envisage l'élaboration des programmes de formation à l'intention de la population locale qui comprendront la fabrication d'articles souvenirs traditionnels, les activités commerciales, et l'organisation de l'écotourisme).
99. Le Comité consultatif a salué l'objectif de la réserve de biosphère qui est d'être un centre social, économique, culturel et éducatif qui promeut de nouveaux types d'activités durables et la renaissance de la culture nationale, à l'effet de faire rentrer des revenus supplémentaires dans l'économie de la région. Il a également salué les plans de conception de programmes ethniques et environnementaux visant à préserver la culture autochtone et la gestion traditionnelle de la nature des Khakasses.
100. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.
101. **Grand Altaï (Fédération de Russie / République du Kazakhstan)** : Le Comité consultatif a salué cette proposition de désignation de la réserve de biosphère transfrontalière conjointement formulée par la Fédération de Russie et le Kazakhstan, composée de la réserve de biosphère de Katunskiy (Fédération de Russie, désignée en 2000) et de la réserve de biosphère de Katon-Karagay (Kazakhstan, désignée en 2014).

102. La réserve de biosphère transfrontalière proposée a une superficie totale de 1 543 807 ha, dont 269 822 ha pour les zones centrales, 711 070 ha pour les zones tampons et 562 915 ha pour les zones de transition, avec une population de 24 400 habitants.
103. Il a loué le processus de planification participative et triennale (méthode de gestion adaptée et participative basée sur les écosystèmes) qui a conduit au formulaire conjoint de proposition de désignation et s'est félicité de la coopération technique à long terme avec plusieurs initiatives et activités qui promeuvent et favorisent la préservation de l'environnement transfrontalier de la région de l'Altaï.
104. Le Comité consultatif a noté que la zone commune proposée est utilisée pour l'élevage, le pâturage, l'élevage du cerf commun (maral), la production de fourrage et l'apiculture. Les activités forestières sont, entre autres, les coupes sanitaires, les coupes d'éclaircie et la restauration des peuplements forestiers dégradés. Le tourisme, la chasse, la pêche et la collecte de produits forestiers non-ligneux (PFNL) sont répandus.
105. Il a également salué la Vision de la réserve de biosphère transfrontalière du Grand Altaï, qui se traduit par une stratégie comportant différents objectifs tels que la promotion de la compréhension transfrontalière et des échanges culturels, la création des possibilités d'emploi de substitution et la création de revenus, ainsi que le développement d'un tourisme éco-culturel réglementé. Il a également relevé, pour s'en féliciter, les nombreuses activités conjointes et les groupes de travail tels que " Biodiversity Conservation " (Préservation de la biodiversité) qui supervise l'élaboration des politiques conjointes ou coordonnées en matière de conservation ou de restauration, ainsi que les politiques de restauration des zones dégradées. Il a en outre salué le nombre accru des initiatives centrées sur la renaissance et la dissémination des connaissances traditionnelles, à l'instar du " Musée ethno-écologique de la culture Altaï " de la biosphère naturelle de l'État de Katunskiy (Zapovednik) et de ses activités éducatives. Néanmoins, le Comité consultatif considère que le délai de 2040 pour la plupart des activités est assez long et encourage les autorités à réduire la durée de cette stratégie ambitieuse à l'effet de se conformer au chronogramme de mise en œuvre du Plan d'action de Lima.
106. Il a salué les activités du Conseil international de coordination " Altaï - Notre maison commune ", mis sur pied en 2003, en vue du développement des régions frontalières, du partage du patrimoine culturel et naturel et de l'amélioration des conditions de vie. Il a également salué la mise en place du " Conseil de la réserve de biosphère transfrontalière du Grand Altaï " pour superviser la coordination des activités conjointes.
107. Le Comité consultatif a en outre noté que la réserve de biosphère transfrontalière du Grand Altaï pourrait servir de modèle régional pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes ayant un lien étroit avec le développement durable des communautés locales dans la région de l'Altaï, au Sud de la Sibérie.
108. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**. Il a également encouragé les autorités à poursuivre la mise en œuvre de mesures communes en vue d'une conservation et d'une gestion transfrontalières globales des écosystèmes de la région de l'Altaï, et à poursuivre un plan de mise en œuvre d'une possible réserve de biosphère transfrontalière quadrilatérale entre le Kazakhstan, la Fédération de Russie, la Mongolie et la Chine.

109. **Garden Route (Afrique du Sud).** Le Comité consultatif a salué la désignation de ce complexe de divers écosystèmes protégés dans la région du haut lieu de la biodiversité floristique de la province du Cap. Avec une superficie totale de 698 363ha (212 375 ha pour la zone centrale, 288 032 ha pour la zone tampon, 197 956 ha pour la zone de transition) et une population de 450 624 habitants, cette zone comporte l'aire marine protégée de Tsitsikamma, le site Ramsar du lac Wilderness, le parc national de Garden Route et deux sites du patrimoine mondial, la cave de Nelson Mandela Bay et la vallée de Lankloof, ce dernier site étant menacé de disparition.
110. La diversité floristique comprend la forêt du plateau, les arbrisseaux et les herbes qui intéressent les groupes autochtones tels que les KhoiSan tandis que la diversité faunique comporte l'hippocampe (espèce menacée) de Knysna, deux espèces de poissons presque menacées (le brochet du Cap-Oriental, *Psuedobarbas afer* et le " Cape kurper " (*Sandelia capensis*) et de grands mammifères comme les éléphants, les rhinocéros et le buffle.
111. Le Comité consultatif a reconnu le large éventail d'acteurs et de partenaires intervenant dans les initiatives de développement durable dans la zone et les divers accords préparés à cet effet qui ont abouti au développement de l'écotourisme et au soutien des communautés dans l'artisanat et l'activité agroalimentaire. Il a salué le développement des corridors touristiques entre les différentes parties de cette zone et le développement des organisations locales de tourisme en coopération avec le district et les municipalités locales.
112. Le Comité consultatif a reconnu la pertinence des six stations météorologiques dans la zone pour le suivi du changement climatique et le programme de recherche en coopération avec diverses parties prenantes, notamment l'Université Nelson Mandela.
113. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**.
114. Il a vivement encouragé la mise en place d'un organe indépendant chargé de la gestion de la réserve de biosphère proposée, afin d'explorer le tourisme, et d'autres possibilités de sources de revenus pour les groupes d'utilisateurs désavantagés et de leur faire participer à la gestion de cette zone. Le Comité consultatif attend de recevoir le plan de gestion après sa finalisation.
115. **Jebel Al Dair (Soudan) :** Le Comité consultatif a salué le dossier de désignation du site de Jebel Al Dair comme future réserve de biosphère.
116. Jebel Al Dair s'appuie sur un parc national existant (mis en place en 2010) et est constituée du massif d'Al Dair, composé de forêts-parcs de savane sèche, d'écosystèmes forestiers et d'un réseau de ruisseaux. La réserve de Jebel Al Dair est l'un des derniers espaces regorgeant une riche biodiversité dans la région semi-aride du Nord Kordofan. Le principal objectif de la transformation de ce site en réserve de biosphère est de sécuriser les services écosystémiques à l'effet de favoriser le développement économique et socio-culturel durable de la région en s'appuyant sur les ressources naturelles pour servir de moyens de subsistance. Le site compte 220 espèces d'oiseaux, et 22 espèces de mammifères et de reptiles tels que les koudous, les cynocéphales, le daman du cap (encore appelé daman des rochers), dont la plupart est menacée. Parmi les 112 espèces végétales, 95 ont un usage médicinal et

aromatique. Le site proposé comporte plusieurs petits villages et il se dit que les pratiques culturelles ont un lien avec les sites de Jebel.

117. Un plan de gestion global a été communiqué et le Comité consultatif a félicité les autorités de Jebel Al Dair pour la démarche hautement participative qui a été adoptée pour la mise en place de ce plan de gestion. Celui-ci comportait un atelier de consultation des parties prenantes, des réunions de concertation avec les communautés locales et / ou leurs représentants, une enquête socio-économique, la mise en place de divers comités avec respectivement les parties prenantes concernées, dix stages de formations pour les gardes forestiers, et la future prise en compte des communautés locales dans le processus de conservation.
118. Pour ce qui est du zonage du site proposé, des éclaircissements sont attendus au sujet du chevauchement du parc national de Jebel El Dair avec la réserve de biosphère proposée : où se trouvent les limites du parc national à l'intérieur de la superficie totale de la biosphère de réserve ? Dans l'actuel dossier de désignation, le flou subsiste quant à la répartition des différentes superficies du parc national (315 km²), de la zone centrale de la réserve de biosphère proposée (1672 km²) et de la zone tampon ainsi que de la zone de transition (respectivement 987 km² et 3715 km²).
119. Par la suite, le Comité consultatif a recommandé que Jebel Al Dair soit **approuvée** comme réserve de biosphère. Il a compris que, en raison des conditions météorologiques lors du dépôt du dossier de candidature, Jebel Al Dair n'était pas accessible et les autorités ne pouvaient pas remplir la partie " Approbation " du dossier de proposition de désignation. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de communiquer les signatures de soutien nécessaire et de lui communiquer des renseignements supplémentaires concernant le zonage avant le 30 septembre 2017.

Nouvelles désignations recommandées aux fins d'approbation dans l'attente de renseignements spécifiques

120. **La Selle - Jaragua-Bahoruco-Enriquillo (République dominicaine / Haïti) :** Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités de la République dominicaine et d'Haïti. La réserve de biosphère transfrontalière proposée comprend les réserves de biosphère existantes de La Selle en Haïti, désignée en 2012, et de Jaragua-Bahoruco-Enriquillo en République dominicaine, désignée en 2002.
121. Ces réserves de biosphère représentent des corridors écologiques qui sont séparés par une frontière politique et administrative. La réserve de biosphère transfrontalière proposée offre la possibilité d'une meilleure gestion de l'Environnement, en tenant compte de la dimension écologique nécessaire à la survie et au bien-être de la population et des communautés.
122. Certes, les deux réserves de biosphère semblent bien fonctionner et la proposition est bien élaborée. Cependant, il manque une lettre d'entente afférente conjointement signée par les plus hautes autorités des deux pays. Par conséquent, la proposition de création de cette réserve de biosphère transfrontalière est **approuvée sous réserve** que la lettre d'entente qui fait défaut soit envoyée avant le 15 mai 2017.

123. **Karatau (Kazakhstan)** : Le site proposé est situé dans la partie centrale de la dorsale de Karatau, qui est une ramification du Nord-ouest de Tien Shan sur le territoire du Kazakhstan-Méridional. La superficie totale est de 151 792 hectares. La zone centrale (la zone de la réserve naturelle de l'État de Karatau) occupe 34 300 ha, la zone tampon, 17 492 ha, et la zone de transition, 100 000 ha, avec 83 000 habitants.
124. Cette zone représente un complexe naturel extrêmement important pour la conservation de la biodiversité du Tian-Shan occidental. La flore de plantes vasculaires le long de la dorsale de Karatau compte 1710 espèces et de sous-espèces réparties en 578 genres et 108 familles. De par le nombre d'espèces endémiques, Karatau occupe la première place parmi toutes les régions de l'Asie centrale. Une population rare et menacée de l'argali de Karatau est présente uniquement à Karatau. Sur les 26 espèces de mammifères choisies à titre indicatif pour le Tian-Shan occidental, la dorsale de Karatau en abrite 20. L'avifaune est constituée de 118 espèces.
125. Les projets PNUD / FEM ont provisoirement permis d'effectuer une recherche complexe sur la région et d'évaluer les conséquences environnementales et économiques sur la vie culturelle et sociale de la population locale.
126. Les terres de la zone tampon restent la propriété des principaux utilisateurs de terres et sont constituées des terres utilisées à des fins agricoles et administrées par des organisations agricoles et des organes privés. À l'intérieur de la zone tampon, une activité économique dans certaines parties de la zone de protection (fenaison, pâturage) est menée, après accord, avec l'autorité étatique et sous le contrôle de l'administration de la réserve naturelle de l'État. Les activités touristiques (éco-éducatives) et récréatives sont menées sur le territoire de la zone tampon de la réserve de biosphère, tout comme des travaux de recherche scientifique.
127. Près de 83 000 personnes vivent dans la zone de transition de la réserve de biosphère proposée. La majorité des terres adjacentes à la réserve naturelle appartiennent à l'État et sont cédées pour une utilisation permanente ou temporaire. Les plus grands utilisateurs des terres de la zone de transition sont les entreprises agricoles. La région tire son principal potentiel du développement de l'élevage bovin et de la culture de plantes, ainsi que de l'écotourisme et du tourisme récréatif.
128. Le Comité consultatif a salué cette proposition. Il a encouragé les autorités nationales à élaborer un plan de gestion intégrée de l'ensemble de la zone de la réserve de biosphère après sa désignation. Toutefois, il a noté que les programmes de développement durable ne sont pas décrits en détail.
129. Le Comité consultatif a recommandé que Karatau soit **approuvée sous réserve** que la réception et l'approbation des renseignements ci-après avant le 15 mai 2017 au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère :
- la communication détaillée du (des) programme(s) de développement durable ;
 - la révision de toutes les cartes pour y insérer tous les renseignements en anglais et augmenter la taille des caractères dans la légende pour une bonne lisibilité.
130. **Termit et Tin Toumma (Niger)** : Le Comité consultatif a salué la soumission de cette proposition par le Niger. La réserve de biosphère proposée est située à l'Est du Niger et s'étend aux régions d'Agadez, Zinder et Diffa, particulièrement dans une zone sahélo-saharienne du Centre-est du Niger. Elle couvre une superficie de 33 712,442 ha,

dont : 2 354 000 ha pour les zones centrales ; 7 644 106 ha pour la zone tampon, et 23 714 260 ha pour la zone de transition. Le statut juridique des deux zones centrales et de leurs zones tampons environnantes est une réserve naturelle nationale, avec moins de restriction dans la zone tampon.

131. Cette aire comprend des zones désertiques avec une population appartenant aux Toubous, aux Arabes, aux Touaregs et aux Peuls, pour un total de 2800 habitants dont la principale activité est le pastoralisme, avec notamment un mode de vie nomade.
132. Cette zone abrite une biodiversité importante avec des espèces animales comprenant, entre autres, la gazelle Nager dama, *Ammontragus lervia*, et des espèces d'oiseaux comme le vautour *Torgos tracheliotus*. Elle contient également des espèces sahéennes telles que la gazelle Dorcas, la *mancette*, le guépard du désert et de nombreux autres oiseaux et reptiles. Comme espèces végétales, on trouve *Acacia sp.*, *Salvadora persica*, *Balanites aegyptiaca* et *Boscia senegalensis*.
133. En ce qui concerne la gestion de la réserve de biosphère proposée, outre le coordonnateur et son personnel nommés par les autorités nationales (cellule de gestion), un organe consultatif est en place, lequel comprend des représentants des parties prenantes locales (Comité consultatif) et le Conseil scientifique.
134. Le Comité consultatif a constaté les activités d'exploitation pétrolière en cours dans la zone sans aucune précision (dans les zones centrale, tampon ou de transition). Il a recommandé que le site soit **approuvé sous réserve** que l'exploitation pétrolière n'ait pas de conséquences pour la fonction de conservation de la réserve de biosphère. Par conséquent, il est demandé au pays de communiquer des éclaircissements sur le lieu de l'exploitation pétrolière et les documents et / ou les résultats de l'évaluation des conséquences environnementales et sociales ainsi que des renseignements complémentaires sur la participation des populations locales dans la gestion du site avant le 15 mai 2017.
135. **Réserve de biosphère d'Itaipu (Paraguay)** : Le Comité consultatif a salué cette nouvelle proposition soumise par les autorités paraguayennes. La réserve de biosphère proposée est située à l'Est du pays et couvre une superficie totale de 1 040 780 ha. Cette réserve compte six zones centrales (propriété du Binational d'Itaipu) qui couvrent 36 505,717 ha, tandis que la zone tampon couvre 27 604,49 ha (dont 53 % de zone terrestre et 47 % de zone aquatique). La vaste zone de transition couvre 933 738 791 ha et comporte des terres privées utilisées pour l'agriculture et l'élevage, des zones urbaines, des groupements d'agriculteurs et des populations autochtones, et un couvert forestier résiduel.
136. La réserve de biosphère proposée comprend une zone de forêt subtropicale semi-décidue, encore appelée forêt atlantique du Haut Paraná. Cette forêt figure sur la Liste des 200 écorégions recensées à l'échelle mondiale par le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'organisation en charge de la conservation au niveau mondial, comme priorités en matière de conservation.
137. La forêt atlantique est l'un des écosystèmes les plus importants pour la conservation de la diversité biologique à l'échelle mondiale, en raison de son nombre élevé d'espèces endémiques, de la richesse des espèces et de son couvert d'origine, qui se fait rare du fait de la destruction accélérée de l'habitat à des fins agricoles. La

forêt atlantique du Haut Parana abrite des vertébrés, dont de grands prédateurs comme les harpies (*Harpia harpyja*), les harpies huppées, les jaguars (*Felis concolor*), les pumas (*Panthera onca*), et de grands herbivores comme les tapirs (*Tapirus terrestris*), des espèces de cerfs (*Mazama* sp.) et deux espèces de pécaris (*Tayasu* sp.).

138. La population permanente s'élève à plus de 450 000 habitants et peut doubler durant la haute saison. Elle comprend les communautés autochtones, et des colons paraguayens et 'brasiguayos' (descendants paraguayens des Brésiliens qui ont immigré au cours des dernières décennies du vingtième siècle).
139. Ce mélange de différentes cultures partageant le même territoire a créé un environnement intéressant pour la gestion des travaux de conservation et le développement durable grâce aux diverses formes d'activités de production, d'architecture, de coutumes et de gastronomie, entre autres. Les communautés appartenant à ces cultures parlent également une variété de langues, dont le castellano, le guaraní et le portugais), ainsi qu'un mélange particulier de guaraní et de castellano connu sous le nom de " Jopara " (prononcé yopará) (parfois associé au portugais dans cette zone frontalière).
140. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé sous réserve que** les autorités fournissent des informations claires sur la superficie totale de la réserve de biosphère proposée prise dans son ensemble et de chaque zone (centrale, tampon et transition) avant le 15 mai 2017. Le Comité consultatif encourage les autorités à travailler ensemble avec la réserve de biosphère de Bosque Mbaracayu du Paraguay, et la réserve de biosphère de Mata Atlantica située sur la partie brésilienne du barrage d'Itaipu, avec lesquelles elle a des limites communes.
141. Le Comité consultatif encourage la communication sur l'histoire, le concept et l'importance du Programme sur l'Homme et la biosphère et sur sa réserve de biosphère à l'aide des documents officiels du Programme sur l'Homme et la biosphère. Par ailleurs, le Comité consultatif recommande la mise en place de nouveaux corridors écologiques qui connectent les zones centrales fragmentées.
142. **Indawgyi (Myanmar)** : Le lac Indawgyi est le plus grand lac d'eau douce du Myanmar. Il comprend une grande aire lacustre ouverte, des zones de végétation flottante, entourées par un marais herbacé, une forêt marécageuse à moitié inondée et des prairies saisonnièrement inondées. Les collines entourant le lac Indawgyi sont couvertes par des forêts subtropicales humides de feuillus qui abritent un certain nombre d'oiseaux et de mammifères de forêt menacés dont des primates.
143. 166 espèces d'oiseaux ont été recensées dans le lac et ses bassins versants environnants. Elles sont réparties comme suit : 56 espèces d'oiseaux aquatiques, 79 espèces d'oiseaux dépendant des zones humides et 31 espèces d'oiseaux de forêt. La réserve de biosphère proposée abrite également d'importants habitats de mammifères tels que les prairies pour le cerf cochon et les forêts pour le gibbon Hoolock oriental (*Hoolock leuconedys*) et le langur de Shortridge. 93 espèces de poissons sont actuellement présentes dans le lac et son bassin. On y dénombre des espèces endémiques régionales et six (6) espèces nouvellement découvertes par la science en 2015, lesquelles pourraient uniquement être présentes dans le bassin du lac Indawgyi.

144. Le site proposé a une superficie totale de 133 715 ha. Les zones centrales occupent une superficie de 45 170 ha. Les zones tampons ont une superficie totale de 27 578 ha. La zone tampon forestière contient des sites et des forêts destinés à la foresterie communautaire avec un accès et une utilisation réglementés par les communautés locales. La zone de transition a une superficie de 60 967 ha, c'est la plaine alluviale entre le lac et la ligne de partage des eaux, constituée en grande partie de terres agricoles destinées à la production de paddy. Toutes les terres agricoles se trouvant dans l'environnement immédiat du lac et des zones humides qui lui sont rattachées, tous les produits agrochimiques appliqués à ces exploitations agricoles ne sauraient aller sans conséquences pour le lac. La zone de transition aura une fonction centrale dans l'éducation de toutes les parties prenantes concernées, le pilotage et le soutien à l'intervention de développement durable, les systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées, et l'énergie renouvelable destinée aux ménages et la mise au point de solutions pour gérer les conséquences environnementales de l'exploitation des mines d'or.
145. Les communautés locales ont participé au processus de désignation de la réserve de biosphère dès le début. Le processus a intégralement pris en compte les droits autochtones et coutumiers des communautés autochtones locales et la désignation ne devrait pas déboucher sur des restrictions inopinées d'accès par les populations locales.
146. Une Cellule de gestion de la réserve de biosphère doit être formée au niveau du district. Sa composition et ses missions seront définies après une désignation réussie.
147. Le Comité consultatif a noté que le lac Indawgyi est devenu un site Ramsar en 2016 et que les autorités nationales envisagent de proposer que ce site fasse partie des sites naturels du patrimoine mondial.
148. Le Comité consultatif a salué cette désignation. Il a encouragé les autorités nationales à élaborer un plan de gestion pour l'ensemble de la zone de la réserve de biosphère après sa désignation.
149. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé sous réserve** que les autorités fournissent des renseignements détaillés sur le statut de protection juridique des zones en dehors de la réserve de biosphère proposée dans ses parties est et ouest, et si elles ne bénéficient pas d'une protection légale ou fonctionnelle justifient cette typologie du zonage. Ces renseignements doivent être communiqués avant le 15 mai 2017 au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère.
150. **Baie de Kizlyar (Fédération de Russie)** : Le Comité consultatif a salué cette proposition formulée par la Fédération de Russie qui contient la baie de Kizlyar (l'une des plus grandes baies de la mer Caspienne), laquelle est une partie importante de l'une des plus grandes routes migratoires d'oiseaux en Eurasie, avec la reproduction, la migration et l'hivernage de plus de 280 espèces d'oiseaux.
151. Elle représente une variété d'écosystèmes aquatiques, côtiers et arides de la Dépression Caspienne et du Nord-ouest de la Caspienne (zones humides de plaine et côtières, déserts de plaine, semi-déserts et steppes). Elle contient une biodiversité élevée d'écosystèmes marins, côtiers et de steppe désertique, et des populations d'animaux menacés partout dans le monde (phoque de la Caspienne, de nombreuses

espèces d'oiseaux et d'esturgeons). La zone marine entière du site proposé se trouve dans les limites d'une zone de pêche protégée spéciale du Nord de la Caspienne, dotée d'un statut proche de celui de sanctuaire de la Nature.

152. La réserve de biosphère proposée couvre une superficie totale de 354 100 ha et compte une population totale de 1600 habitants permanents. Sa mise en place a pour but l'amélioration du bien-être socio-économique des populations locales par la préservation et le développement des formes écologiques de gestion de la nature, notamment la pêche durable, l'utilisation des terres (pâturage et fenaison), la chasse saisonnière en automne, le tourisme (récréatif et vert), un accent particulier étant mis sur la préservation et le développement des formes traditionnelles de l'activité économique et la pêche. Le Comité consultatif a salué la mise en place du conseil scientifique et technique et du Conseil communautaire, qui comprend les représentants des communautés et les autorités locales des districts de Tarumovka et du Kizlyar du Daghestan.
153. Le Comité consultatif s'est félicité de l'appui significatif de la part des autorités et des parties prenantes. Il a loué les autorités pour le dossier de désignation bien préparé.
154. Le Comité consultatif a recommandé que le site **soit approuvé sous réserve** de recevoir avant le 15 mai 2017, des renseignements supplémentaires donnant les raisons pour lesquelles il n'existe pas de zone tampon adjacente à la zone centrale dans la partie orientale. Par ailleurs, le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales d'envisager la mise en place de la zone centrale également sur Tyuleny Island (île Tyuleny dans la mer Caspienne) à l'avenir.
155. **Metsola (Fédération de Russie)** : Le Comité consultatif a salué cette proposition formulée par la Fédération de Russie, à la frontière de la Finlande située à l'est des collines de l'Ouest de la République de Carélie. La proposition contient la réserve de Kostomukshsky et l'une des plus anciennes forêts intactes de la Taïga du Nord au Nord-ouest de la Russie. La superficie de la zone proposée est de 345 700 ha, compte 30 000 habitants permanents dont les principales activités sont la sylviculture, la pêche et l'agriculture.
156. Le Comité consultatif a noté que le principal objectif de cette aire est la conservation des forêts de la Taïga du Nord, essentielles à la reproduction d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux autochtones telles que les tétras, les oiseaux des carrières et des gravières, les oiseaux côtiers, les oiseaux de proie diurnes. Il a également relevé l'importance de la culture et de l'environnement historique de cette zone où l'épopée de Kalevala a été créée. Le Comité consultatif a reconnu que cette désignation devrait accroître le potentiel touristique et créer des emplois dans la ville de Kalevala, dans le village de Voknavolok et dans la cité de Kostomuksha. Il a par ailleurs noté que le développement social et économique est lié à une sylviculture et à une agriculture durables, et à des activités locales telles que la pêche, la chasse et la collecte des produits forestiers non ligneux.
157. Le Comité consultatif s'est félicité de ce qu'un Conseil de coordination gèrera la zone proposée, comprenant des scientifiques et des représentants d'Organisations non gouvernementales, et qu'il supervisera les activités des institutions et organisations situées dans la zone proposée, conformément à la législation en matière de développement durable de la région.

158. Le Comité consultatif a remercié les autorités pour les renseignements supplémentaires communiqués sur la coopération avec la Finlande et sur les conséquences environnementales des activités de l'unité de production de fer. Le Comité consultatif a salué et encouragé la coopération en cours avec la Finlande.
159. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition soit **approuvée sous réserve** de la réception des renseignements ci-après avant le 15 mai 2017 :
- une carte avec les zones en utilisant la terminologie conforme au cadre statutaire concernant les zones tampons ;
 - des informations détaillées sur la superficie des zones centrales, des zones tampons et de la zone de transition ;
 - un complément de renseignements détaillés sur le plan de gestion de la zone proposée, car dans les documents précédents, seuls des thèmes généraux étaient communiqués sur une liste à puce.
160. **Backo Podunavlje (Serbie)** : Le Comité consultatif a salué cette demande formulée par les autorités serbes. Le site proposé est situé au Nord-ouest de la Serbie et couvre une superficie de 176 635 ha. Principalement située dans les zones alluviales récentes et historiques de la partie centrale de la plaine du Danube, la réserve de biosphère proposée est une mosaïque composée principalement de vestiges de plaines inondables historiques et de paysages modelés par l'homme, influencés par l'agriculture et les colonies de peuplement humain. La plaine inondable contient des forêts alluviales, des marais, des lits de roseaux, des habitats d'eau douce, des zones humides alluviales, ainsi que des forêts inondables protégées avec une dynamique hydrologique extrêmement modifiée. La zone de la réserve de biosphère proposée compte 147 405 habitants répartis dans 26 colonies de peuplement, et dont les principales activités sont l'agriculture, la sylviculture et l'industrie.
161. Le Comité consultatif a noté que le site proposé a le même zonage que celui proposé en 2014 qui avait été reporté. Il a également relevé que lors de la précédente soumission dans le cadre de la réserve de biosphère transfrontalière de la région de la Mur, de la Drave et du Danube, la création de la réserve transfrontalière était une initiative de cinq pays ayant signé une déclaration ministérielle en 2011, laquelle précisait qu'aucune de ses dispositions ni aucun document à venir ne devait porter préjudice d'aucune manière à la délimitation entre les États signataires.
162. Le Comité consultatif a relevé qu'il n'avait pas reçu de renseignements ni de réponse concernant les recommandations précédentes et les renseignements demandés par le Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère (Rapport final du Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère au titre de l'année 2014) :
163. « La carte de zonage conjoint pour l'ensemble de la future réserve de biosphère transfrontalière, conçue par tous les cinq pays ;
- le formulaire de désignation conjointe de la réserve de biosphère transfrontalière rempli par tous les cinq pays ;
 - un éclaircissement du rôle du comité scientifique au sein du conseil de coordination de la réserve de biosphère proposée ;

- des éclaircissements sur la manière dont les divers projets et les résultats de la recherche seront intégrés dans le fonctionnement de la réserve de biosphère proposée".
164. Le Comité consultatif a chaleureusement accueilli les renseignements supplémentaires communiqués où les autorités ont exprimé leur volonté de poursuivre le processus de coopération transfrontalière, qui fixe les bases d'une possible future mise en place de l'ensemble de la région de la Mur, de la Drave et du Danube en tant que complexe écologique unique et patrimoine culturel commun. Le Comité consultatif a noté que cette proposition de réserve de biosphère ne s'écarte pas du tout de l'idée de coopération transfrontalière à travers la réserve de biosphère transfrontalière de la Mur, de la Drave et du Danube. Le Comité consultatif a également loué les autorités pour la mobilisation des fonds destinés au projet " COOPMDD " à travers le programme (inter régional) transnational du Danube.
165. Le Comité consultatif a enfin noté que certaines zones centrales ne sont pas entièrement entourées de zones tampons et a demandé des renseignements supplémentaires permettant d'en connaître les raisons.
166. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé sous réserve** de fournir des renseignements supplémentaires sur les raisons pour lesquelles les zones centrales ne sont pas entièrement entourées de zones tampons, ainsi que sur la situation des discussions relatives aux frontières au niveau international avec la Croatie avant le 15 mai 2017.

Extension, rezonage ou changement de nom de réserves de biosphère déjà existantes recommandées aux fins d'approbation

167. **Réserve de biosphère de Fitzgerald : Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère du parc national du fleuve Fitzgerald (Australie).** Le Comité consultatif a salué la nouvelle demande d'extension et de changement de nom de la réserve nationale du parc national du fleuve Fitzgerald située dans l'État de l'Australie occidentale, qui fut désignée pour la première fois en 1978. Toutefois, étant un site pré-Séville, ce site n'a pas fonctionné à plein régime comme réserve de biosphère en raison de l'absence d'une zone tampon et d'une zone de transition appropriées.
168. Les autorités australiennes ont formulé la demande d'extension et de changement de nom de ce site en 2015, afin d'améliorer sa fonctionnalité conformément à la Stratégie de Séville et au cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère. La superficie totale de ce site était de 1,529 millions d'hectares répartis comme suit : 296 390 ha pour la zone centrale ; 140 797 ha pour la zone tampon ; 1 092 208 ha pour la zone de transition terrestre et 157 286 ha pour la zone de transition marine.
169. Toutefois, après un examen minutieux, le Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère, en 2016, a décidé de reporter cette extension et ce changement de nom et a encouragé les autorités nationales à formuler une nouvelle proposition en tenant compte de la recommandation sur le rezonage de cette zone de sorte que la zone tampon soit adjacente à la zone centrale et sur la soumission d'une nouvelle carte de zonage en conséquence.

170. Le Comité consultatif a loué les autorités australiennes pour leurs nombreuses concertations avec le Groupe de travail sur la mise en place des réserves de biosphère comprenant les représentants des pouvoirs publics, de l'industrie locale et des parties prenantes communautaires, lesquelles ont débouché sur le zonage proposé qui se présente maintenant comme suit : zone centrale - 164 102 ha, zone tampon - 180 755 ha, et zone de transition - 1 184 720 ha, comme l'illustrent les cartes qui les accompagnent et soumises avec ce nouveau dossier. La superficie totale est de 1 529 577 ha.
171. Le Comité consultatif a recommandé que la proposition d'extension avec la nouvelle appellation de " Réserve de biosphère de Fitzgerald " soit **approuvée**.
172. Il a invité les autorités australiennes à fournir une justification étayée du nouveau zonage et à modifier les renseignements y afférents dans le document révisé en tenant compte de ce nouveau zonage. Il a encouragé lesdites autorités à réexaminer les zones couvertes avec la végétation locale pour qu'elles soient maintenues comme zones tampons.

Recommandations générales à l'intention de la Bulgarie

173. Le Comité consultatif a chaleureusement salué les efforts intenses déployés par les autorités bulgares pour mettre à jour leurs sites afin de répondre aux critères du cadre statutaire. Il s'est réjoui de la feuille de route et de la soumission de quatre (4) propositions de désignation sur la base des huit (8) réserves de biosphère existantes. Il s'est également félicité du dialogue en cours et de la concertation avec les parties prenantes décrits dans les nouvelles propositions. Il a demandé que lui soit communiquée une mise à jour de la feuille de route à l'effet d'évaluer le statut des huit (8) autres sites, surtout pour les sites où les concertations avec les communautés locales ont indiqué qu'elles n'étaient pas soutenues ou étaient contre la proposition de mise à jour de la réserve de biosphère. Il a demandé que ces renseignements et la mise à jour de la feuille de route soient communiqués au secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère avant le 15 mai 2017.
174. **Réserve de biosphère des Balkans centraux (Bulgarie) : Extension et changement de nom.** Le Comité consultatif a salué cette proposition située dans la partie centrale du pays, qui contient quatre (4) réserves de biosphère existantes (en l'occurrence, la réserve de biosphère de Steneto, la réserve de biosphère de Tsaritchina, la réserve de biosphère de Djendema et la réserve de biosphère de Boatin, toutes désignées en 1977). Cette proposition découle des rapports d'examen périodiques réalisés par le Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère en 2016. Elle contient les parties centrale et supérieure du Grand Balkan (chaîne de montagnes des Balkans). La zone centrale est constituée du parc national du Balkan central et contient de rares espèces fauniques menacées et des sites culturels. Elle contient le massif forestier de hêtres séculaires le plus important (71 % du parc national) du pays. Parmi les principales activités, figurent la transhumance, le pâturage, le tourisme de randonnée. La superficie totale de la réserve proposée est de 369 000 ha avec 129 647 habitants permanents.
175. Le Comité consultatif a salué les efforts déployés par les autorités pour faire participer les parties prenantes à travers des consultations et le soutien des cinq municipalités ainsi que les interactions entre les différentes autorités des trois zones proposées à

travers la mise en place d'un conseil de partenariat et d'un conseil consultatif. Il a noté avec satisfaction que l'un des objectifs de la réserve de biosphère est d'offrir et de stimuler des possibilités de développement des moyens de subsistance respectueux de l'Environnement et du tourisme écologique.

176. Le Comité consultatif a noté qu'une partie des zones centrales n'est pas entièrement entourée par une zone tampon ; néanmoins, il a constaté que la fonction de conservation des zones centrales concernées n'est pas menacée, car les territoires adjacents sont inclus dans le réseau NATURA 2000.
177. Le Comité consultatif a recommandé que l'extension et le changement de nom soient **approuvés**.
178. Il a préconisé la poursuite des négociations avec les communautés locales qui n'ont pas encore apporté une réponse officielle à la proposition de faire partie de la réserve de biosphère.
179. **Réserve de biosphère de Chervenata Stena (Bulgarie) : Extension.** Le Comité consultatif a salué cette proposition pour ce site créé en 1977. La zone proposée de 65 409 ha est située au sud des montagnes bulgares. Elle contient des paysages de forêts semi-montagneuses décidues et de conifères, ainsi que des prairies de haute montagne. Ces paysages forestiers et ces rochers montagneux sont emblématiques et sont à l'origine du nom du site proposé : le mur rouge. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction le soutien des communautés et des Organisations non gouvernementales locales, des entreprises et la série de rencontres qui se sont tenues dans la municipalité d'Asenovgrad qui constitue la zone de transition dans la désignation proposée. Cette réserve compte une population totale de 60 680 habitants.
180. Les principales activités sont, entre autres, l'agriculture biologique, l'élevage et le tourisme écologique. Le Comité consultatif a relevé, pour s'en féliciter, que plusieurs activités dans la réserve de biosphère proposée comprennent le développement durable de la municipalité d'Asenovgrad, l'amélioration de la qualité de l'éducation à l'Environnement, dont la formation et la stimulation de la recherche scientifique. Il est prévu la mise en place d'un organe (directeur) consultatif ouvert à toutes les parties prenantes.
181. Le Comité consultatif salue les efforts faits à travers le Programme opérationnel " Environnement 2007-2013 ", ainsi que les efforts déployés pour utiliser le territoire des réserves de biosphère pour le développement socio-économique, notamment grâce à la mise en place de petites pensions familiales et à la production biologique locale. Ces interventions bénéficient de la proximité géographique du Monastère de Bachkovo, le deuxième plus grand de la Bulgarie.
182. Le Comité consultatif a noté qu'une partie de la zone centrale n'est pas entièrement entourée par une zone tampon. Toutefois, les autorités ont fourni la justification de l'absence d'une zone tampon formelle : la zone adjacente appartient à la municipalité qui n'a pas encore donné son accord pour faire partie de la réserve de biosphère. Néanmoins, le Comité consultatif a noté que la fonction de conservation de la zone centrale n'est pas menacée, car les territoires adjacents font partie du réseau NATURA 2000.

183. Le Comité consultatif a recommandé que l'extension soit **approuvée**.
184. Il a par ailleurs encouragé les autorités à poursuivre les négociations avec la communauté locale qui n'a pas encore donné son accord pour faire partie de la proposition.
185. **Réserve de biosphère de Srébarna (Bulgarie) : Extension.** Le Comité consultatif a salué cette proposition située au Nord-est du pays, comprenant l'ancienne réserve de biosphère de Srébarna. La superficie de la réserve de biosphère proposée est de 52 005 ha et celle-ci a une population totale de 61 365 habitants.
186. La zone proposée a une biodiversité élevée (notamment le pélican frisé) et a été inscrite sur la Liste des sites du patrimoine mondial, celle des sites Ramsar et celle des sites du réseau NATURA 2000. Il a également relevé l'importance à long terme du lac, le plus étudié pour ce qui est de l'hydrologie et de la biodiversité en Bulgarie. La réserve de biosphère existante a été agrandie pour y incorporer la municipalité de Silistra, qui contient de nombreux sites historiques et accueille de nombreuses manifestations culturelles et des festivals traditionnels. Parmi les activités traditionnelles, figurent l'agriculture, l'agriculture biologique, le petit élevage, la pêche, l'apiculture et la sculpture sur bois. Il a noté que la gestion de la réserve de biosphère proposée sera assurée par un conseil de partenariat et que le maire mettra en place un conseil consultatif. Le Comité consultatif a relevé, pour s'en féliciter, la planification des activités telles que le développement de l'institut et des centres de formation locaux pour échanger sur les bonnes pratiques, les activités entrepreneuriales ainsi que la participation des communautés locales dans le suivi des activités scientifiques pour stimuler le développement durable de la région.
187. Le Comité consultatif a noté qu'une partie de la zone centrale n'est pas entièrement entourée par une zone tampon et a remercié les autorités pour cette précision. Par conséquent, il a considéré que la communauté adjacente de Srébarna joue un rôle actif dans la garantie de la fonction de zone tampon, car le village est juridiquement lié par le plan de gestion de la réserve gérée par Srébarna, plan adopté avec l'arrêté n°RD-565 / 13 octobre 2016 du ministère de l'Environnement et de l'Eau.
188. Le Comité consultatif a recommandé que l'extension soit **approuvée**.
189. **Réserve de biosphère de Manu (Pérou) : Extension.** Le Comité consultatif a salué cette proposition d'extension de la réserve de Manu, soumise par les autorités péruviennes. Cette réserve de biosphère, désignée en 1977, est située dans les régions de Cusco et du Madre de Dios.
190. Cette réserve de biosphère est l'une des quelques aires naturelles protégées du monde qui abrite une si grande diversité d'écosystèmes, allant des prairies montagneuses aux forêts tropicales humides en passant par les forêts montagneuses humides. Sa zone centrale protège l'ensemble du sous-bassin du fleuve Manu. En raison de la diversité des écosystèmes, son importance a également accru l'intérêt de l'État et de la communauté scientifique internationale. C'est l'une des zones les plus diversifiées du Pérou sur le plan biologique, car elle contient la quasi-totalité des écosystèmes, de la flore, et de la faune de l'Amazonie péruvienne, 10 % des espèces d'oiseaux et 5 % des espèces de mammifères du monde. En 1987, l'UNESCO l'a

inscrite sur la Liste du patrimoine naturel mondial, en raison de son énorme valeur pour la conservation de la diversité biologique.

191. Cette zone a des attractions culturelles et écotouristiques, qui sont développées conformément aux instruments de planification et de gestion approuvés par les autorités locales et la direction du tourisme régional dans le cadre des plans de développement.
192. Les produits agricoles locaux qui sont utilisés de manière traditionnelle par les communautés autochtones sans l'usage de produits agrochimiques sont commercialisés à l'échelle locale et régionale.
193. Les autorités péruviennes se proposent d'agrandir la réserve de biosphère de Manu de 1 881 200 ha à 2 438 956,04 à l'effet de mettre à jour et d'étendre sa zone tampon à 269 385,05 ha, la zone de transition à 453 275,77 ha.
194. Le Comité consultatif a salué cette extension et recommandé qu'elle soit **approuvée**. Le comité consultatif a encouragé la prise en compte des communautés locales et d'autres parties prenantes dans le système de gestion et le plan d'action.
195. **La réserve de biosphères des lacs de Mazurie - Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère du lac Luknajno (Pologne)**. Le Comité consultatif a salué les renseignements supplémentaires communiqués au sujet de la demande d'extension et de changement de nom de la réserve de biosphère du lac Luknajno, désignée en 1976 au Nord de la Pologne. Le site est situé dans la région géographique de Masurie. La proposition a été approuvée en 2016 en attendant la poursuite du processus de mise en place de la zone de transition au sud du lac par le biais d'une convention sociale mutuelle entre les autorités locales, et la réception et l'approbation de la carte de zonage actualisée.
196. Le Comité consultatif a salué les renseignements supplémentaires communiqués au sujet de la carte de zonage et de la zone de transition aux fins d'extension et de changement de nom, surtout en ce qui concerne les éclairages sur le zonage au sud du lac.
197. Le Comité consultatif a recommandé que l'extension et le changement de nom soient **approuvés**. Il a également encouragé les autorités à mettre en place un conseil de coordination de la réserve de biosphère s'appuyant sur les parties prenantes et à boucler le plan de gestion de la réserve de biosphère avant septembre 2018 et à en informer le Secrétariat.
198. **Réserve de biosphère de Marismas del Odiel (Espagne) : Extension**. Le Comité consultatif a salué cette proposition d'extension de la réserve de biosphère de Marisma del Odiel, soumise par les autorités espagnoles. La réserve de biosphère, désignée en 1983, est située dans la zone tempérée de l'hémisphère nord dans le Golfe de Cadix, situé au Sud-ouest de la péninsule ibérique. Les caractéristiques physiques et naturelles de cette zone déterminent à la fois sa biodiversité et les modes de vie de ses habitants.
199. La proposition d'augmenter la superficie de la réserve de biosphère de Marismas del Odiel de 7158 ha à 18 875,29 ha (zone centrale : 1051 ha ; zone tampon : 5699 ha ; zone de transition : 12 26 ha (5697 ha pour la zone de transition terrestre et 6429 ha

pour la zone de transition marine), agrandira la superficie de 11 717,29 ha et permettra d'obtenir une zone de transition suffisante qui résout le déficit que pourrait avoir une zone plus réduite. Deux municipalités (Aljaraque et Punta Umbria) sont situées dans cette zone, et toutes les deux ont maintenu d'étroites relations territoriales, économiques, historiques et culturelles avec le cours d'eau et ses marais.

200. Le Comité consultatif a salué cette proposition d'extension et recommandé qu'elle soit **approuvée**.
201. **Réserve de biosphère du lac Manyara (Tanzanie) : Extension.** Le Comité consultatif a salué la demande d'extension (bien ficelée) de cette zone située dans la vallée du Rift en Afrique de l'Est, laquelle était désignée en 1981. Avec une superficie totale de 346 741 ha (64 443 ha pour la zone centrale, 79 345 ha pour la zone tampon, 203 018 ha pour la zone de transition) et une population de 257 147 habitants, elle comprend le parc national du lac Manyara, la zone de conservation de la faune sauvage de Burunge, et une histoire de conservation communautaire et de dynamisme social avec la présence des pasteurs Maasai depuis le 18^{ème} siècle. Cette zone est l'une des destinations touristiques d'Afrique à la plus forte croissance. Elle abrite 59 espèces floristiques et 46 espèces fauniques, dont la hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibious*) et la genette commune, ou genette d'Europe (*Geneta geneta*), 42 des espèces animales étant inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature.
202. Le Comité consultatif a loué les autorités pour l'initiative prise de préparer un cadre du plan de gestion général de la zone entière et pour la mise à disposition de données ventilées par sexe sur les communautés. Il a constaté l'augmentation de la population débouchant sur le changement dans les utilisations des terres dans la région, qui pourrait compromettre les terres pastorales des Maasais.
203. Le Comité consultatif a conclu que le site répond aux critères et a recommandé que l'extension soit **approuvée**.
204. Il a encouragé les autorités à agrandir la zone tampon pour protéger l'ensemble de la zone centrale sans compromettre les droits d'accès des communautés locales, à communiquer le cadre général de la préparation du plan de gestion au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère avant le 30 septembre 2018 et à élaborer un plan de gestion intégrée pour l'ensemble de la zone dès sa finalisation.
205. **Réserve de biosphère de Serengeti-Ngorongoro (Tanzanie) :** Le Comité consultatif a salué cette demande d'extension de cette zone désignée en 1981 et a félicité les autorités pour le niveau élevé des concertations avec les parties prenantes dans la préparation de cette demande. Cette zone couvre une superficie de 4 397 314 ha (1 988 506 ha pour la zone centrale, 883 218 ha pour la zone tampon, 1 525 595 ha pour la zone de transition) et contient le parc national de Serengeti et la zone de conservation de Ngorongoro au Nord de la Tanzanie. Elle abrite également le peuple autochtone Maasai et une industrie touristique à croissance rapide s'y développe.

206. L'écosystème abrite près de 1,5 million de gnous, 900 000 gazelles de Thompson et 300 000 zèbres comme troupeaux dominants. Parmi les autres herbivores, figurent : 7000 élands, 27 000 topis, 18 000 bubales, 70 000 buffles, 4000 girafes, 15 000 phacochères, 3000 punaises d'eau, 500 hippopotames, 200 rhinocéros noirs, 10 espèces d'antilopes et 10 espèces de primates. Les grands herbivores nourrissent cinq (5) principaux prédateurs, notamment 4 000 lions, 1000 léopards, 225 guépards, 3500 hyènes tachetées et 100 chiens sauvages.
207. Le Comité consultatif a constaté la prise en compte de diverses parties prenantes dans la gestion de la zone et la diversité des démarches utilisées, notamment la formation de comités villageois de gestion environnementale. Le Comité consultatif a constaté l'incidence croissante de l'empiètement et du braconnage et le fait que certaines parties de la zone centrale ne sont pas protégées par une zone tampon.
208. Le Comité consultatif a conclu que le site répond aux critères et a recommandé que son extension soit **approuvée**.
209. Il a encouragé les autorités à agrandir la zone tampon pour protéger la zone centrale dans son ensemble sans compromettre les droits d'accès des communautés locales et à élaborer un plan de gestion intégrée pour l'ensemble de la réserve de biosphère.

Extension, rezonage ou changement de nom de réserves de biosphère déjà existantes recommandées aux fins d'approbation dans l'attente de renseignements spécifiques

210. **Réserve de biosphère d'Uzunbudzhak - Extension (Bulgarie).** Le Comité consultatif a salué la proposition d'extension de ce site créé en 1977, à la suite de l'examen de son premier rapport périodique par le Conseil du Programme sur l'Homme et la biosphère. La superficie totale du site proposé est 78 425 ha, sur laquelle vivent 3699 habitants. Le paysage figure parmi les plus représentatifs d'Europe, avec des forêts tempérées au sous-bois de lauriers sempervirents. Elle contient le parc national de Strandja, très riche en biodiversité, et des cavernes (grottes) karstiques. Les municipalités de Malko Turnovo et plusieurs villages en font partie. Le Comité consultatif a relevé, pour s'en féliciter, la vision pour la réserve de biosphère, notamment celle qui consiste à devenir un territoire unifié avec un développement économique durable, la construction d'un centre d'éducation à l'Environnement ainsi qu'un climat propice pour le partenariat et la coopération.
211. Il a également constaté avec satisfaction la prise en compte des communautés locales, y compris la décision du conseil local de soutenir le formulaire de désignation. Il a constaté le plan de mise en place d'un conseil de partenaires incluant toutes les principales institutions en charge des trois zones qui seront basées à Malko Turnovo. Il a également salué la mise en œuvre du projet intitulé 'Coopération pour la conservation de la biodiversité et le développement local durable à Strandja, qui a été mené entre 2009 et 2012, et dont l'objectif était d'en démontrer les bienfaits pour les populations locales.
212. Le Comité consultatif a noté que certaines zones centrales ne sont pas entièrement entourées par des zones tampons. Il a salué les cartes additionnelles montrant que le réseau Natura 2000 assure la fonction de tampon à proximité des zones centrales mais

a cependant demandé aux autorités de procéder à la mise en place formelle de ces zones tampons et que cette innovation soit rendue visible dans la carte de zonage révisée.

213. Le Comité consultatif a recommandé que l'extension soit **approuvée sous réserve** de la création de zones tampons formelles autour ou adjacentes aux zones centrales avec l'appui du conseil des partenaires, des approbations formelles, et de la réception de ces informations et de la carte de zonage actualisée correspondante avant le 15 mai 2017.
214. **Réserve de biosphère de Meggido (Israël) - Changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère de Ramot Menashe.** Le Comité consultatif a pris note de la justification du passage du nom de Ramot Menashe à Meggido, reposant sur le fait que le nom de la réserve de biosphère diffère du nom de la région administrative à laquelle certaines communautés appartiennent. Il a reconnu que l'objectif du changement de nom sera de renforcer l'identité des communautés vivant dans la réserve de biosphère et d'accroître leur connexion avec ses principes et leur détermination à mener les activités. Il a par ailleurs reconnu que "Megiddo" porte des attributs symboliques et que ceci pourrait renforcer l'image que se font les habitants de la réserve de biosphère.
215. Le Comité consultatif a recommandé que le changement de nom soit **approuvé sous réserve** d'une approbation signée de toutes les parties prenantes concernées.
216. **Réserve de biosphère de l'Est Usambara (Tanzanie) - Extension.** Le Comité consultatif a salué ce dossier d'extension de cette zone suite aux recommandations de l'examen périodique reçu en 2016 après la date limite de la stratégie de sortie. Ce site, désigné en 2000 et représentatif des écosystèmes forestiers, comprend des fragments de forêts tropicales et fait partie des montagnes de l'Arc oriental, l'un des 35 hauts lieux de la biodiversité à l'échelle mondiale. Les montagnes constituent une importante source d'eau pour les communautés environnantes et la ville de Tanga.
217. Avec une superficie totale de 83 994 ha (30 468,70 ha pour la zone centrale, 21 963,68 ha pour la zone tampon, 48 000 ha pour la zone de transition...) et une population de 184 253 habitants, cette réserve de biosphère contient les réserves naturelles d'Amani et de Nilo et le corridor de Derema récemment classé comme aire protégée. Parmi les espèces endémiques, figurent le hibou grand-duc d'Usambar (*Bubo vosseleri*), l'akalat d'Usambara (*Sheppardia montana*), le tisserand d'Usambara (*Ploceus nicolli*) et la violette africaine (*Saintpaulia ionantha*), espèce emblématique et endémique. Le jardin botanique d'Amani créé en 1902 compte plus de 1000 arbres et arbrisseaux issus du monde entier.
218. Le Comité consultatif a pris note des valeurs ethno-botaniques de cette zone et de l'importance culturelle de l'adoration parmi les groupes autochtones ainsi que de la formation aux moyens de subsistance pour que les communautés locales parviennent à l'économie verte.
219. Il a félicité les autorités pour la diversité des parties prenantes telles que les Organisations non gouvernementales, les pouvoirs publics et les institutions étrangères, concernées par la recherche et le suivi.

220. Sur la base des renseignements disponibles, le Comité consultatif a recommandé que l'extension du site soit **approuvée sous réserve** de la communication des renseignements suivants au Secrétariat du Programme sur l'Homme et la biosphère avant le 15 mai 2017 :

- les plans de gestions disponibles des zones centrales ;
- les renseignements sur la gestion de l'enclave ;
- un exemplaire du cadre du plan de gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère ;
- la justification de l'absence des zones tampons autour de certaines des zones centrales.

Annexe 4. Nouveaux critères et conditions de sélection des lauréats de bourses

Critères et conditions de sélection des lauréats de bourses

Les bases des bourses

Les bourses MAB pour jeunes scientifiques s'adressent aux jeunes chercheurs qui effectuent des recherches interdisciplinaires en lien avec le Programme de l'Homme et la biosphère (MAB). La priorité est donnée aux projets réalisés dans les réserves de biosphère.

Jusqu'en 2025, la mise en œuvre du Programme MAB de l'UNESCO est guidée par la Stratégie du MAB et le Plan d'action de Lima pour le Programme MAB de l'UNESCO et son Réseau mondial des réserves de biosphère, pour permettre de réaliser l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses objectifs de développement durable.

Les candidats aux bourses MAB pour jeunes scientifiques sont vivement encouragés à prendre en compte les priorités du Plan d'action de Lima, et à déterminer ce que leurs recherches peuvent apporter aux actions du Plan d'action de Lima axées sur la recherche et aux objectifs de développement durable.

Objectifs

Les objectifs des bourses MAB pour jeunes scientifiques sont les suivants :

- encourager de jeunes scientifiques, en particulier ceux des pays en développement, à utiliser les recherches du MAB, les sites des projets et des réserves de biosphère dans leurs recherches ;
- encourager les jeunes scientifiques qui utilisent déjà ces sites à entreprendre des études comparatives dans d'autres sites au sein de leur propre pays ou en dehors ;
- faciliter l'échange d'informations et d'expériences parmi une nouvelle génération de scientifiques ;
- renforcer la communication du PAL parmi les jeunes scientifiques et renforcer sa visibilité ;
- faire participer les jeunes scientifiques à la mise en œuvre du Plan d'action de Lima ;
- sensibiliser les jeunes scientifiques au rôle de la recherche dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier lors de recherches menées dans des réserves de biosphère.

Critères

Les critères suivants sont utilisés dans la sélection des bourses MAB pour jeunes scientifiques.

- Pour être recevables, les demandes de bourse doivent être présentées sur les formulaires de demande de bourses MAB pour jeunes scientifiques (en anglais ou en français) et répondre aux exigences techniques qui y sont énoncées. La candidature doit être approuvée par le Comité national du MAB* du ou de la candidate, lequel/laquelle ne peut présenter que deux candidat(e)s par an qui n'aient pas plus

de 35 ans (à la date limite de la demande de bourse).

- Les candidatures doivent contenir des informations concises sur les travaux de recherche passés et présents exécutés dans les zones concernées afin d'établir des relations et d'éviter les répétitions et le financement de projets déjà exécutés.
- La priorité est donnée aux projets interdisciplinaires entrepris dans les réserves de biosphère désignées ou potentielles dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère, et qui contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de Lima et des objectifs de développement durable. À cet égard, les candidat(e)s préciseront dans leur candidature si et en quoi leurs travaux de recherche contribuent aux actions du PAL liées à la recherche et aux ODD.
- Les candidatures émanant de pays développés ne sont retenues que dans des cas exceptionnels, ou si elles concernent un partenariat conjoint avec des pays en développement.
- Chaque bourse ne peut dépasser un montant de 5 000 dollars américains.
- Les travaux de recherche financés par une bourse du MAB doivent être achevés dans un délai de deux ans.
- Les candidat(e)s doivent soumettre leur rapport de recherche financée par une bourse au Secrétariat du MAB à Paris et à leur Comité national du MAB*, et accepter la possibilité que l'UNESCO publie les résultats de leurs travaux de recherche.
- Les frais de transport internationaux ne sont en principe pas pris en charge par la bourse du MAB.

* Dans les pays ne possédant pas de Comité national du MAB ou dont ce dernier n'est pas pleinement opérationnel, la sélection au niveau national sera assurée par la Commission nationale pour l'UNESCO du pays en question.